



Comité
consultatif
Saint-Laurent
Vision 2000

BIENVENUE SUR LE SITE DU

Comité
consultatif

 Saint-Laurent
Vision 2000



ENTREZ

© Alain Dumas, photographe

- Un organisme indépendant
- Conseiller des gouvernements
- Sur la protection du Saint-Laurent

- Mandat
- Membres
- Avis et documents
- Activités
- Liens
- Contactez-nous

Mandat

Le mandat du Comité consultatif est de formuler des avis et des conseils aux responsables de SLV 2000 sur les orientations et les approches d'intervention mises en place dans le cadre du plan d'action, de commenter les résultats atteints dans les différents volets et programmes, ainsi que de suggérer les meilleurs moyens de poursuivre les efforts en cours pour l'amélioration du Saint-Laurent.

La création du Comité consultatif découle de l'Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent signée le 8 juin 1998. Les deuxième et troisième phases du plan, nommées Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), font suite à une première appelée Plan d'action Saint-Laurent (PASL). Le présent Comité consultatif a été formé au début de la Phase III du plan. Il succède à un précédent comité qui a déposé à la fin de la Phase II un rapport et un bilan de ses activités pour la période de 1996 à 1998.

Le Comité consultatif, présidé par Monsieur Harvey Mead, est composé d'environ trente membres représentant différents secteurs socio-économiques concernés par la restauration, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent. Le Comité se réunit quatre fois par année et formule ses avis à l'intention des co-présidents de SLV 2000.

Monsieur Mead, président de l'UQCN, a présidé le Comité consultatif pendant sept ans, et une représentante de l'UQCN y siégeait afin de permettre au président de maintenir sa neutralité. En tant que fondatrice de Stratégies Saint-Laurent (1989), l'UQCN a joué, au fil des ans, un rôle de premier plan dans la protection et l'amélioration de notre fleuve. Ses archives représentent d'ailleurs une documentation qu'elle souhaite voir demeurer accessible et protégée.

[Retour vers le site de l'UQCN](#)





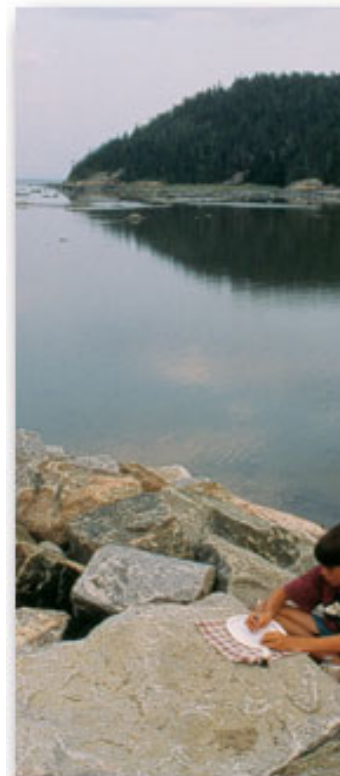
Le mandat du Comité consultatif est de formuler des avis et des conseils aux responsables de SLV 2000 sur les orientations et les approches d'intervention mises en place dans le cadre du plan d'action, de commenter les résultats atteints dans les différents volets et programmes, ainsi que de suggérer les meilleurs moyens de poursuivre les efforts en cours pour l'amélioration du Saint-Laurent.

La création du Comité consultatif découle de l'Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent signée le 8 juin 1998. Les deuxième et troisième phases du plan, nommées Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), font suite à une première appelée Plan d'action Saint-Laurent (PASL). Le présent Comité consultatif a été formé au début de la Phase III du plan. Il succède à un précédent comité qui a déposé à la fin de la Phase II un rapport et un bilan de ses activités pour la période de 1996 à 1998.

Le Comité consultatif, présidé par Monsieur Harvey Mead, est composé d'environ trente membres représentant différents secteurs socio-économiques concernés par la restauration, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent. Le Comité se réunit quatre fois par année et formule ses avis à l'intention des co-présidents de SLV 2000.

Monsieur Mead, président de l'UQCN, a présidé le Comité consultatif pendant sept ans, et une représentante de l'UQCN y siégeait afin de permettre au président de maintenir sa neutralité. En tant que fondatrice de Stratégies Saint-Laurent (1989), l'UQCN a joué, au fil des ans, un rôle de premier plan dans la protection et l'amélioration de notre fleuve. Ses archives représentent d'ailleurs une documentation qu'elle souhaite voir demeurer accessible et protégée.

[Retour vers le site de l'UQCN](#)





Harvey Mead, président

Luc Brouillet

Institut de recherche en biologie végétale
Université de Montréal

Normand Cazelais

Hydro-Québec

Denis Cormier

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

Marcel Émond

Johann Ellefsen

Association québécoise de vérification environnementale, Alcan

Normand Gariépy

Centre local de développement de la MRC D'Autry

Claude Gauthier

René Gélinas

Ville de Québec

Jean-Michel Guin

Olivar Gravel

Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Pierre Jobin

Eva Johnson

Kahnawake Environment Office

Denis Lapointe

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Gaétan Malenfant

CLSC Rivières et marées

Robert Mercier

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Léonce Naud

Société des Gens de Baignade



Lise Parent
Télé-Université

Jocelyne Pellerin
Université du Québec à Rimouski

David Quirion

Michel Slivitsky

André Stainier
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

Chantal Trottier
Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice

Louise Vandelac
Université du Québec à Montréal

Claudette Villeneuve
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles

Secrétaire :

André Delisle
Transfert Environnement

Observateurs :

Pierre Baril, coprésident
Ministère de l'Environnement du Québec

Mimi Breton, coprésidente
Environnement Canada

Marc Hudon, président
Stratégies Saint-Laurent

Patricia Houle, cosecrétaire
Environnement Canada

Jean-Yves Roy, cosecrétaire
Société Faune et Parcs-Québec



Avis :

- [Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent](#), avril 2003
- [Indications sur le développement d'un futur plan d'action pour le Saint-Laurent](#), juin 2002
- [Avis sur le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent](#), septembre 2001
- [Avis sur l'avancement mi-plan de SLV 2000](#), octobre 2000
- [Avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent](#), septembre 2000
- [Observations sur les avis et travaux](#), décembre 1999
- [Avis sur le cadre de performance de SLV 2000](#), décembre 1999
- [Avis sur le cadre de gestion, Phase III 1998-2003](#), mars 1999

Forums :

- [Environnement physique du Saint-Laurent](#), Montréal, février 2002
- [La gestion du Saint-Laurent : les défis du partenariat](#), Montréal, février 2001
- [La diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent](#), Sainte-Foy, mars 2000
- [Consultation régionale sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent](#), Kahnawake, mai 1999

Pour obtenir une copie intégrale de ces documents, communiquez avec le Secrétariat du Comité consultatif SLV 2000

[Retour vers le site de l'UQCN](#)



Réunion à venir :

Réunions
passées :

- [Compte-rendu de la 17e réunion](#), Québec, 27 mai 2003
- [Compte-rendu de la 16e réunion](#), Québec, 14 mars 2003
- [Compte-rendu de la 15e réunion](#), Québec, 20 novembre 2002
- [Compte-rendu de la 14e réunion](#), Québec, 28 octobre 2002
- [Compte-rendu de la 13e réunion](#), Québec, 13 mai 2002
- [Compte-rendu de la 12e réunion](#), Montréal, 8 février 2002
- [Compte-rendu de la 11e réunion](#), Montréal, 18 octobre 2001
- [Compte-rendu de la 10e réunion](#), Saint-Augustin-de-Desmaures, 25 mai 2001
- [Compte-rendu de la 9e réunion](#), Montréal, 20 février 2001
- [Compte-rendu de la 8e réunion](#), Montréal, 1er décembre 2000
- [Compte-rendu de la 7e réunion](#), Cap-Rouge, 8 septembre 2000
- [Compte-rendu de la 6e réunion](#), Québec, 17 mars 2000 (note : voir rapport La diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent)
- [Compte-rendu de la 5e réunion](#), Montréal, 22 novembre 1999
- [Compte-rendu de la 4e réunion](#), Sainte-Foy, 10 septembre 1999
- [Compte-rendu de la 3e réunion](#), Kahnawake, 14 mai 1999
- [Compte-rendu de la 2e réunion](#), Québec, 26 février 1999
- [Compte-rendu de la 1re réunion](#), Montréal, 25 novembre 1998

[Retour vers le site de l'UQCN](#)





André Delisle, secrétaire
Secrétariat du Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000
965, avenue Newton, bureau 256
Québec (Québec)
G1P 4M4

Téléphone : (418) 872-8110

Télécopieur : (418) 872-6912

Courriel : adelisle@transenvironnement.qc.ca



[Retour vers le site de l'UQCN](#)

RÉSUMÉS DES AVIS

- [Indications sur le développement d'un futur plan d'action pour le Saint-Laurent, juin 2002](#)

Le résumé n'est pas disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [Avis sur le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent, septembre 2001](#)

Le résumé n'est pas disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [Avis sur l'avancement mi-plan de SLV 2000, octobre 2000](#)

Le résumé n'est pas disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [Avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, septembre 2000](#)



Le résumé n'est pas
disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [Observations sur les avis et travaux](#), décembre 1999

Le résumé n'est pas
disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [Avis sur le cadre de performance de SLV 2000](#), décembre 1999

Le résumé n'est pas
disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [Avis sur le cadre de gestion, Phase III 1998-2003](#), mars 1999

Le résumé n'est pas
disponible pour
l'instant.

[Retour](#)

Pour obtenir une copie intégrale de ces documents, communiquez avec le
Secrétariat du Comité consultatif SLV 2000

RÉSUMÉS DES FORUMS

- [Environnement physique du Saint-Laurent](#), Montréal, février 2002

Le résumé n'est pas disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [La gestion du Saint-Laurent : les défis du partenariat](#), Montréal, février 2001

Le résumé n'est pas disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [La diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent](#), Sainte-Foy, mars 2000

Le résumé n'est pas disponible pour l'instant.

[Retour](#)

- [Consultation régionale sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent](#), Kahnawake, mai 1999



Le résumé n'est pas
disponible pour l'instant.

[Retour](#)

Pour obtenir une copie intégrale de ces documents, communiquez avec le
Secrétariat du Comité consultatif SLV 2000

[Retour vers le site de l'UQCN](#)

AVIS

DU

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

SUR LE

PROGRAMME DE SUIVI DE L'ÉTAT DU SAINT-LAURENT

28 avril 2003

Table des matières

1. LE PROGRAMME DE SUIVI.....	3
2. LES BASES DE L'AVIS	3
3. DES LACUNES CONNUES	3
4. LES CRITERES D'EVALUATION.....	4
5. EN REGARD DE LA GLOBALITE.....	7
5.1 CONSTATS : UN BIAIS BIOLOGIQUE	7
5.2 RECOMMANDATIONS : DES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES	8
6. EN REGARD DE LA CONTINUTE.....	9
6.1 CONSTATS : DES INDICATEURS STABLES A CONSERVER.....	9
6.2 RECOMMANDATIONS : LIENS AVEC LES BILANS PRECEDENTS	10
7. EN REGARD DE L'ACCESSIBILITE.....	10
7.1 CONSTATS : DES ECRITS ARIDES POUR SPECIALISTES	10
7.2 RECOMMANDATIONS : UNE DIFFUSION PLUS LARGE.....	10
8. EN REGARD DE L'UTILITE.....	11
8.1 CONSTATS : L'OMISSION DES USAGES.....	11
8.2 RECOMMANDATIONS : LIENS AVEC LES USAGES ET LES IMPACTS	12
9. EN REGARD DE LA PLURALITE... ..	12
9.1 CONSTATS : UN PREMIER PAS D'HARMONISATION.....	12
9.2 RECOMMANDATIONS : CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES	13
10. CONCLUSION : AU-DELA DES ACTIVITES COURANTES.....	14

1. Le programme de suivi

Les Gouvernements du Canada et du Québec ont lancé le 27 février dernier un programme conjoint de *Suivi de l'état du Saint-Laurent*. À l'occasion de ce lancement, une brochure portant sur le *Portrait global de l'état du Saint-Laurent*, ainsi que 16 fiches portant sur les indicateurs ayant servi à dresser ce portrait, ont été publiées.

Le projet de Programme de suivi avait été au préalable présenté au Comité consultatif SLV 2000, lors de sa rencontre de novembre 2002. Pour le moment, le programme a été mis sur pied par quatre partenaires gouvernementaux, soit Environnement Canada, le ministère de l'Environnement du Québec, Pêches et Océans Canada et la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Les documents sont accessibles sur le site Internet de SLV 2000.

2. Les bases de l'avis

L'avis du Comité consultatif sur ce programme de suivi qui est planifié sur une période de 10 ans a été demandé par le co-présidents de SLV 2000. Ce programme a été élaboré dans le cadre de la présente phase du plan SLV 2000.

Déjà, au cours de ses activités passées, le Comité consultatif SLV 2000 a produit plusieurs avis et documents sur des sujets pertinents et connexes à ce programme :

- bilan environnemental du Saint-Laurent SLV 2000 (28 octobre 1996);
- cadre de performance de SLV 2000 (décembre 1999);
- diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent (avis et rapport de forum, 2000);
- etc.

Ces avis et documents précédents du Comité consultatif sur le bilan et les indicateurs environnementaux restent pertinents et gardent toute leur actualité dans l'évaluation du présent programme de suivi de l'état du Saint-Laurent. Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Comité consultatif, à l'adresse <http://www.comiteconsultatifslv2000.org/>.

3. Des lacunes connues

Dans les échanges avec les intervenants concernés, les responsables du Programme de suivi se disent conscients des lacunes et des besoins d'amélioration. Ils disent avoir déjà prévu que les indicateurs seront complétés, que la portée du programme sera élargie à d'autres aspects

environnementaux et sociaux, que des partenaires externes seront graduellement mis à contribution. Ces divers éléments ne sont toutefois pas traités explicitement dans le programme annoncé.

Pour la prochaine activité d'échanges sur l'avancement du Programme de suivi, telle que prévue par ses gestionnaires, il faudrait présenter aux partenaires une vision du concept général du Programme, de l'ensemble des indicateurs envisagés et de tous les indicateurs qui devraient permettre de faire un portrait global de l'état du Saint-Laurent. Ainsi, il sera possible aux intervenants intéressés de connaître les étapes du cheminement vers un suivi complet et exhaustif de l'ensemble des composantes du Saint-Laurent. Il revient aux responsables du Programme de suivi de soumettre de façon transparente à la discussion publique l'ensemble des questions et des choix qui méritent des décisions de la part des gestionnaires gouvernementaux et des élus.

4. Les critères d'évaluation

Au fil de ses documents et avis, le Comité consultatif a précisé ses critères d'évaluation et s'est prononcé à de multiples reprises sur l'intérêt et la nécessité d'un bilan périodique de l'état environnemental du Saint-Laurent.

Essentiellement, ces critères sont :

?? La globalité :

L'intégration de l'ensemble des connaissances et des données sur le Saint-Laurent doit être assurée de façon à obtenir un bilan cohérent et faisant le consensus des divers organismes et institutions exerçant des activités de surveillance d'un aspect ou l'autre de la situation du Saint-Laurent. La vision globale peut référer à la notion de développement durable pour intégrer les dimensions environnementales, économiques et sociales. C'est la clé d'une vision globale du Saint-Laurent qui se démarque de l'évaluation actuelle qui reste sectorielle et en « silos » non reliés.

Objectifs :

~~EE~~ Un bilan global de situation;

~~EE~~ L'intégration de l'économique et du social.

Conditions :

- ~~EE~~ Harmonisation des informations gouvernementales (entre ministères et gouvernements);
- ~~EE~~ Contributions de partenaires externes.

?? La continuité :

De fois en fois, et de plan en plan, les divers portraits et bilans de la qualité environnementale du Saint-Laurent doivent permettre aux lecteurs de comparer les résultats successifs et périodiques, et d'estimer ainsi la progression de la situation dans le temps. Ceci suppose une cohérence entre les indicateurs servant au diagnostic, d'un bilan environnemental à l'autre.

Objectifs :

- ~~EE~~ Mesurer les progrès;
- ~~EE~~ Suivre l'évolution.

Exigences :

- ~~EE~~ Maintien des indicateurs;
- ~~EE~~ Comparabilité des résultats.

?? L'accessibilité :

Le bilan environnemental du Saint-Laurent étant constitué afin d'informer les utilisateurs du Saint-Laurent et d'éclairer les décideurs dans leur gestion, le niveau de vulgarisation des informations transmises et la facilité d'accès aux moyens de diffusion choisis sont des aspects déterminants de l'efficacité de ces exercices d'évaluation de la santé du Saint-Laurent.

Objectifs :

- ~~EE~~ Un instrument de diffusion;
- ~~EE~~ La compréhension facilitée.

Rayonnement :

- ~~EE~~ Moyens diversifiés de diffusion;
- ~~EE~~ Accès aux relayeurs et utilisateurs.

?? L'utilité :

Le portrait de l'état de situation du Saint-Laurent et le diagnostic de ses diverses problématiques doivent être dressés en tenant compte des liens des indicateurs évalués avec les usages du Saint-Laurent et avec leur gestion. Les portraits établis doivent ainsi permettre d'établir les actions et les interventions essentielles pour que le Saint-Laurent puisse continuellement évoluer dans le sens d'une amélioration continue, donc dans le sens de progrès pour la résolution des problèmes diagnostiqués. Le Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent est probablement le principal outil d'aide à la décision pour l'ensemble des gestionnaires concernés.

Objectifs :

- ~~///~~ Rendre compte publiquement;
- ~~///~~ Permettre la surveillance;
- ~~///~~ Éclairer les actions.

Cibles :

- ~~///~~ Public (influencer perceptions);
- ~~///~~ Élus (justifier dépenses);
- ~~///~~ Société civile (mobiliser);
- ~~///~~ Gestionnaires (aider les décisions);
- ~~///~~ Scientifiques (partager connaissances).

?? La pluralité :

Depuis les changements survenus au cours de la présente phase de SLV 2000, il est apparu qu'un autre critère pourrait être utilisé pour évaluer les efforts gouvernementaux de production et de diffusion de bilans périodiques de l'évolution de la situation environnementale du Saint-Laurent : celui de la pluralité. En effet, il est apparu que, dans l'avenir, l'évaluation de la qualité du Saint-Laurent ne peut plus être une responsabilité exclusive des ministères et organismes gouvernementaux. Des modalités de partenariat ont été définies et expérimentées avec succès dans les plans Saint-Laurent. Il faut les étendre dorénavant au programme de suivi.

Pour le Comité consultatif SLV 2000, il a ainsi toujours été clair que, pour répondre aux besoins d'indications sur les actions à prendre pour la protection et l'amélioration du Saint-Laurent, les organismes gouvernementaux doivent viser la production d'un bilan environnemental vulgarisé, simple et accessible au grand public.

Ces critères serviront ainsi de cadre de référence pour les constats et les recommandations du Comité consultatif SLV 2000 sur le nouveau *Programme gouvernemental de suivi de l'état du Saint-Laurent*.

5. En regard de la globalité...

5.1 Constats : un biais biologique

- ?? La vision du Saint-Laurent traduite par le Programme actuel n'est pas complète et ne recouvre pas l'ensemble des aspects de la qualité et de la gestion du Saint-Laurent.
- ?? Les incidences de la navigation, des petites industries, etc. ne sont pas prises en considération. Il s'agit seulement d'indicateurs biophysiques et physiques. Ceci ne permet pas un suivi global de l'évolution de l'état du Saint-Laurent. Cela ne répond donc pas aux questions des gestionnaires et du public sur les résultats environnementaux des efforts d'amélioration du Saint-Laurent.
- ?? Le programme a les mêmes caractéristiques que la proposition de plan 4 que le Comité consultatif a eu à examiner et commenter : ce n'est pas un véritable plan d'ensemble de suivi environnemental du milieu, mais un collage d'activités des programmations en place des ministères qui risquent de continuer à être réalisées en « silos ».
- ?? Un effort a été fait afin de remédier à certaines lacunes notées en 1996 et d'implanter des nouveaux programmes de collecte de données. Il reste que chaque indicateur n'a qu'un seul responsable gouvernemental, et la façon d'aborder la rédaction du bilan global restera à définir à chaque fois.
- ?? Le programme prévoit que la liste des indicateurs sera complétée, même si ce n'est pas mentionné explicitement.

- ?? Les indicateurs ne couvrent pas la problématique des usages de façon adéquate. En termes de développement durable, c'est la récupération des usages qui donne le meilleur reflet du succès des politiques de gestion et des programmes d'action par le Saint-Laurent.

5.2 Recommandations : des indicateurs socio-économiques

- ?? Le Programme devrait s'attacher à traduire une vision sociale et durable du Saint-Laurent en établissant un équilibre entre les indicateurs socio-économiques et les indicateurs biophysiques. Les indicateurs présentés visent des objectifs intéressants, et n'ont pas besoin d'être remis en question. Par contre, il manque des indicateurs sociaux et économiques complémentaires qui gagneraient à compléter les indicateurs de suivi.
- ?? Le suivi des performances des efforts d'amélioration du Saint-Laurent doit aussi porter sur les aspects socio-économiques. Ceci aura pour effet d'ajouter, par exemple, des indicateurs d'usages. À titre d'illustration, l'indicateur actuel sur les poissons porte sur la biodiversité, soit le nombre d'espèces relevées dans le milieu. Un indicateur d'usage pour le poisson serait le nombre de poissons par espèce (abondance, succès de pêche, etc) qui intéresse plus directement les pêcheurs sportifs.
- ?? Il faudrait expliquer pourquoi des indicateurs prévus en 1996 sont disparus, notamment sur la pêche (et la chasse) sportive, ainsi que celui sur la pêche commerciale. Les deux indicateurs sur le dragage et sur la navigation sont également disparus. Pour la navigation, il faudrait distinguer, par ailleurs, le transport maritime et la navigation de plaisance. En contrepartie, le travail sur l'indicateur des milieux humides cherche à identifier l'impact de plusieurs usages. Cela suggère peut-être d'autres indicateurs, sur les superficies des remblais ou des soustractions de superficies dans le fleuve.
- ?? L'impact des activités agricoles, couvertes en partie par un indicateur présenté dans le bilan de 1996 sur la qualité de l'eau aux embouchures de certains tributaires, pourrait être repris et conservé. En 2003, trois pesticides et le phosphore sont couverts par deux indicateurs différents.
- ?? La notion de vigilance communautaire devrait venir compléter celle du simple suivi scientifique qui marque l'actuel Programme de suivi. Ceci permettrait d'élargir le spectre des aspects du Saint-Laurent à surveiller, tout en ajoutant au Programme

une fonction d'écoute et d'intégration des connaissances issues du savoir collectif et populaire.

- ?? Des indicateurs sur les usages tels que l'état et l'occupation des rives, les navigations commerciales et de plaisance, les restrictions aux usages par l'introduction d'espèces exotiques ou de nouveaux contaminants, devraient être envisagés.

6. En regard de la continuité...

6.1 Constats : des indicateurs stables à conserver

- ?? La question de fond est : est-il possible de suivre l'évolution de l'état du Saint-Laurent par les activités de ce programme ? Le programme permet de connaître les indicateurs, mais pas de répondre complètement à cette question de fond. *Le Portrait global de l'état du Saint-Laurent* constitue un bon point de départ à ce titre. Quelques tableaux et graphiques indiquent l'évolution, selon certains indicateurs.
- ?? Les 21 activités de suivi constituent des programmes voués à une certaine pérennité, et alimenteront les 16 indicateurs de synthèse. Chaque fiche sur un indicateur termine avec une section « perspectives ». Ceci constitue une approche intéressante et prometteuse.
- ?? Ces indicateurs constituent un certain progrès par rapport à certains indicateurs de 1996, surtout les « indéterminés » d'alors. La biodiversité est maintenant détaillée par trois indicateurs pour les oiseaux et trois visant plusieurs espèces de poissons et autres espèces aquatiques et marines.
- ?? Curieusement, les indicateurs de 1996 sur la pêche commerciale, sur la chasse et la pêche sportives, le dragage et le transport maritime sont abandonnés.
- ?? Une continuité est notée pour l'indicateur sur les sédiments, celui sur la qualité de l'eau comprenait les rejets d'eaux usées municipales et industrielles, couvert maintenant par les paramètres physico-chimiques et bactériologiques. Celui sur les milieux humides/naturels et celui sur l'accessibilité sont couverts par les indicateurs sur les plages et les eaux coquillères.

6.2 Recommandations : liens avec les bilans précédents

- ?? Les responsables du programme de suivi pourraient fournir des repères par rapport aux bilans précédents, de façon à permettre aux lecteurs d'interpréter et de constater l'évolution des indicateurs depuis le premier bilan environnemental du Saint-Laurent.
- ?? Plusieurs des indicateurs proposés en 1996, qui n'apparaissent plus dans le programme actuel, devraient être réexaminés; les raisons de leur abandon, s'il y a lieu, devraient être validées scientifiquement et expliquées.

7. En regard de l'accessibilité...

7.1 Constats : des écrits arides pour spécialistes

- ?? Le niveau actuel des textes présentant le portrait général et les indicateurs spécifiques reste encore spécialisé et rédigé dans une perspective de publication scientifique (méthodologie, données, conclusions).
- ?? Le bilan de 1996 en 16 pages n'est pas repris en 2003, au niveau de la vulgarisation. Plutôt que l'indication «amélioré», «stable», «détérioré» et «indéterminé» pour chaque indicateur, comme ce fut fait en 1996, un tableau couleur du portrait en 2003 permet de saisir globalement et facilement les conclusions des travaux.
- ?? Peut-être faut-il penser à un petit document-synthèse pour une vulgarisation supplémentaire. Par contre, les 16 fiches présentent une information intéressante et probablement accessible aux lecteurs intéressés.

7.2 Recommandations : une diffusion plus large

- ?? Un éventail des moyens efficaces de diffusion large devrait être choisi quitte à ne retenir que ceux les plus aptes à rejoindre les publics visés; ceci pourrait suggérer d'ajouter à la publication écrite d'autres moyens tels que le portail Internet ou la Biosphère.

- ?? La périodicité suggérée pour la publication du portrait global est de 5 ans, ce qui semble très espacé dans une perspective d'incitation à l'action : une périodicité de 2 ans pour cette synthèse d'ensemble de l'état du Saint-Laurent apparaîtrait plus appropriée.
- ?? L'activité périodique de mise en commun des résultats et de synthèse des connaissances prévue à intervalles dans le cadre du programme actuellement proposé est très importante. Une telle rencontre, qui devrait réunir aussi les partenaires externes et les utilisateurs du Saint-Laurent, devrait être tenue annuellement.
- ?? Le succès du Programme de suivi repose en grande partie sur l'appropriation des résultats par le public. Il devient ainsi essentiel de susciter la collaboration de groupes de suivis locaux, les Comités ZIP et les Conseils de bassins versants devront être considérés en priorité comme partenaires.

8. En regard de l'utilité...

8.1 Constats : l'omission des usages

- ?? Les mesures et les données qui seront accumulées au cours des diverses activités ne débouchent pas nécessairement sur des résultats concrets en termes de récupération d'usage. C'est un programme de suivi interne des ministères qui ne répond pas aux attentes des usagers et des communautés riveraines.
- ?? Au minimum, il faudrait faire ressortir les activités qui pourraient être visées comme raisons de certains résultats négatifs. Cela revient à la proposition de cibler les activités économiques et sociales ayant des impacts et les activités constituant les usages.
- ?? Un programme de suivi souffre de lacunes majeures si les usages et leurs répercussions ne sont pas surveillés. Dans sa version actuelle, le Programme de suivi ne répond pas à certaines questions. Que vise-t-on comme amélioration de la qualité du Saint-Laurent ? Quels usages faut-il récupérer ? Quels secteurs faut-il réparer ? Quelle qualité de l'eau faut-il atteindre ?
- ?? L'utilité des portraits et des bilans de l'état du Saint-Laurent suppose que les données sont présentées dans des échelles se rapprochant des individus et des communautés, soit à l'échelle des régions et des collectivités riveraines.

?? Les aspects relatifs à la gestion ne sont pas couverts dans la version publiée du Programme de suivi.

8.2 Recommandations : liens avec les usages et les impacts

?? Dans son concept de base, le Programme de suivi devrait reconnaître explicitement la présence des humains dans l'environnement, ce qui déborde la simple définition biophysique de l'environnement comme milieu strictement « naturel ». Ceci reviendrait à rendre explicite ce qu'on trouve un peu partout dans les fiches, soit les activités humaines en cause, soit les impacts de ces dernières, ou les objectifs d'usages.

?? La place du Programme dans les plans d'action du Saint-Laurent, l'utilisation des indicateurs dans la reddition des comptes publics, l'allocation des ressources et leur impact sur les politiques gouvernementales sont autant d'éléments qu'il faudrait préciser et expliquer aux partenaires et au public.

?? Les liens entre les indicateurs de l'état du milieu et des ressources biophysiques d'une part, les usages de ces derniers et les impacts sur eux d'autres activités d'autre part, devraient être définis plus clairement. Ainsi, les lecteurs pourraient plus facilement en déduire les actions requises pour améliorer l'état observé et augmenter le potentiel d'usages.

?? Les indicateurs d'état du Saint-Laurent doivent permettre de vérifier si on avance vers les objectifs d'amélioration, soit de situer l'état observé à un moment donné par rapport à une vision.

?? Il faudrait pouvoir mesurer les impacts des politiques et des programmes des ministères sur l'état du Saint-Laurent, notamment pour des secteurs d'activités à impacts majeurs tels que l'agriculture et la navigation.

9. En regard de la pluralité...

9.1 Constats : un premier pas d'harmonisation

?? Le programme ne prévoit aucune modalité concrète (partenaires, ressources) pour introduire d'autres partenaires externes, ce qui en limite significativement la portée.

- ?? L'association des partenaires externes est peut-être une approche qui permettrait de sortir de la valse « hésitation » du choix des indicateurs qui a marqué les dernières années et des tensions qui rendent l'intégration difficile entre les différents ministères.
- ?? Les nouveaux partenaires pourraient être sollicités pour contrer l'absence des aspects sociaux et économiques.
- ?? L'approche des activités, malgré l'entente, reste une approche en « silos ». Il y a pas dans l'énoncé actuel de véritable plan intégré de suivi. Des intervenants non gouvernementaux dont les usages et les programmes ont une incidence sur l'état du Saint-Laurent sont absents du programme. Il s'agit d'un programme de suivi d'opérations à l'intérieur des ministères participants.
- ?? Déjà, lors de la rencontre de lancement, d'éventuels partenaires se sont volontairement proposés (Ville de Montréal, Hydro-Québec, ZIP, etc.). Un effort des responsables du programme sera requis pour les identifier systématiquement et les associer concrètement.

9.2 Recommandations : concertation avec les partenaires

- ?? Un appui accru et significatif des partenaires externes dans la mise en œuvre du Programme de suivi doit être recherché et défini, des moyens concrets devant être identifiés et dégagés pour assurer la contribution spécifique notamment de Stratégies Saint-Laurent et des Comités ZIP.
- ?? Le Comité consultatif n'ayant pu tenir, pour des raisons de retard dans la publication du Programme de suivi, un forum des partenaires externes sur la contribution des organismes non gouvernementaux au programme de suivi, la prochaine rencontre sur l'état du Saint-Laurent devrait faire une large place aux organismes non gouvernementaux susceptibles d'être associés à la collecte des données et à la production du bilan environnemental du Saint-Laurent.
- ?? Lors de la prochaine rencontre faisant état de l'approche d'ensemble du Programme de suivi, les participants devraient avoir en mains l'ensemble des indicateurs envisagés et les liens de ces derniers avec des objectifs d'usage et de qualité pour le Saint-Laurent.

- ?? Des liens sont à établir entre l'évolution de l'état du Saint-Laurent et les plans d'action, car c'est la raison de base des plans d'action que d'améliorer l'état du Saint-Laurent.
- ?? Si le Programme de suivi doit être maintenu comme outil d'évaluation et de décision, des plans d'action Saint-Laurent, il doit présenter aux gestionnaires, aux spécialistes et à la population un portrait valable et crédible de l'état de situation actuelle et passée.

10. Conclusion : au-delà des activités courantes

L'importance du Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent n'est plus à démontrer. La première version de ce programme est une bonne nouvelle. Toutefois, il s'agit d'un premier effort de ministères des deux gouvernements pour harmoniser et intégrer des activités de suivi déjà en place et inscrites aux programmations des institutions participantes.

Pour en faire un véritable programme intégré de surveillance de l'état environnemental du Saint-Laurent, l'addition d'activités régulières traditionnellement effectuées sectoriellement par les ministères responsables ne sera certainement pas suffisante. De nouveaux moyens, de nouvelles ressources financières, de nouveaux partenaires et de nouvelles activités devront être graduellement ajoutées au Programme de départ pour qu'il réponde aux besoins maintes fois exprimés par les acteurs préoccupés de l'avenir du Saint-Laurent.

Les gestionnaires gouvernementaux du Saint-Laurent et de ses usages, tout autant que les responsables du Programme de suivi, doivent garder à l'esprit que la version actuelle est un premier pas. Même à l'intérieur des organismes gouvernementaux publics et parapublics, il reste encore un effort considérable à faire pour coordonner et intégrer les divers activités de suivi, de même que pour choisir les priorités d'intervention et les progrès à mesurer de façon prioritaire. D'autres partenaires gouvernementaux (par exemple Hydro-Québec, le ministère des Affaires municipales, etc.), et d'autres activités existantes (par exemple les portraits de rivières, le rapport environnemental du Québec, les observatoires du Saint-Laurent) doivent être visés en priorité. Une progression dans une telle harmonisation et dans l'intégration des efforts devrait déjà être perceptible lors du prochain forum sur le thème de l'évolution de l'état du Saint-Laurent qui, selon les indications du Programme de suivi, devrait avoir lieu en 2005.

**COMITE CONSULTATIF
SAINT-LAURENT VISION 2000**

**INDICATIONS
SUR LE DÉVELOPPEMENT
D'UN FUTUR PLAN D'ACTION
POUR LE SAINT-LAURENT
(Synthèse des avis)**

2 juin 2002

Pour plus d'informations :

Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000
a/s M. Harvey Mead, président ou
M. André Delisle, secrétaire
965, avenue Newton, bureau 256
Québec (Québec)
G1P 4M4

Téléphone : 418-872-8110

Télécopieur : 418-872-6912

Courrier électronique : adelisle@transenvironnement.qc.ca

LES TEXTES COMPLETS DES AVIS ET DES DOCUMENTS DU COMITÉ CONSULTATIF
SLV 2000 SONT DISPONIBLES AUPRÈS DU SECRÉTARIAT

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	4
CHAPITRE 1 : LE PARTENARIAT	5
1.1 UNE ANALYSE A FAIRE	5
1.2 DES REGLES A REDEFINIR	6
1.3 LEADERSHIP ET COHERENCE	6
1.4 CONSULTER SUR DES OPTIONS	7
CHAPITRE 2 : L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS	8
2.1 LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS	8
2.2 UN BILAN PUBLIC	9
2.3 FACTEUR INTEGRATEUR : BIODIVERSITE	9
2.4 MODELE D'INTEGRATION	9
2.5 ROLES DES PARTENAIRES EXTERNES	10
CHAPITRE 3 : LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES	12
3.1 DES COMMUNICATIONS CONCERTÉES	12
3.2 DES COMMUNICATIONS INTEGÉES	13
CHAPITRE 4 : L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES	14
4.1 POUR LE PUBLIC ET LES ELUS	14
4.2 LIENS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET L'ECONOMIE	15
CHAPITRE 5 : UNE GESTION RENOUVELÉE	16
5.1 LE ROLE DE STRATEGIES SAINT-LAURENT	16
5.2 LE MANDAT DU COMITE CONSULTATIF	17
5.3 LA DEFINITION DU PARTENARIAT	17
5.4 LES MOYENS DU PARTENARIAT	18
CHAPITRE 6 : LES RÉFÉRENCES ANTÉRIEURES	20
6.1 LES BESOINS PERÇUS	20
6.2 DES VOLETS REMANIES	21
6.3 NOUVEAUX VOLETS	23
6.3.1 VOLET ACCES RIVERAINS	24
6.3.2 VOLET SOCIO-ECONOMIE	26

PRÉSENTATION

Ce document du Comité consultatif SLV 2000 contient des indications sur une suite éventuelle de présent plan d'action SLV 2000. Il a été produit, à la demande des coprésidents, pour contribuer à la réflexion gouvernementale sur l'opportunité d'entreprendre une nouvelle phase- une phase 4 – du plan d'action Saint-Laurent, ainsi que sur les orientations à donner à cette future phase si elle devait être mise en place.

Les observations incluses dans ce document sont tirées ou déduites des avis préparés par le Comité consultatif SLV 2000 au cours des dernières années. Les aspects de ces documents pertinents dans la perspective de suites possibles aux plans d'action Saint-Laurent sont présentés et regroupés.

Ce document, reflétant les positions passées du Comité, se situe dans la continuité des échanges et des discussions de ses membres. Il ne s'agit pas encore d'un avis sur les suites à donner aux plans d'action Saint-Laurent, une fois la phase en cours terminée. Un tel avis pourra être élaboré et soumis aux co-présidents à leur demande, une fois que ces derniers auront fait connaître les balises d'un processus devant conduire ou non à un « plan 4 ».

Les observations sont reprises dans l'ordre chronologique des avis du Comité consultatif, en commençant par les plus récents. Elles sont présentées sous divers thèmes qui ne correspondent pas nécessairement aux têtes de chapitre des documents dont elles sont tirées.

CHAPITRE 1 : LE PARTENARIAT

Avis du Comité consultatif SLV 2000 sur le partenariat, septembre 2001

Cet avis sur le thème du partenariat dans la gestion du Saint-Laurent a proposé des orientations pour l'avenir de la gestion du Saint-Laurent, dont plusieurs sont particulièrement pertinentes à la réflexion sur les suites aux plans Saint-Laurent.

1.1 Une analyse à faire

Le développement d'une formule de partenariat diversifiée et ouverte est l'un des acquis significatifs des plans d'action Saint-Laurent. Cette formule s'est graduellement mise en place et enrichie au cours des trois plans successifs, amorcés en 1988. L'analyse du partenariat actuel a néanmoins amené le Comité consultatif à suggérer d'évaluer et de préciser encore davantage le modèle de partenariat développé dans le cadre de SLV 2000. Son avis sur ce sujet soulève d'ailleurs plusieurs questions (pp. 4 et 5) auxquelles des réponses devraient être apportées avant la poursuite des plans d'action Saint-Laurent. La réflexion sur ces questions devrait amener à identifier les conditions précises du partenariat en gestion du Saint-Laurent :

« La réalisation des objectifs ainsi que les modalités de fonctionnement de la participation mériteraient donc d'être analysées en fonction d'un certain nombre de paramètres portant sur l'objet du partenariat, qui devraient être précisés explicitement, soit l'amélioration de l'état du Saint-Laurent, la santé des écosystèmes et des citoyens, l'accessibilité au fleuve et la formule choisie de gestion du Saint-Laurent. » (p.2)

Toute l'approche de partenariat en gestion du Saint-Laurent mériterait d'ailleurs une attention particulière dans le processus d'élaboration des suites du plan actuel ainsi que dans la mise en place des formules futures de concertation et de participation en gestion du Saint-Laurent. Le partenariat est devenu au fil des plans successifs une caractéristique du plan SLV 2000 qui doit maintenant être consolidée :

« Des éléments d'évaluation et des critères de comparaison mériteraient d'être développés pour mesurer l'efficacité réelle du partenariat actuel en fonction des objectifs visés. Le partenariat et la concertation sont en effet des moyens et non des objectifs. Leur intérêt et leur efficacité sont fonction des efforts pour atteindre des résultats observables d'amélioration de l'état du Saint-Laurent, selon un ensemble cohérent d'indicateurs environnementaux et socio-économiques. » (p.2)

1.2 Des règles à redéfinir

Les processus de décision et la répartition des moyens entre les acteurs gouvernementaux et les partenaires non gouvernementaux de la gestion du Saint-Laurent doivent être prévus et ajustés pour permettre une cogestion véritable et proactive. Ceci suppose notamment des sources nouvelles de financement des partenaires, particulièrement externes. Des éléments tels que les mécanismes de décision, la place des consensus et l'imputabilité des participants doivent être éclaircis :

« Le véritable partenariat exige un meilleur équilibre entre les joueurs en cause. La disproportion des moyens pourrait être fortement atténuée par un soutien accru aux groupes de citoyens et écologistes. Les règles du jeu mériteraient pour leur part d'être revues afin d'éviter que les interventions nécessaires ne soient neutralisées par le processus de recherche des consensus sur les moyens et les résultats à atteindre. »
(p.3)

« Il est alors important que l'organisme responsable et imputable de l'état du Saint-Laurent évite la fragmentation des interventions et adopte un cadre d'ensemble cohérent en vue de l'atteinte des objectifs d'amélioration de l'écosystème du Saint-Laurent. De sérieux mécanismes d'intégration sont requis pour s'assurer que les objectifs soient atteints dans les meilleurs délais et que tous s'y reconnaissent. » (p.3)

1.3 Leadership et cohérence

L'avis du Comité consultatif sur le partenariat apporte pour sa part certaines pistes de travail qui pourraient inspirer la réflexion sur l'avenir des plans Saint-Laurent. Beaucoup reste à faire pour que l'harmonisation et la concertation des gouvernements et des autres acteurs assurent une intervention efficace et cohérente sur les problématiques environnementales du Saint-Laurent. Le Comité consultatif insiste sur l'intégration des actions et des acteurs :

« Le Comité consultatif SLV 2000 croit qu'il est encore essentiel de chercher à accentuer l'harmonisation gouvernementale, entre les gouvernements et entre les ministères des gouvernements, pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales, améliorant aussi le partenariat au niveau gouvernemental. » (p.7)

« Un véritable leadership est nécessaire pour s'assurer que toutes les interventions gouvernementales et autres en rapport avec le Saint-Laurent soient cohérentes et que l'ensemble des acteurs à tous les niveaux soient associés aux efforts de concertation. Ceci suppose de bien situer la place des partenaires dans le processus de décision, de même que celle des autorités responsables. » (p.7)

1.4 Consulter sur des options

Enfin, l'avis sur le partenariat apporte une série d'indications qui peuvent être utiles pour guider les réflexions sur les suites au plan actuel. Succinctement, ces indications portent sur les éléments suivants :

- l'association des nouveaux acteurs, notamment du milieu municipal (p.7) ;
- la définition des modalités précises du partenariat (p.8) ;
- la clarification des responsabilités gouvernementales (p.9);
- l'évaluation d'options de gouvernance publique, privée ou mixte (p.9);
- la revue des modalités de participation et des ressources pour son soutien (p.9) .

Le Comité consultatif termine son avis en recommandant un exercice de consultation sur les diverses options envisageables pour la succession des plans d'actions Saint-Laurent, dont possiblement d'autres approches de gestion que les trois plans d'action menés depuis 1988. Les changements de contexte, notamment la politique de l'eau du Québec, l'instauration de la gestion des rivières par bassin versant et les développements en cours en gestion du système Grands-Lacs/Saint-Laurent, justifient une réflexion approfondie et des consultations larges pour associer les partenaires actuels et potentiels à la définition et à l'élaboration de la nouvelle formule de partenariat qui prendra la relève du présent plan SLV 2000:

« Le Comité consultatif estime qu'un exercice de réflexion et de consultation sur la gestion future du Saint-Laurent et sur diverses hypothèses de formules de gouvernance devrait être conduit par les gouvernements en collaboration avec les acteurs concernés par l'eau et le Saint-Laurent. » (p.11)

« Le Comité consultatif recommande fortement que les partenaires actuels de SLV 2000 à tous les niveaux soient mis à contribution dès que possible dans l'exercice de planification des suites du plan SLV 2000, pour assurer une continuité avec les trois plans précédents et l'intégration des interventions dans la gestion du Saint-Laurent. » (p.11)

CHAPITRE 2 : L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Avis du Comité consultatif sur l'avancement mi-plan de SLV 2000, octobre 2000

Même s'il a été produit en octobre 2000, l'avis du Comité consultatif SLV 2000 portant sur l'avancement du plan SLV 2000 à mi-parcours contient plusieurs éléments utiles dans l'élaboration des suites du plan 3. Une des principales raisons de cette pertinence est l'impossibilité de modifier significativement un plan en cours de réalisation, du fait qu'il découle d'une entente formelle entre les gouvernements. Des changements d'orientations et d'objectifs ne seraient possibles que si l'entente était ouverte et ses conditions modifiées, ce que n'entendent pas faire les responsables du plan.

Les constats faits par le Comité consultatif, notamment en regard des progrès dans l'atteinte des résultats fixés et des incidences du plan sur l'amélioration environnementale du Saint-Laurent, resteront très probablement applicables lors de l'évaluation des performances du plan dans son ensemble. Les conclusions et les recommandations de cet avis peuvent ainsi être utiles dans le cadre de la réflexion sur l'avenir des plans d'action Saint-Laurent, certaines portant sur les bases mêmes de ces plans.

2.1 Les objectifs et les résultats

Le Comité consultatif croit nécessaire de revenir aux questions de base sur les objectifs et les résultats de SLV 2000. Car, les bilans et rapports des plans antérieurs ne permettent pas de vérifier clairement leur influence globale sur l'écosystème du Saint-Laurent, sur ses ressources et sur ses usages. La véritable raison d'être des plans d'action est l'atteinte de leurs objectifs, ce qui suppose des moyens de mesurer les résultats et de suivre l'évolution des divers aspects de la qualité du Saint-Laurent. Les indicateurs des performances environnementales du plan SLV 2000 sont pour le moment inaptes à prendre la mesure de l'amélioration de l'environnement fluvial qui devrait découler de la mise en œuvre de ses divers volets. Dans son avis sur cette question, le Comité consultatif déplore les lacunes marquant cette dimension capitale de l'évaluation des performances qui permettrait de rendre compte de l'utilité et de la pertinence des investissements publics et communautaires dans le plan SLV 2000. Le Comité consultatif insiste sur l'importance du suivi environnemental du Saint-Laurent et de la reddition de comptes sur la base d'indicateurs environnementaux stables et mesurables d'un plan à l'autre :

« Le Comité consultatif recommande fortement aux gestionnaires de SLV 2000 de donner priorité au suivi environnemental du Saint-Laurent. Ce suivi doit s'appuyer sur les indicateurs retenus dans le cadre du plan 2 et les liens qui sont établis avec les

*indicateurs du bilan environnemental publié à la fin du premier plan Saint-Laurent. »
(p.8)*

2.2 Un bilan public

Le Comité consultatif est convaincu que l'instrument par excellence pour rendre compte de l'évolution du Saint-Laurent et des contributions des plans d'action reste la production périodique d'un bilan environnemental. Les suites du plan actuel, que ce soit un plan 4 ou toute autre forme de gestion du Saint-Laurent, doivent inclure les moyens et les ressources pour produire un tel bilan. Des indications précises sur les contenus et les activités requises sont explicitées dans l'avis :

« Le Comité consultatif recommande instamment qu'un bilan environnemental sur le Saint-Laurent soit publié à l'échéance du plan. Les gestionnaires de SLV 2000 doivent s'assurer que ce bilan environnemental soit global, et non pas sectoriel et thématique. Il doit être préparé dès la présente phase de SLV 2000, en vue de communiquer au grand public les résultats du plan en regard de ses grands objectifs et de l'amélioration globale du Saint-Laurent. » (p.9)

2.3 Facteur intégrateur : biodiversité

Dans la réalisation du bilan environnemental du Saint-Laurent, la biodiversité occupe une place primordiale. Pour le Comité consultatif, la biodiversité est au cœur de la logique d'intégration des résultats de SLV 2000. En effet, le volet BIODIVERSITÉ produit les connaissances qui peuvent être utilisées comme indicateurs de santé du Saint-Laurent. Dans l'élaboration des suites du plan 3, une approche de réalisation du bilan environnemental du Saint-Laurent sur la base des indicateurs déduits des connaissances sur la biodiversité doit être planifiée et développée. C'est pour le Comité consultatif un des moyens de corriger l'absence d'intégration entre les volets du plan SLV 2000 et les interventions qui en découlent

« Le Comité consultatif suggère de clarifier les liens entre la biodiversité et le suivi environnemental du Saint-Laurent, à la fois comme indicateur intégrateur de l'état de santé du Saint-Laurent et comme référence pour compléter et harmoniser les indicateurs environnementaux utilisés pour le suivi et le bilan environnemental. » (p.11)

2.4 Modèle d'intégration

Au cours de ses travaux, le Comité consultatif s'est efforcé de définir un modèle d'intégration des volets et des activités, selon qu'ils portent sur les sources d'impacts, sur leurs effets sur la qualité du Saint-Laurent ou sur la possibilité de récupération des usages qui accompagne les efforts d'amélioration. Cette approche a d'ailleurs servi de référence pour le choix des thèmes des forums de concertation tenus à l'occasion des réunions du Comité consultatif. Des

propositions ont été apportées aux co-présidents dans plusieurs avis et à différentes reprises à l'effet de trouver des modalités simples et opérationnelles de prendre en charge la préoccupation d'intégration dans la gestion du Saint-Laurent. Le Comité consultatif offre aussi de jouer un rôle actif dans le support aux actions d'intégration. Ces propositions pourront servir d'inspiration dans la réflexion sur l' « après plan 3 » :

« Le Comité consultatif situe l'intégration au cœur de la capacité de SLV 2000 de rencontrer ses objectifs et d'atteindre ses résultats. Pour cette raison, il croit urgent et prioritaire de clarifier les responsabilités d'intégration des analyses et des démarches de SLV 2000 dans le Cadre de gestion et d'en redéfinir les modalités au besoin, si la formule initialement prévue est inadéquate ...[...]. Au besoin, des partenaires externes pourraient être invités à participer aux travaux de comité (d'intégration) pour l'aider à définir ses orientations et ses fonctions. » (p.12)

« Le Comité consultatif soumet aux gestionnaires de SLV 2000 une proposition à l'effet d'intensifier ses actions en vue de supporter les efforts d'intégration requis pour la suite du plan SLV 2000. Cette mission de concertation et d'intégration devrait être reconnue au Comité consultatif, qui miserait sur des forums de partenaires réunissant périodiquement les acteurs internes et externes de SLV 2000 sur des thématiques établies conjointement par le Comité consultatif et les gestionnaires de SLV 2000. » (p.18)

2.5 Rôles des partenaires externes

Le recours au partenariat externe dans le plan 3 a fait ses preuves, plus dans certains volets que dans d'autres. Divers aspects restent encore nébuleux et méritent d'être précisés. D'une part, les volets font inégalement appel à des partenaires externes et les rôles dévolus à ces derniers restent encore imprécis. D'autre part, la contribution même des partenaires externes est peu explicite, les responsabilités et le degré d'imputabilité de ces partenaires n'ayant pas été clairement définis.

Les renseignements disponibles à la revue mi-plan ont permis de constater le faible bassin de membres extérieurs des volets, plusieurs étant simultanément membres du Comité consultatif et partenaires d'un volet, alors que ce «dédoublage» était prévu comme accessoire et secondaire à l'implication des partenaires externes. Un effort sérieux doit être fait pour élargir la représentation externe et engager de nouveaux acteurs provenant par exemple des milieux scientifiques, environnementaux, agricoles, industriels et municipaux dans la mise en œuvre des volets et de l'ensemble du plan. Cette proposition sur l'approche de participation des citoyens en gestion du Saint-Laurent peut aider les responsables de SLV 2000 à parvenir à une meilleure définition du rôle, des apports et des responsabilités des partenaires externes, ainsi qu'à davantage de précisions sur les conditions et les modalités d'une éventuelle prise en charge conjointe de la gestion du Saint-Laurent par la société civile et les gouvernements :

« Le Comité consultatif incite dans un premier temps les gestionnaires de SLV 2000 à examiner la représentativité actuelle des partenaires externes sur les divers volets et l'ouverture de ces volets aux contributions concrètes de ces partenaires. Dans un deuxième temps, une réflexion est nécessaire sur des questions susceptibles d'améliorer la contribution des partenaires externes aux travaux des volets, par exemple les mandats, les ressources et l'imputabilité de ces partenaires... » (p.19)

CHAPITRE 3 : LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Avis du Comité consultatif SLV 2000 sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, septembre 2000

L'examen de la question de la diffusion des connaissances scientifiques par le Comité consultatif SLV 2000 a permis d'apporter quelques suggestions d'actions qui n'ont pu être mises en place dans le cadre du plan SLV 2000 en cours. Ces propositions pourraient néanmoins être considérées dans le cadre des suites de ce plan, et éventuellement dans la mise en œuvre d'un quatrième plan d'action Saint-Laurent.

Le Comité consultatif a pu constater que les attentes des différents partenaires de SLV 2000, et de ses publics cibles, sont diversifiées et multiples. Un forum sur cette question, combiné à un sondage des participants et à des analyses des approches actuelles de communication, a conduit au constat de certaines lacunes dans l'intégration des moyens de communication, dans la vulgarisation des connaissances à diffuser et dans l'évaluation de l'efficacité des efforts actuels de diffusion.

3.1 Des communications concertées

L'analyse du Comité consultatif l'a amené à proposer que la diffusion des connaissances scientifiques devienne une fonction spécifique des plans d'action Saint-Laurent, ceci notamment pour permettre de valoriser la grande quantité d'information disponible et la production continue de nouvelles informations. La création d'un volet spécifique du plan d'action dédié à la diffusion des connaissances scientifiques est ainsi suggérée pour remplacer l'approche actuelle qui consiste à confier la responsabilité des communications scientifiques aux divers volets sectoriels. Un véritable Comité de concertation sur les communications, comprenant des partenaires externes et fonctionnant de la même façon que les autres volets du plan (objectifs, résultats ciblés, indicateurs de performances, etc.), serait ainsi créé :

« Le mandat du Comité de concertation sur les communications devrait être précisé pour inclure spécifiquement la diffusion des connaissances scientifiques, ce qui suppose une coordination active et structurée des communicateurs affectés aux divers volets de SLV 2000. » (p.8)

« Le Comité consultatif croit nécessaire que le Comité de concertation sur les communications élabore une stratégie et un plan d'action pour la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent... » (p.9)

3.2 Des communications intégrées

Le Comité consultatif s'est efforcé de proposer plusieurs interventions susceptibles d'améliorer l'intégration des communications scientifiques sur le Saint-Laurent. Parmi les moyens suggérés, les plus importants sont :

- des indicateurs de performances (recommandation 3, p.10);
- une consultation périodique des clientèles (recommandation 5, p.11);
- un bilan environnemental pour le public (recommandation 6, p.11);
- la collaboration de tous les organismes concernés (recommandation 7, p.12);
- le rôle des relayeurs (recommandation 9, p.13).

Parmi les moyens d'intégration suggérés, la création d'un *Observatoire du Saint-Laurent* qui s'étende à l'ensemble du Saint-Laurent, et non pas seulement au golfe apparaît une bonne initiative pour assurer la diffusion vulgarisée des connaissances et des expertises. La collaboration entre les organismes privés, communautaires et gouvernementaux est essentielle pour atteindre cette intégration des communications scientifiques. Ceci suppose aussi que des programmes de soutien et des ressources financières soient rendus disponibles pour faciliter le travail de diffusion. Ces propositions pourraient conduire à la création d'un volet nouveau et original dans un prochain plan d'action, avec des objectifs bien concrets de mise en place de moyens de diffusion, pour la gestion du Saint-Laurent :

« Le Comité consultatif croit qu'il faut examiner davantage les moyens d'intégration des connaissances et des initiatives de diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent et ses tributaires. L'intégration doit toucher tout autant les secteurs du Saint-Laurent que les organismes responsables, prioritairement les partenaires de SLV 2000. Il revient aux autorités de SLV 2000 de susciter, sinon de forcer la collaboration des divers organismes pour compléter les initiatives de diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent et pour en recouvrir l'ensemble de l'écosystème. » (p. 12)

« Le Comité consultatif soutient que les partenaires communautaires de SLV 2000 devraient être associés activement aux efforts de diffusion des connaissances scientifiques faits dans le cadre de SLV 2000 et que des programmes de soutien et des ressources financières devraient être prévus pour faciliter leur travail de relayeurs. » (p. 13)

CHAPITRE 4 : L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

Avis du Comité consultatif SLV 2000 sur le Cadre de performance de SLV 2000, décembre 1999

Le Comité consultatif SLV 2000 a eu à examiner une proposition de cadre pour l'évaluation des performances du plan SLV 2000. Dès le départ, le Comité consultatif a recherché les moyens de rendre ce cadre simple et clair, pour qu'il soit facilement compréhensible par ceux à qui il s'adresse. Quelques recommandations du Comité consultatif restent pertinentes pour les suites des plans d'action Saint-Laurent qui, quelle que soit leur forme, devront aussi être évaluées.

Évidemment, l'entente à la base du plan SLV 2000, les objectifs retenus pour ses volets et les résultats fixés comme cibles à atteindre constituent des références fondamentales pour l'évaluation des performances. Dans toute intervention à venir, le Cadre de performance devra refléter les programmes des volets et les résultats qu'on leur demande de livrer. Dans le plan SLV 2000 (plan 3), ces liens des objectifs et des résultats avec les indicateurs de performances ne ressortent pas très clairement et sont parfois très indirects. Les indications issues de l'analyse rigoureuse du Cadre de performance par le Comité consultatif pourront être utiles au moment de concevoir l'approche d'évaluation d'un éventuel prochain plan.

4.1 Pour le public et les élus

Comme le plan d'action SLV 2000 s'adresse en premier lieu à la population et répond à ses attentes, l'un des principes à la base de l'évaluation repose sur la reddition de comptes auprès de cette même population, ou des élus qui la représentent. Le Comité consultatif a ainsi établi que la première clientèle d'une évaluation est la population; la méthode d'évaluation retenue doit par conséquent être facilement accessible et compréhensible. Ceci a comme première incidence de distinguer les indicateurs de performance administrative, qui servent au suivi et au contrôle des activités et des budgets du plan et qui s'adressent aux gestionnaires, des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des résultats promis :

« Le Comité consultatif suggère que la clientèle cible du Cadre de performance soit la population et l'ensemble des citoyens et groupes concernés par l'amélioration du Saint-Laurent. » (p. 27)

La simplicité, l'efficacité et l'accessibilité de l'évaluation a aussi une conséquence sur la conception même d'un plan d'action Saint-Laurent. La tendance observée dans le plan 3 de subdiviser les volets en sous-volets, ainsi que de mettre en place une structure d'organisation des volets différente de celle qui semble découler de l'entente entre les gouvernements, crée une complexité dans le système d'évaluation qui la rend possiblement hermétique pour des lecteurs non familiers avec la gestion de SLV 2000 :

« Le Comité consultatif suggère que pour aligner le Cadre de performance sur les résultats visés tels qu'annoncés pour chaque domaine d'intervention, un nombre réduit d'éléments clés et d'indicateurs soient retenus... » (p. 29)

4.2 Liens avec l'environnement et l'économie

Dans son analyse du Cadre de performance, le Comité consultatif a recherché les liens entre l'approche et les indicateurs retenus et le développement durable, soit avec l'environnement et l'économie. Le Comité consultatif s'est en effet interrogé sur la possibilité de rendre compte au public des performances de SLV 2000 sans référer à l'impact de ce plan sur l'état environnemental du Saint-Laurent et sans rapporter la façon dont les argents publics ont été dépensés. Dans l'expression de ses préoccupations, le public fait naturellement des liens entre la saine gestion des fonds publics et l'efficacité des actions gouvernementales pour l'amélioration du Saint-Laurent. Ceci a amené le Comité à proposer dans un premier temps que des indicateurs économiques soient intégrés dans l'ensemble du Cadre de performance. Dans un deuxième temps, le Comité consultatif a suggéré que les liens entre les résultats atteints dans le cadre du plan SLV 2000 et l'état environnemental du Saint-Laurent soient établis :

« Le Comité consultatif estime qu'il serait nécessaire d'intégrer des indicateurs de performances économiques dans l'évaluation des divers volets » (p.31)

« Le Comité consultatif estime qu'il faudrait dans un premier temps distinguer les indicateurs d'évaluation des performances du plan de ceux du suivi administratif, et dans un deuxième temps établir des liens, soit qualitatifs, soit quantitatifs, entre les performances atteintes face aux résultats visés et le bilan environnemental du Saint-Laurent. » (p. 9)

CHAPITRE 5 : UNE GESTION RENOUVELÉE

Avis du Comité consultatif SLV 2000 sur le Cadre de gestion, phase 3 1998 – 2003, avril 1999

L'entente ayant conduit au plan SLV 2000 1998– 2003 a constitué un pas important en introduisant des partenaires externes dans les comités de mise en œuvre des volets du plan. Le rôle accru de concertation et de gestion donné à Stratégies Saint-Laurent a aussi constitué une nouveauté. Ces changements, faut-il le rappeler, avaient été suggérés par le Comité consultatif SLV 2000 dans sa contribution à l'élaboration du plan.

Le Cadre de gestion qui a fixé les balises pour la coordination du plan et de ses partenaires et pour la mise en œuvre des projets ne reflétait pas vraiment ces changements. Ces derniers ne se retrouvaient pas clairement transposés dans le système de gestion adopté par les gestionnaires de l'entente. Des éléments absents ou confus dans le plan de gestion se sont répercutés tout au long de la réalisation du plan 3, éléments qui ont été soulignés périodiquement par le comité consultatif dans ses avis subséquents.

Les principales observations du Comité consultatif sur le cadre de gestion pourront servir lors de la négociation d'une nouvelle entente, si telle est la décision des gouvernements. Les points relevés par le Comité consultatif concernent en grande partie le partenariat et les communications, sujets sur lesquels des avis ont été produits par la suite.

5.1 Le rôle de Stratégies Saint-Laurent

L'implication communautaire est l'un des principes de gestion à la base du plan d'action. Les actions prioritaires réalisées dans le cadre du plan sont celles inscrites aux plans d'aménagement régionaux, les PARE. Dans le concept initial du plan 3, Stratégies Saint-Laurent a reçu un rôle significatif comme gestionnaire et coordonnateur des actions entreprises sur le terrain dans le cadre de l'ensemble des volets, et non seulement par les ZIP. Le Cadre de gestion n'a pas su traduire ce nouveau rôle dans les structures et dans les responsabilités. Dans les faits, Stratégies Saint-Laurent n'a pu qu'exercer que très partiellement ce rôle. Dans un éventuel nouveau plan, les liens entre Stratégies Saint-Laurent et le comité de gestion de l'entente devront être plus explicités et plus formels, en regard des actions à réaliser sur le terrain :

*« Le Comité consultatif suggère de revoir l'organigramme utilisé dans le Cadre de gestion de façon à refléter la position stratégique de Stratégies Saint-Laurent et du Comité de concertation communautaire comme partenaire privilégié pour la concertation des actions du plan, visant à obtenir des résultats concrets au sein des communautés. »
(p.2)*

5.2 Le mandat du Comité consultatif

Toujours dans le domaine du partenariat, le Comité consultatif a souligné que le Cadre de gestion fait une description de son mandat et de son rôle qui est plus que limitative. Une modification de la structure du Comité consultatif combinée à son rattachement aux gestionnaires de l'Entente plutôt qu'aux ministres responsables ont eu pour effet de donner à ses interventions un caractère beaucoup plus administratif et à restreindre la latitude dans ses travaux. Le Comité consultatif faisait alors état de ses craintes en regard de son indépendance face aux gestionnaires, de l'influence de ses avis et de sa liberté de décision quant aux sujets de ses travaux. Ces modifications ayant été inscrites à l'entente à l'insu du Comité consultatif, il n'a pas été possible de les modifier, ce qui aurait supposé une ouverture de l'entente.

Avec le plan 3, le Comité consultatif a demandé que des corrections soient apportées au Cadre de gestion pour établir son indépendance et son autonomie au plan administratif:

« Le Comité consultatif demande que soit précisé dans le cadre de gestion qu'il a la liberté de choix de certains sujets d'avis et contenus des avis. » (p.3)

A cette occasion, le Comité consultatif a proposé des modifications pour inscrire explicitement son initiative dans ses travaux et avis, de même que pour faire reconnaître le mandat et les modalités de fonctionnement dans le Cadre de gestion. Ces changements n'ont pu être faits. Les propositions restent néanmoins tout à fait pertinentes dans un prochain plan, le cas échéant. Ceci explique certaines difficultés de fonctionnement observées au cours du plan 3, notamment la multiplicité des mandats « administratifs » donnés au Comité consultatif par les co-présidents et les problèmes de motivation des membres qui en ont résulté. Le Comité consultatif aurait souhaité rétablir la situation antérieure, soit celle du plan 2, qui consacrait le statut et la composition du Comité consultatif dans des articles de l'entente:

« Le mandat de ce comité consistera à formuler des avis et conseils à l'intention des ministres partis à l'Entente. (article 5.1)... Les membres du Comité consultatif seront choisis par les ministres partis à l'entente. (article 5.3) »

5.3 La définition du partenariat

Selon les observations du Comité consultatif, le Cadre de gestion du plan 3 n'a pas intégré suffisamment les nouvelles approches de partenariat et de concertation qui constituaient une nouveauté dans ce plan. Des réflexions plus approfondies étaient considérées nécessaires, notamment sur le rôle et les responsabilités des partenaires. Les résultats de ces réflexions devaient conduire à une révision de la définition et de l'imputabilité des partenaires externes. Vu l'importance croissante que prendra la participation des acteurs concernés dans la gestion future du Saint-Laurent, une attention particulière à ces questions devra être accordée, ce qui

devrait se traduire concrètement dans d'éventuelles ententes, ainsi que dans le Cadre de gestion qui en encadrera la mise en œuvre.

Déjà, au cours du plan 3, le Comité consultatif a réalisé des travaux, par exemple des forums avec les partenaires et des avis, sur les diverses dimensions du partenariat. Ces travaux devraient servir d'inspiration dans l'élaboration d'une nouvelle entente entre les gouvernements, et devrait aider les éventuels concepteurs d'un nouveau Cadre de gestion du plan d'action sur le Saint-Laurent :

*« Le Comité consultatif croit nécessaire de réviser le document sur le partenariat de façon à le mettre à jour en regard de l'approche innovatrice de concertation retenue... »
(p.6)*

« Le Comité consultatif croit donc qu'il faut préciser la notion d'imputabilité pour la distinguer de la responsabilité des projets, si tel est le cas, qu'elle soit élargie aux partenaires externes, et que des indicateurs mesurables de cette imputabilité soient aussi intégrés dans le Cadre de performance. » (p.6)

5.4 Les moyens du partenariat

Dès cet avis sur le Cadre de gestion, qui constituait son premier avis avec le plan 3, le Comité consultatif s'est attaché aux questions concernant les communications, la concertation et le partenariat. Déjà à ce moment, le Comité consultatif a souligné le manque de précisions dans le Cadre de gestion sur l'ensemble de ces notions pourtant essentielles et certainement originales du plan 3 par rapport aux plans précédents. Ces notions ont d'ailleurs été au cœur des avis que le Comité consultatif a produit par la suite à l'intention des co-présidents pour les assister dans la définition, la compréhension et l'application de ces nouvelles dimensions du plan d'action Saint-Laurent.

Des propositions précisées ont alors été apportées :

- l'ajout de partenaires externes dans le comité de concertation sur les communications ;
- un exercice d'évaluation des approches et moyens de communication;
- des instruments pour favoriser l'accès aux connaissances sur le Saint-Laurent ;
- des moyens de communication et de diffusion pour le Comité consultatif.

Certaines de ces propositions ont été retenues et mises en œuvre. D'autres non. Elles restent encore pertinentes pour les suites éventuelles du plan 3. Le Comité consultatif soulignait par exemple l'importance qu'il accorde à l'accessibilité et à la disponibilité pour le grand public des renseignements sur ses travaux et ses avis. Le Comité consultatif ne disposant pas des ressources financières pour se doter des moyens de communication et de diffusion, et ces derniers n'ayant pu être réalisés dans le cadre des activités régulières de communication de

SLV 2000, le Comité consultatif est resté peu connu et son influence moindre. Dans l'avenir, en fonction du statut qu'aura le prochain Comité consultatif, des mesures pourraient être prévues pour éviter ces lacunes. Ainsi, par exemple, le Comité consultatif pourrait avoir accès aux services de communications du plan SLV 2000 au moins sur le même pied que les autres comités de concertation, autrement, les budgets devraient lui être accordés pour ce faire :

« Le Comité consultatif demande que des services et des instruments de communication soient assurés par SLV 2000 pour la diffusion de ses activités et de ses avis. » (p.5)

CHAPITRE 6 : LES RÉFÉRENCES ANTÉRIEURES

Document d'orientations sur le développement d'un troisième plan d'action pour le Saint-Laurent, août 1997

Le Comité consultatif SLV 2000 avait complété à la fin de la phase 2 du plan d'action une réflexion approfondie sur les besoins et les modalités du plan suivant. Plusieurs des suggestions du Comité consultatif d'alors ont été retenues, notamment sur l'approche de partenariat et sur l'ajout de nouveaux volets, notamment celui portant sur la navigation. D'autres suggestions ou orientations n'ont pu être mises en place. Plusieurs gardent encore toute leur pertinence. Pour cette raison, des éléments du document d'orientation ayant précédé la phase 3 du plan d'action Saint-Laurent sont repris par la suite.

6.1 Les besoins perçus

Des consultations effectuées par les membres dans leurs réseaux d'activités avaient alors fait ressortir plusieurs points d'intérêt qui, une fois le bilan des résultats du plan en cours effectué, pourront être réévalués en regard de la suite des interventions sur le Saint-Laurent :

« Une gestion de la ressource-eau spécifique au cas du Saint-Laurent :

- *inscription dans la politique de l'eau.*

Le besoin d'arrimage des interventions sur le Saint-Laurent avec l'organisation de la gestion des rivières par bassin versant :

- *complémentarité et convergence des efforts ;*
- *extension de l'approche ZIP aux rivières.*

La nécessité de faire participer le monde de l'enseignement, de l'éducation et de la recherche (universités et cégeps en régions) :

- *création de lien chercheurs-ZIP.*

La priorité au principal problème encore entier du Saint-Laurent, soit la pollution agricole après la dépollution industrielle et toxique;

- *actions immédiates et ciblées (état de situation et pistes de solution, par exemple) ;*
- *considération des tributaires ;*
- *budgets accrus proportionnels au problème ;*
- *effort de conciliation villes-campagnes.*

La continuation de l'assainissement des tributaires.

Le recyclage des interventions industrielles sur le soutien aux PME :

- *outils technologiques accessibles ;*
- *soutien financier.*

Une insistance requise sur les usages sociaux du fleuve rendus possibles du fait de son amélioration, soit l'écotourisme et l'accès au fleuve:

- *enlever les barrières physiques ;*

La repolarisation souhaitable vers les régions des processus de connaissance et des pouvoirs décisionnels :

- *priorités d'interventions par bassin ;*
- *apports scientifiques à assurer dans les entités régionales ;*
- *mise en oeuvre des plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE).*

L'intensification du rôle et des interventions de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP :

- *augmentation des budgets et des ressources pour des projets définis ;*
- *formules de concertation élargies et renforcées avec chercheurs (tels biologistes et industriels) ;*
- *modes permanents de consultation (forums de discussion, par exemple) ;*
- *présence dans les comités d'harmonisation et dans les volets.*

Le besoin de consolidation des résultats des plans 1 et 2 :

- *diffusion des connaissances acquises ;*
- *suivi des recommandations et besoins identifiés » (pp. 1 et 2)*

6.2 Des volets remaniés

Les travaux du Comité consultatif ont aussi porté sur la conception et les contenus des volets d'un futur plan. Ici encore, plusieurs propositions gardent encore leur pertinence. Il est aussi possible de constater que certains volets du plan 3 ont intégré des propositions d'alors:

Sur le volet « Agriculture » (p.5):

Le Comité consultatif a alors proposé de faire un portrait de la situation et des besoins de solutions en ce qui concerne la pollution agricole et le Saint-Laurent, en fonction des connaissances existantes mais non synthétisées. Ce bilan aujourd'hui disponible, soit le portrait agro-environnemental de l'agriculture au Québec, devrait servir de référence pour l'élaboration du volet agricole du plan. Le Comité consultatif suggérerait aussi d'accorder la priorité à un diagnostic de la problématique agricole du Saint-Laurent.

Sur le volet « Golfe » (p.5):

Le Comité consultatif a alors attiré l'attention des responsables de SLV 2000 sur l'importance de créer un volet « Golfe » intégré dans le plan d'action Saint-Laurent. Cette suggestion n'a pas été retenue et les activités gouvernementales concernant le golfe ont continué à se dérouler en parallèle et sans véritable coordination avec SLV 2000 (nouveaux comités de concertation, observatoire environnemental réservé au golfe, etc...). Le contenu suggéré mérite ainsi un réexamen dans le cadre de la réflexion sur les suites du plan 3 :

- *préparer un plan de gestion des zones côtières ;*
- *intégrer les impacts des secteurs minier et forestier ;*
- *s'occuper de problématiques de dégradation dues à la navigation (délestage de déchets et d'eaux de ballast) ;*
- *développer les aspects sociaux et l'implication des citoyens en reconnaissant les spécificités de la région (populations dispersées, bassins versants inoccupés) ;*
- *assurer la continuité et la couverture régionale par les comités ZIP.*

Il s'agirait d'ajouter explicitement un volet « Golfe » dans le plan 3 couvrant les secteurs d'activités du Saint-Laurent. Les principales actions à y inscrire sont :

- *produire un bilan portant sur le golfe par une mise à jour et une intégration des connaissances actuelles ;*
- *augmenter le financement pour la recherche ;*
- *resserrer le maillage entre les réseaux communautaires et scientifiques pour la diffusion des connaissances et les échanges ;*
- *responsabiliser les usagers et les populations riveraines ;*
- *définir les paramètres d'encadrement des développements économiques dans la région du golfe » (pp. 5 et 6)*

Sur le volet « Santé » (p.6) :

« Les besoins mentionnés à ce chapitre concernent notamment les effets de la pollution agricole, ceux de la pollution atmosphérique, les groupes à risques, l'exposition à des nouveaux contaminants et aux polluants persistants en milieu marin. Il est considéré prioritaire d'élargir à une définition plus globale de la santé, recouvrant par exemple les traumatismes (noyades, accidents), la santé au travail (risques du métier de pêcheur), l'activité physique et le bien-être général découlant des usages du Saint-Laurent.

Un plan 3 devrait alors inclure des objectifs de promotion de la santé par un meilleur usage du fleuve. Ceci suppose l'information de la population sur les bénéfices et les risques de l'accès et de l'usage du Saint-Laurent. Les régions devraient participer

d'avantage à la diffusion de l'information, les directions de santé publiques pouvant jouer un rôle sur ce plan. »

Le document d'août 1997 apportait en plus de ces propositions générales des suggestions très précises sur le contenu des volets. Ces développements beaucoup trop détaillés pour être repris ici peuvent encore être utilisés par les concepteurs du contenu du prochain plan d'action Saint-Laurent, si cette orientation doit être prise. Plusieurs des volets développés n'ont pu être inscrits au plan 3. Si un éventuel plan 4 devait être mis en place, l'occasion pourrait être prise d'introduire certains des nouveaux volets suggérés en plus des volets actuels:

- volet Agriculture : p. 12
- volet Accès riverains : p. 13
- volet Navigation durable : p. 16
- volet Pêches et habitats : p. 17
- volet Bilans et suivi : p. 19
- volet Gestion communautaire : p. 20
- volet Diffusion et appropriation : p. 22
- volet Socio-économie : p. 23

La définition détaillée des contenus de certains de ces volets peuvent servir de réponses aux propositions du Comité consultatif SLV 2000 dans le cadre de ses avis présentés aux chapitres précédents. C'est le cas par exemple du volet Bilans et suivi en ce qui concerne les performances de SLV 2000 en regard de l'état environnemental du Saint-Laurent. Les besoins de communication et de diffusion des connaissances scientifiques pourraient aussi être comblés par la mise en place du volet « Diffusion et appropriation » tel que conçu dans le cadre des travaux du Comité consultatif précédent.

6.3 Nouveaux volets

Dans le cadre des travaux et des négociations entre les gouvernements relatifs au plan 3, certains volets envisagés n'ont pu être intégrés au plan SLV 2000 (phase 2). Les besoins auxquels voulaient répondre ces volets existent encore au moment de terminer la mise en œuvre du plan. C'est le cas plus particulièrement d'un volet qui mettrait directement à contribution les milieux municipaux, autant les ministères gouvernementaux que les municipalités comme telles et leurs associations. La nécessité que les plans d'action successifs conduisent à une forme permanente de gestion durable, environnementale, intégrée et concertée du Saint-Laurent avait aussi inspiré le Comité consultatif dans l'élaboration d'un volet attaché davantage à la gouvernance du Saint-Laurent. Ces deux volets suggérés dans le document de 1997 sont repris en très grande partie ici à cause de leur actualité persistante.

6.3.1 Volet Accès riverains

« Les municipalités riveraines du Saint-Laurent et de ses tributaires désignés ont un rôle clé dans les interventions susceptibles d'améliorer l'état global du Saint-Laurent, et surtout de faciliter pour les riverains et les usagers l'accès et l'utilisation du fleuve une fois que les efforts de dépollution ont eu pour effet de le rendre plus attrayant à tous les niveaux. Un volet du plan 3 s'adresse spécifiquement à ces dernières et sera géré en collaboration avec le monde municipal. Des interventions locales sous la responsabilité des gestionnaires du territoire seront alors possibles dans l'optique de redonner le Saint-Laurent aux citoyens, ce qui est un objectif constant des plans complétés jusqu'à maintenant. Évidemment, les programmes de ce volet doivent intégrer les acquis des plans antérieurs et maintenir une approche de protection des rives et de préservation des milieux humides de valeur.

Les programmes du volet :

- *Acquisition d'espaces récréatifs collectifs*
Alors que les programmes d'acquisition de terrains et d'espaces des plans d'action précédents ont pour objet la protection des espèces et des écosystèmes (milieux humides), ce programme du plan 3 a pour objet de favoriser la réservation et l'affectation d'espaces riverains à des fins d'usage collectif pour les gens. Un budget sera disponible pour permettre à des gestionnaires riverains (municipalités, MRC, corporations dédiées) **l'acquisition de terrains riverains** pour leur donner une vocation à caractère social, notamment la récréation et la détente (plages, parcs riverains, etc.). Ce programme donnera aux autorités locales de nouveaux moyens pour soustraire à la privatisation des zones riveraines d'intérêt dont la valeur immobilière a augmenté grâce aux investissements passés des gouvernements pour l'assainissement du Saint-Laurent.
- *Aménagement d'infrastructures d'accès à l'eau*
Un programme de **soutien à l'aménagement d'infrastructures d'accès à l'eau** viendra compléter le programme précédent et le compléter dans le cas où les sites à aménager (enlèvement de barrières physiques, etc.) sont déjà de propriété publique. Un tel programme sera à frais partagé entre les gouvernements à tous les niveaux et pourrait s'inspirer du programme actuel d'infrastructures pour son fonctionnement.
- *Désinfection des eaux contaminant les plages*
L'un des obstacles à l'utilisation du Saint-Laurent pour la baignade est la contamination bactériologique des eaux qui subsiste même après que les municipalités riveraines auront complété leurs installations d'assainissement des eaux usées. Ces problèmes ponctuels nécessitent des approches cas par cas adaptés à chacune des situations en place. Ce programme permettra de mettre en

oeuvre des solutions concrètes pour la **désinfection des eaux contaminant les plages**, de façon à en permettre un usage sécuritaire par la population. Ce programme est un supplément au Programme d'assainissement des eaux qui vient garantir une de ses retombées annoncées pour le retour au Saint-Laurent.

- **Sécurité environnementale et humaine**

L'ouverture de l'accès au fleuve et l'intensification des usages peuvent entraîner divers problèmes qu'il faut gérer avant qu'ils ne conduisent à de nouvelles détériorations. L'introduction de nouveaux parasites, la sécurité sur et dans l'eau, le maintien de la qualité de sites ouverts au public, sont autant de préoccupations à prendre en charge par un programme orienté vers la sécurité environnementale et humaine. **L'information et la sensibilisation sur les bénéfices, les risques et les impacts des usages** du fleuve peuvent être faites auprès des populations qui fréquentent le fleuve et profitent des usages.

- **Organisation de circuits écotouristiques**

Le Saint-Laurent, ses paysages et ses richesses multiples et diversifiées (mammifères, ports, sites de pêches, villages côtiers, etc.) sont des attraits touristiques majeurs susceptibles de générer une activité économique dans toutes les régions baignées par ce grand cours d'eau. Le plan 3 doit pouvoir favoriser la mise en valeur de ce potentiel en appuyant **l'organisation de réseaux écotouristiques laurentiens** par des organismes locaux spécialisés dans ce domaine. La réalisation de guides, la signalisation de sites, la promotion des circuits sont des moyens pour inciter les touristes, les résidents et les voyageurs à découvrir le Saint-Laurent, à bénéficier des efforts pour son amélioration et à contribuer à la préservation de la qualité de son environnement. Les visiteurs rejoins dans le cadre de tels circuits sont en effet en situation d'être adéquatement informés des précautions à prendre pour protéger les écosystèmes et la qualité de l'eau.

- **Nettoyage des rejets des PME**

Le volet industriel des plans 1 et 2 s'adressant aux grandes industries riveraines rejetant directement leurs eaux usées au fleuve, a été un succès et a contribué à engager concrètement et significativement ces grands pollueurs d'alors dans l'effort d'assainissement du Saint-Laurent. La prochaine étape doit toucher des entreprises de moindre envergure qui ne rejettent pas directement leurs eaux au fleuve mais plutôt dans les réseaux d'égouts municipaux. L'intervention industrielle du plan 3 visera spécifiquement cette source de contamination locale en fournissant un **soutien au nettoyage des rejets des PME**. Ce programme pourra être géré conjointement avec les municipalités et s'adressera à la fois aux petites industries désirant modifier leurs procédés ou prétraiter leurs rejets pour devenir compatibles avec les systèmes municipaux de traitement des eaux usées.

6.3.2 Volet Socio-économie

« Dans ses avis antérieurs, le Comité consultatif SLV 2000 a souvent souligné le besoin d'aborder les diverses problématiques environnementales du Saint-Laurent sous l'angle social. Le Comité a ainsi constaté les importantes lacunes à ce sujet, ou tout ou moins la faiblesse chronique de ces aspects en comparaison des aspects biophysiques. Le troisième plan Saint-Laurent devra s'attaquer vigoureusement à cette composante de la gestion du Saint-Laurent et permettre le développement scientifique et organisationnel requis pour son intégration dans les décisions et les interventions sur le Saint-Laurent. Des stratégies sociales bien évaluées et adéquatement conçues sont maintenant nécessaires pour donner aux interventions envisagées sur la majorité des dossiers environnementaux, toute leur portée et leur efficacité.

Ce champs d'études et de préoccupations est relativement nouveau en environnement et fait appel à des spécialités (sociologie, anthropologie, sciences des organisations, sciences politiques et administratives, prospective) et à des approches de travail qui ont été à peu près absentes des deux premiers plans. Les décideurs, les gestionnaires et les partenaires à tous les niveaux et dans toutes les sphères socio-économiques gagneront alors à mieux comprendre le contexte de leurs interventions, à pouvoir comparer les effets de différentes options et à mieux prévoir les résultats sur le terrain.

Ce volet intervient dans un secteur émergent de connaissances et constitue une innovation tant scientifique qu'environnementale. Ses divers programmes pourraient être rattachés à d'autres volets déjà décrits si les moyens financiers et les ressources humaines disponibles ne sont pas assez importants pour justifier un volet spécifique. Son contenu est toutefois essentiel dans la perspective où l'on peut certainement présumer que ce troisième plan d'action Saint-Laurent devrait déboucher sur des approches et des mécanismes permanents et durables capables de prendre en charge les responsabilités environnementales de la gestion du Saint-Laurent.

Les programmes du volet :

*- **portrait de la socio-diversité du Saint-Laurent***

*Un travail fondamental de développement sera nécessaire pour bien étudier, comprendre et décrire la dimension sociale de la gestion du Saint-Laurent. Cet effort, en grande partie de recherche et de développement, sera centré sur les composantes sociales de la biodiversité ou sur le **portrait de la socio-diversité du Saint-Laurent**. Ce programme commencera par un portrait, donnera lieu à la production d'un bilan et sera suivi de la production d'aides à la décision comme des stratégies de référence et des modèles prédictifs. Un tel programme présentera une grande symétrie avec le volet « biodiversité » du plan SLV 2000, mais s'attachera*

aux dimensions sociales et humaines de la diversité complétant ainsi le bagage important de connaissances et de modèles d'évaluation accumulés sur les dimensions biologiques de la diversité. Ce programme s'attachera ainsi aux gens et à leur milieu de vie, au même titre que le plan 2 s'est attardé aux espèces vivantes et à leurs habitats. Ce programme pourrait être rattaché au volet Bilan et suivi axé sur l'acquisition de connaissances.

- *subvention de recherches en sciences sociales*

*Vu la nouveauté de ce champ d'activités dans les plans d'action Saint-Laurent, et considérant la complexité des processus décisionnels et des schémas d'intervention sur le Saint-Laurent, un programme devra encourager les chercheurs du domaine à développer les connaissances à caractère social en rapport avec l'environnement fluvial. Un programme de **subventions à la recherche en sciences sociales** sera offert aux chercheurs par l'entremise des organismes subventionnaires compétents (Conseil de recherches en sciences humaines, FCAR, etc.). Ce programme présentera beaucoup de similarités avec le programme de recherche en santé faisant partie du plan SLV 2000. Ce programme scientifique du plan 3 pourra cependant être grandement axé sur les méthodes de « recherche-action » supposant une intervention concrète à des fins expérimentales dans les divers milieux étudiés. Ce programme pourrait aussi être intégré au volet Bilan et suivi.*

- *examen des mécanismes de gestion du futur*

*Le dernier programme de ce volet sera orienté spécifiquement sur l'après plan d'action Saint-Laurent. Car après une planification élaborée des actions durant trois plans successifs, soit 15 ans, il est pertinent de préparer la suite en termes d'approches et de mécanismes stables et durables de décision, de gestion et d'intervention. Un **examen des modes gestion future** du Saint-Laurent s'avère donc nécessaire. L'équipe d'encadrement de ce programme doit être représentative des divers milieux décisionnels ayant un rôle sur le Saint-Laurent. C'est peut-être le programme qui mettra à contribution des représentants de l'ensemble des acteurs-décideurs qui sont parties prenantes dans la réalisation des autres volets du plan 3. Il s'agit, dans le cadre de ce programme, de faire une analyse comparative (avantages-inconvénients) des diverses options de systèmes de gestion pour le Saint-Laurent et de « designer » un modèle de système de gestion approprié qui tienne compte de la complexité socio-politique de la question. Ce programme pourrait être inscrit au volet Gestion communautaire, mais en s'assurant d'une structure de réalisation représentative de l'ensemble des intervenants et des milieux concernés. » (pp. 23 et 24)*

AVIS

DU

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

SUR LE

PARTENARIAT DANS LA GESTION DU SAINT-LAURENT

SEPTEMBRE 2001

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE PARTENARIAT ACTUEL.....	1
2.	DE NOMBREUSES QUESTIONS	4
3.	DES PISTES DE RÉPONSES	5
4.	SYNTHÈSE ET INDICATIONS POUR ALIMENTER LES ÉCHANGES	8
5.	DES PROPOSITIONS DE TRAVAIL.....	10

Le présent avis du Comité consultatif SLV 2000 porte sur le thème du partenariat dans la gestion du Saint-Laurent. Il contient des éléments issus du Forum des partenaires tenu le 20 février 2001, de même que des discussions du Comité lors de sa réunion du 25 mai 2001.

Cet avis veut surtout proposer aux co-présidents de SLV 2000 un cadre de réflexion sur le thème du partenariat, notamment sur le sens même du terme « partenariat », pour l'avenir de la gestion du Saint-Laurent. Il déborde ainsi l'actuel cadre de gestion du plan SLV 2000 pour permettre l'exploration de diverses hypothèses et options pour la gestion future du Saint-Laurent. Les réflexions et commentaires qui suivent constituent un effort pour mieux définir la notion de partenaires, quitte même à proposer un autre mot dont le sens sera mieux précisé et plus clair.

L'avis propose donc diverses questions à examiner, des pistes de travail pour apporter des réponses, des hypothèses sommaires de réponses dans certains cas, ainsi qu'une approche d'échanges et de discussions pour associer les partenaires actuels et potentiels de SLV 2000 aux réflexions sur ce thème. La notion de partenaires pourra varier avec le contexte d'intervention, selon qu'il s'agit de la poursuite continuée des objectifs de SLV 2000, de changements des objectifs pour atteindre d'autres résultats ou de la mise en place d'une formule nouvelle de gestion du Saint-Laurent.

À l'invitation du Comité consultatif SLV 2000, une centaine de personnes se sont réunies le 20 février dernier pour échanger sur le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent. Intitulé « GESTION DU SAINT-LAURENT : LES DÉFIS DU PARTENARIAT », le Forum a permis d'examiner les formes actuelles de participation dans la gestion du Saint-Laurent. Les débats ont aussi porté sur les approches de partenariat envisageables dans le futur.

Le présent avis tient compte des résultats des échanges, qui sont présentés en détails dans le rapport produit à la suite du Forum. Pour cet avis, le Comité consultatif a élaboré davantage ses réflexions développant ainsi les questions et les sujets qui devraient être explorés dans le cadre de l'élaboration des suites de la phase en cours de SLV 2000.

1. Le partenariat actuel

Le Forum sur le partenariat a permis aux participants d'amorcer l'analyse de la situation actuelle de SLV 2000 en regard de la participation des différents acteurs.

En premier lieu, il est utile de revoir les formes que prend actuellement la participation, souvent nommée « concertation » dans le plan SLV 2000. Le partenariat tel qu'il est mis actuellement en opération intervient à trois niveaux :

- ?? le Comité consultatif réunit des personnes de provenances diverses recrutées pour leur connaissance des dossiers, ainsi que des intervenants reliés par leurs actions au Saint-Laurent ;
- ?? les Comités de concertation responsables de la mise en œuvre des volets incluent des intervenants externes non gouvernementaux susceptibles d'influencer les actions ou d'intervenir directement ;
- ?? la participation du milieu est assurée par les Comités ZIP qui visent la concertation des intervenants des communautés riveraines, ces derniers étant coordonnés par Stratégies Saint-Laurent, qui assume la co-présidence du volet Implication communautaire.

Le terme « partenariat » dans SLV 2000 comprend donc des fonctions de conseil, de collaboration à la mise en œuvre et de concertation dans l'atteinte des objectifs. Il s'agit d'une définition opérationnelle du mot « partenaires » dans la phase en cours de SLV 2000.

Bien qu'il soit prématuré, en fonction d'observations et d'analyses très parcellaires, de prétendre dégager un bilan exhaustif de ce partenariat actuel, il est possible de faire certains constats sur les forces et les faiblesses de cette approche.

Les formules actuelles de partenariat dans le plan SLV 2000 constituent l'amorce d'un projet dont l'intérêt est apprécié de différentes façons selon les intervenants engagés dans le processus et selon les objectifs qu'ils poursuivent.

La réalisation des objectifs ainsi que les modalités de fonctionnement de la participation mériteraient donc d'être analysées en fonction d'un certain nombre de paramètres portant sur l'objet du partenariat, qui devraient être précisés explicitement, soit l'amélioration de l'état du Saint-Laurent, la santé des écosystèmes et des citoyens, l'accessibilité au fleuve et la formule choisie de gestion du Saint-Laurent.

Le partenariat est devenu au fil des plans successifs une caractéristique du plan SLV 2000. Bien qu'une participation des principaux intervenants du milieu et des communautés riveraines soit assurée, cette participation semble inégale selon les volets du plan. Elle est plus réussie dans certains volets du plan, notamment Navigation et Implication communautaire.

Des éléments d'évaluation et des critères de comparaison mériteraient d'être développés pour mesurer l'efficacité réelle du partenariat actuel en fonction des objectifs visés. Le partenariat et la concertation sont en effet des moyens et non des objectifs. Leur intérêt et leur efficacité sont fonction des efforts pour atteindre des résultats observables d'amélioration de l'état du Saint-Laurent, selon un ensemble cohérent d'indicateurs environnementaux et socio-économiques.

✍️ Lors du Forum, plusieurs intervenants ont fait état de critiques quant à la disproportion des moyens disponibles du plan actuel entre les acteurs gouvernementaux et les partenaires non gouvernementaux : groupes, communautés, représentants d'entreprises et d'associations d'entreprises (temps, argent, ressources scientifiques et techniques, etc.). Ces intervenants ont également souligné l'urgence d'améliorer de façon significative les règles du jeu relativement aux choix des partenaires, à l'accès à l'information, et au processus de décision sur les interventions.

Le véritable partenariat exige un meilleur équilibre entre les joueurs en cause. La disproportion des moyens pourrait être fortement atténuée par un soutien accru aux groupes de citoyens et écologistes. Les règles du jeu mériteraient pour leur part d'être revues afin d'éviter que les interventions nécessaires ne soient neutralisées par le processus de recherche des consensus sur les moyens et les résultats à atteindre.

✍️ Pour certains, la formule actuelle du partenariat, du fait surtout de la confusion sur les véritables pouvoirs décisionnels et sur les décideurs mandatés pour les arbitrages, contribue paradoxalement à légitimer l'attentisme des pouvoirs publics et les faibles résultats de la phase précédente du plan SLV 2000.

Une sérieuse analyse des effets possiblement négatifs du partenariat est nécessaire, sans quoi le partenariat dans SLV 2000 pourrait être remis en cause au profit de types d'actions plus fermes et plus radicales, notamment la judiciarisation des dossiers conflictuels. Des mécanismes d'arbitrage devront être élaborés pour assurer l'efficacité du processus décisionnel.

✍️ Il appert que les objectifs du partenariat dans SLV 2000 varient souvent significativement selon les acteurs en présence et selon le rôle qui leur est attribué. En plus, les actions des partenaires sont souvent menées indépendamment les unes des autres dans les divers dossiers sectoriels.

Il est alors important que l'organisme responsable et imputable de l'état du Saint-Laurent évite la fragmentation des interventions et adopte un cadre d'ensemble cohérent en vue de l'atteinte des objectifs d'amélioration de l'écosystème du Saint-Laurent. De sérieux mécanismes d'intégration sont requis pour s'assurer que les objectifs soient atteints dans les meilleurs délais et que tous s'y reconnaissent.

✍️ Malgré les efforts en vue d'une plus grande concertation, certaines problématiques globales du Saint-Laurent ne semblent pas encore prises en charge avec la participation des intervenants du milieu. À ce propos, l'absence, ou une présence faible de représentants externes, est notable sur des volets importants du plan :

- les milieux municipaux et ceux de l'entreprise privée sont encore sous-représentés dans les comités de concertation des volets Urbain et Industriel ;
- ces mêmes milieux n'assistent qu'en très petit nombre aux activités d'échanges et de concertation, notamment les Forums des partenaires tenus par le Comité consultatif SLV 2000 ;
- les scientifiques et les professionnels non gouvernementaux sont à peu près absents sur les comités de concertation des volets Biodiversité et Santé ;
- les partenaires actuels sur le volet Agricole ne réussissent pas à assurer une représentation diversifiée des intérêts face à la problématique de l'agriculture en regard du Saint-Laurent.

Le manque flagrant de financement constitue un obstacle, sinon un sérieux handicap à la concertation et au partenariat, notamment pour assurer un plus grand équilibre des forces en présence et pour la mise en œuvre des projets du milieu dans le cadre des Plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

Stratégies Saint-Laurent, en plus de demander une plus grande reconnaissance de son rôle comme partenaire de SLV 2000, voudrait un appui à sa recherche de financement privé dans la réalisation des projets.

2. De nombreuses questions

Ces constatations relatives au partenariat actuel soulèvent plus de questions qu'elles ne fournissent de réponses sur un modèle de gouvernance qui serait approprié à la gestion future du Saint-Laurent. Ces réponses devraient être précisées avant d'arrêter une approche de partenariat dans la gestion du Saint-Laurent.

De façon schématique, les questions à poser et à clarifier seraient probablement les suivantes :

Pourquoi le partenariat ?

- *de quel partenariat s'agit-il ? quels sont les objectifs du partenariat? comment se distingue-t-il des formules actuelles?*

Qu'est-ce qu'un partenaire ?

- *quels rôles et quelles responsabilités y sont associés ? quels pouvoirs et quels moyens sont requis? quelle imputabilité est possible et comment?*

Sur quoi porte le partenariat ?

- *quoi mettre en commun (moyens, ressources, etc.) ? sur quels sujets et objets de décision ou d'intervention? vers quels résultats?*

Qui est partenaire de qui ?

- *les citoyens avec les gouvernements ? les gouvernements avec les gens du milieu? les uns des autres sur un même pied?*

En plus des questions générales, les échanges lors du Forum des partenaires ont fait ressortir quelques questions plus spécifiques qui mériteraient des réponses claires. Ces questions se posent différemment selon qu'il y a poursuite avec une autre phase du plan SLV 2000 ou qu'une nouvelle formule de gestion est mise en place.

Quels devraient être les liens avec les acteurs et les intervenants qui ne sont pas partenaires des actions sur le Saint-Laurent, soit dans la formule actuelle, soit dans la formule future ?

Quelles sont les limites et la portée d'ententes de partenariat qui peuvent être convenues entre les divers acteurs ou participants ?

Quels sont les mécanismes pour assurer la cohérence des multiples initiatives portant sur le Saint-Laurent, autant sous forme de projets touchant le Saint-Laurent que sous forme d'efforts de concertation d'acteurs?

Faut-il des mécanismes formels d'intégration et d'arbitrage ? Lesquels ?

La réflexion sur ces questions devrait amener à identifier des nouveaux défis de participation, à préciser des notions encore très floues qu'il faudra définir en tenant compte du mode d'intervention sur le Saint-Laurent. C'est le cas pour l'exclusivité liée à l'engagement des partenaires, pour la coordination de l'ensemble des interventions, bien au delà des plans SLV 2000, pour la nature des conventions confirmant la portée des partenariats, etc.

Certains cas concrets pourraient être utiles pour examiner et préciser ces aspects, par exemple des projets tels que le *Croissant de l'Est* et *Montréal Bleu* dans la région de Montréal, ou *Le littoral du Saint-Laurent* dans la région de Québec. Ces projets sont développés dans leur dynamique propre par des acteurs concernés, notamment du milieu municipal et de celui du développement régional. Ces intervenants ne sont pas nécessairement partenaires de SLV 2000, mais offrent des illustrations de situations qui supposent des clarifications dans l'avenir.

3. Des pistes de réponses

Les constatations tirées du Forum et les nombreuses questions qu'elles soulèvent démontrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour que l'harmonisation et la concertation des gouvernements et des autres acteurs pour une meilleure intervention sur le Saint-Laurent soient à la hauteur des problématiques environnementales, économiques, urbaines et sociales. Dans

la région de Montréal notamment, le désengagement de plusieurs groupes de citoyens et d'environnement, non engagés dans les efforts formels de concertation, amène un questionnement des conditions actuelles de réalisation concertée des interventions.

À l'intérieur même des gouvernements, l'harmonisation entre les ministères souffre de plusieurs lacunes; certains ministères clés ne sont d'ailleurs pas encore partenaires de SLV 2000. L'harmonisation entre les gouvernements, malgré l'entente de partenariat, fait aussi face à diverses difficultés. Ces problèmes deviennent surtout visibles pour les partenaires externes de SLV 2000 à l'occasion de projets ou d'interventions, souvent faits sans tenir compte du plan SLV 2000.

Il reste donc beaucoup à faire pour que l'harmonisation et la concertation à l'intérieur des institutions gouvernementales soient à la hauteur des problématiques du Saint-Laurent. Même à l'intérieur de SLV 2000, l'entente entre les gouvernements n'empêche pas les résistances de ministères et les actions non concertées qui en résultent. Certains exemples permettent d'illustrer ces deux situations à l'intérieur et à l'extérieur de SLV 2000 :

- les sites Internet consacrés au Saint-Laurent non intégrés (Observatoire IML, Atlas CSL, Biosphère) ;
- les bilans du Saint-Laurent de sources diverses (qualité de l'eau par le MENV, biodiversité par Environnement Canada) ;
- les projets de dragage du chenal maritime ou de secteurs portuaires ;
- les projets majeurs d'aménagements portuaires ou riverains ;
- les politiques ou projets ministériels concernant le Saint-Laurent (politique maritime du Québec, cession des quais de Transports Canada, tourisme fluvial par Tourisme Québec).

Le Comité consultatif SLV 2000 fait ici certaines suggestions visant tout autant à améliorer la situation à court terme qu'à favoriser à plus long terme une plus grande participation des représentants du milieu et des organismes gouvernementaux dans la gestion du Saint-Laurent. Il s'agit d'ébauches de certaines mesures pouvant permettre la mise en œuvre d'un « partenariat » dans un sens élargi du terme.

Le Comité consultatif SLV 2000 croit qu'il est encore essentiel de chercher à accentuer l'harmonisation gouvernementale, entre les gouvernements et entre les ministères des gouvernements, pour assurer la cohérence des interventions gouvernementales, améliorant aussi le partenariat au niveau gouvernemental.

L'intensification de l'harmonisation gouvernementale devrait viser en priorité les éléments suivants :

- l'intégration et la diffusion des connaissances sur l'état du Saint-Laurent (sites Internet, observatoires, bilan) ;
- les liens entre la démarche québécoise vers une politique de l'eau et les plans SLV 2000 ;
- le recrutement des ministères et organismes gouvernementaux agissant sur le Saint-Laurent (Affaires municipales, Métropole, Commission de la Capitale, etc.).

Le Comité consultatif considère urgent de rendre plus complet et représentatif le partenariat des citoyens, des milieux privés et municipaux, ainsi que des groupes environnementaux tant au niveau global des comités de concertation des volets, qu'au niveau local et régional tant par le biais des Comités ZIP qu'en soutenant les mouvements environnementaux qui oeuvrent dans le domaine de la gestion de l'eau et du Saint-Laurent. Une nouvelle ronde de recrutement de partenaires externes devrait être réalisée à très court terme pour compléter la représentation des acteurs concernés aux divers niveaux de concertation de SLV 2000.

La concertation des efforts investis sur le fleuve par tous les acteurs suppose que soient précisés les responsabilités des gouvernements et des partenaires selon les milieux géographiques (national, régional, local) et les usages (navigation, berges, faune, etc.), les aspects pour lesquels il convient d'organiser une concertation ou une gestion commune (conservation, mise en valeur, usages, vie urbaine, etc.) et les objectifs poursuivis aux plans économique, social, urbain, etc.

Un véritable leadership est nécessaire pour s'assurer que toutes les interventions gouvernementales et autres en rapport avec le Saint-Laurent soient cohérentes et que l'ensemble des acteurs à tous les niveaux soient associés aux efforts de concertation. Ceci suppose de bien situer la place des partenaires dans le processus de décision, de même que celle des autorités responsables.

L'intensification de la participation municipale et privée à tous les niveaux dans SLV 2000 devrait donner lieu à certaines actions de soutien et de développement, actions qui en grande partie passent par la capacité des Comités ZIP et de Stratégies Saint-Laurent d'associer les acteurs du milieu aux projets sur le Saint-Laurent :

- la reconnaissance par l'ensemble des ministères (transports, santé, pêches et océans, tourisme) du rôle de Stratégies Saint-Laurent comme interlocuteur des gouvernements, acteur clé de la réalisation de projets et catalyseur de la participation des communautés riveraines ;
- l'allocation de nouveaux moyens financiers pour assurer la pérennité de Stratégies Saint-Laurent et du réseau des Comités ZIP, ainsi que pour accélérer la mise en œuvre des PARE ;

- le soutien politique et financier à la recherche de fonds privés et municipaux tant à l'échelle nationale que régionale, pour la réalisation de projets (aménagement, accès, etc.) sur le Saint-Laurent ;
- le recrutement de certains acteurs intéressés au Saint-Laurent mais encore absents des instances de concertation, par exemple les plaisanciers et les marinas, les institutions culturelles et les milieux de la récréation.

L'intensification du partenariat environnemental et citoyen dans la gestion du Saint-Laurent devrait donner lieu à certaines actions de soutien et de développement :

- la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage indépendant en cas d'impasse dans l'atteinte des objectifs au plan local ;
- l'appui concret des gouvernements aux interventions de diagnostic, de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation, d'alerte et d'action qui ne sont pas visées par le partenariat actuel de SLV 2000.

4. Synthèse et indications pour alimenter les échanges

Le Comité consultatif SLV 2000 est bien conscient que le Forum des partenaires sur le thème du partenariat est un premier exercice de réflexion. L'expérience du partenariat actuel dans SLV 2000 constitue une base de départ sur laquelle bâtir l'avenir de la participation dans la gestion du Saint-Laurent. Déjà, des progrès ont été réalisés dans le sens de la concertation pour l'atteinte des résultats visés et de la collaboration pour la mise en œuvre de projets. Les discussions lors du Forum, ainsi qu'à l'intérieur du Comité, sont utiles car elles permettent d'apporter des hypothèses et des pistes de travail pour la réflexion plus approfondie qui s'impose d'ici la fin de la présente phase de SLV 2000.

Les éléments de réflexion abordés dans les sections précédentes sont repris ici en résumé, en évoquant les indications qui pourraient guider la réflexion à venir :

Le véritable partenariat entre les gouvernements d'abord, puis avec les représentants des principaux acteurs concernés mérite d'être mieux défini. Plusieurs aspects doivent ainsi être précisés :

- le contexte d'intervention : la gestion de SLV 2000 ou la gestion du Saint-Laurent avec une nouvelle formule de gouvernance;
- le partage du pouvoir décisionnel entre les partenaires (le vrai problème) ;
- les moyens de financement du partenariat et des interventions, plus particulièrement des organismes de citoyens ou d'environnement ;
- les principes éthiques du partenariat ;

- l'imputabilité des gouvernements et des ministères responsables en regard de celle des autres partenaires ;
- les modalités de fonctionnement et l'instauration de mécanismes d'arbitrage pour prévenir les impasses et les blocages.

Les responsabilités gouvernementales de la gestion du Saint-Laurent, et éventuellement de la maîtrise d'œuvre de la coordination et de l'intégration essentielles à une bonne gestion du Saint-Laurent, doivent être identifiées :

- ces responsabilités devraient être clarifiées en tenant compte de la future politique québécoise de gestion de l'eau ;
- l'applicabilité de l'approche de gestion par bassin versant doit être examinée pour vérifier la possibilité de l'adopter à la situation particulière du Saint-Laurent.

Diverses hypothèses de formules de gouvernance du Saint-Laurent pourraient être avancées, examinées et évaluées, par exemple :

- une responsabilité gouvernementale, par un ministère, un organisme gouvernemental ou toute autre institution gouvernementale ;
- un organisme de concertation réunissant les gouvernements, ainsi que les représentants des grands acteurs et des parties intéressées ;
- une autre forme d'organisme susceptible de répondre aux besoins de la gestion du Saint-Laurent (commission indépendante, régie, etc.), mais indépendante des gouvernements.

Les modalités de participation des citoyens et l'approche de gestion concertée devraient être examinées en référence à la gestion de la ressource comme telle, à l'aménagement du territoire et à la gestion des usages du Saint-Laurent. Ceci suppose la considération de plusieurs aspects :

- les moyens d'information, d'éducation et de sensibilisation ;
- le partage des responsabilités des gestionnaires ;
- les mécanismes de participation et de résolution des conflits ;
- les moyens d'échanges, de débats et de décision et de circulation de l'information.

Le succès du partenariat repose sur une participation élargie et effective de la population à la prise en charge du principal bassin versant du Québec. Cela nécessite :

- la reconnaissance et l'appui financier par les divers paliers de gouvernements des diverses interventions à l'intérieur et à l'extérieur du plan SLV 2000 ;

- des mécanismes de coordination entre les responsables des plans concertés et les autres promoteurs d'initiatives portant sur les mêmes dossiers ou les mêmes secteurs d'intervention.

Le Comité consultatif suggère que, dans le cadre de la phase en cours de SLV 2000, une réflexion structurée soit amorcée sur la place actuelle du partenariat dans les plans d'action Saint-Laurent et sur l'approche de participation à développer.

- d'objectifs et de résultats livrables ;
- d'allocation des ressources suffisantes ;
- de responsabilités et des engagements ;
- de l'imputabilité collective face aux résultats ;
- de l'imputabilité de chacun face à ses engagements.

5. Des propositions de travail

Ces questions de partenariat de formule de gestion, de responsabilités et de financement sont très importantes face à l'avenir du Saint-Laurent et, dans l'éventualité où ce sera envisagé, dans les orientations mêmes d'un prochain plan SLV 2000. Un exercice rigoureux et systématique de réflexion est nécessaire pour apporter des réponses pertinentes et applicables à ces questions.

RECOMMANDATION 1

Le Comité consultatif suggère que, dans le cadre de la phase en cours de SLV 2000, une réflexion structurée soit amorcée sur la place actuelle du partenariat dans les plans d'action Saint-Laurent et sur l'approche de participation à développer.

Le présent avis veut fournir des bases et un cadre de travail pour cette réflexion. L'exercice pourrait être confié au Comité d'intégration en l'élargissant pour y inclure des représentants des partenaires actuels et potentiels, notamment des milieux municipaux, de l'entreprise privée et de la société civile, dont particulièrement les groupes environnementaux autres que les Comités ZIP.

Un processus systématique de consultation devrait être mis en place pour obtenir l'éclairage d'un nombre significatif d'intervenants déjà engagés comme partenaires, susceptibles de l'être ou ayant une expérience concrète de mécanismes de concertation tant au niveau du Saint-Laurent que dans d'autres domaines. Le Forum sur le partenariat a constitué une première étape qui sera utile pour bien préparer et cibler cette consultation.

Un support scientifique serait souhaitable pour permettre un approfondissement des questions, l'élaboration de diverses hypothèses et l'évaluation des options possibles.

RECOMMANDATION 2

Le Comité consultatif estime qu'un exercice de réflexion et de consultation sur la gestion future du Saint-Laurent et sur diverses hypothèses de formules de gouvernance devrait être conduit par les gouvernements en collaboration avec les acteurs concernés par l'eau et le Saint-Laurent.

Cet exercice pourrait être un prolongement de la consultation québécoise sur la gestion de l'eau et ainsi pourrait se faire en interaction étroite avec la démarche d'élaboration de la politique québécoise de l'eau et des orientations qui s'en dégagent spécifiquement pour la gestion du Saint-Laurent. Il pourrait se faire en dehors du cadre de SLV 2000 et de tout processus visant un éventuel quatrième plan d'action Saint-Laurent.

L'approche de partenariat dans la gestion du Saint-Laurent pourrait être examinée en référence au processus de gestion des rivières par bassin versant, pour établir les arrimages entre la gestion des tributaires et celle du Saint-Laurent.

Les liens avec les problématiques des Grands-Lacs, des exportations d'eau, et des changements climatiques devraient être considérés, plus spécifiquement en rapport avec la Commission mixte internationale et l'ALENA.

Les organismes de rivières devraient être spécifiquement associés à cet exercice vu les liens directs entre la gestion du Saint-Laurent et celle des rivières par bassins versants.

RECOMMANDATION 3

Le Comité consultatif recommande fortement que les partenaires actuels de SLV 2000 à tous les niveaux soient mis à contribution dès que possible dans l'exercice de planification des suites du plan SLV 2000, pour assurer une continuité avec les trois plans précédents et l'intégration des interventions dans la gestion du Saint-Laurent.

Les partenaires dont il s'agit sont ceux qui interviennent dans le cadre de Stratégies Saint-Laurent et des Comités ZIP, qui sont membres des Comités de concertation des volets ou du Comité consultatif SLV 2000.

L'exercice de réflexion sur les suites du plan SLV 2000 peut conduire à des changements mineurs à la mise en œuvre du partenariat dans le plan actuel qui, déjà, pourrait bénéficier d'une représentation élargie.

Les véritables changements que pourrait supposer la réflexion suggérée par le Comité consultatif interviendraient à la suite du plan actuel, soit pour l'avenir de la gestion du Saint-Laurent, ce qui n'est pas nécessairement un quatrième plan d'action.

Le Forum des partenaires sur le thème du partenariat dans la gestion du Saint-Laurent a fait ressortir que les participants actuels au plan, de même que d'autres intervenants intéressés au partenariat, veulent être associés à la définition et à l'élaboration de la formule de partenariat qui prendra la relève après le présent plan SLV 2000.

AVIS

DU

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

SUR

L'AVANCEMENT MI-PLAN DE SLV 2000

30 OCTOBRE 2000

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations inscrites tout au long du texte sont reprises ici dès le début du document pour attirer l'attention des lecteurs sur les propositions du Comité consultatif.

Recommandation 1

Se questionnant sur l'utilité du système de suivi de gestion (SSG) et préoccupé par la faible possibilité d'y obtenir les informations sur l'avancement de la seconde moitié du plan SLV 2000, le Comité consultatif incite les gestionnaires de SLV 2000 à simplifier le système pour le rendre plus transparent et facile d'accès, à s'assurer qu'il soit alimenté de façon régulière et à en ajuster le contenu pour permettre d'en tirer un bilan des résultats du plan sur l'état environnemental du Saint-Laurent.

Recommandation 2

Il apparaît essentiel pour le succès de l'implication des communautés dans la gestion du Saint-Laurent que les rôles de relayeur d'information, d'organisme de liaison et de coordonnateur des actions locales dévolus à Stratégies Saint-Laurent et au réseau des comités ZIP soient appuyés et valorisés davantage par les gestionnaires et les équipes du plan SLV 2000, de même qu'auprès des partenaires internes et externes du plan. Le Comité consultatif croit qu'il faut compléter le réseau pour l'ensemble du Saint-Laurent, le consolider pour assurer sa viabilité à long terme et assurer une représentation accrue des décideurs socio-économiques dans ses rangs.

Recommandation 3

Le Comité consultatif recommande fortement aux gestionnaires de SLV 2000 de donner priorité au suivi environnemental du Saint-Laurent. Ce suivi doit s'appuyer sur les indicateurs retenus dans le cadre du plan 2 et les liens qui sont établis avec les indicateurs du bilan environnemental publié à la fin du premier plan Saint-Laurent.

Recommandation 4

Le Comité consultatif recommande instamment qu'un bilan environnemental sur le Saint-Laurent soit publié à l'échéance du plan. Les gestionnaires de SLV 2000 doivent s'assurer que ce bilan environnemental soit global, et non pas sectoriel et thématique. Il doit être préparé dès la fin de la présente phase de SLV 2000, en vue de communiquer au grand public les résultats du plan en regard de ses grands objectifs et de l'amélioration globale du Saint-Laurent.

Recommandation 5

Le Comité consultatif croit qu'il est important d'entreprendre une réflexion d'ensemble sur l'approche de participation dans SLV 2000, et ses conséquences sur le partenariat (rôles, responsabilités, imputabilité, financement). Une collaboration entre SLV 2000 et

le Comité consultatif à l'organisation d'un forum permettrait une réflexion en compagnie de partenaires sur les aspects sociaux de la gestion du Saint-Laurent, au-delà des efforts de diffusion des connaissances, en envisageant les modalités futures de gestion du Saint-Laurent après les plans SLV 2000 ou dans l'hypothèse où une quatrième phase serait réalisée.

Recommandation 6

Le Comité consultatif suggère de clarifier les liens entre la biodiversité et le suivi environnemental du Saint-Laurent, à la fois comme indicateur intégrateur de l'état de santé du Saint-Laurent et comme référence pour compléter et harmoniser les indicateurs environnementaux utilisés pour le suivi et le bilan environnemental.

Recommandation 7

Le Comité consultatif situe l'intégration au cœur de la capacité de SLV 2000 de rencontrer ses objectifs et d'atteindre ses résultats. Pour cette raison, il croit urgent et prioritaire de clarifier les responsabilités d'intégration des analyses et des démarches de SLV 2000 dans le Cadre de gestion et d'en redéfinir les modalités au besoin, si la formule initialement prévue est inadéquate (comité des présidents de volets). Comme pour les autres comités oeuvrant dans SLV 2000, le Comité d'intégration doit préciser son mandat, fixer ses objectifs et annoncer les résultats visés. Au besoin, des partenaires externes pourraient être invités à participer aux travaux de ce comité pour l'aider à définir ses orientations et ses fonctions.

Recommandation 8

En soulignant les réalisations intéressantes du volet Navigation, le Comité consultatif incite les gestionnaires à prévoir les ressources humaines et financières pour que les résultats planifiés puissent être atteints et que la motivation du Comité de concertation de ce volet à atteindre ces résultats soit maintenue. Pour assurer la cohérence des objectifs de ce volet avec les interventions physiques sur le Saint-Laurent et ses berges, un effort pour rejoindre l'ensemble des acteurs décisionnels et les associer aux travaux de ce volet est souhaitable.

Recommandation 9

Pour le Comité consultatif, les performances du volet Agricole sont au nombre des bases principales de crédibilité du plan SLV 2000. En ce sens, le Comité consultatif estime que les résultats annoncés et les indicateurs de ces résultats doivent être maintenus, malgré leurs limites et les difficultés d'application. L'orientation des travaux de ce volet est grandement facilitée grâce aux nouvelles données disponibles dans le portrait agro-environnemental des fermes du Québec. Ces données devraient être considérées et analysées en vue de mieux cerner l'impact de l'agriculture sur le Saint-Laurent, notamment via ses tributaires.

Recommandation 10

Le Comité consultatif recommande de ramener à un seul comité de concertation la structure de gestion du volet Biodiversité, en y ajoutant d'autres partenaires externes pour en améliorer les liens avec les autres volets et la pertinence des activités en regard de l'état de santé du Saint-Laurent.

Recommandation 11

Le Comité consultatif souligne l'importance des activités du volet Industriel et urbain s'adressant aux PME pour en améliorer la gestion environnementale et ainsi réduire les rejets de contaminants au Saint-Laurent. Le Comité suggère de maintenir les résultats annoncés par ce volet, ce qui suppose d'intensifier ses activités et de réaliser un effort exceptionnel de collecte et d'analyse de données pour obtenir les connaissances de base et bien cibler les interventions avec les PME, selon les secteurs industriels.

Recommandation 12

Le Comité consultatif soumet aux gestionnaires de SLV 2000 une proposition à l'effet d'intensifier ses actions en vue d'appuyer les efforts d'intégration requis pour la suite du plan SLV 2000. Cette mission de concertation et d'intégration devrait être reconnue au Comité consultatif, qui miserait sur des forums des partenaires réunissant périodiquement les acteurs internes et externes de SLV 2000 sur des thématiques établies conjointement par le Comité consultatif et les gestionnaires de SLV 2000.

Recommandation 13

Le Comité consultatif incite dans un premier temps les gestionnaires de SLV 2000 à examiner la représentativité actuelle des partenaires externes sur les divers volets et l'ouverture de ces volets aux contributions concrètes de ces partenaires. Dans un deuxième temps, une réflexion est nécessaire sur des questions susceptibles d'améliorer la contribution des partenaires externes aux travaux des volets, par exemple les mandats, les ressources et l'imputabilité de ces partenaires. Le Comité consultatif est disponible à faire cet exercice en compagnie de représentants de SLV 2000.

CONTENU

1.	PRÉSENTATION	1
1.1	Contexte de l'avis.....	1
1.2	Démarche du Comité	1
2.	CONSTAT GLOBAL : DES PROGRÈS MITIGÉS	3
2.1	Des constats de l'atelier et de la vérification interne	3
2.2	L'angle d'analyse : global et non pas fonctionnel.....	3
2.3	Un grand constat : pas de cheminement clair vers les objectifs.....	4
3.	ORIENTATION : UN RETOUR AUX OBJECTIFS	5
3.1	Les 3 grands objectifs : quels résultats?.....	5
3.2	L'utilité de SLV 2000 : amélioration de l'environnement fluvial	7
3.3	Les vrais résultats : un bilan public.....	8
4.	PRIORITÉ : L'INTÉGRATION	9
4.1	La participation gouvernementale et communautaire	9
4.2	Un facteur intégrateur : la biodiversité	10
4.3	Les liens entre les volets	11
5.	DES VOLETS STRATÉGIQUES.....	12
5.1	Navigation : intensifier et doter de ressources.....	12
5.2	Agriculture : tenir compte du portrait agro-environnemental	13
5.3	Biodiversité : recentrer sur les objectifs de SLV 2000.....	14
5.4	Industriel : acquérir les connaissances de référence	15
6.	CONTRIBUTION DU COMITÉ CONSULTATIF : SUPPORT À L'INTÉGRATION	17
6.1	Forums d'échanges.....	17
6.2	Partenaires externes : représentativité et imputabilité	18

ANNEXES

Annexe 1 Liste des membres du Comité consultatif SLV 2000

Annexe 2 Analyse des indicateurs et des résultats. Avancement du plan SLV 2000

1. PRÉSENTATION

Le 8 novembre 1999, des représentants du Comité consultatif ont rencontré les co-présidents de SLV 2000 pour échanger sur les prochains travaux et demandes d'avis. Lors de cette réunion une « Proposition de calendrier de réalisation du rapport biennal 1998-2000 et de l'évaluation mi-plan (hiver 2001) » a été déposée. Des discussions ont eu lieu par la suite pour préciser l'intervention du Comité consultatif sur le sujet. Certaines modalités sont établies dans les contrats de services avec SLV 2000. En résumé, les co-présidents demandent l'opinion du Comité consultatif sur les résultats obtenus au cours des deux premières années de l'entente et que soient déposés ses commentaires à un moment où ils pourront influencer les décisions du Comité de gestion de l'Entente.

À la fin de mars 2000, une autre rencontre avec SLV 2000 a porté sur la revue mi-plan ainsi que sur le plan de travail 2000-2001 du Comité consultatif. Le 29 mai 2000, le Comité consultatif a été invité par SLV 2000 à participer à l'atelier mi-plan des 21 et 22 juin où chaque Comité de concertation a présenté ses objectifs, l'atteinte de ceux-ci et les projections pour les prochaines années. L'exercice a permis à des représentants du Comité consultatif d'obtenir des informations sur les activités des volets.

1.1 Contexte de l'avis

L'avis est fourni dans l'optique prévue initialement dans le plan SLV 2000 (phase 2) –le plan 3 – qui prévoyait que des réajustements et des modifications puissent être faits à la programmation initiale en fonction des progrès dans l'avancement du plan à la moitié de sa période de réalisation.

Pour le Comité consultatif, ces modifications et les ajustements possibles peuvent toucher les priorités et les thèmes de travail des volets, les résultats visés ou attendus, les affectations budgétaires, l'organisation des volets et la composition des comités de concertation.

1.2 Démarche du Comité

Le Comité consultatif a préparé son avis sur la base des renseignements obtenus dans le cadre de l'atelier de travail de juin 2000 et des documents rendus disponibles à cette occasion. Le Comité n'a pu commencer son travail d'analyse avant cette date, ne disposant d'aucune information quant aux résultats obtenus. Le système de suivi de gestion (SSG) de SLV 2000 n'a en effet été véritablement alimenté qu'au moment de l'atelier de juin. Les seules données obtenues auparavant concernaient l'évolution des budgets et les articles diffusés dans le bulletin *Le fleuve*.

Quelques membres du Comité consultatif et son secrétariat ont participé à l'atelier de juin 2000. Cette participation a été appréciée, un véritable effort de transparence étant noté de la part des équipes de réalisation des volets de SLV 2000. En plus, le Comité consultatif a pu prendre connaissance des observations, des conclusions et des recommandations d'une vérification interne de l'état d'avancement du plan. Le Comité consultatif tient à souligner qu'il s'agit là d'un exercice audacieux et sain qui a le mérite de fournir aux gestionnaires du plan des indications très pertinentes sur les points nécessitant une intervention pour en améliorer l'exécution. Le Comité consultatif ne reprend pas ici ces points d'amélioration qui lui apparaissent pertinents et significatifs. Il présume qu'ils seront pris en considération avec diligence par les gestionnaires et les équipes de travail. C'est là toute l'utilité de l'exercice.

En plus des présentations à l'atelier de juin 2000, le Comité consultatif a pu compter sur le contenu détaillé du SSG auquel ses membres ont eu accès à compter de août 2000. Divers textes ont aussi été reçus, notamment des versions préliminaires du contenu du rapport bi-annuel de SLV 2000. Cette documentation est volumineuse et même complexe. Le Comité consultatif a choisi de préparer son avis, non pas en refaisant un exercice détaillé de vérification des progrès, des indicateurs et des résultats volet par volet, mais en recherchant en regard des grands objectifs de SLV 2000 les signes globaux des progrès des travaux de l'ensemble du plan et de chacun des volets.

L'avis préparé apporte aussi une attention spéciale aux divers aspects concernant les partenariats gouvernementaux et externes dans la mise en œuvre de SLV 2000. Cette innovation dans le plan 3 constitue une des priorités du Comité consultatif, priorité qu'il tient à appuyer et pour laquelle il compte aussi ajuster ses interventions pour la seconde moitié du plan.

La réflexion a été faite à partir des observations de ses membres ayant participé à l'atelier de juin 2000 et en confiant à ses divers sous-comités (agriculture, biodiversité, industriel, navigation, santé, urbain) le soin d'évaluer les progrès et les besoins en fonction des renseignements obtenus sur chacun des volets. Ces travaux ont servi à préparer une proposition de travail qui, après discussion avec les divers sous-comités et lors d'une réunion plénière du Comité tenue en septembre 2000, a conduit au présent avis.

2. CONSTAT GLOBAL : DES PROGRÈS MITIGÉS

2.1 Des constats de l'atelier et de la vérification interne

Un examen d'ensemble des performances des volets de SLV 2000, telles que ressortant des présentations lors de l'atelier de travail sur la revue mi-plan et des données inscrites au SSG, permet de constater que les progrès dans l'atteinte des résultats fixés au début restent fort mitigés. Une réserve s'impose toutefois à cause des limites dans l'application du Cadre de performances servant à mesurer les progrès des volets. Ainsi, sur les 35 résultats devant être atteints, seulement 10 sont formellement évalués. Des descriptions d'activités servent à illustrer les progrès pour 7 résultats, les 18 restants n'étant ni mesurés ni commentés. Ces données sont tirées d'une analyse effectuée par le Secrétariat du Comité consultatif. Elle est annexée au présent avis.

Malgré des évaluations assez optimistes apportées par les responsables des volets dans leur présentations, évaluations reflétées par un pourcentage d'avancement fixé fort arbitrairement, les données suggèrent des retards significatifs dans la mise en œuvre de plusieurs volets, notamment les volets agricole, industriel et urbain. Dans certains volets, il ressort que les résultats ne pourront certainement pas être atteints, à moins d'un réajustement majeur des modalités de mise en œuvre et d'une réaffectation des ressources budgétaires; c'est le cas notamment pour les volets Navigation, Industriel, Agriculture et Biodiversité, ce dernier sous l'aspect du suivi de l'écosystème. Les renseignements concernant les volets Santé et Biodiversité sont insuffisants pour pouvoir prévoir la capacité d'atteindre les résultats attendus d'ici la fin du plan 3.

2.2 L'angle d'analyse : global et non pas fonctionnel

Le Comité consultatif croit qu'il est nécessaire de revenir à des questions de base sur les intentions du plan SLV 2000 et sur ses aboutissements. Ceci amène à se rappeler les grands objectifs du plan 3, soit la protection de la santé des écosystèmes et des humains, et l'implication des communautés riveraines. Dans cette optique, il faut reposer la question fondamentale : en regard de tels objectifs, le plan SLV 2000 fait-il œuvre utile? En quoi les actions en cours dans le cadre de SLV 2000 contribuent-elles significativement à améliorer le Saint-Laurent et à obtenir des gains sur les trois fronts d'intervention? Le défi est de donner à cette question une réponse qui fasse voir où en est le Saint-Laurent comme ensemble, en même temps que dans ses diverses composantes et ses multiples usages. C'est en fonction de tels résultats significatifs que les priorités pour la suite du plan doivent être établies.

Le système de suivi et d'évaluation des performances mis en place dans le cadre du présent plan SLV 2000 (voir SSG et Cadre de performances) a précisément pour fonction et pour utilité

de disposer de références pour répondre à ces questions. Les recommandations du Comité consultatif sur le Cadre de performances (avis de décembre 1999) visaient d'ailleurs à préciser les liens entre l'atteinte des résultats du plan et le bilan environnemental du Saint-Laurent. Il constate encore aujourd'hui que ces liens ne sont pas faits et que peu d'efforts sont accordés à cette tâche essentielle pour l'évaluation des résultats de SLV 2000.

2.3 Un grand constat : pas de cheminement clair vers les objectifs

Les renseignements rendus disponibles à l'occasion de l'atelier de juin 2000 sur la revue mi-plan n'indiquent pas clairement que les travaux réalisés ou en cours débouchent sur une vue d'ensemble du Saint-Laurent et sur la contribution de SLV 2000 à l'évolution de cette dernière. Après la réalisation complète des deux premiers plans Saint-Laurent et à mi-chemin du troisième, il reste difficile de vérifier leur influence globale sur l'écosystème Saint-Laurent, sur ses ressources et sur ses usages. Il s'avère ainsi nécessaire de faire un deuxième bilan d'ensemble qui permette une vision comparée de la situation aujourd'hui avec la situation environnementale décrite dans le premier bilan. Certains progrès réalisés sont notables et sont identifiés sectoriellement. C'est le cas par exemple de la réduction des rejets toxiques des grandes industries. Dans les divers secteurs d'intervention, les progrès restent néanmoins très inégaux, situation qui semble devenir encore plus évidente dans le cadre du plan 3. Les résultats concrets des divers volets, et leur contribution aux grands objectifs du plan, sont peu évidents. La revue mi-plan permet de prendre connaissance de la plupart des activités réalisées par les volets sectoriels, mais ne conduit pas à évaluer les améliorations durables apportées dans ces domaines d'intervention et à voir leur incidence sur l'amélioration globale du fleuve.

Le SSG, dans sa conception actuelle, ne permettra pas d'obtenir cette vision globale des résultats du plan. De l'avis du Comité consultatif, ce système est d'une part probablement trop lourd en termes de temps requis par les responsables pour le garder à jour, et pour être utilisé avec efficacité pour le suivi de SLV 2000 et de ses résultats. C'est là une des conclusions relevées dans la vérification interne. D'autre part, les équipes de SLV 2000 semblent très peu convaincues du rôle et de l'utilité d'un tel système. Il en résulte une résistance à l'alimenter en continu et d'importantes lacunes dans l'exécution des activités d'évaluation requises, notamment pour la documentation des indicateurs de performances retenus par les gestionnaires de SLV 2000. Pour le Comité consultatif, l'adhésion de tous les responsables est essentielle pour donner au SSG toute sa portée et en faire l'outil d'évaluation des résultats à la fin du plan 3. Il s'agit aussi d'un instrument privilégié de reddition de comptes et d'imputabilité pour les responsables et les équipes de travail des volets sectoriels et du plan dans son ensemble.

Recommandation 1 :

Se questionnant sur l'utilité du SSG et préoccupé par la faible possibilité d'y obtenir les informations sur l'avancement de la seconde moitié du plan SLV 2000, le Comité consultatif incite les gestionnaires de SLV 2000 à simplifier le système pour le rendre plus transparent et facile d'accès, à s'assurer qu'il soit alimenté de façon régulière et à en ajuster le contenu pour permettre d'en tirer un bilan des résultats du plan sur l'état environnemental du Saint-Laurent.

3. ORIENTATION : UN RETOUR AUX OBJECTIFS

3.1 Les 3 grands objectifs : quels résultats?

La véritable raison d'être du plan SLV 2000 est l'atteinte de ses trois grands objectifs, soit la protection de la santé des écosystèmes, la protection de la santé humaine et l'implication des communautés riveraines. L'évaluation à la moitié de la réalisation du plan, comme celle qui sera faite à son échéance, devrait permettre de vérifier les progrès vers ces objectifs en référence aux résultats des activités mesurés à l'aide des indicateurs de performances.

Selon l'analyse du Comité consultatif, il est difficile de trouver dans la revue mi-plan telle qu'effectuée lors de l'atelier de juin dernier et dans le SSG des éléments significatifs des progrès vers les objectifs de SLV 2000. D'une part, les liens entre les résultats annoncés des volets sectoriels et les grands objectifs ne sont pas établis. Et l'état d'avancement par rapport à ces résultats est établi en pourcentage par les responsables des volets de façon plus qu'arbitraire, ce qui suscite un doute sur la validité de l'évaluation. D'autre part, plusieurs indicateurs pouvant donner des indications plus directes n'ont pas été mesurés dans le cadre de la revue mi-plan. Ces points sont traités en détails dans le document d'analyse annexé à l'avis.

Ainsi, en ce qui concerne la protection de la santé humaine, les quelques indicateurs adoptés pour l'évaluation des performances du volet santé ne sont pas documentés. La revue mentionne seulement la réalisation de projets contribuant à l'objectif de réduire l'exposition de la population riveraine à des risques à la santé. Un taux de progrès de 50% est fixé dans l'avancement de ce volet. L'effet de cette activité sur la protection de la santé humaine reliée à la gestion du Saint-Laurent ne ressort pas d'une telle évaluation. En plus, les aspects reliés à la santé basés sur une plus grande accessibilité au fleuve sont complètement absents de la revue.

Au niveau de la protection de la santé des écosystèmes, les balbutiements entourant les travaux du Comité de suivi de l'écosystème et la dispersion des travaux dans le cadre du volet Biodiversité se traduisent par l'absence de données ou d'indications quant aux effets des

activités de SLV 2000 sur l'écologie du Saint-Laurent. En effet, les indicateurs du suivi de l'écosystème n'ont pas été documentés à l'occasion de la revue mi-plan. Dans le cas du volet Biodiversité, le seul indicateur environnemental documenté concerne les superficies de milieux humides protégés. Ceux concernant les espèces, les accès et les plans de gestion n'ont pas encore été évalués.

Le grand objectif pour lequel la revue mi-plan apporte le meilleur éclairage est celui de l'implication des collectivités riveraines. Le volet Implication communautaire est celui ayant procédé à une revue détaillée mesurant les progrès en regard des résultats fixés au départ. Ce volet, non seulement par les activités de réalisation de projets subventionnés, mais aussi en développant un réseau de Comités ZIP sur l'ensemble du Saint-Laurent, fournit des indications précieuses sur les progrès dans la participation des riverains à la protection et à la gestion du Saint-Laurent. Pour le Comité consultatif, cet aspect de la mise en œuvre de SLV 2000 est particulièrement crucial pour l'avenir du Saint-Laurent, parce qu'il est garant de l'efficacité des actions sur le terrain dans les différentes régions et parce qu'il conduit à mettre en place, sous la coordination de Stratégies Saint-Laurent, une organisation durable axée sur la gestion du Saint-Laurent.

L'implication des communautés est l'un des atouts du présent plan SLV 2000. Les Comités ZIP sont les acteurs privilégiés à ce niveau. La presque totalité des secteurs riverains du Saint-Laurent est maintenant prise en charge par ces comités. Il ne reste que quelques zones à couvrir (Charlevoix, Gaspésie, rivière des Mille-Îles) et le Comité consultatif croit qu'elles devraient l'être le plus tôt possible, ce qui suppose que le volet dispose des ressources financières suffisantes pour ce faire. Le rôle de Stratégies Saint-Laurent (SSL) et des comités ZIP mérite d'ailleurs d'être reconnu et valorisé davantage à l'intérieur des équipes de SLV 2000 et auprès des partenaires internes et externes du plan. Le rôle « transversal » de SSL et des comités ZIP apparaît clairement dans le plan tel qu'annoncé au départ. Lors de l'adaptation du Cadre de gestion, cette place stratégique du volet Implication communautaire n'a pas été maintenue. Ce glissement du statut horizontal du volet communautaire vers un statut de volet sectoriel a conduit à une place moins importante dans la mise en œuvre sur le terrain des projets et programmes de l'ensemble des autres volets. Ce réseau de comités riverains d'intervention doit pouvoir jouer pleinement son rôle de relayeur des informations et des programmes portant sur le Saint-Laurent auprès des populations concernées. Il doit aussi servir pour les besoins de liaison et de consultation des communautés issus des divers volets et des activités des partenaires du plan. Ce renforcement de la reconnaissance de SSL et des ZIP par les intervenants mêmes du plan SLV 2000 donnera à ces organismes une crédibilité qui leur permettra de développer leur représentativité régionale et d'élargir la base de leurs membres aux leaders économiques, aux élus locaux et aux usagers des rivières tributaires du Saint-Laurent.

Recommandation 2 :

Il apparaît essentiel pour le succès de l'implication des communautés dans la gestion du Saint-Laurent que les rôles de relayeur d'information, d'organisme de liaison et de coordonnateur des actions locales dévolus à Stratégies Saint-Laurent et au réseau des comités ZIP soient appuyés et valorisés davantage par les gestionnaires et les équipes du plan SLV 2000, de même qu'auprès des partenaires internes et externes du plan. Le Comité consultatif croit qu'il faut compléter le réseau pour l'ensemble du Saint-Laurent, le consolider pour assurer sa viabilité à long terme et assurer une représentation accrue des décideurs socio-économiques dans ses rangs.

3.2 L'utilité de SLV 2000 : amélioration de l'environnement fluvial

L'analyse des résultats à mi-plan, en la reliant aux indicateurs de performances, permet aussi de constater une lacune dans le choix d'indicateurs environnementaux qui puissent refléter la contribution de SLV 2000 à l'amélioration du Saint-Laurent sous tous ses aspects. Seulement 4 indicateurs environnementaux ont été retenus dans le Cadre de performances pour mesurer les retombées de SLV 2000 sur l'évolution du fleuve. Ces indicateurs devaient éventuellement être complétés par ceux développés spécifiquement pour le suivi de l'écosystème du Saint-Laurent. Or, l'état d'avancement sur cet aspect a été très peu abordé. Aucun des 4 indicateurs environnementaux connus n'a d'ailleurs été documenté jusqu'à maintenant.

Le Comité consultatif déplore que tous soient encore dans l'ignorance de l'avancement de cette dimension capitale de l'évaluation qui permet de rendre compte de la vraie utilité de SLV 2000. D'importants travaux sur l'identification et le choix d'indicateurs environnementaux de l'état du Saint-Laurent ont été réalisés dans le cadre du plan 2, travaux auxquels le Comité consultatif a contribué et sur lesquels il a alors apporté ses commentaires. Il est incompréhensible qu'une suite concrète à ces travaux ne semble pas encore amorcée et que les responsables de SLV 2000 ne puissent rendre compte des progrès plus de 2½ années après le début du plan 3.

Le Comité consultatif continue donc à insister sur l'importance d'un suivi environnemental du Saint-Laurent, ce qui suppose une reddition de compte sur la base des indicateurs environnementaux fixés dans le cadre des plans précédents. Les efforts à ce niveau doivent être organisés et intensifiés. Le Comité consultatif souligne qu'il faut à tout prix éviter de créer une troisième série d'indicateurs environnementaux, différente de la liste établie au plan 2 pour laquelle la correspondance avec les indicateurs du premier bilan environnemental du Saint-Laurent avait été établie.

Recommandation 3 :

Le Comité consultatif recommande fortement aux gestionnaires de SLV 2000 de donner priorité au suivi environnemental du Saint-Laurent. Ce suivi doit s'appuyer sur les indicateurs retenus dans le cadre du plan 2 et les liens qui sont établis avec les indicateurs du bilan environnemental publié à la fin du premier plan Saint-Laurent.

3.3 Les vrais résultats : un bilan public

Le Comité consultatif reste convaincu que l'instrument par excellence pour rendre compte de l'amélioration du Saint-Laurent et des contributions de SLV 2000 en ce sens reste la production d'un bilan environnemental du Saint-Laurent qui permette d'en suivre l'évolution. Un tel bilan doit apporter aux décideurs dans tous les domaines et à tous les niveaux, de même qu'au grand public, des réponses claires, simples et convaincantes aux questions sur l'état du Saint-Laurent (qualité, biodiversité), sur son accès pour les collectivités (usages, faune, santé), sur les usages et leurs impacts (navigation, agriculture) et sur les efforts cumulatifs en vue de sa protection et de la conservation des écosystèmes (milieux humides, espèces).

L'examen des activités et des progrès du volet Biodiversité et du Comité de suivi de l'écosystème fait ressortir des lacunes préoccupantes à ce niveau. Le dossier du bilan environnemental du Saint-Laurent stagne et reste dans une grande confusion. D'une part, aucune intention de production d'un bilan global permettant de faire la comparaison avec le bilan effectué à la suite du plan 1 n'est perceptible dans l'état actuel des travaux de SLV 2000. D'autre part, les efforts actuels des équipes à ce niveau portent sur la suite des activités entreprises dans le plan 2, soit la production de quelques fiches-bilan portant sur des aspects particuliers du Saint-Laurent. Une seule fiche nouvelle a été réalisée depuis le début du plan 3 et a été publiée au même moment que la présente évaluation de l'état d'avancement du plan.

Il apparaît au Comité consultatif que la production d'un tel bilan doit redevenir une priorité et que tous les moyens doivent être réunis pour parvenir à un tel résultat d'ici la fin du plan 3. Les travaux sur le bilan ne doivent pas perdre de vue leur point d'arrivée : les objectifs d'amélioration du Saint-Laurent sont-ils en voie d'être atteints? Et à propos de SLV 2000, les résultats sont-ils utiles dans le sens de l'atteinte de ces objectifs? Un tel exercice suppose d'intégrer les bilans thématiques et régionaux produits dans le cadre du plan 2 en un seul bilan « synthèse » global et vulgarisé. Un tel bilan s'adressant au public devrait inclure des aspects socio-économiques, par exemple les progrès dans l'implication des communautés riveraines, les réalisations et les projets accomplis dans les régions et la progression dans la récupération des usages tels que la récréation, la pêche, les sports nautiques et l'accès aux berges (parcs, installations, etc.).

Recommandation 4 :

Le Comité consultatif recommande instamment qu'un bilan environnemental sur le Saint-Laurent soit publié à l'échéance du plan. Les gestionnaires de SLV 2000 doivent s'assurer que ce bilan environnemental soit global, et non pas sectoriel et thématique. Il doit être préparé dès la fin de la présente phase de SLV 2000, en vue de communiquer au grand public les résultats du plan en regard de ses grands objectifs et de l'amélioration globale du Saint-Laurent.

Cette priorité aura pour conséquence de devoir apporter de profonds ajustements aux travaux en cours, notamment pour en assurer l'intégration en vue de produire le bilan environnemental requis. Ce besoin d'intégration apparaît ainsi prioritaire au Comité consultatif qui en développe les modalités à la prochaine section.

4. PRIORITÉ : L'INTÉGRATION

4.1 La participation gouvernementale et communautaire

L'approche de participation adoptée pour la mise en œuvre du plan SLV 2000 est innovatrice. Son titre même, « Partenariat concertation, action » traduit l'audace des intentions dans ce domaine. L'application de cette approche doit néanmoins être grandement intensifiée pour corriger les quelques faiblesses ressortant de la revue mi-plan. Côté partenariat, des manques de coordination et d'harmonisation semblent encore présents entre les divers ministères et les niveaux de gouvernement participant à SLV 2000. De plus, plusieurs volets n'ont pas véritablement intégré dans leurs structures et leurs fonctionnements des partenaires externes. Cette absence de partenaires externes est aussi observée dans les comités d'intégration, de suivi et de communications. Selon le Comité consultatif, un accent doit rapidement être mis sur cet aspect de la réalisation du plan 3, à la fois pour répondre à ses promesses du début et aussi pour en améliorer l'efficacité.

L'organisation de la participation dans le plan 3 est présentement à trois niveaux, soit un Comité consultatif pour les gestionnaires, des partenaires externes sur les volets de mise en œuvre et l'implication communautaire basée sur Stratégies Saint-Laurent et le réseau des comités ZIP. En regard du grand objectif d'implication des communautés riveraines, le niveau de l'implication communautaire est très important. L'évolution actuelle des choses dans le volet Implication communautaire suggère par contre que des tâches particulières d'envergure limitée et se situant en général en aval des sources des problèmes du Saint-Laurent sont confiées à la communauté représentée par les comités ZIP qui s'appuient pour leur part sur un bassin de bénévoles. Les grandes problématiques du Saint-Laurent sont encore prises en charge par les volets sectoriels qui se réservent pour la plupart les interventions dans le milieu sur ces problématiques (enquêtes santé, projets golfe, consultation navigation, etc.).

L'objectif de SLV 2000 suppose que, malgré que certains des éléments de gestion relèvent d'emblée des diverses juridictions gouvernementales, la plus grande partie possible de la gestion d'ensemble du Saint-Laurent puisse être remise à la communauté, celle-ci devant être comprise comme l'ensemble des acteurs de la collectivité, soit les leaders économiques, sociaux, municipaux et régionaux. Des efforts doivent être faits dans la suite de SLV 2000 pour préciser cette orientation de la participation et en permettre une appropriation concrète à tous les niveaux de mise en œuvre de SLV 2000, non seulement par le biais de l'implication communautaire et des partenaires externes inclus dans les volets sectoriels, mais dans des activités horizontales telles que les communications et le suivi environnemental.

Le Comité consultatif a déjà fourni un avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Il y a été souligné que cette approche de communication maintient les citoyens dans un rôle passif comme récepteurs des informations diffusées par les spécialistes de SLV 2000. Cette orientation mérite d'être revue et d'autres approches doivent être examinées, par exemple les moyens de mobilisation et les mécanismes de participation, en vue de donner aux citoyens un rôle actif et responsable dans la gestion du Saint-Laurent, rôle moins dépendant des initiatives et des visions gouvernementales.

Recommandation 5 :

Le Comité consultatif croit qu'il est important d'entreprendre une réflexion d'ensemble sur l'approche de participation dans SLV 2000, et ses conséquences sur le partenariat (rôles, responsabilités, imputabilité, financement). Une collaboration entre SLV 2000 et le Comité consultatif à l'organisation d'un forum permettrait une réflexion en compagnie de partenaires sur les aspects sociaux de la gestion du Saint-Laurent, au-delà des efforts de diffusion des connaissances, en envisageant les modalités futures de gestion du Saint-Laurent après les plans SLV 2000 ou dans l'hypothèse où une quatrième phase serait réalisée.

4.2 Un facteur intégrateur : la biodiversité

La biodiversité est au cœur de la logique d'intégration des résultats de SLV 2000. Elle constitue une charnière entre l'évaluation des impacts des usages, des résultats des interventions et de l'évolution de la qualité d'ensemble du Saint-Laurent. La biodiversité couvre le maintien de la diversité des espèces et de leur nombre, ainsi que de leur bonne santé. Ceci explique probablement qu'au début du plan, la responsabilité du suivi de l'état environnemental du Saint-Laurent a été inscrite à la programmation du volet Biodiversité. En combinaison avec la mobilisation à l'action communautaire comme indicateur social, la biodiversité est en quelque sorte l'indicateur intégrateur de la réussite des activités de l'ensemble du plan.

Le volet Biodiversité produit les connaissances qui peuvent être utilisées pour prendre la mesure des progrès et des résultats de SLV 2000 au plan environnemental. Les travaux sur la

biodiversité doivent être étroitement reliés à ceux du suivi environnemental et de la production du bilan environnemental du Saint-Laurent. Comme indicateur de l'état de santé du Saint-Laurent, la biodiversité doit aussi fournir les références pour situer et évaluer les effets des activités et projets réalisés sur le terrain, par le Comités ZIP ou autrement.

Recommandation 6 :

Le Comité consultatif suggère de clarifier les liens entre la biodiversité et le suivi environnemental du Saint-Laurent, à la fois comme indicateur intégrateur de l'état de santé du Saint-Laurent et comme référence pour compléter et harmoniser les indicateurs environnementaux utilisés pour le suivi et le bilan environnemental.

4.3 Les liens entre les volets

La vérification interne, tout autant que les rapports d'activités des volets, font nettement ressortir l'absence d'échanges et de coordination entre les volets. Le comité responsable de l'intégration n'a d'ailleurs pas présenté de compte-rendu de ses activités, pas plus qu'il n'avait élaboré au début du plan un programme de travail et des critères pour l'évaluation des résultats. **Cette absence d'intégration est pour le Comité consultatif la principale lacune dans le déroulement de la deuxième phase de SLV 2000.** L'atteinte d'objectifs communs dépasse la simple atteinte de résultats par les volets sectoriels. Les activités semblent en grande partie réalisées en fonction des programmes des ministères participants ou des intérêts professionnels des différentes équipes de travail, même si certains de ces programmes ont été réorganisés pour tenir compte du plan 3. L'approche d'ensemble du plan SLV 2000, approche qui préoccupe grandement le Comité consultatif, repose pourtant sur une logique d'intégration des travaux et des résultats des différents volets.

Dans son évaluation de l'avancement du plan, le Comité consultatif s'est ainsi efforcé de définir un modèle d'intégration entre les volets découlant d'une vue d'ensemble des diverses activités, selon qu'elles portent sur des sources d'impacts, sur leurs effets sur la qualité du Saint-Laurent ou sur la possibilité de récupération des usages qui accompagne les efforts d'amélioration. À titre d'illustration, il est possible de situer les divers volets dans une relation de causes à effets. L'agriculture, l'industrie et les villes modifient la qualité de l'eau. Les volets Agricole, Industriel et Urbain sont donc reliés par leurs effets, les activités industrielles des PME intervenant en amont du volet Urbain au point de vue de l'épuration des eaux. Les activités agricoles, notamment par l'érosion qu'elles entraînent, sont en amont des activités des volets Navigation (par le dragage) et Biodiversité (par la modification des écosystèmes), également touché par l'utilisation de pesticides. Tous les volets sectoriels touchant les usages du Saint-Laurent viennent en amont de la biodiversité, de la santé (par les pesticides) et de l'implication communautaire qui porte en aval sur des actions de restauration et de récupération de nouveaux usages (accès au fleuve, aménagements riverains, éco-tourisme, loisirs).

Les objets d'intégration touchent par exemple l'acquisition de connaissances, les échanges entre les scientifiques, les activités de communication, les interventions sur le terrain, et évidemment le suivi et le bilan environnemental sur lesquels le Comité consultatif fait ailleurs ses remarques. Les modalités d'une telle intégration ne semblent pas évidentes dans la mise en oeuvre du plan telle qu'elle est engagée jusqu'à maintenant. Le Cadre de gestion prévoyait la création d'un Comité d'intégration qui devait assumer les fonctions nécessaires pour y parvenir. Ce nouveau comité ne semble pas avoir trouvé son orientation et n'a pas défini sa contribution. Le Comité consultatif ne peut pas dire si cette formule planifiée au départ est efficace ou non. Les gestionnaires de SLV 2000 doivent trouver une modalité simple et opérationnelle de prendre en charge la préoccupation d'intégration. Pour sa part, le Comité consultatif compte apporter sa contribution à ce niveau et fait des propositions concrètes dans sa proposition de plan de travail pour la deuxième moitié de SLV 2000 - phase 2.

Recommandation 7 :

Le Comité consultatif situe l'intégration au cœur de la capacité de SLV 2000 de rencontrer ses objectifs et d'atteindre ses résultats. Pour cette raison, il croit urgent et prioritaire de clarifier les responsabilités d'intégration des analyses et des démarches de SLV 2000 dans le Cadre de gestion et d'en redéfinir les modalités au besoin, si la formule initialement prévue est inadéquate (comité des présidents de volets). Comme pour les autres comités oeuvrant dans SLV 2000, le Comité d'intégration doit préciser son mandat, fixer ses objectifs et annoncer les résultats visés. Au besoin, des partenaires externes pourraient être invités à participer aux travaux de ce comité pour l'aider à définir ses orientations et ses fonctions.

5. DES VOLETS STRATÉGIQUES

5.1 Navigation : intensifier et doter de ressources

Le volet Navigation est un modèle de concertation dans l'esprit du nouveau plan SLV 2000. Ce volet doit être intensifié et doté de ressources pour pouvoir atteindre ses objectifs. Car actuellement les budgets de ce volet ne semblent pas confirmés. Ce volet est structurant à plusieurs niveaux dans la gestion du Saint-Laurent, entre autres par ses impacts sur le milieu et par ses exigences en termes de niveaux d'eau. L'intérêt de ce volet repose aussi sur son ouverture à la considération des préoccupations des citoyens. En ce sens, ses liens sont à resserrer avec le volet Implication communautaire dans sa démarche de développer une communication interactive permanente avec le public (« société civile » et secteur privé). Les activités à venir de ce volet doivent permettre d'atteindre ses deux objectifs majeurs, soit l'élaboration d'une stratégie de navigation durable et d'une approche intégrée d'intervention sur le milieu physique du Saint-Laurent. Dans ce dernier cas, notamment en ce qui concerne le

dragage, des liens peuvent être établis avec le volet Agricole en rapport avec les impacts de l'érosion agricole sur le Saint-Laurent.

Le Forum 2002 en préparation dans le cadre du volet Navigation doit fournir l'occasion d'établir des échanges avec les autres volets et d'en intégrer certains aspects, que ce soit en regard des impacts sur la biodiversité (eaux de ballasts, érosion), des accès publics en milieu urbain (diversification des structures et des usages des espaces portuaires) et de la sensibilisation des acteurs (implication communautaire). Les préoccupations examinées touchent directement des interventions en cours ou à venir sur le Saint-Laurent (exemples : dragages, aménagements portuaires et riverains). Les efforts de gestion environnementale réalisés dans le cadre des activités de ce volet devraient ainsi avoir des répercussions sur la mise en œuvre des projets. Ces liens entre les intentions de SLV 2000 et les actions sur le terrain ne semblent pas encore évidents. Un effort accru de concertation est nécessaire pour assurer la cohérence entre les objectifs du plan et les interventions des partenaires oeuvrant dans le volet Navigation.

Recommandation 8 :

En soulignant les réalisations intéressantes du volet Navigation, le Comité consultatif incite les gestionnaires à prévoir les ressources humaines et financières pour que les résultats planifiés puissent être atteints et que la motivation du Comité de concertation de ce volet à atteindre ces résultats soit maintenue. Pour assurer la cohérence des objectifs de ce volet avec les interventions physiques sur le Saint-Laurent et ses berges, un effort pour rejoindre l'ensemble des acteurs décisionnels et les associer aux travaux de ce volet est souhaitable.

En élargissant le comité de concertation Navigation, un échange constant et accru d'informations entre les partenaires sur les orientations de SLV 2000 et sur les décisions concernant des projets actuels d'interventions (dragages, aménagements portuaires, etc.) sur le Saint-Laurent éviterait que des actions possiblement incohérentes avec les objectifs de SLV 2000 soient décidées par des intervenants absents dans la structure de gestion et de mise en œuvre du plan 3.

5.2 Agriculture : tenir compte du portrait agro-environnemental

Les limites du volet Agriculture ont été soulignées précédemment par le Comité consultatif. Malgré cela, les objectifs quant à la réduction des pesticides méritent d'être maintenus, même si les progrès sont difficilement visibles à mi-plan. L'abandon de la notion de club conseil, au profit d'un nombre d'agriculteurs adhérant à une gestion agro-environnementale de leurs activités, est un recul en termes d'impact de cette mesure et de facilité d'en mesurer les performances.

Ces deux activités ciblées actuellement devraient être complétées par une évaluation d'autres problématiques du Saint-Laurent reliées à l'agriculture probablement plus importantes : les

surplus d'éléments nutritifs et l'érosion des sols. Les récentes données fort précises sur les activités agricoles dans les régions et les bassins versants, grâce à la publication du portrait agro-environnemental des fermes québécoises devraient être mises à profit rapidement pour tenter de cerner la problématique de l'impact de l'agriculture sur le Saint-Laurent, notamment via les tributaires pour lesquels les travaux du Centre Saint-Laurent quantifient la sédimentation. Ainsi, il serait possible d'établir un cadre de travail pour quantifier les processus de sédimentation en regard des besoins de dragage, de vérifier les conséquences de l'érosion sur la biodiversité et sur les contaminations en azote et phosphore, ainsi que de prendre la mesure des dangers pour la santé reliés à la présence de pesticides dans le Saint-Laurent.

Le Comité consultatif est conscient qu'il s'agit là d'un travail d'envergure. Mais, il est essentiel pour prioriser les activités du volet Agriculture en fonction des besoins de l'environnement fluvial, au moins en vue d'un futur plan 4. Autrement, les activités des plans Saint-Laurent en rapport avec l'agriculture continueront à porter sur des aspects périphériques de la pollution agricole et sur des activités relevant plus de la logique du développement de l'agriculture que sur celle de la prévention de ses impacts sur le Saint-Laurent.

Recommandation 9 :

Pour le Comité consultatif, les performances du volet Agricole sont au nombre des bases principales de crédibilité du plan SLV 2000. En ce sens, le Comité consultatif estime que les résultats annoncés et les indicateurs de ces résultats doivent être maintenus, malgré leurs limites et les difficultés d'application. L'orientation des travaux de ce volet est grandement facilitée grâce aux nouvelles données disponibles dans le portrait agro-environnemental des fermes du Québec. Ces données devraient être considérées et analysées en vue de mieux cerner l'impact de l'agriculture sur le Saint-Laurent, notamment via ses tributaires.

5.3 Biodiversité : recentrer sur les objectifs de SLV 2000

Selon les observations recueillies dans le cadre de la revue mi-plan, le volet Biodiversité manque d'intégration interne, ce qui handicape sa capacité et ses chances d'atteindre les résultats escomptés et d'alimenter les autres volets en connaissances de base. Ce volet semble viser particulièrement l'acquisition de connaissances. Il serait intéressant d'explicitier comment ces connaissances sont utiles et utilisées par les autres. Ces connaissances pourraient constituer une contribution importante à l'avancement des travaux des volets et à la mesure de leurs résultats au plan environnemental. Ce besoin de connaissances est d'ailleurs souligné par les responsables du volet Implication communautaire.

L'organisation du volet Biodiversité en plusieurs sous-volets distincts et séparés nuit à cette intégration. La structure même de ce volet devrait être revue pour refaire les liens essentiels entre les questions d'habitats, d'espèces, de santé faunique et floristique et de qualité du fleuve.

Une fusion en un seul comité de concertation devrait s'accompagner d'un recentrage sur les priorités et les objectifs du plan SLV 2000. Certaines activités du volet apparaissent peu reliées à l'écosystème fluvial. Les exemples de la création du Parc des Hautes Gorges et de Vauréal en sont deux illustrations.

Un important problème de fragmentation des activités semble marquer le volet Biodiversité. Celui-ci résulte probablement du morcellement de ce volet en plusieurs sous-comités, ce qui en fait une structure lourde, sectorielle et ne pouvant répondre adéquatement à la volonté de concertation de l'actuel plan SLV 2000. La revue mi-plan a fait aussi ressortir une difficulté de justifier certains choix d'activités ou de résultats en regard de leurs liens directs avec la gestion du Saint-Laurent. Ainsi, le Comité consultatif ressent un besoin de définir et d'explicitier les paramètres géographiques et écosystémiques qui qualifient une espèce, un habitat ou un espace pour une considération dans le plan SLV 2000. Selon le Comité consultatif, le choix des paramètres devrait traduire leur influence en termes des grands objectifs, sur la santé du Saint-Laurent, de ses usagers et sur leur implication dans sa gestion.

En regard des observations précédentes sur l'importance de la biodiversité comme intégrateur des travaux et résultats de SLV 2000 ainsi que pour le suivi et le bilan de l'état environnemental du Saint-Laurent, un sérieux effort doit être fait pour cerner et préciser le mandat de ce volet, de même que pour découper ses responsabilités de celles du Comité de suivi de l'environnement fluvial. Ce découpage d'activités doit permettre de retourner aux ministères responsables les activités qui ne concernent pas le fleuve et d'assurer un arrimage plus étroit avec le volet implication communautaire dans le cas d'interventions sur le terrain.

Recommandation 10 :

Le Comité consultatif recommande de ramener à un seul comité de concertation la structure de gestion du volet Biodiversité, en y ajoutant d'autres partenaires externes pour en améliorer les liens avec les autres volets et la pertinence des activités en regard de l'état de santé du Saint-Laurent.

5.4 Industriel : acquérir les connaissances de référence

Des retards significatifs sont notés dans la mise en œuvre de ce volet, notamment au niveau des interventions auprès des PME. Il ressort des rapports d'activités que le problème à l'origine de ces difficultés est le manque de données sur les rejets des PME dans les réseaux municipaux. Cette absence de données rend difficile l'identification des cibles et l'établissement de priorités d'intervention. Le peu d'implication des responsables des PME dans le processus est également souligné. Bref, on ne sait pas l'orientation à donner aux actions sur les PME, parce qu'on n'a pas idée de l'importance et de la portée du problème : qui déverse quoi ? où ? en quelle quantité ?

L'efficacité des travaux de ce volet est liée aux connaissances en cours d'acquisition sur la nature et la composition des rejets dans les réseaux d'égout municipaux, surtout ceux des trois communautés urbaines. Avant de pouvoir accélérer les actions dans les usines mêmes, un important effort d'acquisition et d'interprétation des données sur les rejets est nécessaire. Il faut viser à constituer des tableaux structurés permettant de distinguer les impacts des PME par secteur industriel, par localisation géographique, par taille d'entreprises et par volumes de contaminants rejetés. Ainsi, il sera possible de sélectionner les cibles d'intervention les plus aptes à donner des résultats rapides et significatifs en terme de réduction de la pollution industrielle des PME.

Les quelques projets pilotes en cours ou complétés semblent donner des résultats prometteurs, ce qui encourage à maintenir les objectifs et les résultats attendus dans ce volet tout en reconnaissant les faibles chances qu'ils soient atteints. Les liens entre la problématique environnementale des PME, les connaissances sur les rejets toxiques dans les effluents municipaux et le transfert des nouvelles technologies d'assainissement vers les entreprises doivent être clairement établis. Les maillages entre les entreprises pour mettre en commun leurs connaissances et leurs ressources, de même qu'avec les fournisseurs de technologies, doivent être intensifiés pour faire connaître les interventions possibles, les programmes de soutien et les exemples de succès. Le Comité de concertation responsable de ce volet a un rôle à jouer pour provoquer ces échanges.

Recommandation 11 :

Le Comité consultatif souligne l'importance des activités du volet Industriel et urbain s'adressant aux PME pour en améliorer la gestion environnementale et ainsi réduire les rejets de contaminants au Saint-Laurent. Le Comité suggère de maintenir les résultats annoncés par ce volet, ce qui suppose d'intensifier ses activités et de réaliser un effort exceptionnel de collecte et d'analyse de données pour obtenir les connaissances de base et bien cibler les interventions avec les PME, selon les secteurs industriels.

6. CONTRIBUTION DU COMITÉ CONSULTATIF : SUPPORT À L'INTÉGRATION

6.1 Forums d'échanges

Le Comité consultatif retient la proposition de la vérification interne à l'effet de simplifier la structure de gestion et de mise en œuvre de SLV 2000 pour en faire un véritable forum. Cette recommandation rejoint en effet une préoccupation que le Comité consultatif a transmise à maintes reprises aux gestionnaires de SLV 2000. Depuis le début de ses travaux dans le cadre du plan 3, le Comité consultatif s'est prononcé surtout sur des dossiers à caractère administratif, soit le Cadre de gestion, le Cadre de performances, le processus d'évaluation mi-plan et la communication scientifique. Une activité de concertation et d'échanges a été mise en œuvre, soit le Forum des partenaires sur la diffusion des connaissances scientifiques. Malgré ses limites et ses lacunes, cette activité a démontré son utilité et l'intérêt des partenaires à participer activement à des réflexions et des discussions en regard du plan SLV 2000. De tels forums semblent répondre à des besoins de mise en commun des expériences et de concertation sur les projets en cours.

Les problèmes d'organisation et d'intégration soulevés par la revue mi-plan incitent le Comité consultatif à recentrer son rôle et ses activités pour appuyer la résolution de ses problèmes. Ainsi, le Comité consultatif peut contribuer à encourager et faciliter la concertation de tous les partenaires de SLV 2000, favoriser une participation de partenaires externes plus significative et plus concrète, et susciter des échanges orientés vers l'intégration des activités et la coordination des partenaires. En tenant des forums des partenaires, visant spécifiquement la concertation et l'intégration, le Comité consultatif pourrait intervenir concrètement sur diverses thématiques où d'importantes lacunes d'intégration ont été observées à l'occasion de la revue mi-plan. Ces thématiques seront choisies à partir des conclusions de la revue mi-plan, tant de la part du Comité consultatif que de celle des gestionnaires de SLV 2000. L'objectif d'intégration aurait aussi pour conséquence de tenir des forums sur des thématiques transversales à plusieurs volets.

Les thèmes des forums, qui seraient déterminés en collaboration avec les responsables de SLV 2000, seraient aussi choisis en fonction des démarches en vue d'atteindre les grands objectifs de SLV 2000. Les forums s'attacheraient par exemple aux aspects structurants des problèmes du Saint-Laurent (agriculture, navigation, rejets industriels et municipaux) pour identifier et prioriser des pistes d'action et des façons de se concerter pour la mise en œuvre des actions identifiées. Ils pourraient aussi développer des thèmes intégrateurs reliés au retour au fleuve et à son accès (santé, implication communautaire, aspects urbains) en favorisant une réflexion sur les arrimages entre les initiatives de terrain (SSL, ZIP) et les volets sectoriels

(santé, urbain). Enfin, un forum serait sans doute utile sur le sujet du suivi et du bilan environnemental du Saint-Laurent, mettant spécialement à contribution le volet Biodiversité.

Recommandation 12 :

Le Comité consultatif soumet aux gestionnaires de SLV 2000 une proposition à l'effet d'intensifier ses actions en vue de supporter les efforts d'intégration requis pour la suite du plan SLV 2000. Cette mission de concertation et d'intégration devrait être reconnue au Comité consultatif, qui miserait sur des forums des partenaires réunissant périodiquement les acteurs internes et externes de SLV 2000 sur des thématiques établies conjointement par le Comité consultatif et les gestionnaires de SLV 2000.

Déjà, le Comité consultatif a soumis aux co-présidents certaines hypothèses de travail pour la tenue de prochains forums des partenaires. Le Comité consultatif attendra les décisions sur les modifications et les ajustements de SLV 2000 après la revue mi-plan pour établir un plan de travail précis et une proposition de thèmes possibles pour les forums des partenaires des deux prochaines années. La collaboration professionnelle et technique des services de coordination, de communication et selon les thèmes choisis des volets sectoriels de SLV 2000 sera requise pour assurer le succès et maximiser les retombées des forums des partenaires sur l'intégration des efforts et des travaux de SLV 2000 dans le sens de ses grands objectifs.

6.2 Partenaires externes : représentativité et imputabilité

La revue mi-plan a permis de constater que plusieurs comités de concertation pour la mise en œuvre des volets fonctionnent bien et appuient positivement la réalisation du plan 3. Le cas du volet Navigation est une illustration éloquent de la contribution de partenaires externes. Il pourrait servir de modèle à d'autres volets qui tardent à recourir à des partenaires externes et à les insérer dans leurs activités et leurs projets, comme c'est le cas notamment pour les volets Santé et Biodiversité. Le partenariat externe fait aussi la preuve de son utilité dans le volet Implication communautaire.

Divers aspects du partenariat restent encore nébuleux. D'une part, les volets font inégalement appel à des partenaires externes et les rôles dévolus à ces derniers restent encore imprécis. D'autre part, la contribution même des partenaires externes est peu explicite, les responsabilités et le degré d'imputabilité de ces partenaires n'ayant pas été clairement définis. Le Comité consultatif avait d'ailleurs exprimé cette préoccupation dans son avis sur le Cadre de gestion. Ce dernier porte exclusivement sur les engagements et les responsabilités des partenaires gouvernementaux, passant complètement sous silence le partenariat externe qui est pourtant une nouveauté et une spécificité du plan SLV 2000 – phase 3.

Le Comité consultatif croit nécessaire d'approfondir la réflexion sur ces aspects du partenariat externe et croit pouvoir apporter un éclairage aux gestionnaires de SLV 2000. Les renseignements disponibles à la revue mi-plan font constater le faible bassin de membres extérieurs des volets, plusieurs étant simultanément membres du Comité consultatif et partenaires d'un volet, alors que ce « dédoublement » était prévu comme accessoire et secondaire à l'implication des partenaires externes. Un effort sérieux doit être fait pour élargir la représentation externe et engager de nouveaux acteurs provenant par exemple des milieux scientifiques, environnementaux, agricoles, industriels et municipaux dans la mise en œuvre des volets et de l'ensemble du plan.

Recommandation 13 :

Le Comité consultatif incite dans un premier temps les gestionnaires de SLV 2000 à examiner la représentativité actuelle des partenaires externes sur les divers volets et l'ouverture de ces volets aux contributions concrètes de ces partenaires. Dans un deuxième temps, une réflexion est nécessaire sur des questions susceptibles d'améliorer la contribution des partenaires externes aux travaux des volets, par exemple les mandats, les ressources et l'imputabilité de ces partenaires. Le Comité consultatif est disponible à faire cet exercice en compagnie de représentants de SLV 2000.

Comme la réflexion proposée précédemment sur l'approche de participation des citoyens en gestion du Saint-Laurent, une meilleure définition du rôle, des apports et des responsabilités des partenaires externes pourrait conduire à préciser davantage les conditions et les modalités d'une éventuelle prise en charge conjointe de la gestion du Saint-Laurent par la société civile et les gouvernements.

ANNEXE 1

Liste des membres du Comité consultatif SLV 2000

**COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000
PLAN 3
LES MEMBRES (2000)**

Harvey Mead, président
UQCN

Pierre Baril
Centre de Recherche Industrielle du
Québec

Jean-Bosco Bourcier

Luc Brouillet
Institut de recherche en biologie végétale
Université de Montréal

Normand Cazalais
Société de développement économique du
Saint-Laurent (SODES)

Josée De Grandmont
Ordre des Agronomes

Marcel Émond
Association canadienne des fabricants
de produits chimiques

Johann Ellefsen
Association québécoise de vérification
environnementale, Alcan

Normand Gariépy
Société d'initiative et de conservation du
Bas-Richelieu

Claude Gauthier

Jean-Michel Gouin
Réseau des Organismes de rivière
(Le Réseau d'OR)

Pierre Jobin
Centre de développement de l'agrobiologie

Eva Johnson
Kahnawake Environment Office

Gaétan Malenfant
CLSC Rivières et marées

Robert Mercier
Confédération des syndicats nationaux
(CSN)

Léonce Naud
Société des Gens de Baignade

Lise Parent
Union québécoise pour la conservation de
la nature (UQCN)

Jocelyne Pellerin
Université du Québec à Rimouski

Maurice Poulin
Institut national de santé publique du
Québec

Michel Provost
Hautes études commerciales (HEC)

David Quirion
Comité consultatif des jeunes du Canada

Michel Slivitsky
INRS-Eau

André Stainier
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

Chantal Trottier
Corporation de gestion du développement
du bassin de la rivière St-Maurice

Louise Vandelac
Université du Québec à Montréal

Claudette Villeneuve
Corporation de protection de
l'environnement de Sept-Îles

Isidore Wasungu
IBM Canada Itée

André Delisle, secrétaire
Transfert Environnement

Guy Tremblay, adjoint
Transfert Environnement

ANNEXE 2

**Analyse des indicateurs et des résultats
Avancement du plan SLV 2000**

DOCUMENT D'ANALYSE DES INDICATEURS ET DES RÉSULTATS
AVANCEMENT DU PLAN SLV 2000
Par le Secrétariat du Comité consultatif SLV 2000
1 octobre 2000

1. Les indicateurs du Cadre de performances

Un ensemble d'indicateurs de performance ont été retenus à la demande du Comité de Gestion de l'Entente (CGE) par les comités de concertation pour documenter les résultats de la phase actuelle du plan d'action SLV 2000. Ces indicateurs forment le Cadre de performances dont s'est doté SLV 2000 à des fins de planification stratégique.

Ce cadre devient un outil important dans le cadre de la revue mi-plan pour l'évaluation de l'avancement des résultats du plan et pour indiquer des pistes d'amélioration. Pour préparer son avis sur le sujet, le Comité consultatif a analysé les résultats en référence au Cadre de performances. Les documents suivants produits par le Bureau de coordination Saint-Laurent Vision 2000 ont été utilisés :

- ☞ Cadre de performances de la phase III du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, Volume I (27 janvier 2000) ;
- ☞ Données du Système de suivi de gestion (SSG) SLV 2000 pour la revue mi-plan (Juin 2000).

Le SSG a été mis en place par SLV 2000 pour suivre de près l'état d'avancement des 33 résultats correspondant aux trois objectifs principaux du plan d'action - la santé de l'écosystème, l'implication communautaire et la santé des citoyens - ainsi qu'à deux autres résultats ajoutés pour les communications institutionnelles. Le CGE a sélectionné 48 indicateurs parmi une centaine comme étant les plus représentatifs et pertinents pour suivre l'avancement du plan.

2. Approche d'analyse

Le Comité consultatif a examiné les informations disponibles sur l'atteinte des 33 résultats et porté son attention sur l'état d'avancement de 25 indicateurs environnementaux et de retombées intermédiaires. Les résultats des communications, ayant été abordés dans un précédent avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, n'ont pas été examinés. De la même façon, les indicateurs de produits et services qui sont plus des indicateurs de gestion n'ont pas été analysés.

Avec le Cadre de performances, les indicateurs sont répartis en trois catégories. Le tableau qui suit les présente selon les 6 volets d'intervention.

Volet	Type d'indicateur		
	Environnementaux	Retombées intermédiaires	De produits ou services
Implication communautaire	0	6	27
Santé	1	1	12
Industriel et Urbain	0	2	6
Agriculture	3	3	4
Biodiversité	Suivi du fleuve	4	9
Navigation	0	5	7
Total	4	21	65

La répartition de ces indicateurs est la suivante:

4 indicateurs environnementaux qui mesurent les retombées liées à la mission de SLV 2000, soit les progrès réalisés par rapport aux 3 objectifs principaux, selon une perspective à long terme (10-20 ans). Il est mentionné que ces indicateurs seraient complétés par ceux développés spécifiquement pour le suivi de l'écosystème du Saint-Laurent ;

21 indicateurs de retombées intermédiaires qui mesurent les progrès vers l'atteinte des résultats sur un horizon de 5 ans ;

65 indicateurs de produits et services (rapports, projets, activités) qui mesurent certains aspects administratifs et de gestion, selon une portée plus à court terme.

Sur les 48 indicateurs choisis par le CGE au Cadre de performances, 7 concernent les communications. Avec les 41 qui restent pour suivre les volets d'intervention, 13 sont des indicateurs environnementaux et de retombées intermédiaires, les 28 autres étant des indicateurs de produits et services.

Les tableaux d'analyse joints à la fin du texte tracent le portrait de situation et donnent les bases de référence qui permettent au Comité consultatif d'évaluer l'atteinte des résultats et l'avancement des indicateurs.

3. L'atteinte des résultats

L'analyse des données sur l'atteinte des résultats conduit aux constats suivants:

Des 33 résultats annoncés au début de la phase III du plan d'action pour les 6 volets d'intervention, le Cadre de performances comprend maintenant 35 résultats. Deux résultats ont été ajoutés sous le volet industriel et urbain :

- ✍ « Développer des outils de gestion environnementale pour les secteurs métallurgique, métallique et chimique afin de prioriser les interventions en regard des 18 substances prioritaires » ;
- ✍ « Évaluer les gains environnementaux et économiques » (détaché maintenant du résultat portant sur la mise en œuvre des projets de prévention dans 60 usines).

✍✍ Les 35 résultats sont présentés de la façon suivante par le SSG :

- ✍ Avec une indication chiffrée de leur progression: 10 résultats
- ✍ Comportant seulement une description des activités réalisées: 7 résultats
- ✍ Sans indice de progression ou commentaires: 17 résultats

✍✍ En comparant maintenant les résultats du SSG avec les évaluations qui ont été données par les représentants des volets d'intervention au cours de l'atelier sur la revue mi-plan de juin dernier:

- ✍ Le SSG ne contient pas l'information nécessaire pour comprendre les évaluations données à l'atelier de juin ;
- ✍ Pour certains indicateurs, on peut noter un écart entre la nature des informations du SSG, laissant présumer la difficulté d'atteindre le résultat, et l'évaluation plus optimiste donnée à l'atelier.

✍✍ Les volets d'intervention Santé et Biodiversité, et en partie le volet Industriel et Urbain, n'ont pas produit de commentaires suffisants sur l'atteinte des résultats.

✍✍ Certains résultats pourraient ne pas être atteints selon les informations contenues dans le SSG et nécessitent par conséquent un suivi spécifique :

- ✍ Le volet Industriel et Urbain, pour lequel on a ajouté deux résultats, mentionne que l'application du programme de reconnaissance environnementale nécessite plus d'effort que prévu et peut mettre en péril d'autres résultats ;
- ✍ Le volet Navigation souligne le besoin de financement pour la réalisation de ses résultats ;
- ✍ Le volet Agriculture ne semble pas sur la voie de pouvoir réduire de 50% l'utilisation des pesticides et d'obtenir 70% des superficies en lutte intégrée. Le suivi des ventes de produits se fait pour les herbicides. Les résultats en lutte intégrée ne sont pas disponibles.

Les conclusions suivantes peuvent être tirées de l'analyse du SSG :

✍✍ Moins de 30% des résultats comportent une mesure de leur avancement. De façon générale, peu de renseignements précis sont donnés sur l'avancement des résultats dans chacun des volets ;

- ✍✍ Pour plusieurs résultats, des renseignements devraient être fournis sur les réalisations complétées et en cours. C'est le cas plus particulièrement pour les volets Santé et Biodiversité ;
- ✍✍ Dans sa forme actuelle, le SSG ne permet pas de porter un jugement d'ensemble sur l'atteinte des résultats du plan d'action. Tout porte à croire que les évaluations fournies en juin dernier à l'atelier de juin dernier par des représentants des comités de concertation sont arbitraires ;
- ✍✍ Une analyse approfondie doit être faite des travaux réalisés par les volets Santé, Biodiversité et Industriel et Urbain ;
- ✍✍ La mise en place d'un réseau de suivi de l'état du fleuve semble tarder. Ce résultat dans le volet Biodiversité ne semble pas pouvoir être atteint. Dans son avis d'octobre 1996 sur l'avancement du plan SLV 2000 à partir des informations contenues dans le *Rapport biennal 1993-1995*, le Comité consultatif soulignait la lenteur des travaux. Il faut que les responsables de ce volet fournissent rapidement des indicateurs et leurs mesures de l'état du fleuve. L'efficacité de SLV 2000 concerne directement la question de l'amélioration des conditions du Saint-Laurent ;
- ✍✍ Un meilleur suivi de l'avancement des résultats pourrait avoir une influence sur des interventions faites sur le fleuve.

Ceci suggère que soit complété rapidement le SSG pour fournir une mesure plus juste de l'atteinte des résultats et permettre aux gestionnaires de l'Entente de prendre les décisions sur les nouvelles orientations et la réallocation des ressources, en accord avec la démarche initiale d'implanter un Cadre de performances.

4. Les indicateurs de performance

L'analyse des informations sur l'avancement des indicateurs environnementaux et de retombées intermédiaires que contient le SSG permet les constats suivants :

- ✍✍ Les indicateurs environnementaux sous les volets d'intervention sont peu nombreux, soit seulement 4. Aucune mesure n'est disponible actuellement avec ces indicateurs. Une grande importance est ainsi donnée aux indicateurs que le sous-comité de suivi de l'état du fleuve développe.
- ✍✍ Des indicateurs de retombées intermédiaires (14 sur 19) ne sont pas présentés dans le SSG.

Il n'est pas possible avec les informations fournies sur l'avancement des indicateurs d'obtenir une mesure des résultats du plan d'action.

Ces indicateurs doivent être précisés et mesurés rapidement, surtout ceux sur le suivi de l'état du fleuve. Ils sont à la base même de l'évaluation environnementale prévue au Cadre de performances. La revue mi-plan, en s'appuyant sur les indicateurs du Cadre de performances et sur les résultats inscrits, sert de référence pour pouvoir comparer à la fin du plan les progrès déterminés par la revue actuelle. Il est prévisible que cet exercice ne sera pas possible dans les conditions actuelles.

Volet	Résultat	Atteinte du résultat (selon Données du SSG SLV2000 pour la revue)
Implication Communautaire	Concertation de 14 communautés riveraines (14) ...	13 des 14 Comités ZIP sont en place et opérationnels (...) toutes cours de l'année 1999-2000 des activités visant la concertation (...)
	Soutenir la mise en œuvre de 150 projets communautaires issus des PARE...	<i>Le programme a permis le financement de 75 projets (...) Le résultat est donc maintenant atteint à 50%. (...) Parmi tous les projets financés liés à un PARE (...)</i>
	Fournir un support scientifique et technique aux comités ZIP	Réalisations mentionnées: atelier interministériel pour échanger sur l'intérêt significatif des ministères au plan de l'appui scientifique et technique aux Comités ZIP en préparation.
	Diffuser l'information de pointe sur le Saint-Laurent par le biais du ROAB et d'un centre d'expertise...	<i>Le ROAB regroupe à ce jour plus de 80 organisations diversifiées d'informations sur les résultats et les activités de SLV2000 est disponible (...)</i>
Santé	Réduire l'exposition de la population à des eaux récréatives présentant des risques microbiologiques	<i>Réalisation de plusieurs projets contribuant à l'atteinte de ce résultat</i>
	Réduire l'exposition de la population à de l'eau potable présentant des risques de contamination...	<i>Réalisation de plusieurs projets ... contribuant à l'atteinte de ce résultat</i>
	Réduire l'exposition de la population à la contamination organique et inorganique ...	<i>Réalisation de plusieurs projets ... contribuant à l'atteinte de ce résultat</i>
Industriel / urbain	Acquérir et traiter l'information sur les secteurs industriels...	<i>Plusieurs échanges ont eu lieu ... Ce résultat présente un retard de 12.</i>
	Développer des outils de gestion environnementale pour les secteurs...	Réalisations mentionnées: un inventaire des outils de prévention et un préliminaire d'un guide de diagnostic environnemental; un dépliant programme de Prévention.
	Mettre en œuvre des projets de prévention dans 60 usines	<i>Un projet pilote a été mis en œuvre dans chacun des secteurs visés</i>
	Évaluer les gains environnementaux et économiques	<i>La recherche d'indicateurs satisfaisants ... se poursuit. Une étude est en cours</i>
	Procéder au contrôle et à l'inspection dans le secteur industriel	<i>Les directions régionales du MENV maintiennent un niveau d'efforts suivi auprès des établissements du territoire.</i>
	Fournir l'expertise technique et le support financier pour encourager ... de nouvelles technologies ou équipements.	<i>... 5 projets complétés alors que 18 projets sont présentement en cours. Il faut souligner la mise en place du Centre d'excellence de Montréal</i>
	Mesurer la toxicité des effluents de 12 municipalités dont 3 grandes communautés urbaines...	<i>La caractérisation estivale relative à la toxicité des 12 stations mentionnées dans le rapport synthèse intégrant les résultats et les conclusions tirées est prévue pour l'automne.</i>
	Compléter la réduction des rejets liquides toxiques dans 10 établissements prioritaires (modifié pour 14 établissements) ...	107 établissements des 2 premières phases du plan d'action ont été reconnus; 72 établissements se sont vus décerner un certificat de reconnaissance; 25 établissements ont jusqu'au 31 mars 2001 pour atteindre les objectifs. L'atteinte de ce résultat sera partielle. Nous avons maintenant atteint 14.
Mettre en œuvre un programme de reconnaissance environnementale ...	<i>Il a été et il sera requis de retarder la réalisation d'autres résultats beaucoup plus de temps-ressource que prévu.</i>	
Agriculture	Réduire de 50% l'utilisation des pesticides et obtenir 70% des superficies en lutte intégrée...	<i>... des gains actuels et à venir devraient nous permettre d'atteindre des objectifs acceptables d'ici 2003.</i> Réduction des herbicides de 10,3% atteint par rapport à 1997 (seulement des cultures ciblées, tenant compte des herbicides seulement) Nombre accru de producteurs et de conseillers ont été sensibilisés; les résultats ne sont pas encore disponibles. Suivi des pesticides: baisse sensible dans les tributaires analysés
	Établir 5 clubs conseils sur la rivière Boyer afin d'assurer une gestion environnementale du bassin... (modifié pour "Obtenir l'adhésion de 175 producteurs)	<i>Très avancé et en croissance. Par conséquent, l'objectif de performance est atteint. Plus de 80 producteurs ont déjà adhéré. 160 entreprises dotées</i>

Volet	Résultat	Atteinte du résultat (selon Données du SSG SLV2000 pour la revue)
	(Modification demandée: "membres de clubs ou non")	
	Valider un indicateur sur les risques de contamination des eaux de surface par le phosphore (Modification demandée: "Développement de modèles décrivant la teneur en phosphore dans les eaux de surface.")	<i>Il est impossible d'établir un % d'atteinte du résultat considérant qu'il vise à accroître la performance des modèles pour répondre à o</i>
	Procéder au contrôle et à l'inspection dans le domaine de l'assainissement agricole et rendre les entreprises conformes...	Depuis 1998, 5000 visites et inspections ont été effectuées dans prescriptions réglementaires. 1 147 entreprise agricoles (57% de conformées aux dispositions relatives à l'entreposage étanche de
Biodiversité	Contribuer à la sauvegarde de 35 espèces fauniques et floristiques en difficulté	<i>Les objectifs et les résultats sont atteints tel que prévu.</i>
	Contrôler l'introduction d'espèces exotiques et limiter les impacts d'espèces envahissantes	<i>Cet objectif a été atteint pour le projet sur l'oiie des neiges.</i>
	Protéger 120 000 hectares de milieux naturels dont 1 660 ha. à acquérir	<i>Le projet concernant les aires marines protégées progresse com</i>
	Développer et mettre en œuvre 7 plans de gestion et des conservation des milieux sensibles.	<i>Le plan de gestion intégrée progresse tel que prévu.</i>
	Éduquer et sensibiliser le public à la valeur écologique du Saint Laurent	Aucun commentaire sur l'atteinte du résultat
	Aménager des structures et des sites à potentiel écologique pour favoriser l'accessibilité du Saint-Laurent à la population	Aucun commentaire sur l'atteinte du résultat
	Évaluer les impacts sur l'écosystème et sur les usages du Saint-Laurent des variations d'eau...	<i>Un progrès est noté.</i>
	Fournir des prévisions et des analyses sur l'état du Saint Laurent par la mise en place d'un système de suivi intégré	Réalisations mentionnées: dépôt d'un cadre de référence; amonc indicateurs; élaboration d'une stratégie de communication; élabor développement d'un programme de suivi
Navigation	Mettre en place un mécanisme pour le suivi des activités de dragage sur le Saint-Laurent	Réalisations mentionnées: revue d'information sur la gestion des outils d'évaluation de la qualité des sédiments; devis pour faire u pratiques actuelles de gestion du dragage, document de discussion de gestion des activités de dragage au Québec; <i>Pointage total à ce attendu pour mars 2003 = 90% des objectifs initiaux à condition</i>
	Protéger les berges du Saint-Laurent contre l'effet d'érosion occasionné par la navigation commerciale et de plaisance	Réalisations mentionnées: mise en commun des connaissances problématique et des pistes de solutions. Des études sont en cou Beauharnois-Sorel, modèle de transport sédimentaire.
	Mettre en place une réglementation ou un code de bonnes pratiques relatif aux rejets des eaux de ballast	Réalisations mentionnées: rapport sur les risques d'introduction c de navires, rapport sur l'évolution du trafic maritime depuis 1978, des eaux de ballast dans le golfe du Saint-Laurent; ateliers d'exper consultatif maritime canadien.
	Développer des outils et guides nécessaires à l'amélioration des risques et des dangers environnementaux...	<i>L'ensemble des activités prévues dans ce résultat se déroule tel "Code de gestion des risques associés à la navigation sur le Sai</i> Réalisations mentionnées dont la mise en place de l'Observatoire
	Développer et mettre en œuvre une stratégie assurant une navigation durable sur le Saint-Laurent...	Réalisations mentionnées: précisions sur les actions à mener et enjeux environnementaux et socioéconomique de la navigation. É cours. <i>Pointage total à ce jour: 30%. Pointage total attendu pour d'obtenir le financement requis.</i>
	Mettre en œuvre un plan de gestion des sites contaminés...	Réalisations mentionnées: rapport sur les sites contaminés pour caractérisation des sédiments de l'embouchure de la rivière Sai-L

Volet	Résultat	Atteinte du résultat (selon Données du SSG SLV2000 pour la revue)
		dispensée à ZIP JacquesCartier, dossier du Barachois et New-C Sandy Beach.
	Produite et mettre à jour des outils pour améliorer les pratiques de gestion des sédiments	Réalisations mentionnées: des études sont complétées: cartogra faune dans le fleuve; teneurs en métaux dans les argiles marines du dragage. D'autres guides sont en réparation, ainsi que des éti de valorisation des sédiments <i>Pointage total à ce jour: 26/90. Poi 2003: 90%</i>

Volet	Indicateurs environnementaux	Objectif de performance de SLV2000	
Implication communautaire	Aucun		
Santé	% de femmes enceintes dont la contamination en BPC ...	95% à 100%	Un programme
Industriel et Urbain	Aucun		
Agriculture	Fréquence de dépassement des critères de protection de la vie aquatique (eaux de surface)	À préciser selon l'objectif d'assainissement	<i>Les informati analyses ne so</i>
	Fréquence de détection des pesticides (eaux souterraines)	Réduction de nombre de dépassement	<i>Résultats non cours.</i>
	Fréquence de dépassement des critères d'eau potable	Objectif de 0%	<i>Résultats non cours.</i>
Biodiversité	Réfère aux indicateurs du comité de suivi	n.d.	
Navigation	Aucun		

Volet	Indicateurs des retombées intermédiaires	Objectif de performance de SLV2000	
Implication communautaire	Nbre de partenaires par secteur impliqué...	n. d.	
	Nombre de partenaires impliqués dans d'autres activités	n. d.	
	Nombre d'heures de bénévolat...	n. d.	
	Ressources investies par les autres partenaires...	n. d.	
	Nombre de projets du PIC dans les catégories...	Bonne participation	Indications du appréciation
	Ressources allouées par chacun des partenaires gouvernementaux...	n. d.	
Santé	Proportion de baigneurs fréquentant les plages solubles...	n.d.	
Industriel et Urbain	Nombre de projets réalisés en prévention de la pollution	n.d.	
	Nombre d'établissements industriels sur 14...	n.d.	
Agriculture	Quantité de pesticides utilisés en Kg d'ingrédients actifs/hectare...	50% entre 1998 et 2003 dans les cultures ciblées	L'avancement bilan de pestic compte seule agriculture et : que faible, à résultat.
	Superficie en hectare par lutte intégrée...	70% entre 1998 et 2003	<i>En attente des sources d'infor</i>
	Nombre de producteurs membres...	175 entreprises entre 1998 et 2003 ayant été membre d'un club conseil	<i>Degré d'atteinte</i>
Biodiversité	Nombre d'espèces dont les effectifs...	n.d.	
	Nombre d'hectares protégés	120 000 hectares en 2003	<i>Le nombre d'1 1999 et 1999-2</i>

	État d'avancement des plans de gestion mis en œuvre	n.d.	
	Nombre d'accès créés ou restaurés	n.d.	
Navigation	Mise en œuvre d'études...	n.d.	
	Changement de comportement...	n.d.	
	Modifications des pratiques des plaisanciers	n.d.	

AVIS

DU

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

SUR

**LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES
SUR LE SAINT-LAURENT**

6 SEPTEMBRE 2000

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations sur la *Diffusion de connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent* énoncées dans l'avis du Comité consultatif SLV 2000 sont présentées ici, en fonction des sujets discutés.

Comité de concertation sur les communications

Recommandation 1

Le mandat du Comité de concertation sur les communications devrait être précisé pour inclure spécifiquement la diffusion des connaissances scientifiques, ce qui suppose une coordination active et structurée des communicateurs affectés aux divers volets de SLV 2000.

Un plan de diffusion scientifique

Recommandation 2

Le Comité consultatif croit nécessaire que le Comité de concertation sur les communications élabore une stratégie et un plan d'action pour la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Ce plan de diffusion deviendrait une section distincte du plan de communication de SLV 2000.

L'évaluation des performances

Recommandation 3

Le Comité consultatif suggère que des indicateurs de performance soient développés pour évaluer l'efficacité de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent en étant basés sur la compréhension des lecteurs et sur leur degré d'appropriation des connaissances diffusées. Le défi de la diffusion consiste à suivre de façon continue la compréhension et l'appropriation des connaissances sur le fleuve par les divers publics et à mesurer l'utilité des connaissances disponibles pour les décideurs et les intervenants du milieu.

Recommandation 4

Une enquête pourrait fournir une référence de départ sur l'état actuel des connaissances sur le Saint-Laurent par les divers publics, dont les quantités de connaissances pertinentes ayant effectivement été assimilées et guider l'approche d'évaluation des performances en diffusion des connaissances scientifiques.

Consultation des clientèles

Recommandation 5

Le Comité consultatif croit qu'un mode de consultation périodique des diverses clientèles cibles devrait être instauré pour aider à orienter les travaux scientifiques et les modes de communication de leurs résultats auprès des publics visés. La tenue d'un

symposium scientifique annuel sur le Saint-Laurent pourrait répondre à un tel besoin pour les chercheurs et les scientifiques.

Un bilan environnemental « grand public »

Recommandation 6

Le Comité consultatif recommande d'accorder la priorité à la production d'outils d'interprétation de l'état du Saint-Laurent à l'intention du grand public. La publication à intervalles d'un bilan de l'état environnemental du Saint-Laurent, dans une forme vulgarisée et permettant de constater l'évolution de la situation, est un moyen privilégié d'acquisition des connaissances par les divers publics.

Des moyens d'intégration

Recommandation 7

Le Comité consultatif croit qu'il faut examiner davantage les moyens d'intégration des connaissances et des initiatives de diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent et ses tributaires. L'intégration doit toucher tout autant les secteurs du Saint-Laurent que les organismes responsables, prioritairement les partenaires de SLV 2000. Il revient aux autorités de SLV 2000 de susciter, sinon de forcer la collaboration des divers organismes pour compléter les initiatives de diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent pour en recouvrir l'ensemble de l'écosystème.

Recommandation 8

Les modalités de création du *Centre d'expertise et de vulgarisation du Saint-Laurent* déjà inscrit aux objectifs du volet Implication communautaire doivent aussi être déterminées. Le Comité consultatif suggère que la mise en œuvre d'un tel Centre pourrait être confiée à Stratégies Saint-Laurent, en accordant les ressources requises pour ce faire.

Un rôle aux relayeurs

Recommandation 9

Le Comité consultatif soutient que les partenaires communautaires de SLV 2000 devraient être associés activement aux efforts de diffusion des connaissances scientifiques faits dans le cadre de SLV 2000 et que des programmes de soutien et des ressources financières devraient être prévus pour faciliter leur travail de relayeurs.

CONTENU

1.	PRÉSENTATION.....	1
2.	LES ATTENTES DES PARTENAIRES	2
3.	CONSTATATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF	4
3.1	Beaucoup de diffusion	4
3.2	Manque d'intégration	4
3.3	Vulgarisation insuffisante	5
3.4	Méconnaissance de l'état du fleuve	6
3.5	Besoins de rapprochement des scientifiques et des publics	6
3.6	Lacunes dans l'évaluation.....	7
4.	AMÉLIORATIONS PROPOSÉES.....	8
4.1	Comité de concertation sur les communications.....	8
4.2	Un plan de diffusion scientifique	8
4.3	L'évaluation des performances	9
4.4	Consultation des clientèles	10
4.5	Un bilan environnemental « grand public »	11
4.6	Des moyens d'intégration	11
4.7	Un rôle aux relayeurs.....	13
5.	CONCLUSION.....	13

ANNEXES

Annexe 1	Liste des membres du Comité consultatif SLV 2000
Annexe 2	Compilation des suggestions des partenaires, 17 mars 2000
Annexe 3	Rapport final, Forum des partenaires, 17 mars 2000
Annexe 4	Document de travail, 10 septembre 1999

1. PRÉSENTATION

Les co-présidents de SLV 2000 ont demandé en février 1999 au Comité consultatif SLV 2000 de leur fournir un avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. La lettre du 8 mars 1999 et des échanges qui ont suivi ont permis d'établir que les co-présidents désirent une analyse sur les façons dont les connaissances scientifiques sont communiquées au public. Les aspects suivants devaient être couverts :

- ☞ La pertinence des produits de communication comme véhicules de transfert des connaissances scientifiques (site WEB, rapports annuels, rapports techniques, bilans régionaux et documents de presse);
- ☞ L'atteinte des clientèles cibles par les différents produits;
- ☞ Les stratégies de communication à envisager.

L'avis demandé porte ainsi sur la communication scientifique, et non sur les communications générales et corporatives du plan SLV 2000. Les deux fonctions de communication ne sont pas très clairement distinguées dans les stratégies et les interventions de communication de SLV 2000. En bref, les communications des connaissances scientifiques relèveraient davantage des responsables des divers volets du plan qui ont accès à des spécialistes de communication pour ce faire. Le volet Communications de SLV 2000 joue un rôle de coordination de ces activités de communication des autres volets. Mais surtout il s'attache aux communications corporatives de SLV 2000, tant dans le contenu de la stratégie de communication que dans les indicateurs utilisés pour évaluer les performances de communication.

Cette référence à la couverture de presse de SLV 2000 a été présentée par les responsables du volet communication, tant lors du forum de mars que dans le cadre de l'atelier de juin. Les performances présentées reposent essentiellement sur une mesure quantitative des mentions de SLV 2000 et des articles à caractère corporatif concernant le plan.

Le Comité consultatif a examiné spécifiquement la question de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent auprès du public. Le forum portait d'ailleurs sur ce thème. Il n'y a cependant pas de cloison étanche entre les fonctions de communication scientifique et celle de communication corporative. En se penchant plus précisément sur la diffusion d'information scientifique, le Comité consultatif entend répondre au besoin ressenti par les co-présidents et exprimés par les partenaires, puisque les responsables des communications de SLV 2000 semblent s'intéresser plus directement et presque exclusivement aux communications corporatives. Ceci conduit à certains lacunes dans la communication scientifique qui est laissée à l'initiative et à la bonne volonté des équipes des divers volets sectoriels du plan.

Les travaux préliminaires sur le sujet, basés sur un document de travail soumis en septembre 1999 (voir annexe), ont convaincu les membres du Comité consultatif de l'ampleur et de la

complexité du sujet. Il fut alors décidé d'élargir le bassin de consultation sur ce thème aux partenaires de SLV 2000, plus particulièrement les partenaires externes. Dans cette optique, un « Forum des partenaires » sur le thème de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent a été tenu à l'initiative du Comité consultatif le 17 mars dernier. Ce Forum a suscité un grand intérêt des participants. Le rapport final de ce premier Forum des partenaires de SLV 2000 est transmis en annexe avec le présent avis. Ce rapport est une source de renseignements et de références fort utile, notamment pour connaître les perceptions des diverses clientèles et pour prendre note de leurs suggestions. Ce Forum a permis de prendre connaissance d'enquêtes de perceptions du public sur le Saint-Laurent et aussi de faire le point sur les approches de communication de SLV 2000, telles que développées par les responsables des communications. Il faut néanmoins souligner l'absence de certains partenaires, notamment des milieux municipaux, industriels et agricoles lors du forum. Leurs préoccupations devront aussi être recherchées par d'autres moyens.

Le présent avis s'appuie largement sur les résultats de ce Forum, de même que sur les renseignements recueillis à l'occasion de l'atelier de juin 2000 sur l'évaluation « mi-plan » de SLV 2000. Ces derniers sont présentés dans l'avis sous trois thèmes, soit les conclusions et propositions telles qu'exprimées par les participants lors d'une consultation menée dans le cadre du Forum. Le Comité consultatif fait état de ses propres constatations, tirées à la fois de son étude de la question et de sa participation aux échanges dans le cadre du Forum. Enfin, le Comité consultatif livre sa lecture des propositions d'actions à entreprendre pour améliorer la situation et les performances de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, dans le cadre de SLV 2000.

Le Comité consultatif est conscient du fait que son avis ne peut remplacer un « audit des communications » réalisé par des professionnels du domaine. Une telle évaluation exhaustive est nécessaire pour appuyer une réflexion approfondie sur les orientations générales, l'organisation des activités et les moyens d'évaluation des performances des communications de SLV 2000. Certains de nos membres sont préoccupés du fait que les approches actuelles de communication de SLV 2000, tant corporatives que scientifiques, restent axées sur la transmission et la diffusion des connaissances, alors que les nouvelles approches de communication environnementale s'appuient surtout sur des notions de participation des publics à l'acquisition des connaissances essentielles à leur sensibilisation et à leur action.

2. LES ATTENTES DES PARTENAIRES

Une consultation sous forme d'enquête « minute » faite auprès des participants au Forum (voir le Rapport du Forum en annexe) visait à recueillir des commentaires et des suggestions. La réponse fut forte à cette demande : une centaine de propositions furent apportées. Elles constituent une source d'inspiration tant pour le présent avis que pour ceux qui auront à en appliquer les propositions. Nous reproduisons en annexe telles qu'elles ont été compilées les

réponses à la question de l'enquête qui demandait d'apporter des suggestions concrètes pour améliorer la diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent, et d'y ajouter au besoin quelques commentaires (annexe 2). L'ensemble des questions et des réponses, notamment sur les publications les plus intéressantes et sur les clientèles à viser en priorité, sont présentées et analysées dans le rapport de l'enquête faisant partie du compte rendu du Forum (annexe 2).

**Suggestions et commentaires de partenaires
(réponses des participants au Forum des partenaires
sur la diffusion des connaissances scientifiques de SLV 2000)**

Note : Les commentaires sont présentés avec quelques corrections comme ils ont été proposés par les participants à l'annexe 2

Suggestions :

Les principales suggestions portent sur les moyens de communication et sur la manière de vulgariser l'information. Une nette différence est faite entre la communication scientifique destinée aux chercheurs et la communication d'éléments ou d'informations scientifiques pour le grand public. Pour ce faire, diverses pistes d'action sont proposées : - améliorer d'abord la communication entre les intervenants et à l'intérieur des groupes, -repenser une nouvelle communication, -développer des réseaux de relayeurs de l'information vers les communautés, utiliser Internet d'une manière logique et efficace en faisant les liens entre tous les sites portant sur des sujets connexes, même créer des portails entre les partenaires où l'information serait cohérente, concentrée et ciblée vers des clientèles, -créer un événement majeur comme la fête du Saint-Laurent, un symposium annuel,, un « News Letter ». Pour réaliser ces objectifs, un soutien financier additionnel devra être apporté aux communications.

Commentaires :

À part les commentaires « très bon forum », « pertinent », « bravo », « félicitations », d'autres suggestions sont apportées comme -une meilleure utilisation d' Internet, -qu'une recherche de financement soit faite pour médiatiser au grand public –des promotions destinées aux jeunes ou d'autres activités qui pourraient soulever leur enthousiasme –les résultats obtenus depuis 1988 sont fulgurants, continuer, - organiser des événements publics en région.

Il serait utile, selon le Comité consultatif, de faire une synthèse de ces suggestions et commentaires. Un professionnel de la communication au sein de l'équipe SLV 2000 pourrait sans doute faire le travail.

3. CONSTATATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF

L'analyse des communications de SLV 2000, combinée à la tenue du Forum des partenaires sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent et à la participation à l'atelier « mi-plan » de SLV 2000, ont permis au Comité consultatif de faire certaines constatations. Celles-ci, présentées dans les prochains paragraphes, sont à la base des améliorations suggérées dans le prochain chapitre.

3.1 Beaucoup de diffusion

Une première observation s'impose à tous : le volume d'informations diffusées portant sur le Saint-Laurent est très important. Une grande partie de l'information est corporative et touche directement la promotion de SLV 2000; c'est la partie la plus organisée et structurée des communications de SLV 2000. La communication scientifique sur le Saint-Laurent comme tel, bien que moins organisée et structurée, donne aussi lieu à un nombre important de rapports et de publications écrites et électroniques.

Les sources de renseignements sur le fleuve sont multiples, que ce soit les ministères de l'environnement, les ministères ayant des responsabilités sectorielles concernant le Saint-Laurent, les centres de recherche, et évidemment les plans d'action Saint-Laurent PASL et SLV 2000. Une documentation impressionnante a été produite depuis le début des années 1980, une grande partie étant encore disponible aujourd'hui. Des publications sont particulièrement connues et appréciées, par exemple le premier bilan environnemental du fleuve (3 volumes), l'Atlas environnemental du Saint-Laurent, les fiches industrielles, les bilans régionaux ZIP et le bulletin Le fleuve.

Cette collection documentaire majeure sur le Saint-Laurent traite de nombreux sujets d'actualité et est d'un grand intérêt pour qui veut connaître le fleuve et le golfe. Toutefois, elle est peu valorisée et n'est gérée par aucun organisme désigné. Plusieurs documents tombent rapidement dans l'oubli, les organismes diffuseurs s'attachant à la promotion de leurs publications les plus récentes. Les publications se font compétition les unes aux autres, aucune coordination n'étant assurée sur les sujets et les moments de publications.

3.2 Manque d'intégration

Le résultat de ce manque d'intégration est d'abord la confusion suscitée chez les publics lecteurs visés et l'inefficacité relative des publications en regard d'une information véritable du public. Même un observateur averti et attentif rencontre de sérieuses difficultés dans le suivi de cette masse de publications. Le Comité consultatif a fait une revue sommaire de publications récentes de SLV 2000 sur le Saint-Laurent, ou y faisant référence, retrouvant pas moins de 15 couvertures ou identifications différentes. L'examen du rythme de publications à certaines

périodes ou l'illustration de certaines utilisations de la documentation ont convaincu les membres du Comité consultatif d'un possible problème de « sur-information » sur le Saint-Laurent, d'une certaine désorganisation dans la production et la distribution des documents, et de la possibilité de confusion engendrée auprès des clientèles visées.

L'absence de cadre d'ensemble pour la documentation, de moyens d'organisation des collections, d'outils de référence et d'accès à la documentation, de synthèses et de résumés introductifs aux publications constitue donc un handicap. Ceci suggère une première piste d'amélioration, pour assurer l'efficacité et l'atteinte des objectifs d'information du public dans la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. L'habitude de fréquenter SLV 2000 pour s'informer sur le Saint-Laurent reste encore insuffisamment développée auprès des publics cibles.

L'absence d'intégration touche même les grands secteurs du Saint-Laurent, le fleuve et le golfe faisant l'objet d'initiatives de communication différentes, non coordonnées et par des organismes distincts. Le dédoublement de l'*Observatoire du Saint-Laurent* mis en place par l'*Institut Maurice Lamontagne* (Pêches et Océans Canada) avec certains projets du Centre Saint-Laurent et de la Biosphère (Environnement Canada) est une illustration de cette situation, alors même que n'est pas amorcée la mise en place du *Centre d'expertise et de vulgarisation du Saint-Laurent* selon l'objectif de SLV 2000.

3.3 Vulgarisation insuffisante

Le fait de confier aux responsables des volets sectoriels la communication scientifique de SLV 2000 a pour conséquence de marquer l'information sur le Saint-Laurent par la vision des chercheurs s'adressant à des scientifiques plutôt qu'à des publics plus larges et moins spécialisés et par une absence de perspective d'intégration de cette information. Ce biais scientifique dans les communications sur le fleuve se retrouve aussi probablement dans les autres organismes contribuant à la diffusion des connaissances sur le fleuve, soit les ministères de l'Environnement et les centres de recherche. Le Comité consultatif constate ainsi que, malgré la très bonne qualité générale des publications sur le Saint-Laurent, une grande partie d'entre elles sont peu vulgarisées et s'adressent seulement à des lecteurs spécialistes de leur secteur d'activités.

D'une part, certains sujets d'intérêt large ne reçoivent pas la diffusion qu'ils mériteraient. D'autre part, les moyens financiers réduits pour la diffusion sont en grande partie consacrés à des publications scientifiques, ce qui cause une lacune dans la publication de documents à l'intention du grand public ou des diverses clientèles de SLV 2000. La production scientifique relative au Saint-Laurent est riche et significative, mais l'étape subséquente de vulgarisation est déficiente. Cette déficience se traduit aussi par le choix des moyens de communication souvent

laissé aux auteurs scientifiques des contenus. Souvent, ces moyens considérés par eux comme efficaces pour la vulgarisation et adaptés à un public large, n'atteignent pas leurs objectifs.

3.4 Méconnaissance de l'état du fleuve

Une constatation ressort de façon convergente de diverses enquêtes récentes sur les perceptions de l'état du Saint-Laurent par le public. D'une part, les gens, en général, ont encore l'image d'un fleuve pollué et d'une eau de mauvaise qualité qui a été véhiculée au cours des années 1970 et 1980. Il y a une grande méconnaissance de l'état actuel de la qualité du fleuve qui, selon les données scientifiques, semble s'être significativement améliorée au cours des années 1990. Cette amélioration concerne surtout la réduction des pollutions industrielles et municipales pour lesquelles le public est très préoccupé. Les préoccupations concernant la pollution d'origine agricole sont plus récentes et leur impact sur les perceptions du public est moins clair.

Ce constat sur la méconnaissance de l'état environnemental du fleuve pourrait être une conséquence, en même temps qu'une démonstration du constat précédent, de l'insuffisance de vulgarisation scientifique sur le Saint-Laurent. Les sondages révèlent en effet la faillite des efforts passés et actuels de diffusion des connaissances et doivent être reçus comme un signal fort qu'il faut revoir l'ensemble de l'approche de communication scientifique sur le Saint-Laurent. Ce faisant, il faut tenir compte du scepticisme du public face aux communications gouvernementales, ce qui devrait inciter à s'appuyer davantage sur des relayeurs non gouvernementaux et crédibles.

Cette méconnaissance de l'état du fleuve soulève aussi la problématique liée à la publication du bilan de l'environnement qui a été souligné à maintes reprises par le Comité consultatif et qui n'a pas encore été réglé dans le cadre de la phase actuelle de SLV 2000 : il n'y a pas de formule continue et durable de présentation qui puisse servir de référence comparative dans le temps pour connaître la qualité du fleuve et son évolution. D'un plan à l'autre, d'un gouvernement à l'autre, d'un volet à l'autre, le format du « Bilan Saint-Laurent » change constamment. Il devient donc très difficile de se faire une idée de l'évolution de sa qualité dans le temps. Faut-il se surprendre que le public ait de la difficulté à suivre?

3.5 Besoins de rapprochement des scientifiques et des publics

Le Comité consultatif déduit aussi des échanges qu'il a suscités sur la question de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent qu'il y a insuffisance d'échanges et donc un besoin profond de rapprochement entre les scientifiques responsables de la production des connaissances et les publics susceptibles d'être les éventuels utilisateurs de ces connaissances.

Il est présentement difficile de faire les liens entre les besoins des intervenants actifs en protection et gestion du Saint-Laurent, notamment les gestionnaires gouvernementaux, les riverains, les élus municipaux, les agriculteurs et les industriels, et les moyens choisis pour la diffusion des connaissances. Ce décalage entre la production des connaissances et leur utilisation pour l'action est particulièrement souligné par les Comités ZIP. L'action communautaire doit s'appuyer sur des connaissances qui, ou bien ne sont pas disponibles, ou bien n'ont pas été rendues accessibles dans des formes pratiques comme support à l'intervention. Les gestionnaires demandent aussi des outils pratiques d'aide à la décision qui ne semblent pas être disponibles actuellement (tableaux de bord, bilans, etc). En plus des bilans régionaux mis à la disposition des Comités ZIP, les connaissances scientifiques produites par l'ensemble des volets de SLV 2000 devraient aussi découler de demandes et de besoins exprimés par les acteurs « du terrain ».

Ces besoins d'information, qui devraient être à la base même des activités de production et de diffusion des connaissances dans le cadre de SLV 2000, ne semblent pas avoir été recherchés et déterminés systématiquement soit par les responsables des volets sectoriels, soit dans le cadre de l'élaboration du plan de communication de SLV 2000. Ceci donne l'impression que les travaux des chercheurs et les résultats publiés dépendent d'abord des intérêts des scientifiques en place ou des programmes des ministères gouvernementaux en cours (environnement, santé), indépendamment des besoins du milieu. L'effort d'arrimage des recherches aux actions, entrepris pour les programmes du Centre Saint-Laurent, doit être étendu à l'ensemble des travaux scientifiques (santé, biodiversité, etc.) menés dans le cadre de SLV 2000.

3.6 Lacunes dans l'évaluation

L'absence de détermination des besoins des clientèles cibles autres que ceux des Comités ZIP, tout autant que celle d'un plan structuré de communication scientifique dans le cadre de SLV 2000, se répercutent dans l'évaluation des performances dans la diffusion des connaissances scientifiques, telle que précisée dans le cadre de performance de SLV 2000.. Le Comité consultatif constate qu'on ne retrouve pas dans ce cadre les moyens de mesurer les indicateurs de performances traduisant les préoccupations du public, soit son degré de connaissance du fleuve et la réponse à ses besoins d'information. Les seuls indicateurs des performances des communicateurs mesurés sont quantitatifs et surtout à caractère corporatif.

Les enquêtes permettant d'obtenir quelques éléments d'évaluation sur ces questions ont été effectuées par des organismes communautaires, ou dans le cadre du volet santé. La consultation du Comité consultatif dans le cadre du Forum des partenaires voulait aussi fournir quelques indications utiles en ce sens. Mais ces divers sondages ou enquêtes restent incomplets et insuffisants pour prendre une mesure fiable des performances de la communication scientifique dans SLV 2000. Le Comité consultatif, comme les gestionnaires de SLV 2000, ne disposent pas présentement de référence leur permettant de suivre de façon

continue l'évolution de la connaissance du fleuve par le public et de mesurer l'utilité des connaissances disponibles pour les décideurs et les intervenants du milieu.

4. AMÉLIORATIONS PROPOSÉES

Dans son document de travail de septembre 1999, le Comité consultatif a soulevé plusieurs pistes de travail possibles pour l'amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Le présent avis reprend plusieurs d'entre elles en s'appuyant sur les perceptions et les suggestions des partenaires recueillies lors du Forum de mars 2000. Les améliorations proposées dans le présent avis tiennent aussi compte de l'état d'avancement du plan SLV 2000, tel qu'il est maintenant mieux connu à l'occasion de l'exercice d'évaluation mi-plan.

4.1 Comité de concertation sur les communications

Le Comité consultatif croit que les préoccupations de diffusion des connaissances scientifiques seraient davantage intégrées aux communications de SLV 2000 en ajoutant aux membres du Comité de concertation sur les communications des partenaires externes représentatifs des autres diffuseurs d'information sur le Saint-Laurent et des clientèles cibles. Déjà, le Comité a amorcé son ouverture des partenaires externes. L'effort pourra être complété en recrutant aussi un représentant familier avec le monde de la vulgarisation scientifique, provenant d'un média ou professionnel de la communication scientifique.

De plus, le mandat de ce comité de concertation devrait être précisé pour inclure spécifiquement la diffusion des connaissances scientifiques, ce qui suppose une coordination active et structurée des communicateurs affectés aux divers volets de SLV 2000. Pour le Comité consultatif, l'organisation et la structure actuelles des communications dans SLV 2000 devrait refléter les objectifs de diffusion scientifique de SLV 2000.

Recommandation 1

Le mandat du Comité de concertation sur les communications devrait être précisé pour inclure spécifiquement la diffusion des connaissances scientifiques, ce qui suppose une coordination active et structurée des communicateurs affectés aux divers volets de SLV 2000.

4.2 Un plan de diffusion scientifique

Une des tâches prioritaires à confier au Comité de concertation sur les communications consiste à élaborer une stratégie et un plan d'action pour la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Ce plan de diffusion deviendrait une section distincte du plan

de communication de SLV 2000, et servirait à identifier et préciser les publications visées par cette diffusion.

Dans le cadre de ce plan de diffusion, diverses activités devraient être planifiées pour améliorer les performances à cet égard, pour rationaliser les dépenses de communication scientifique et répondre aux besoins des diverses clientèles. Ces activités, qui serviront à planifier et encadrer les publications futures, sont notamment :

- ✍️ la valorisation des publications passées et actuelles;
- ✍️ la classification des collections;
- ✍️ la coordination des publications de toutes sources.

D'autres propositions apportées par le Comité consultatif dans le cadre du présent avis pourront compter au nombre des activités relevant du plan de diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent.

L'élaboration d'un cadre d'ensemble pour la documentation, l'organisation des collections, la production d'outils de référence et d'accès à la documentation, la publication de synthèses et de textes introductifs ou descriptifs des documents scientifiques sont parmi les moyens qui seraient susceptibles d'améliorer les performances en diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent.

Recommandation 2

Le Comité consultatif croit nécessaire que le Comité de concertation sur les communications élabore une stratégie et un plan d'action pour la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Ce plan de diffusion deviendrait une section distincte du plan de communication de SLV 2000.

4.3 L'évaluation des performances

Le développement de l'habitude de fréquenter les sources de SLV 2000 pour s'informer sur le Saint-Laurent devrait devenir une priorité des communicateurs scientifiques. Les critères d'évaluation favoriseraient cette habitude en mesurant la pertinence et l'utilisation des diverses publications. Des critères tels que les besoins exprimés par les clientèles de lecteurs, la clarté et la simplicité des textes, la rapidité et la facilité d'accès, la continuité dans l'identification des sources, deviendraient alors des indicateurs de la qualité des moyens de diffusion. Et l'évaluation de leur efficacité serait basée sur la compréhension des lecteurs et sur leur degré d'appropriation des connaissances diffusées.

Les moyens de communication utilisés pour rejoindre diverses clientèles spécifiques, en dehors des milieux scientifiques, doivent faire l'objet d'une évaluation rigoureuse dans une logique de

communication pour choisir les outils les plus pertinents et les canaux de transmission les plus efficaces. Un tel exercice pourrait avoir comme résultat de favoriser certains outils et certains médias plus susceptibles de soutenir une diffusion large des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Ce sont là des travaux relevant d'une analyse professionnelle et systématique des communications que le Comité consultatif ne peut se permettre.

La mesure de la connaissance actuelle de l'état du Saint-Laurent par les divers publics est une première évaluation à faire, par le biais d'une enquête, pour fournir une référence de départ sur l'état de connaissance actuel, sur la pertinence des outils de diffusion, sur les besoins d'information, sur les priorités de correction de perceptions et sur les paramètres à inscrire dans l'approche d'évaluation des performances en diffusion des connaissances scientifiques.

Recommandation 3

Le Comité consultatif suggère que des indicateurs de performance soient développés pour évaluer l'efficacité de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent en étant basés sur la compréhension des lecteurs et sur leur degré d'appropriation des connaissances diffusées. Le défi de la diffusion consiste à suivre de façon continue la compréhension et l'appropriation des connaissances sur le fleuve par les divers publics et à mesurer l'utilité des connaissances disponibles pour les décideurs et les intervenants du milieu.

Recommandation 4

Une enquête pourrait fournir une référence de départ sur l'état actuel des connaissances sur le Saint-Laurent par les divers publics, dont les quantités de connaissances pertinentes ayant effectivement été assimilées et guider l'approche d'évaluation des performances en diffusion des connaissances scientifiques.

4.4 Consultation des clientèles

Il ressort du Forum des partenaires que pour plusieurs participants, les besoins des diverses clientèles de SLV 2000 devraient aider à orienter les travaux scientifiques et à choisir les sujets des publications qui en émanent. Le Comité consultatif croit qu'un mode de consultation périodique des diverses clientèles cibles devrait être instauré pour identifier les lacunes de connaissances des différents publics, pour aider à orienter les travaux scientifiques et pour déterminer les modes de communication de leurs résultats auprès des publics visés.

Ces consultations des clientèles doivent aussi fournir les bases de référence pour choisir les meilleurs moyens de faire connaître le Saint-Laurent au public le plus large possible et de susciter un intérêt pour en savoir davantage sur ce joyau de l'environnement québécois.

Les scientifiques oeuvrant à un niveau ou à un autre sur le Saint-Laurent, dans les gouvernements, les universités et les entreprises privées suggèrent aussi qu'ils sont une

clientèle de la communication scientifique. À ce titre, il proposent qu'à l'intérieur de SLV 2000 un monitoring constant de la production, de la disponibilité et de l'utilisation des connaissances scientifiques soit assuré. La tenue d'un symposium scientifique annuel sur le Saint-Laurent pourrait répondre à un tel besoin, en plus de favoriser les échanges et la concertation entre les divers groupes de scientifiques actifs à l'égard du Saint-Laurent.

Recommandation 5

Le Comité consultatif croit qu'un mode de consultation périodique des diverses clientèles cibles devrait être instauré pour aider à orienter les travaux scientifiques et les modes de communication de leurs résultats auprès des publics visés. La tenue d'un symposium scientifique annuel sur le Saint-Laurent pourrait répondre à un tel besoin pour les chercheurs et les scientifiques.

4.5 Un bilan environnemental « grand public »

Comme il l'a fait à plusieurs reprises, le Comité consultatif recommande d'accorder la priorité à la production d'outils d'interprétation de l'état du Saint-Laurent à l'intention du grand public. La publication, à intervalles, d'un bilan de l'état environnemental du Saint-Laurent, dans une forme vulgarisée et permettant de constater l'évolution de la situation, est un moyen privilégié d'acquisition des connaissances par les divers publics.

Un tel document est déterminant dans la reddition des comptes de SLV 2000 en regard de ses effets sur la qualité de l'environnement du fleuve. Ainsi, le bilan à produire doit, en s'appuyant sur un bilan scientifique formel, présenter de façon simple les améliorations, les détériorations et les secteurs à améliorer en référence aux diverses composantes écologiques et aux usages du Saint-Laurent. Pour ce faire, des communicateurs devraient s'ajouter au groupe de travail responsable de produire le prochain bilan du Saint-Laurent.

Recommandation 6

Le Comité consultatif recommande d'accorder la priorité à la production d'outils d'interprétation de l'état du Saint-Laurent à l'intention du grand public. La publication à intervalles d'un bilan de l'état environnemental du Saint-Laurent, dans une forme vulgarisée et permettant de constater l'évolution de la situation, est un moyen privilégié d'acquisition des connaissances par les divers publics.

4.6 Des moyens d'intégration

Le Comité consultatif croit qu'il faut examiner davantage les moyens d'intégration des connaissances et des initiatives de diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent et ses tributaires. L'intégration doit toucher tout autant les secteurs du Saint-Laurent (eaux douces-

eaux salées) que les organismes responsables, prioritairement les partenaires de SLV 2000 (IML, CSL, Biosphère).

Le développement d'un *Observatoire du Saint-Laurent*, touchant l'ensemble du fleuve et du golfe est une initiative amorcée pour le Golfe qui doit être développée en concertation pour recouvrir l'ensemble de l'écosystème Saint-Laurent. Il revient aux autorités de SLV 2000 de susciter, sinon de forcer la collaboration des divers organismes, détenteurs et producteurs d'information scientifique, aptes à contribuer à compléter et intégrer cet instrument puissant de référence aux connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent.

Les modalités de création du *Centre d'expertise et de vulgarisation du Saint-Laurent* doivent aussi être déterminées, ce moyen d'intégration des connaissances et de coordination des efforts de diffusion étant déjà inscrit aux objectifs du volet Implication communautaire. Le Comité consultatif suggère que la mise en œuvre d'un tel Centre pourrait être confiée à Stratégies Saint-Laurent, en accordant les ressources requises pour ce faire. Des appuis financiers provenant de sources autres que SLV 2000 pourraient être obtenus pour appuyer et accélérer la réalisation de ce nouvel instrument de communication scientifique sur le Saint-Laurent.

Ces deux instruments de diffusion, une fois opérationnels, pourront prendre à leur charge une partie des responsabilités et des tâches qui relèvent présentement des communications ou des volets sectoriels de SLV 2000. Leur mission doit être précisée pour éviter le dédoublement des interventions. Ils pourraient par exemple assurer l'analyse et le suivi des processus de production, de diffusion, d'intégration et d'utilisation des connaissances et mettre en place des moyens de communications des résultats et des effets de SLV 2000 sur l'environnement du Saint-Laurent.

Recommandation 7

Le Comité consultatif croit qu'il faut examiner davantage les moyens d'intégration des connaissances et des initiatives de diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent et ses tributaires. L'intégration doit toucher tout autant les secteurs du Saint-Laurent que les organismes responsables, prioritairement les partenaires de SLV 2000. Il revient aux autorités de SLV 2000 de susciter, sinon de forcer la collaboration des divers organismes pour compléter les initiatives de diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent pour en recouvrir l'ensemble de l'écosystème.

Recommandation 8

Les modalités de création du *Centre d'expertise et de vulgarisation du Saint-Laurent* déjà inscrit aux objectifs du volet Implication communautaire doivent aussi être déterminées. Le Comité consultatif suggère que la mise en œuvre d'un tel Centre pourrait être confiée à Stratégies Saint-Laurent, en accordant les ressources requises pour ce faire.

4.7 Un rôle aux relayeurs

Du fait de leur contribution active dans la diffusion directe des connaissances auprès des utilisateurs, les partenaires communautaires de SLV 2000 devraient être associés activement aux efforts de diffusion et de vulgarisation des connaissances scientifiques faits dans le cadre de SLV 2000. Ainsi, des programmes de soutien et des ressources financières doivent être prévus pour faciliter le travail de relayeurs joué par les organismes communautaires s'intéressant au fleuve, notamment et particulièrement les Comités ZIP.

Le contact étroit entre ces organismes et les publics visés par SLV 2000 en font des relayeurs privilégiés, à la fois pour identifier les besoins de connaissances, pour les exprimer dans une perspective intégrée, pour rapprocher les utilisateurs des scientifiques et pour mesurer l'utilité réelle des connaissances produites par les chercheurs.

Recommandation 9

Le Comité consultatif soutient que les partenaires communautaires de SLV 2000 devraient être associés activement aux efforts de diffusion des connaissances scientifiques faits dans le cadre de SLV 2000 et que des programmes de soutien et des ressources financières devraient être prévus pour faciliter leur travail de relayeurs.

5. CONCLUSION

La popularité du Forum des partenaires portant sur le thème de la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent auprès du public donne un signal clair du besoin d'échanges des partenaires de SLV 2000 et de l'intérêt des communications sur le Saint-Laurent. Dans des délais très courts et en l'absence de moyens de promotion, le Forum a attiré plus d'une centaine de personnes pour des échanges d'une journée en présence de conférenciers et de personnes-ressources spécialement invités. L'événement a aussi permis de constater la faible représentation de certains milieux spécifiquement visés par les interventions de SLV 2000, soit les officiers municipaux, les autochtones, les agriculteurs, les industriels, les communicateurs et les éducateurs. Cette lacune pourrait refléter l'insuffisance de la présence effective de ces milieux comme partenaires et décideurs externes sur les divers volets de SLV 2000. Le Comité

consultatif est préoccupé par la participation et par l'importance du rôle des partenaires externes dans SLV 2000. Cette question sera d'ailleurs examinée dans le cadre de l'avis sur l'évaluation mi-plan, car elle apparaît déterminante dans les performances sociales de la mise en œuvre du plan SLV 2000.

Le Comité consultatif tient à rappeler, comme il l'a fait dans plusieurs documents antérieurs, qu'une réflexion approfondie s'impose par les responsables de SLV 2000 sur les orientations à donner aux communications sur SLV 2000 et sur le Saint-Laurent. Une telle réflexion conduirait probablement à une remise en question et à une réorientation significative des actions de communications pour passer de la simple promotion d'un grand plan gouvernemental à la réponse à des besoins réels d'intervention de divers publics intéressés au Saint-Laurent. La question du bilan environnemental doit d'ailleurs faire partie de cette réflexion. Le plan SLV 2000 promettait, dès son annonce, une approche sociale innovatrice, axée sur les demandes, les besoins et les attentes des communautés et du public. Les objectifs d'une telle approche inscrivent la diffusion des connaissances scientifiques dans une perspective large d'appui à l'action communautaire, corporative et institutionnelle sur le terrain.

Enfin, le Comité consultatif souligne à nouveau l'importance que les gestionnaires de SLV 2000 doivent accorder à certains points examinés dans le présent avis dont l'utilité dépasse la simple amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques. Ainsi, la production d'un *Bilan environnemental du Saint-Laurent* à l'intention du grand public, et l'*Intégration des travaux scientifiques et de leurs résultats* pour les rendre plus facilement utilisables sur le terrain sont des illustrations de priorités que touche la performance même de l'ensemble du plan SLV 2000.

ANNEXE 1

Liste des membres du Comité consultatif SLV 2000

ANNEXE 2

Compilation des suggestions des partenaires, 17 mars 2000

ANNEXE 3

**Rapport final, Forum des partenaires, 17 mars 2000
(voir document annexé)**

ANNEXE 4

Document de travail, 10 septembre 1999

OBSERVATIONS SUR LES AVIS ET TRAVAUX

- Avis sur le cadre de performance
- Avis sur la diffusion des connaissances scientifiques
- Démarches en vue de l'évaluation à mi-plan

**Document soumis par Harvey Mead, président
Secrétariat du Comité consultatif SLV 2000**

**aux co-présidents du
Comité de gestion de l'Entente**

Décembre 1999

Québec, le 9 décembre 1999

Monsieur Jean-Pierre Gauthier, co-président
Directeur général régional
Environnement Canada
1146, route de l'Église, 6^e étage
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Monsieur Georges Arsenault, co-président
Sous-ministre adjoint
Société Faune et Parcs - Québec
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e Étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Messieurs les co-présidents, dans la foulée des discussions tenues lors de la dernière réunion du Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 et de l'expérience générale que plusieurs en retenaient, je crois qu'il serait utile, sinon impératif, de vous faire part de mes réflexions et de questionnements du Comité. Les quelques remarques qui suivent, et les documents qui sont joints à la présente, veulent solliciter un meilleur fonctionnement dans nos échanges et nos délibérations, tout en tentant de présenter certains points qui, sans constituer un avis, se veulent des réponses à quelques questions que vous nous avez adressées.

Le portrait que j'essaie de brosse découle d'une série de décisions et de situations qui, bien que n'étant pas sous le contrôle du Comité consultatif, déterminent plusieurs aspects de son fonctionnement.

Je puis vous informer d'emblée que le Comité consultatif a maintenant adopté les règlements nécessaires pour formaliser son statut de corporation à but non lucratif. Deux heures de discussions ont été nécessaires lors de la réunion du 22 novembre dernier, discussions arides et peu motivantes pour les membres appelés à siéger au Comité. Je vous rappelle que les règlements adoptés ne visent qu'à assurer la gestion des affaires du Comité dans le respect de l'Entente SLV 2000, sans autres intentions. Comme tous savent, cette démarche a été rendue nécessaire suite aux problèmes rencontrés avec l'UQCN depuis un an. Les règlements adoptés vous seront transmis avec le compte-rendu de la dernière réunion.

Vous trouverez ci-joints des documents, préparés pour apporter plus de clarté à la situation. Un premier document porte sur les avis que le Comité est appelé à préparer et à produire au cours des prochains mois. Les quelques points qui y sont soulignés visent à permettre au Comité de procéder à l'élaboration de son plan d'action pour l'année, plan d'action dont plusieurs aspects sont esquissés à l'occasion de cette communication. Un deuxième document concerne les contrats liant le Comité consultatif à SLV 2000. Les quelques notes qu'il contient visent à bien clarifier la distinction entre les mandats du Comité consultatif et les contrats permettent à la Corporation d'obtenir ses budgets de fonctionnement.

Vous constaterez dans le document portant sur les avis et travaux du Comité consultatif qu'une attention particulière est accordée au processus envisagé pour l'évaluation mi-plan. Ceci veut répondre à votre demande d'éclairage du Comité consultatif quant aux démarches pour réaliser cette révision du Plan à la moitié de sa mise en œuvre. Je propose de ne pas procéder à la préparation d'un avis formel du Comité consultatif sur cette question, qui est

plutôt à caractère administratif ; j'esquisse certaines préoccupations à cet égard pour expliquer la proposition. Les membres du Comité consultatif n'ont pas été consultés préalablement au présent envoi, pour apporter leurs commentaires sur les diverses observations qu'il contient.

Il m'apparaît que la préparation par le Comité consultatif d'un avis formel sur la démarche d'évaluation mi-plan n'est pas nécessaire et qu'en plus la production d'un tel avis ne pourrait respecter les échéances de travail des responsables de SLV 2000. Je crois en effet plus utile de transmettre rapidement mes commentaires sans qu'ils soient entérinés par l'ensemble du Comité consultatif. Un éventuel avis du Comité arriverait trop tard et ne pourrait influencer une démarche qui serait déjà amorcée à l'intérieur des équipes de SLV 2000. Déjà même, en examinant le calendrier proposé pour l'évaluation mi-plan, il est à craindre que les recommandations du Comité consultatif à venir sur cette évaluation, soit sur les performances de la première moitié du plan 3, ne puissent être intégrées aux démarches prévues dans le calendrier. Ces points sont développés plus en détails dans le document joint.

Je me suis donc attaché à proposer des façons de faire compatibles avec le fonctionnement du Comité consultatif et surtout qui répondent au désir de tous les membres quant à une réorientation du plan de travail du Comité consultatif, pour les prochains mois et la prochaine année, sur des enjeux majeurs du plan SLV 2000 et sur les possibilités réelles d'en influencer le déroulement.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette lettre et aux documents qui l'accompagnent. Sans constituer un avis formel, ils peuvent être considérés comme le reflet des perceptions du Comité consultatif sur des questions qui vous préoccupent. Je vous ferai part de toute réaction des membres pouvant indiquer que ma lecture de la situation ne correspond pas à leur perception. Mon intervention veut apporter un éclairage sur ces questions en s'assurant que les travaux à venir du Comité consultatif soient stimulants et utiles, de façon à maintenir l'intérêt et la motivation des membres à continuer leur contribution bénévole à la bonne gestion de SLV 2000.

Je me rendrai disponible si vous jugez qu'une rencontre serait souhaitable pour approfondir ces quelques points de vue et déterminer les suites à leur donner.

Recevez mes salutations respectueuses.

Harvey Mead, président
Comité consultatif SLV 2000

OBSERVATIONS SUR LES AVIS ET TRAVAUX

Comité Consultatif SLV 2000

Par Harvey Mead, président
6 décembre 1999

1. L'avis sur le Cadre de performance

Selon vos premières demandes, vous vouliez l'avis du Comité consultatif sur le Cadre de performance conçu pour guider le processus de développement et d'évaluation des activités de la phase 3. La démarche s'est révélée extrêmement complexe, comme en témoignaient les documents déposés au Comité en juillet dernier. **L'expérience de presque tous les membres du Comité, en commençant par moi-même, devant l'analyse de ces documents a été plutôt insatisfaisante, voire pénible. Notre conviction découlant de cette expérience est que le Comité consultatif ne devrait pas être visé pour la formulation d'avis ayant un caractère trop technique ou administratif.** Nous vous avons mentionné ce point lors de notre rencontre informelle du 8 novembre.

Dans ce cas, nous avons traité le dossier comme devant être dirigé vers un consultant, en l'occurrence, le secrétariat du Comité. Le Comité est d'avis que le secrétariat a produit un travail très professionnel qui a permis aux membres de se pencher sur des enjeux prioritaires associés à la démarche de développement et d'évaluation de la phase 3. Mais la discussion résultait d'efforts importants quoique peu satisfaisants de la part de plusieurs membres pour analyser les documents soumis en ayant recours à leurs différentes expertises. La complexité des documents a rendu la discussion subséquente par le Comité un peu frustrante, en raison de la dépendance des membres du travail du "consultant".

L'expérience vécue par le Comité consultatif dans la préparation de l'avis sur le Cadre de performance m'indique qu'il ne faudrait pas à l'avenir lui demander de se pencher sur des documents aussi techniques. Le Comité s'attend à ce que son secrétariat lui prépare des projets d'avis et des documents d'orientations, et qu'il coordonne et soutienne l'effort de concertation et de consultation qui doit amener le Comité même à élaborer et adopter ses avis. **Nous croyons qu'il est contre-indiqué d'attendre de ce secrétariat un travail de consultant, aussi valable que cela puisse être, en lieu et place du travail de soutien pour lequel il est mandaté.**

2. L'avis sur la diffusion des connaissances scientifiques

La demande d'un avis sur la diffusion des connaissances scientifiques pourrait également devenir un travail de consultant. En complément à ce travail, s'il est effectué à l'initiative des responsables de SLV 2000, le Comité consultatif devra disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour effectuer sa réflexion et jouer son rôle d'éclairage de SLV 2000 sur les préoccupations du public. **Précisément en ce sens, le Comité propose d'organiser (si possible, conjointement avec les responsables gouvernementaux) une rencontre des intervenants externes portant sur le sujet de l'avis à produire.**

Ce premier "Forum des partenaires" réuni à l'initiative du Comité consultatif cadre beaucoup mieux avec le mandat et les capacités du Comité, soit de fournir une aide aux responsables de

SLV2000 en offrant un éclairage externe sur ses activités, provenant de ses contacts multiples et diversifiés avec le milieu. Il contraste avec un travail qui constituerait un rapport d'expert et un avis technique sur la pertinence des connaissances développées et les modalités de diffusion de ces mêmes connaissances. Les membres n'ont qu'une connaissance limitée de ces questions, mais se sentent capables d'écouter et d'apprécier des commentaires encadrés par un forum de discussion. J'inclus en annexe un devis préliminaire pour ce forum des partenaires sur le thème de la diffusion des connaissances scientifiques de SLV 2000.

Cette idée de forum des partenaires externes avait été émise lors des travaux du Comité consultatif sur le plan 3 et à l'occasion des échanges à la fin des travaux du Comité consultatif de la phase 2. Votre lettre du 8 mars 1999 y faisait d'ailleurs référence comme "formule intéressante, mais de tels événements devraient toutefois faire l'objet d'une entente avec le CGE tant à l'égard du concept que du contenu". Nos démarches actuelles respectent cette orientation. Vu les attentes des gestionnaires de SLV 2000 à l'effet d'obtenir un avis sur cette question durant la présente année financière, **le Comité devra prendre une décision d'ici les Fêtes quant à la possibilité et la pertinence d'organiser un forum. Ce forum devra être organisé sans la collaboration de SLV 2000 et des partenaires gouvernementaux, si nous n'obtenons pas rapidement de réponse de votre part.** J'ai demandé au secrétaire de vérifier la possibilité d'agir ainsi dans le cadre de notre budget actuel. Le Forum se tiendrait lors dans le cadre d'une réunion régulière du Comité, avec les moyens et les invitations en conséquence. Bien que ce ne soit pas pour nous l'option idéale, je n'y vois pas de geste allant à l'encontre d'une collaboration acceptable, dans le cas où vous ne vous sentez pas prêts à participer à une organisation conjointe de l'événement. Ce serait selon notre compréhension la meilleure façon de répondre adéquatement à vos demandes et vos besoins en produisant un avis qui serait concret et utile parce que basé sur les perceptions de représentants de milieux visés par les communications de SLV 2000.

Nous aimerions ainsi que vous précisiez rapidement vos attentes et vos décisions à ce propos. Votre note par courriel du 11 mai dernier, reprise dans le contrat de août 1999, spécifie clairement que vous demandez au Comité de se pencher sur la diffusion des connaissances scientifiques développées par les gouvernements. Par contre, dans votre réponse du 1er novembre à l'avis du Comité consultatif sur le Cadre de gestion, soumis en mai dernier, vous indiquez que vous voulez que le Comité vous fasse "des propositions sur les approches et les moyens de communications des activités et des résultats de SLV 2000" (Commentaires sur la Recommandation 4). Nous avons pris pour acquis lors de la rencontre informelle qu'il s'agit toujours des connaissances scientifiques, mais il subsiste une ambiguïté entre les deux lettres.

3. La demande d'avis à venir, sur les démarches en vue de l'évaluation à miplan

À l'occasion de notre rencontre du 8 novembre, vous avez déposé une "Proposition de calendrier de réalisation du rapport biennal 1998-2000 et de l'évaluation miplan (hiver 2001)". Nous avons pu en prendre connaissance par la suite et en discuter sommairement lors de la réunion récente du Comité consultatif. Nous avons alors l'indication à l'effet qu'un avis serait demandé sur le sujet.

Bien que la discussion à ce sujet fut plutôt laborieuse, je tenais à l'avoir parce que ma lecture du calendrier soulevait plusieurs questions quant au réalisme de l'échéancier et à la clarté des intentions qui y sont exprimées. Il est important de souligner que les commentaires qui suivent proviennent en grande partie de mon évaluation préliminaire de la démarche et non d'un échange structuré entre les membres du Comité.

Les membres actuels ayant fait partie du Comité précédent ont réagi en se référant à l'expérience vécue lors de la préparation d'une proposition pour la phase 3. Cette expérience, à laquelle plusieurs ont collaboré parce qu'ils étaient toutes et tous convaincus de l'importance de l'effort, s'est traduite par une surcharge de travail due notamment aux multiples réunions auxquelles ils ont dû contribuer en plus des réunions régulières du Comité consultatif. Pour ces membres qui, rappelons-le, sont sur le Comité à titre bénévole, une telle approche mettant largement à contribution le Comité ne devrait pas devenir une pratique régulière. Ainsi, ils ne s'attendent pas à devoir participer aux divers ateliers et réunions prévus au cours de la démarche de révision mi-plan.

3.1 Les propositions de l'avis sur le Cadre de performance

Les membres du Comité s'attendent à intervenir plutôt sur les orientations et les résultats une fois la révision bien avancée que dans le cadre de sa réalisation comme telle. À mon avis, toute la réflexion faite sur le Cadre de performance devrait servir de référence pour l'évaluation mi-plan. En effet, il me faut souligner que **l'avis du Comité consultatif sur le Cadre de performance, avis produit à la demande des co-présidents, fait plusieurs recommandations pouvant constituer une référence pour la démarche de réalisation du rapport mi-plan. Les propositions de cet avis sont pertinentes pour l'évaluation mi-plan, la démarche à entreprendre ne nécessitant pas selon moi un nouvel avis.**

L'avis du Comité sur le Cadre de performance indique ce qu'il considère comme les démarches à prioriser en vue de la réalisation du rapport mi-plan. Les critères qu'il utilisera pour son évaluation du rapport mi-plan y sont assez clairement identifiés, bien qu'implicitement pour la plupart. Permettez-moi de reprendre brièvement les faits saillants de cet avis qui sont pertinents pour refléter les attentes du Comité consultatif en regard de cette démarche d'évaluation.

1) La sélection des indicateurs

Tout d'abord, l'avis insiste sur la nécessité de clarifier l'approche présentée si l'on veut que le public comprenne ce qui en découlera. Il propose de distinguer les indicateurs (et les volets) de résultats tels qu'identifiés lors de l'annonce de la phase 3, d'autres indicateurs portant sur la gestion interne ou sur l'amélioration de l'état de l'environnement en général.

L'avis suggère qu'en ce qui a trait aux communications avec le public, il serait essentiel de référer prioritairement aux 33 objectifs identifiés lors de l'annonce publique de SLV 2000 en juin 1998. Le rapport mi-plan devrait permettre de vérifier les progrès en regard de l'atteinte de ces résultats. **Pour le Comité consultatif, cette mesure des réalisations à l'aide des indicateurs directement axés sur les résultats deviendra un critère d'évaluation pour formuler son avis sur l'état d'avancement du plan 3.**

2) Les indicateurs de résultats

L'avis indique que le Cadre de performance fournit le cadre d'analyse des progrès de SLV 2000. L'évaluation mi-plan devra permettre de référer simplement aux 33 résultats fixés au départ à l'aide de 33 indicateurs agrégés qui seraient à la fois globaux et évolutifs. Les tableaux décrivant en détails les indicateurs adoptés pour le Cadre de performance, notamment ceux remis pour la dernière réunion du Comité consultatif, suggèrent que cette intégration des indicateurs en fonction des résultats attendus **et cette sélection des indicateurs en fonction des trois utilisations visées (atteinte des résultats visés, bilan environnemental et gestion interne) est prioritaire pour appuyer l'évaluation mi-**

plan sur un cadre simple et clair qui pourra être repris pour l'évaluation finale du plan.

Sans pouvoir se prononcer précisément sur ce qu'on peut déduire de la démarche d'évaluation mi-plan sur la base du seul calendrier fourni, je puis affirmer que vous pouvez vous attendre à ce que le Comité reste cohérent avec son avis sur le Cadre de performance dans son évaluation éventuelle de la performance elle-même. Vous avez donc là un autre critère sur lequel s'appuiera le Comité pour son avis sur l'évaluation mi plan.

3) Liens avec le bilan environnemental

Dans son avis sur le Cadre de performance, le Comité souligne l'importance de maintenir un accent sur le bilan environnemental, même si ce n'était pas le sujet de cet avis en particulier. La recommandation de la section 4.3 met un accent sur l'importance d'établir des liens "entre les performances atteintes face aux résultats visés et le bilan environnemental du Saint-Laurent". Cette préoccupation devrait être au coeur des réflexions pouvant aboutir à des recommandations de changements à apporter durant la deuxième moitié du plan 3.

L'avis suggère donc une autre avenue de validation des performances du plan 3, démarche qui devrait être enclenchée dans les mois qui viennent. Il semble ainsi raisonnable de croire que **le Comité, par souci de cohérence, utilisera comme critère d'évaluation dans son évaluation du rapport mi-plan le degré de mise en application d'une approche faisant le lien entre les résultats du plan et l'amélioration de l'état du Saint-Laurent.**

4) Des indicateurs socio-économiques

Enfin, le Comité, dans son avis, suggère d'intégrer des indicateurs socioéconomiques dans l'évaluation éventuelle des différents volets. Non seulement ceci nécessitera des démarches peut-être importantes d'ici le mi-plan, mais il est à présumer qu'il s'agira d'un autre critère d'évaluation que le Comité utilisera lors de sa propre évaluation du rapport mi-plan.

Le Comité suggère ainsi un travail important de clarification des indicateurs (sans oublier le travail des deux premiers plans d'action), devant aboutir à un rapport de mi-plan sur les performances de la première moitié de la phase 3. Il suggère aussi l'établissement de liens entre les réalisations identifiées et le bilan de l'environnement. Ces éléments devraient se retrouver dans les documents d'évaluation miplan.

3.2 La contribution du Comité consultatif à l'évaluation

Dans le calendrier de réalisation du rapport biennal 19982000 (volume 1) et de l'évaluation mi plan (hiver 2001), le dépôt du rapport biennal est prévu en octobre 2000. L'avis du Comité consultatif est prévu au même moment. Le calendrier déposé prévoit aussi que les activités visant l'élaboration de propositions de changements de la planification annoncée en juin 1998 se tiendront en juin 2000, plus précisément dans le cadre d'une réunion. Ces modifications au plan 3 seraient inscrites dans les rapports d'analyse et d'orientation mi-plan (volumes 2 et 3) qui devraient être déposés en août et septembre 2000. La planification révisée de la seconde moitié du plan 3, intégrant les modifications, interviendrait en octobre 2000. Le tout est suivi d'un important exercice de consultation se terminant en janvier 2001.

La production d'un rapport en trois volumes est donc prévue le rapport biennal sera suivi de deux autres documents connexes et préparatoires au rapport de mi-plan ; l'un de ceux-ci porte sur l'analyse des réalisations à mi-chemin du plan 3, l'autre sur les orientations pour la suite.

Cette planification me paraît difficile à comprendre. Et surtout il est difficile d'y situer la contribution du Comité consultatif dans le sens plus global. J'ai examiné les possibilités que le Comité consultatif puisse jouer un rôle efficace dans le déroulement des activités d'évaluation mi-plan de SLV 2000, telles que planifiées. Ce fut un exercice assez lourd que je n'entends pas l'imposer aux membres du Comité.

Dans un premier temps, il serait sans doute opportun que les responsables de SLV 2000 passent à la préparation d'un seul document, en trois parties, et cela pour février 2001. Les composantes reliées au "rapport des réalisations mi-plan", à l'"amélioration (ou non) de l'état de l'environnement" et à l'"analyse des changements à apporter au plan" devraient progresser en parallèle, et de manière intégrée, avec le dépôt périodique de rapports d'étapes débutant le plus tôt possible. **Le Comité consultatif pourrait prendre connaissance des rapports d'étapes et préparer ainsi son avis sur l'avancement du plan 3 pour qu'il puisse être intégré dans la démarche d'analyse et de modification du plan.**

Dans un deuxième temps, les objectifs et les modalités de la consultation prévue devaient être précisées, en distinguant nettement cette consultation de la demande d'avis au Comité consultatif. Le Comité est précisément l'organisme de consultation créé pour apporter des avis aux responsables de SLV 2000. L'avis du Comité consultatif devrait ainsi porter sur les mêmes objets et questions qui seront soumises à la consultation entre les mois de septembre 2000 et janvier 2001. **Le Comité consultatif devrait donc être informé de la méthodologie, des résultats et des modalités d'intégration de ces démarches au rapport d'évaluation (volume 3 augmenté ?), de façon à pouvoir y situer les modalités d'intégration de ses propres recommandations.**

Ces quelques points visent à clarifier les attentes des responsables face à l'avis du Comité consultatif sur l'évaluation mi-plan, à réviser le calendrier pour permettre au Comité d'intervenir efficacement dans les démarches et à distinguer nettement le processus de consultation de la demande d'avis du Comité consultatif. Chose certaine, le Comité consultatif ne doit pas être considéré comme une équipe de travail parmi les autres qui sont à l'œuvre dans les différents volets et comités et dont les travaux feront l'objet d'une consultation. **Par ailleurs, ses membres ne peuvent avoir la disponibilité pour cet exercice qui assimilerait leur contribution à celle d'une équipe gouvernementale. Le processus gagnerait alors à être grandement simplifié et cohérent avec l'effort accordé à la définition d'un Cadre de performance pour l'évaluation du plan 3.**

3.3 Les travaux à venir du Comité consultatif

L'évaluation précédente reste probablement trop sommaire, mais elle rejoint quand même les discussions des membres lors de la dernière réunion du Comité consultatif. Ces derniers désirent établir un plan d'action correspondant à son rôle et son fonctionnement. Lors de nos échanges antérieurs, nous avons abordé ces quelques intentions du Comité, notamment en regard des dossiers sur lesquels il voudrait travailler et éventuellement se prononcer. Un document sur cette question avait d'ailleurs été présenté aux membres à des fins de discussion en février 1999.

Quelques grands dossiers continuent de retenir l'attention du Comité et pourraient faire l'objet de travaux au cours des prochaines mois. Lors de la réunion du 22 novembre, les

membres du Comité ont pu ouvrir une discussion, de façon plutôt informelle et limitée, d'activités qui pourraient répondre aux attentes expliquant leur acceptation de siéger au Comité.

1) Agriculture et Saint-Laurent

Le Comité se prépare à entreprendre le suivi de sa recommandation visant à tenir compte des résultats du portrait agroenvironnemental produit par l'UPA, dans le cadre d'une révision des objectifs de la phase 3 dans le volet agricole.

2) Accès au fleuve

Le Comité entend mettre sur pied un sous-comité pour se pencher sur la question des accès au fleuve et le degré de préoccupation et d'atteinte de résultats intéressants à ce sujet dans la phase 3. Des suivis de la consultation menée lors de la réunion du Comité à Kahnawake touchent cet aspect de la gestion du fleuve. Un rapport de cette consultation a été produit.

3) L'industrie

La présence de plusieurs membres dont le champ d'expertise est le développement industriel se bute depuis la formation du nouveau Comité à une absence de discussions sur ce thème. Un sous-comité pourrait voir le jour prochainement pour revoir les démarches de SLV 2000 dans ce domaine.

4) La navigation

Des sujets relatifs à la navigation reviennent régulièrement dans les discussions du Comité. Un suivi du développement et de l'exécution du volet navigation intéresse plusieurs membres, qui pourraient décider de mettre leurs connaissances et intérêts à profit.

Les attentes des membres portent moins sur une collaboration formelle avec les responsables gouvernementaux dans leurs propres démarches que sur un effort d'offrir aux partenaires gouvernementaux une vision complémentaire ainsi qu'un jugement sur les résultats atteints. Sans être spécifiquement rattachées aux activités en cours ou à venir dans SLV 2000, et sans coller directement aux démarches de travail planifiées à l'intention des équipes et des responsables de SLV 2000, ces quelques sujets de préoccupations et les avis qui en découleraient pourraient contribuer à rendre utile la contribution du Comité consultatif dans l'exercice d'ajustement, et parfois de réorientation, qui doit être fait pour engager la deuxième moitié du plan 3 dans la perspective d'atteindre les meilleurs résultats possibles.

ANNEXE

FORUM DES PARTENAIRES SUR LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Devis préliminaire

**Par André Delisle, secrétaire
Comité consultatif SLV 2000**

6 décembre 1999

Ce devis est produit à titre préliminaire. Il devra être élaboré et validé par le comité d'organisation du Forum (sous-comité diffusion des connaissances) et avec les autres organisateurs de l'événement s'il y a lieu. Une demande à cet effet a été acheminée aux coprésidents de SLV 2000 pour obtenir la collaboration gouvernementale. Stratégies SL Laurent pourrait aussi être associé au comité organisateur.

Le Comité consultatif invite les partenaires (surtout externes) de SLV 2000 à un atelier d'échanges, de travail et de discussion sur le thème de la "Diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent."

Organisation

Un comité organisateur verra, avec le support du secrétariat du Comité consultatif à concevoir, préparer, organiser et tenir l'événement. Ce comité organisateur sera constitué des membres du sous-comité "Diffusion des connaissances", ainsi que des personnes indiquées par les autres responsables de l'organisation.

Orientation

L'atelier de travail vise à recueillir les perceptions des intervenants et des intéressés dans le cadre de la préparation de l'avis du Comité consultatif sur la diffusion des connaissances scientifiques.

Participants

L'atelier devra regrouper une cinquantaine de personnes invitées à titre de partenaires de SLV 2000 ou de représentants de clientèles cibles des communications de SLV 2000.

Format

Atelier d'une journée (au plus) comprenant :

- ?? l'animation par le Comité consultatif;
- ?? une mise en situation (possiblement avec un document sur l'état de situation)

- ?? un panel d'invités apportant leurs réponses à quelques questions préalablement fixées (sur le modèle de l'atelier sur la santé tenu par SLV 2000 en avril 1995;
- ?? des périodes d'échanges sur des questions déterminées par le Comité consultatif
- ?? possiblement, un sondage "éclair" par écrit effectué sur place.

Contenu

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Description de situation | représentant de SLV 2000 |
| - Problématique et questions | représentant du C.C. |
| - Des "sources" et leurs produits | représentants de CSL et IML
scientifique d'un volet |
| - Des acteurs et leurs enquêtes | sondage des Amis de la Vallée
enquête de SSL |
| - Quelques utilisateurs acteurs | représentant du ROAB
journaliste de médias
décideur d'entreprise
chercheur du secteur |

Rapport

Un rapport de l'atelier sera produit par le secrétariat et servira de document de base pour l'avis du Comité consultatif. Il sera annexé à ce dernier.

Coordonnées

L'atelier se tiendra à Québec (Montmartre canadien ou Centre Brûlart) probablement en février prochain, possiblement à l'occasion d'une réunion du Comité consultatif (ceci dépendant des budgets et de la participation gouvernementale).

Budgets (à déterminer)

- documentation
- invitations
- logistique (salle, pauses, repas)

NOTES SUR LES MODALITÉS CONTRACTUELLES

Comité Consultatif SLV 2000

Par Harvey Mead, président
6 décembre 1999

État de situation

Suite à une décision de votre part, les contrats alloués au Comité consultatif pour son travail dans le cadre des activités de la phase 3 se définissent en fonction de la définition de "livrables", surtout des avis. Lors des travaux de la phase 2, nous nous entendions sur les avis demandés et sur un échéancier de soumission, mais les contrats et les chèques qui leur étaient associés n'étaient pas liés de façon formelle à ces avis, mais plutôt aux réunions et aux rapports d'activités qui y sont associés (comptes rendus et documents divers).

Déjà le Comité vous a soumis un avis sur le Cadre de gestion de la phase 3 nous en avons d'ailleurs discuté lors de la réunion du 8 novembre dernier. Vous avez demandé un avis sur le Cadre de performance que vous prévoyez utiliser pour l'évaluation de vos travaux; il apparaissait dans les conditions du contrat couvrant la période de début août à la fin octobre 1999. Ce contrat de 31 000\$, pour des raisons administratives que nous ignorons, ne couvrait pas la totalité du budget de la période, soit 40 000 \$. Les documents nécessaires pour la préparation de l'avis sur le Cadre de performance nous ont été transmis plus tard que prévu, soit au milieu de l'été 1999, ce qui a rendu impossible la préparation et l'adoption de l'avis lors de la réunion du Comité tenu le 10 septembre dernier. Le Comité a adopté le projet d'avis lors de sa réunion du 22 novembre, mais avec quelques mois de retard sur l'échéancier préalablement fixé.

Le contrat prévoyait également un avis sur la communication des connaissances scientifiques développées dans le cadre de SLV 2000 à l'intention du public. Lors de sa réunion du 10 septembre, le Comité a discuté et entériné les recommandations de son secrétaire à cet égard, à l'effet qu'il s'agit d'une demande qui dépasse les compétences et les capacités du Comité consultatif. Par contre, le Comité vous a suggéré la tenue d'un forum organisé conjointement et qui aurait comme objectif de consulter une sélection de partenaires externes intéressés par ces communications. Lors de la réunion du 8 novembre, vous n'étiez pas prêts à donner immédiatement votre accord sur une collaboration en ce sens.

Le Comité s'est donc réuni le 22 novembre sans pouvoir s'orienter convenablement à cet effet, et son sous-comité "Diffusion des connaissances scientifiques" est en attente de votre réponse. Dans le cas d'un refus, le Comité se penchera sur la possibilité d'organiser seul un tel forum. Mais, je dois souligner que vous avez indiqué lors d'échanges antérieurs votre préférence pour une approche concertée dans de telles circonstances, notamment pour la tenue de forums de partenaires à l'initiative du Comité consultatif.

Également, une demande était formulée lors de la réunion du 8 novembre pour un avis du Comité consultatif sur les démarches que vous entreprenez pour préparer le rapport miplan de la phase 3.; vos représentants nous ont confirmé votre intention de nous adresser cette demande sous peu. Dans ce cas, nous avons dû noter qu'une telle demande risque d'exiger une réponse qui obligerait le Comité à se prononcer sans pouvoir discuter de la demande et de l'avis dans le déroulement normal de ses activités, puisque cela reporterait la livraison de l'avis à un moment où il sera peu utile, si vous voulez respecter votre propre échéancier pour les démarches du rapport miplan.

Je présume que cet avis constituerait le (ou un) livrable prévu par le prochain contrat, qui est quand même déjà en retard, puisqu'il doit couvrir novembre à avril et permettre le rattrapage de 9000 \$ non présentement octroyés. Ces retards causent des problèmes de gestion de liquidité au secrétariat du Comité consultatif, problèmes d'autant plus urgents que l'UQCN n'a pu verser complètement les montants accordés pour le fonctionnement du Comité consultatif au cours de l'année 1998-1999.

Ainsi, le contrat de août à octobre aura couvert les réunions de septembre et de novembre du Comité consultatif, les avis sur le Cadre de gestion et sur le Cadre de performance, les rapports des 2 réunions incluant le rapport sur la consultation de Kahnawake, et l'ensemble des travaux (dont les documents réalisés) pour l'incorporation du Comité consultatif.

Modalités contractuelles

Bref, je crois qu'il est impératif de réviser l'approche en ce qui a trait à l'octroies montants prévus pour le soutien aux travaux du Comité consultatif. **Il faut que le Comité et son secrétariat puissent fonctionner dans le cadre d'un déroulement normal d'activités, soit une répartition des travaux sur quatre réunions annuelles et la production des documents et avis en fonction du rythme possible des réunions.** Les notes, documents de discussion, rapports de consultations, textes administratifs et autres sont autant de produits livrables qui devraient être considérés en plus des avis demandés par les co-présidents. Une grande partie des activités du secrétariat est consacrée à ces diverses tâches de soutien, incluant l'animation et le soutien des sous-comités s'occupant des divers dossiers ou préparant les projets d'avis.

Une conclusion brève et concrète de cette réflexion porte sur la signature du prochain contrat avec le Comité consultatif. Ce contrat connaît déjà un retard, ce qui complique la gestion de son travail par le secrétaire. Il serait approprié pour les gestionnaires de SLV2000 de reconsidérer la nécessité d'identifier des avis devant être fournis durant les périodes couvertes par les contrats. **L'analyse présentée dans un document séparé suggère qu'aucun avis présentement en considération par les gestionnaires ne pourrait permettre au Comité de se penser très utile, ni de mettre au profit du plan d'action son expertise potentielle.**

Une demande pour un avis sur les démarches prévues pour la réalisation du rapport mi-plan n'est pas à recommander. Dans le document transmis avec celui-ci, je donne d'ailleurs mes observations et mes indications sur les questions concernant la démarche d'évaluation mi-plan et les avis à venir. Cette note remplace, à mon avis, un éventuel avis et pourra être considérée dans la mise en oeuvre des démarches. Ceci la rend plus efficace qu'un avis qui ne pourrait être livré avant le mois de février ou mars, au plus tôt. La demande d'avis sur la diffusion des connaissances scientifiques, quant à elle, devrait être reconsidérée, en s'ajustant à la suggestion du Comité d'organiser conjointement un forum sur le sujet. Il reviendra aux co-présidents de choisir de procéder à l'octroi à un consultant spécialisé de la partie technique de l'évaluation de l'efficacité des communications de SLV 2000. **L'avis du Comité consultatif s'attachera plus précisément aux orientations et aux perceptions du public pour améliorer la diffusion des connaissances scientifiques issues de SLV 2000.**

Le contrat à venir d'Environnement Québec, au montant de 49 000 \$ devrait ainsi couvrir la période du 1 novembre au 31 mars et devrait inclure comme livrables, la "lettre-commentaires" sur l'évaluation mi-plan et les avis à venir, les travaux préparatoires au Forum des partenaires sur la diffusion des connaissances scientifiques, le apport d'activités (compté de réunions), le rapport du Forum et les documents relatifs à l'avis sur la diffusion des connaissances scientifiques. Tel que mentionné précédemment, l'avis comme tel ne peut être

inscrit comme livrable du prochain contrat puisqu'il pourrait arriver qu'il soit adopté à la réunion de juin du Comité consultatif.

AVIS

DU

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

CADRE DE GESTION – PHASE III 1998-2003

Avril 1999

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1. LE RÔLE DE STRATÉGIES SAINT-LAURENT (SSL).....	2
2. LE MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF.....	2
3. LES COMMUNICATIONS : CONCERTATION ET DIFFUSION	4
4. LE PARTENARIAT: DÉFINITION ET IMPUTABILITÉ	5

ANNEXE

Liste des membres du Comité consultatif SLV2000

INTRODUCTION

Les co-présidents de la Phase III du plan d'action Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000) ont déjà avisé le Comité consultatif de leur intention de demander un avis sur le *Cadre de performance* présentement en voie d'élaboration. Il est apparu au Comité consultatif que ce cadre de performance sera étroitement lié au cadre de gestion. Un examen attentif de ce cadre de gestion s'est ainsi avéré nécessaire. Le présent document présente l'avis du Comité consultatif sur le *Cadre de gestion*.

Le Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (le Comité consultatif) a été mis en place pour conseiller les responsables de SLV2000 sur ses objectifs et sa réalisation. Les deuxième et troisième phases du plan d'intervention, nommées Saint-Laurent Vision 2000, font suite à une première appelée plan d'action Saint-Laurent (PASL).

Le présent Comité consultatif a été formé en novembre 1998, soit au début de la Phase III du plan. Il succède à un précédent comité qui a déposé un rapport et un bilan de ses activités pour la période de 1996 à 1998. Les membres s'entendaient alors pour dire que l'expérience était dans l'ensemble profitable et que plusieurs des recommandations formulées ont pu être retenues pour l'élaboration de la Phase III, notamment la mise en place de comités de concertation et l'ajout d'un volet Navigation.

Pour son avis, le Comité consultatif a analysé le contenu du document *Cadre de gestion Phase III - 1998 - 2003*, dans une version à jour du 22 janvier 1999. Ce document préparé par le Bureau de coordination SLV2000 est un outil de référence pour tous les acteurs du plan d'action, dont le Comité de gestion de l'Entente et les comités de concertation. Le *Cadre de gestion* précise les principes de gestion, la structure de gestion et les modalités de fonctionnement.

Le *Cadre de gestion* fixe les bases pour la coordination du programme, l'intervention des nombreux partenaires et l'atteinte des objectifs. Il est spécifié que le *Cadre de gestion* se veut flexible et évolutif. En fonction de la compréhension actuelle du Comité consultatif, le présent avis vise à préciser certains éléments du document pour en clarifier la signification et la portée. Cet avis prend en considération les travaux du premier Comité consultatif et s'appuie sur la connaissance de membres qui ont participé à la Phase II du plan d'action.

L'avis porte sur les éléments du *Cadre de gestion* qui concernent plus spécifiquement le Comité consultatif, soit:

1. Le rôle de Stratégies Saint-Laurent (SSL) ;

2. Le mandat du Comité consultatif ;
3. Les communications : concertation et diffusion ;
4. Le partenariat : définition et imputabilité.

1. LE RÔLE DE STRATÉGIES SAINT-LAURENT (SSL)

L'implication communautaire est l'un des principes de gestion à la base du plan d'action et les partenaires se sont entendus pour favoriser de façon prioritaire les actions issues des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE) développés par les comités ZIP. Stratégies Saint-Laurent assure la mise en place des comités ZIP et le développement des PARE, qui donnent lieu à des projets communautaires pour faciliter l'accessibilité au fleuve et le recouvrement des usages du Saint Laurent.

Un document de promotion *Concertation, partenariat et action*, utilisé pour le lancement de la Phase III du plan d'action, montre l'implication communautaire dans une position "horizontale", suggérant un arrimage avec les autres domaines d'intervention. Le Comité consultatif estime que cette présentation avait l'avantage de faire ressortir les possibilités de concertation entre les volets, ce que ne montre pas l'organigramme sur la structure de gestion présenté dans le *Cadre de gestion*. On observe que SSL est représenté par un lien informel avec le Comité de gestion de l'Entente (CGE) et que les comités de concertation sont tous disposés sur un pied d'égalité.

Le Comité consultatif suggère de revoir l'organigramme utilisé dans le *Cadre de gestion* de façon à refléter la position stratégique de SSL et du Comité de concertation Implication communautaire comme partenaire privilégié pour la concertation des actions du plan, visant à obtenir des résultats concrets au sein des communautés.

2. LE MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF

Dans le *Cadre de gestion*, le Comité consultatif est présenté à deux endroits, soit dans la présentation de la structure de gestion, ainsi qu'à l'annexe E de l'*Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent*.

Il y est fait mention que le président du Comité consultatif est nommé par les coprésidents du CGE (ou administrateurs de l'Entente) et qu'il doit proposer aux coprésidents une liste de membres pour approbation. Le Comité consultatif fournit aussi des avis requis par le CGE ou demandés par les administrateurs de l'Entente. Selon ces documents, le Comité consultatif

serait lié au CGE de façon exclusive et sa fonction résumée à des analyses fournies aux coprésidents.

Le Comité consultatif remarque que sa structure et son mandat actuels diffèrent de ceux découlant de l'entente signée dans le cadre du précédent plan SLV2000 entre les gouvernements du Canada et du Québec¹ en avril 1994, qui précisait:

“Le mandat de ce comité consistera à formuler des avis et conseils à l'intention des ministres partis à l'Entente.” (article 5.1)

“Les membres du comité consultatif seront choisis par les ministres partis à l'Entente.” (article 5.3)

Ces changements peuvent faire craindre une perte de l'indépendance du Comité consultatif par rapport aux gestionnaires de l'Entente. Le Comité consultatif est conscient que la présente entente ne peut être ouverte pour faire les corrections nécessaires et rétablir la situation antérieure.

Le Comité consultatif demande que soit précisé dans le *Cadre de gestion* qu'il a la liberté de choix de certains sujets d'avis et des contenus des avis.

L'article 3.6 du *Cadre de gestion* pourra être modifié pour refléter cette latitude:

“Le Comité consultatif a comme rôle de prodiguer au CGE, à la demande de celui-ci ou de sa propre initiative, des commentaires, avis et conseils sur les orientations, approches d'intervention et moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du plan d'action.” (La modification suggérée est en souligné)

De plus, le Comité consultatif devrait être présenté explicitement dans le *Cadre de gestion*, en y incluant un texte accepté par le Comité portant sur les éléments suivants:

- | | |
|-------------------------------------|--|
| /// Le mandat | /// Les modalités de fonctionnement |
| /// La liste des membres | /// La liste des avis produits |
| /// Le secrétariat | /// Les réunions prévues |

¹ *L'Entente d'harmonisation et de concertation pour la conservation, la protection, la dépollution et la restauration du fleuve Saint-Laurent et de tributaires prioritaires, intitulée Saint-Laurent Vision 2000*

3. LES COMMUNICATIONS : CONCERTATION ET DIFFUSION

Le Comité consultatif accueille favorablement la création du Comité de concertation Communications, ce qui avait été recommandé dans le document d'orientations sur le développement de la Phase III. Toutefois, ce comité n'a pas dans ses rangs de représentants d'organismes non gouvernementaux, comme les autres comités de concertation. Dans sa composition actuelle, il agirait bien plus comme le Comité d'intégration, jouant le rôle de coordonnateur des communications pour tous les volets, incluant les communications institutionnelles.

Le Comité consultatif suggère que le comité de concertation Communications associe des partenaires externes à ses travaux. L'ajout de représentants des clientèles et du public aurait comme avantage de fournir un éclairage sur la pertinence des actions et des moyens mis en place.

La *Politique de communication Saint-Laurent Vision 2000* insérée dans le *Cadre de gestion* présente les principes et les règles communes adoptés par les partenaires en matière de communication. Ce document veut assurer l'unité d'action des partenaires pour la diffusion de l'information, la promotion, les relations de presse, les relations publiques et les relations avec les partenaires.

La Politique décrit les modalités d'édition des publications et les interventions de promotion (publicité et commandite), pour encadrer en quelque sorte la communication institutionnelle. Les modalités de communications découlant des comités de concertation sont peu élaborées. Pourtant l'engagement du public dans les actions du plan et la prise en charge future de la gestion du fleuve par la collectivité dépendent d'une mobilisation qui peut être renforcée par des activités de communications. De là l'importance de faire intervenir comme partenaires externes dans le comité de concertation des représentants des clientèles visées qui sont à même d'apporter un éclairage direct sur la pertinence du plan de communication (priorités, messages, moyens).

Le Comité consultatif suggère qu'un exercice d'évaluation des approches et des moyens de communication des activités et des résultats de SLV2000 soit fait, dans l'optique de favoriser l'adhésion et la concertation de tous les partenaires.

Certains outils de diffusion de l'information technique sont déjà en place. D'autres seront développés selon le *Cadre de gestion* au cours de la première année de SLV2000. Le Comité consultatif a un grand intérêt à participer au développement de tel outils. Les co-présidents ont d'ailleurs informé le Comité consultatif qu'un avis serait demandé concernant cette question.

Avant même la préparation de cet avis, une habitude de diffusion peut être établie en rendant disponible sur le site Internet de SLV2000 à la fois le *Cadre de gestion* et les documents concernant les communications qui en découlent, dont une liste à jour des publications issues de SLV2000, un calendrier des publications de rapports techniques et scientifiques à venir, un plan de travail fourni par les comités de concertation et un calendrier d'activités produit par le Comité de concertation Communications.

Le Comité consultatif accorde aussi une grande importance à l'égard de l'accessibilité et la disponibilité de l'information sur ses activités. Les communications devraient annoncer les rencontres du Comité consultatif, ses travaux et ses avis. Il serait pertinent que soient inclus dans les moyens de communication en préparation un dépliant, une rubrique spécifique sur le site Internet et une chronique réservée dans le bulletin *Le Fleuve*. Le Comité consultatif n'a pas les budgets pour de telles productions qui devraient être assumées à même les budgets de communication de SLV2000.

Le Comité consultatif demande que des services et des instruments de communication soient assurés par SLV2000 pour la diffusion de ses activités et de ses avis.

4. LE PARTENARIAT: DÉFINITION ET IMPUTABILITÉ

La concertation des partenaires est l'un des principes de gestion de la Phase III de SLV2000. Un document *Définition de l'approche de partenariat gouvernemental dans le plan d'action Saint-Laurent* porte d'ailleurs sur le sujet. Selon SLV2000, la concrétisation du partenariat se définit par le partage de l'information, de l'expertise et des ressources, ainsi que par la participation active de membres non gouvernementaux aux comités de concertation.

Ces éléments apparaissent forts pertinents au Comité consultatif. Toutefois, la participation de membres externes, soulignée dès le départ, n'est pas considérée dans la définition du partenariat, qui traite exclusivement de partenariat gouvernemental. Le *Cadre de gestion*, hormis de parler de la composition et du fonctionnement des comités de concertation, n'élabore pas sur le rôle des partenaires non gouvernementaux.

Le Comité consultatif croit nécessaire de réviser le document sur le partenariat de façon à le mettre à jour en regard de l'approche innovatrice de concertation retenue pour la phase actuelle du plan SLV2000.

En ce qui concerne la mise en œuvre du partenariat, le *Cadre de gestion* indique qu'elle passe par le consensus des partenaires, à la base des décisions des comités de concertation. Chacun des partenaires est donc imputable de l'atteinte des résultats.

L'imputabilité des partenaires est reliée à celle des co-présidents du CGE pour l'atteinte de l'ensemble des résultats du plan d'action et des ministères impliqués dans les comités de concertation pour la livraison des résultats. L'Entente de concertation définit l'imputabilité de la façon suivante: "*Chaque partenaire est responsable de l'atteinte des objectifs visés et conserve l'entière responsabilité de la gestion de ses budgets.*" Ces définitions réfèrent encore aux seuls partenaires gouvernementaux. De plus, le *Cadre de gestion* reste imprécis en termes de paramètres d'évaluation.

Le Comité consultatif croit donc qu'il faut préciser la notion d'imputabilité pour la distinguer de la responsabilité de projets, si tel est le cas, qu'elle soit élargie aux partenaires externes, et que des indicateurs mesurables de cette imputabilité soient aussi intégrés dans le *Cadre de performance*.

Pour sa Phase III, le plan d'action mise sur une gestion concertée et participative pour l'atteinte des résultats. Le thème «Concertation, partenariat et action» illustre bien d'ailleurs la préoccupation des gestionnaires quant à l'implication de citoyens et d'organismes du milieu à la mise en œuvre des interventions pour la protection et la conservation du Saint-Laurent. La gestion par résultats étant l'approche privilégiée par le CGE, le Comité consultatif estime que des indicateurs devraient être développés pour mesurer l'efficacité de la formule de partenariat (satisfaction, apports, dissension, etc.). Ces indicateurs devraient par la suite se retrouver dans le *Cadre de performance*, sujet sur lequel l'avis du Comité sera demandé, selon les demandes des co-présidents.

Le Comité consultatif suggère que des indicateurs de performance soient développés pour mesurer l'efficacité du partenariat développé avec l'actuel Phase III du plan SLV2000.

--

CONCLUSION

En bref, le Comité consultatif considère le *Cadre de gestion* comme une marque de transparence des gouvernements à l'égard des partenaires et du public. Le partenariat gagnera à y être davantage précisé et défini, notamment pour ce qui est du rôle des partenaires externes et de l'imputabilité de l'ensemble des partenaires. La présence des partenaires externes sur le Comité de concertation Communications est une conséquence naturelle de l'approche de concertation dans un secteur d'activités déterminant pour l'appréciation des activités du plan par le grand public.

Les quelques propositions du Comité consultatif visent l'amélioration du *Cadre de gestion* et s'inscrivent dans la volonté de préparer adéquatement l'avis sur le *Cadre de performance* qui lui a été demandé. Les bases de référence pour l'évaluation des performances de SLV2000 se trouvent en partie dans le *Cadre de gestion* qui précise ses objectifs, sa structure et la planification des activités. L'éventuel avis sur le *Cadre de performance* prendra donc en considération le *Cadre de gestion* en souhaitant que les modifications suggérées y aient été intégrées.

ANNEXE

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SLV2000

« ENVIRONNEMENT PHYSIQUE DU SAINT-LAURENT »

**IMPACTS PHYSIQUES DES ÉVÉNEMENTS NATURELS
ET DES ACTIVITÉS HUMAINES**

FORUM

du

Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000

1er juin 2002

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	1
2. PROGRAMME	1
3. CONTENUS	3
SUJET 1 - LES FLUCTUATIONS DES NIVEAUX D'EAU	3
SUJET 2 - LA NAVIGATION SUR LE SAINT-LAURENT	6
SUJET 3 - LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES	8
SUJET 4 - LES ACTIVITÉS URBAINES	10

ANNEXES

Annexe 1	Liste des participants
Annexe 2	Notes sur les conférenciers
Annexe 3	Textes des présentations
Annexe 4	Le Comité consultatif SLV 2000
Annexe 5	Autres documents

1. CONTEXTE

Un Forum nommé «Environnement physique du Saint-Laurent» a été organisé par le Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) pour approfondir les questions des sources de transformation de l'environnement, de l'ampleur des impacts produits, des mesures de prévention possibles et du rôle des politiques gouvernementales. Le Comité consultatif mène une réflexion sur les moyens d'éviter les impacts des événements naturels et des activités humaines sur le Saint-Laurent.

Le Forum s'est tenu le vendredi 8 février 2002 à Montréal, au Centre 7400 avec pour formule une réunion de travail élargie du Comité consultatif. Des personnes ciblées ont été conviées pour échanger et aider à faire le point sur les pressions qu'exercent les fluctuations des niveaux d'eau, la navigation, les activités agricoles et forestières, ainsi que les activités urbaines sur l'environnement physique du Saint-Laurent. Des représentants du milieu de la recherche, de l'industrie, des municipalités, des organismes communautaires et des gouvernements ont participé à ce Forum réunissant 62 personnes. Plusieurs membres du Comité consultatif y étaient. Les échanges de ce Forum pourront être utilisés pour élaborer un avis du Comité consultatif à l'intention des gestionnaires de l'Entente sur le Saint-Laurent.

Ce rapport présente le déroulement du Forum et résume les interventions des conférenciers et des participants. Les présentations des conférenciers ainsi que d'autres documents sont annexés au rapport.

2. PROGRAMME

Le programme du Forum a été divisé en quatre sujets, comprenant chacun deux présentations par des conférenciers afin de situer l'état des connaissances et les principaux enjeux, et des périodes d'échanges d'environ une heure entre les membres du Comité consultatif, les conférenciers et les participants. Les sujets au programme étaient les suivants :

- ?? les fluctuations des niveaux d'eau;
- ?? la navigation sur le Saint-Laurent;
- ?? les activités agricoles et forestières;
- ?? les activités urbaines.

Objectifs du forum

Le Forum du Comité consultatif poursuivait trois objectifs spécifiques :

- ?? faire le point sur l'information disponible concernant la transformation du milieu physique du Saint-Laurent;

- ?? recueillir les perceptions des intervenants du milieu et des intéressés pouvant aider à la préparation d'un avis à l'intention des responsables du plan d'action SLV 2000;
- ?? répondre à des besoins de mise en commun des expériences et d'échanges d'information entre les partenaires de SLV 2000 sur une problématique particulière de l'environnement physique.

Horaire

L'horaire du Forum au programme est présenté ici.

Heure	Déroulement
8h30	Inscription des participants
9h00	Mot de bienvenue
9h15	<i>Sujet 1 - Les fluctuations des niveaux d'eau</i> Présentation 1: Quelques problématiques particulières au Saint-Laurent et à ses tributaires, par Denis Lehoux, Environnement Canada Présentation 2: Les effets des fluctuations des niveaux d'eau sur les usages du Saint-Laurent, par Christiane Hudon, Centre Saint-Laurent
9h45	<i>Questions et échanges</i>
10h30	<i>Sujet 2 - La navigation sur le Saint-Laurent</i> Présentation 3: Les risques et les conséquences environnementales de la navigation sur le Saint-Laurent, par Serge Villeneuve, Centre Saint-Laurent Présentation 4: L'atténuation des impacts du transport maritime sur le Saint-Laurent, par Claude Mailloux, Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES)
11h00	<i>Questions et échanges</i>
11h45	(déplacement vers la salle à dîner)
12h00	DINER
14h00	<i>Sujet 3 - Les activités agricoles et forestières</i> Présentation 5: La contribution des rivières tributaires à la sédimentation du Saint-Laurent, par Bernard Rondeau, Centre Saint-Laurent Présentation 6: Les mesures de conservation des sols en agriculture, par Claude Bernard, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)
14h30	<i>Questions et échanges</i>

- 15h15 *Sujet 4- Les activités urbaines*
 Présentation 7: Adaptation des installations portuaires aux changements climatiques et sociaux, par Michel Turgeon, Port de Montréal
 Présentation 8: La protection des berges et l'aménagement du territoire, par Luc Bergeron, ZIP Ville-Marie
- 15h45 *Questions et échanges*
- 16h30 Observations et commentaires de membres du Comité consultatif
- 16h45 Fin du Forum

3. **CONTENUS**

Mot de bienvenue

par Harvey Mead, président du Comité consultatif SLV 2000

Harvey Mead souhaite la bienvenue à tous et demande aux membres du Comité consultatif qui sont présents de s'identifier. Il mentionne que le Comité est sensible aux préoccupations des gens qui participent aux rencontres qu'il organise, permettant d'orienter les réflexions sur l'avenir du fleuve Saint-Laurent et les travaux en cours. Avec les forums, le Comité veut également favoriser les échanges entre les intervenants concernés par le Saint-Laurent.

SUJET 1 - LES FLUCTUATIONS DES NIVEAUX D'EAU

Présentation 1: Avis scientifique sur le Saint-Laurent (et ses tributaires) par Denis Lehoux, Environnement Canada

(voir un résumé de la présentation 1 à l'annexe 3)

La présentation de Denis Lehoux a porté sur trois éléments particuliers: les niveaux d'eau, le drainage agricole et l'empiètement.

Des impacts importants des niveaux d'eau, couplés avec des facteurs de battage et de vents, engendrent une érosion qui dégradent certains habitats. On observe alors :

- ?? la perte de 1 500 hectares d'habitats au cours des dernières décennies;
- ?? la perte de 40 000 nids de sauvagine;
- ?? la disparition de quelques îles, dont certaines sont de grande valeur au plan faunique;
- ?? une diminution sensible de milieux humides;
- ?? une remontée du front salin dans l'estuaire.

Le drainage agricole engendre des effets particuliers sur les écosystèmes :

- ?? une perte de 1500 hectares de marais riverains ;
- ?? la perte de sites d'alimentation pour de nombreuses espèces d'oiseaux ;
- ?? la diminution du transport naturel de matière organique par le jeu des marées ;
- ?? la disparition d'espèces végétales et la diminution de la biodiversité avec l'assèchement des marais ;
- ?? 40 000 kilomètres de cours d'eau ont été redressés sur les rivières tributaires au cours des 30 dernières années, comportant des impacts importants pour les berges, la mise en suspension des sédiments et la turbidité de l'eau.

L'empiètement sur les rives du fleuve a soustrait quelque 500 hectares de terrain qui étaient soumis aux inondations printanières, occasionnant une perte d'habitats. Plusieurs kilomètres de rives le long de l'ensemble du Saint-Laurent ont été affectés par l'occupation humaine, notamment par enrochement.

En conclusion, Monsieur Lehoux pose trois questions: Qu'est-ce qu'on fait maintenant pour minimiser ces impacts? Est-ce suffisant? Et quoi faut-il faire de plus?

Présentation 2: Impacts des variations de niveau d'eau sur les écosystèmes du Saint-Laurent, par Christiane Hudon, Centre Saint-Laurent

(voir le document de présentation 2 à l'annexe 3)

Les variations de climat et des débits saisonniers vont influencer les niveaux d'eau. On observe une avancée de 600 mètres de rives au Lac Saint-Pierre, qui provoque avec le changement des espèces végétales l'arrivée de plantes opportunistes. Un bas niveau du fleuve favorise la colonisation de la moule zébrée. Le brochet est un poisson qui pour sa fraie profite de la crue des eaux, de la densité végétale et de la température plus chaude de l'eau.

Les impacts reliés aux variations à la baisse des niveaux d'eau sont les odeurs qui se dégagent des différents milieux, la nécessité de draguer le fond du fleuve, la prolifération de plantes aquatiques particulièrement nuisibles près des marinas, et l'empiètement sur le fleuve avec la construction de cabanes, de chalets et d'immeubles (condos) dans les zones maintenant à sec. Il faut se préparer aux changements climatiques et à la variation des niveaux d'eau en essayant de mieux planifier pour diminuer les impacts des activités urbaines et le stress exercé sur les écosystèmes.

Période d'échanges

Les principaux éléments soulignés par les participants au cours de la période des échanges sur ce premier sujet sont les suivants :

- ?? Les événements survenus au cours des décennies 1930 et 1960 occasionnés par les bas niveaux d'eau devraient être documentés. Au delà de la simple description des situations : il faudra passer à l'action. Ainsi, que faut-il faire si les bas niveaux d'eau se confirment comme étant plus réguliers? Est-ce une situation qui perdure ou simplement occasionnelle? L'occupation du territoire par les riverains est sans doute la plus grande préoccupation (véhicules tout terrain, déboisement, construction).
- ?? La glace brisée sur le fleuve qui cause l'érosion des berges est une problématique de première importance. Le maintien des ports ouverts à l'année impose ainsi un coût écologique. Les différences de niveaux d'eau en saison hivernale, auparavant de 15 pieds, ne sont plus que de 9 pieds.
- ?? Les activités humaines et leurs impacts cumulatifs sur les habitats doivent être suivis de près au lieu de s'alarmer au sujet des événements naturels. Il faut prévenir l'empiétement sur le fleuve et le dragage.
- ?? Des choix de société découlent de la tendance à la baisse des niveaux d'eau. La concertation est nécessaire sur des questions comme l'emplacement des autoroutes, l'accès aux rives, le transport maritime.
- ?? Les motifs des décisions qui sont prises à l'égard du Saint-Laurent doivent être mieux compris. SLV 2000 devra remédier à l'avenir à l'absence du milieu municipal.
- ?? La construction de la voie maritime par dragage date d'une époque où primaient des valeurs différentes de celles d'aujourd'hui. La voie maritime est un projet qui ne se ferait pas aujourd'hui. Il est à souhaiter que des décisions qui hypothèquent les écosystèmes ne se reproduisent plus.
- ?? Bien que des efforts importants ont été faits au cours des 30 dernières années pour améliorer la qualité de l'eau du Saint-Laurent, des activités sont encore problématiques, par exemple l'agriculture avec ses apports diffus en contaminants et le secteur urbain avec les déversements en temps de pluie. Quelle est la contribution des engrais à la pollution du Saint-Laurent?

- ?? Au lieu d'attendre les événements, agissons pour stabiliser les berges, végétaliser les enrochements, diminuer les impacts des productions agricoles et limiter le développement dans des espaces à protéger.
- ?? La gestion des niveaux d'eau est faite aujourd'hui en fonction des nécessités de transport maritime et des populations riveraines, ainsi que pour éviter les situations de crues extrêmes. De leur côté, les plaisanciers veulent un niveau d'eau stable, donc plus d'eau. Une série de 20 enregistreurs des niveaux d'eau sont installés à divers endroits le long du Saint-Laurent.
- ?? L'usine de la Communauté Urbaine de Montréal serait une source de contamination du fleuve, ne faisant que de la dilution des eaux usées.

Sujet 2 - La navigation sur le Saint-Laurent

Présentation 3: Les risques et les conséquences environnementales de la navigation sur le Saint-Laurent, par Serge Villeneuve, Centre Saint-Laurent

La navigation commerciale et de plaisance exerce des pressions occasionnant des impacts sur l'écosystème du Saint-Laurent. Il s'avère opportun d'atténuer ces impacts avec des mesures appropriées visant la protection du milieu et la prévention de la pollution. Plusieurs activités contribuent à exercer des pressions sur le Saint-Laurent, par exemple la construction d'infrastructures portuaires, l'entretien de la voie de navigation, la vidange des eaux de ballast, l'intensité du trafic (circulation et érosion) et le transport des marchandises à risques (déversement de produits pétroliers).

Des pistes d'action sont suggérées afin de minimiser les effets sur le milieu ou de réduire les risques associés à la navigation dans une perspective de développement durable du Saint-Laurent : par exemple, une politique de prévention de la pollution par les transporteurs, l'adoption d'un système de gestion environnementale et le suivi des risques d'invasion des espèces non indigènes.

Présentation 4: L'atténuation des impacts du transport maritime sur le Saint-Laurent, par Claude Mailloux, Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) (voir le document de présentation 4 à l'annexe 3)

La navigation commerciale est une activité très réglementée afin d'assurer une plus grande sécurité, ainsi que la protection de l'environnement. En plus des lois et règlements, sont aussi adoptées des mesures volontaires ou des lignes directrices qui visent à encadrer certaines pratiques. Des lignes directrices existent au Canada sur la gestion des eaux de lest pour éviter l'introduction d'organismes aquatiques. La réduction volontaire de la vitesse des navires

commerciaux est suivie entre le lac Saint-Pierre et Montréal, une zone identifiée comme très sensible à l'érosion. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'érosion des rives : les vagues de tempête, le vent, la glace, les niveaux d'eau et la plaisance.

Une étude a été réalisée pour comparer les pressions environnementales par le transport maritime et terrestre dans l'axe du Saint-Laurent. Le transport maritime est une alternative environnementale de choix dans une perspective de développement durable, au plan de la consommation d'énergie, des émissions atmosphériques, du bruit et de la sécurité.

Période d'échanges

Les principaux éléments soulignés par les participants au cours de la période des échanges sur ce second sujet sont les suivants:

- ?? Les impacts des bas niveaux d'eau devraient être étudiés afin de corriger les problèmes potentiels (ports envasés, chenal Lac Saint-Pierre) et favoriser le développement de la plaisance.
- ?? Le dragage qui pourrait prendre plus d'ampleur avec les bas niveaux d'eau est une activité à surveiller (rejets en eau libre, sites de dépôt des sédiments). Une réglementation encadre la disposition des sédiments dragués.
- ?? Une évaluation devrait être faite des coûts des mesures de remédiation aux problèmes de bas niveaux d'eau afin d'orienter les décisions sur les meilleures interventions. La renaturalisation des berges enrochées et la récupération des plages pour l'usage public qui sont des interventions à favoriser à l'avenir, demandent des investissements importants. Des données plus précises sont nécessaires pour planifier la réhabilitation de certains milieux.
- ?? La protection de l'environnement n'est pas associée à une valeur économique qui permettrait d'apprécier par exemple la beauté d'un paysage, la qualité de l'eau et l'accès à une plage.
- ?? Concernant l'utilisation de la plage de l'Anse aux Foulons à Québec, la SODES ne s'est pas prononcée.
- ?? Le débat sur les conséquences des bas niveaux d'eau ne doit pas dévier sur les seules questions économiques. Une stratégie devrait notamment retenir l'éducation à de nouvelles pratiques dans le but de prévenir les situations à risques, s'inscrivant ainsi dans le sens du principe de précaution.

- ?? Des règlements existent sur les rejets au fleuve, sauf que leur application n'est pas systématique. Un meilleur contrôle de la vitesse des navires et de leur rejets (par ex. la vidange de mazout des vieux moteurs) serait souhaitable. Il faut pouvoir reconnaître les bénéfices qui proviennent des gains environnementaux et susciter plus de volontariat au lieu de miser constamment sur la réglementation.
- ?? Avec les bas niveaux d'eau, des petits quais se retrouvent subitement à sec. Les marinas sont des infrastructures importantes de béton et de pierres. Une place existe pour l'innovation dans ce domaine où par exemple, les quais pourraient être sortis de l'eau à l'automne ou suivre les variations des niveaux d'eau.

Sujet 3 - Les activités agricoles et forestières

Présentation 5: Source des matières en suspension dans le fleuve Saint-Laurent, par Bernard Rondeau, Centre Saint-Laurent

(voir le document de présentation 5 à l'annexe 3 ainsi qu'un article produit dans *Hydrological Processes*)

La quantité et le transport des sédiments sont influencés par différents facteurs naturels tels le climat, le relief, la superficie des bassins, et également par les facteurs dépendant des activités humaines tels les barrages, l'utilisation du sol, la navigation, les rejets et le dragage.

Le débit annuel moyen du Saint-Laurent est de 12 600 mètres cubes par seconde à Québec, soit près du double de Cornwall qui est de 7 800 mètres cubes par seconde. Une sédimentation importante s'effectue à la sortie même du lac Ontario.

L'érosion serait une cause plus importante de sédimentation que les tributaires du fleuve qui prennent leur source en milieu agricole. Les matières en suspension proviendraient du fleuve lui-même (63%), de ses tributaires (35%) et du lac Ontario (2%). De Cornwall à Québec, 400 kilomètres de berges (25%) seraient en érosion. Les causes de cette érosion varient selon le tronçon, soit entre Cornwall et Montréal, Montréal et Trois-Rivières, Trois-Rivières et Québec. Les charges importantes de matières en suspension dans les tributaires de la rive sud du Saint-Laurent seraient reliées aux activités sur le territoire.

Présentation 6: Les pratiques de conservation des sols et qualité de l'eau, par Claude Bernard, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

(voir le document de présentation 6 à l'annexe 3)

L'agriculture a un impact important sur la qualité des eaux de surface avec le ruissellement non contrôlé de plusieurs polluants tels les matières en suspension, les nutriments (nitrates et

phosphore) et les pesticides. Une stratégie de conservation des sols et de la qualité de l'eau comprend trois volets qui constituent autant de lignes de défense agroenvironnementale :

- ?? la gestion des intrants permet une réduction des coûts pour l'agriculteur ainsi qu'une diminution des impacts négatifs sur l'environnement ;
- ?? des pratiques de conservation efficaces permettent de diminuer les pertes de sol et de polluants liés aux sédiments ;
- ?? la protection des bandes riveraines par des zones tampon réduisent la teneur en polluants des eaux de ruissellement.

Période d'échanges

Les principaux éléments soulignés par les participants au cours de la période des échanges sur ce troisième sujet sont les suivants :

- ?? On mise beaucoup sur l'échange de connaissances plutôt que sur la réglementation pour favoriser l'adoption de nouveaux comportements, par exemple avec les clubs conseils de producteurs agricoles. Les règles environnementales restent encore un sujet de préoccupation pour le ministère de l'Environnement. Une règle d'éco-conditionnalité a été introduite pour le financement de projets agricoles par la Financière agricole.
- ?? L'érosion des îles situées dans le fleuve est à étudier davantage. L'érosion est un phénomène naturel que les activités humaines ne doivent pas amplifier. Par ailleurs, la plantation d'arbres près des berges n'est pas conseillée sachant qu'ils obstruent les drains.
- ?? Les facteurs qui limitent l'implantation des nouvelles pratiques agronomiques doivent être examinés pour pouvoir intervenir ; par exemple, quelles sont les adaptations visées et quelles sont les contraintes à l'achat d'équipements plus performants ? Le renouvellement du parc d'équipements n'est pas sans engendrer pour le producteur des coûts importants qu'il faudrait soutenir par une contribution financière des gouvernements.
- ?? L'effet d'accorder une aide financière ne donne pas toujours les résultats voulus au plan de l'environnement. L'installation des bassins de rétention sur les fermes a incité les agriculteurs à gérer leurs élevages sur fumier liquide.
- ?? Un portrait des pratiques agricoles a été réalisé au Québec par l'Union des producteurs agricoles (UPA). Ce portrait fournit de l'information par région, par bassin versant et par type de production. Près de 5 000 producteurs sont maintenant regroupés dans des clubs conseils.

?? L'enrochement des rives favorise l'écoulement rapide des eaux vers les cours d'eau et diminue la capacité de rétention des terrains. Cette technique de stabilisation des rives est applicable à des milieux particuliers seulement. Un travail doit être fait pour diminuer l'érosion des rives, mais aussi la vitesse des navires et des bateaux de plaisance.

Sujet 4 - Les activités urbaines

Présentation 7: Le Port de Montréal et la navigation durable, par Michel Turgeon, Port de Montréal

(voir le document de présentation 7 à l'annexe 3)

Le Port de Montréal transborde un volume de 20 millions de tonnes annuellement, soit environ 30% des volumes transités dans le Saint-Laurent. Les retombées économiques sont de 2 milliards \$ par année avec 17 600 emplois directs et indirects. Les investissements en environnement atteignent environ un million \$ par année, mis à part les projets spéciaux.

Le Port a pour préoccupation d'inciter ses partenaires du transport maritime à adapter leurs navires, leurs équipements et leurs pratiques dans un souci de protection de l'environnement et de conservation de la voie de commerce qu'est le Saint-Laurent. Des actions de prévention et de gestion des risques sont adoptées par le Port de Montréal: plan d'urgence en cas de déversement, équipe d'intervention pour surveiller le transport et la manutention des matières dangereuses, vérification de conformité environnementale des activités des locataires.

Les dix années de plus hautes et de plus basses eaux se sont produites entre 1960 et 2001. Chaque année apporte également sa période d'étiage (basses eaux) en septembre et octobre. Des instruments de mesures électroniques sont installés entre Montréal et Québec pour connaître le niveau d'eau dans le chenal. La circulation des navires n'est pas affectée par les bas niveaux d'eau, seulement la quantité de marchandises transportées. Il est arrivé rarement que des navires aient dû s'alléger en aval avant de poursuivre vers Montréal. Un dragage sélectif des hauts-fonds dans le chenal entre Montréal et le Cap à la Roche, en aval de Trois-Rivières, a permis d'augmenter de 30 centimètres la profondeur et d'atténuer l'effet des basses eaux. Les travaux ont fait l'objet d'un programme de suivi environnemental. Le transport maritime cherche à s'adapter au fleuve: conception de nouveaux navires, contrôle de vitesse, concertation des usagers.

Présentation 8: La protection des berges en milieu urbain, par Luc Bergeron, ZIP Ville-Marie

(voir le document de présentation 8 à l'annexe 3)

Plusieurs modifications ont été apportées aux berges dans la région de Montréal, dont les principales causes sont les suivantes: le remblayage, l'enfouissement des déchets,

l'industrialisation, l'expansion du système routier, la qualité de l'eau et l'aménagement de parcs riverains. Des impacts importants sont survenus: accès limité au fleuve, rives privatisées, usage restreint à certaines activités, résurgence des toxiques (Technoparc).

La protection des berges signifie pour plusieurs personnes leur mise en valeur par la création de parcs riverains, leur restauration par l'aménagement d'habitats naturels et l'amélioration de la qualité de l'eau pour pratiquer des activités récréatives. Les enjeux concernant la protection des berges sont : la mise en place d'un processus de concertation impliquant les propriétaires riverains, la mise en valeur des milieux humides et des espaces riverains en milieu urbanisé. Plusieurs sites de grand intérêt sont identifiés autour de Montréal. Une question selon le conférencier mérite notre attention : Comment définir les interventions appropriées pour une protection durable des berges pour tous?

Période d'échanges

Les principaux éléments soulignés par les participants au cours de la période des échanges sur ce quatrième sujet sont les suivants :

- ?? Les secteurs municipal et maritime semblent plus que le secteur agricole interpellés par ce forum pour la suite du plan 3 de SLV 2000.
- ?? La critique est sévère à l'égard du secteur maritime ; il est toutefois illusoire de penser revenir en arrière avec des moyens de transport à moindre impact. Un effort de sensibilisation important a été fait au cours des dernières années auprès du milieu maritime.
- ?? Des enseignements doivent être retirés des projets passés comme la construction de la voie maritime, qui aujourd'hui ne pourrait pas se faire. Les mentalités ont évolué et ne permettraient pas des projets de cette ampleur. La dérivation de rivières contribuant à l'apport en sédiments et l'installation de centrales par Hydro-Québec sont des projets d'envergure, souvent oubliés dans les discussions, qui portent atteinte de façon irrémédiable à l'environnement. Les décisions sont également plus difficiles dans le cas des projets d'autoroutes (rue Notre-Dame), de porcheries ou de ponts.
- ?? Un projet est à l'étude actuellement pour permettre à des navigateurs ayant des compétences adéquates et équivalentes à celles des pilotes du Saint-Laurent de conduire les navires. Il faut noter cependant que 75% des navires sur le fleuve sont de provenance extérieure et demandent des pilotes du Saint-Laurent pour les accompagner.

- ?? Il est important d'évaluer si les connaissances sont suffisantes et d'identifier ce qui est à faire maintenant pour contrer les problèmes de niveaux d'eau au lieu de spéculer sur les valeurs et les décisions prises à d'autres époques.
- ?? Le Saint-Laurent comme voie de commerce est un actif important pour le Québec. Il faut se demander quel autre mode de transport il faudrait utiliser (camions) à la place du transport maritime.
- ?? Les priorités et les coûts des interventions doivent être examinés sérieusement, ainsi que les responsabilités qui reviennent aux divers organismes, par exemple entre la Ville de Québec, la Commission de la Capitale nationale et la Communauté métropolitaine de Québec pour ce qui concerne la gestion du littoral à Québec.
- ?? La navigation est un secteur qui a bien fonctionné dans le plan SLV 2000. Il faut s'interroger sur la nécessité de creuser encore le chenal maritime pour augmenter la circulation maritime, en comparaison d'une plus grande efficacité qui pourrait être exigée des navires.
- ?? Il est plus facile d'exercer une gestion de l'eau que de vouloir influencer les changements climatiques pouvant comporter des conséquences importantes sur l'avancement du milieu salin dans le fleuve et les différentes espèces de poisson. Plusieurs questions liées aux changements climatiques peuvent être soulevées, notamment les impacts sur la santé, les politiques à l'égard des compagnies et leurs applications.
- ?? Une attention particulière devra être apportée à la question posée par le dernier conférencier: *«Comment définir les interventions appropriées pour une protection durable des berges pour tous?»*
- ?? Plusieurs sites (13) ont été identifiés il y a 20 ans pour l'agrandissement du Port de Montréal. En 1983, un projet a échoué à cause de l'impact social qu'il suscitait. Le Port de Montréal paie actuellement des taxes pour des terrains qui ne sont pas utilisés.
- ?? Un dragage d'entretien de plus de 200 000 mètres cubes de matières est à faire sur le parcours du Saint-Laurent. Les meilleures options techniques et financières seront examinées. Par ailleurs, des modes de transport moins polluants, avec réduction des distances à parcourir, devront être envisagés. L'industrie maritime aura besoin de l'appui de la population.
- ?? Les entrées des tributaires pourraient être draguées en même temps que le lit du Saint-Laurent, pour en favoriser l'accessibilité.

- ?? Des aménagements ont modifié les écosystèmes pour créer certains problèmes, par exemple les cormorans qui se sont multipliés et mangent en abondance les poissons.
- ?? Les ministères n'ont pas réussi à se concerter (intégration) relativement à certaines interventions, pour s'en remettre ensuite aux organismes sans but lucratif.

Observations et commentaires de membres du Comité consultatif

Le temps prévu au Forum étant achevé, cette activité n'a pas eu lieu. Par ailleurs, les membres du Comité consultatif se sont exprimés au cours des périodes d'échanges, après chacun des sujets.

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

Participants
Forum « Environnement physique du Saint-Laurent »
Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000

ANNEXE 2

NOTES SUR LES CONFÉRENCIERS

Forum « Environnement physique du Saint-Laurent »
Impacts physiques des événements
naturels et des activités humaines
le 8 février 2002

NOTES BIOGRAPHIQUES DES CONFÉRENCIÈRES ET DES CONFÉRENCIERS

PRESENTATION 1 : QUELQUES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES AU SAINT-LAURENT ET À SES TRIBUTAIRES
Par Denis Lehoux, Environnement Canada

Denis Lehoux agit maintenant à titre de biologiste aux habitats, Environnement Canada, Service canadien de la faune. Diplômé de l'Université Laval en biologie en 1972, il est engagé par le Service canadien de la faune la même année.

Plusieurs dossiers importants sont à son actif : le programme de l'ARDA et d'inventaires d'oiseaux migrateurs le long du Saint-Laurent; des dossiers environnementaux à caractère conflictuel comme les arrosages forestiers, le drainage agricole et les empiètements riverains; et finalement, un plan d'intervention d'urgence pour s'occuper des oiseaux aquatiques lors de déversements d'hydrocarbures. Il a réalisé un programme de recherche sur la restauration d'habitats, notamment sur la stabilisation des rives à l'aide de techniques faisant appel à la biotechnologie et finalement il s'implique dans des programmes sur les niveaux d'eau et de leurs impacts sur les écosystèmes.

PRESENTATION 2 : LES EFFETS DES FLUCTUATIONS DES NIVEAUX D'EAU SUR LES USAGES DU SAINT-LAURENT
Par Christiane Hudon, Centre Saint-Laurent

Christiane Hudon occupe depuis 1993 le poste de chercheur scientifique au Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada, où elle est spécialiste de l'écologie des plantes aquatiques. Ses travaux sur les milieux humides du Saint-Laurent soulignent l'importance des variations de niveau d'eau et l'ont amenée à initier et à coordonner le programme de la Direction de la Conservation d'Environnement Canada sur les impacts des variations de niveaux du Saint-Laurent sur les écosystèmes. Ce programme regroupant une vingtaine de scientifiques fait maintenant partie du Volet Biodiversité du Plan d'Action Saint-Laurent Vision 2000 Phase III (1998-2003). Depuis Janvier 2000, elle assure la co-direction pour la partie canadienne du groupe de travail technique sur l'environnement de la Commission Mixte Internationale, pour la révision des critères de régularisation des débits du Saint-Laurent.

Christiane Hudon détient un baccalauréat en Sciences Biologiques de l'Université de Montréal et a complété un doctorat en biologie marine à l'Université Laval. Après un stage post-doctoral à l'Université de Waterloo, elle a été engagée comme chercheur scientifique au Ministère des Pêches et des Océans, où ses travaux portaient sur la dynamique de population des poissons et crustacés dans le Golfe du Saint-Laurent, l'Atlantique Nord et au Nouveau Québec. Elle a présenté de nombreuses conférences et publié plusieurs ouvrages.

PRESENTATION 3: LES RISQUES ET LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE LA NAVIGATION SUR LE SAINT-LAURENT
Par Serge Villeneuve, Centre Saint-Laurent

Serge Villeneuve est chargé de projet sur les indicateurs environnementaux au Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada. Il agit principalement comme coordonnateur fédéral du Comité sur le suivi de l'État du Saint-Laurent.

Depuis les cinq dernières années, il a collaboré à la rédaction de bilans environnementaux sur l'état du Saint-Laurent. Il est co-auteur d'un rapport publié en 2000: Les risques et les conséquences environnementales de la navigation sur le Saint-Laurent.

PRESENTATION 4: L'ATTÉNUATION DES IMPACTS DU TRANSPORT MARITIME SUR LE SAINT-LAURENT
Par Claude Mailloux, (SODES)

Claude Mailloux est directeur général adjoint de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES). Il est de plus coordonnateur de l'Association des croisières-excursions du Québec, coordonnateur de l'Association internationale des Maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent et président du Regroupement des usagers du Saint-Laurent (RUSL).

Doté d'une maîtrise en géographie politique de l'Université Laval, il a d'abord enseigné et puis travaillé au sein de la SODES depuis 12 ans. Les principaux dossiers sous son égide sont le dragage d'entretien du Saint-Laurent, le comité de concertation Navigation, la vitesse des navires et les niveaux d'eau.

**PRESENTATION 5 : LA CONTRIBUTION DES RIVIÈRES TRIBUTAIRES À LA
SÉDIMENTATION DU SAINT-LAURENT
Par Bernard Rondeau, Centre Saint-Laurent**

Bernard Rondeau est chargé de projet au Centre Saint-Laurent depuis 1990. Ses travaux au CSL ont porté principalement sur la qualité de l'eau du fleuve et de ses tributaires. En 1995-1996, il a collaboré à la réalisation du projet Bilan massique des contaminants dans le Saint-Laurent. Depuis 1995, il s'occupe du suivi de la qualité de l'eau à une station de référence à Québec. Ses champs d'intérêt sont: l'évaluation des sources, du transport et des charges de contaminants dans le Saint-Laurent ainsi que l'évaluation des tendances temporelles de ces contaminants.

Après avoir terminé ses études de 1er cycle en géologie, M. Rondeau a complété une maîtrise en géochimie en 1990 au laboratoire de géochimie isotopique et de géochronologie (GEOTOP) de l'UQAM.

**PRESENTATION 6 : LES MESURES DE CONSERVATION DES SOLS EN AGRICULTURE,
Par Claude Bernard, (IRDA)**

Claude Bernard est directeur scientifique à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Doté d'un doctorat en sols de l'Université Laval et d'une maîtrise en Sciences de l'eau à l'INRS-Eau, il a travaillé principalement dans le secteur agricole. D'abord à la direction de l'assainissement agricole du Ministère de l'Environnement du Québec, il a agi à titre de chercheur au Centre de recherche et d'expérimentation en sols du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et à l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

M. Bernard est professeur-associé au Département des sols et de génie agroalimentaire de la Faculté des Sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Université Laval depuis 1994. Il est chercheur associé à l'Unité de Recherche AMBRE (Analyse, Modélisation, dans les Bassins versants méditerranéens anthropisés, du Ruissellement et de l'Érosion), au centre de Montpellier (France) de l'Institut pour la recherche et le développement. Il a publié plusieurs ouvrages.

**PRESENTATION 7 : ADAPTATION DES INSTALLATIONS PORTUAIRES AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOCIAUX
Par Michel Turgeon, Port de Montréal**

Michel Turgeon est responsable des communications à l'Administration portuaire de Montréal depuis plus de 15 ans. Communicateur professionnel, il a commencé sa carrière en tant que journaliste en 1964, puis il est entré au service des relations publiques d'une grande entreprise aux intérêts très diversifiés. Il a travaillé à titre de consultant en communication auprès de nombreuses entreprises et sociétés actives dans des domaines aussi variés que le commerce, l'industrie, les arts et spectacles, et la santé.

M. Turgeon est membre de la Société canadienne des relations publiques, de la Société des relationnistes du Québec, des Chambres de Commerce du Montréal Métropolitain et de l'Est de Montréal. Il est membre du conseil d'administration du Comité ZIP Jacques-Cartier, de la Société d'animation de la Promenade Bellerive, du conseil de la Corporation de promotion et développement du Croissant de l'Est.

**PRESENTATION 8 : LA PROTECTION DES BERGES ET L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
Par Luc Bergeron, ZIP Ville-Marie**

Luc Bergeron est à la direction du Comité ZIP Ville-Marie depuis 5 ans. Il a travaillé depuis 15 ans sur divers projets portant sur le développement d'outils de gestion avec Environnement Canada, notamment au sein du Service de l'environnement atmosphérique sur des aspects climatologiques; au sein de la Direction des évaluations et du Nord québécois sur la directive d'évaluation environnementale en vue de l'implantation de barrages hydroélectriques sur la rivière Grande Baleine dans le Nord québécois; finalement auprès du Centre Saint-Laurent sur la réalisation du bilan d'état de l'environnement du Saint-Laurent notamment au niveau des indicateurs d'état du fleuve Saint-Laurent.

Diplômé de l'Université Laval et de l'Université Sherbrooke, M. Bergeron s'est spécialisé dans la gestion de l'environnement et les changements climatiques. À titre de travailleur autonome, il a réalisé divers projets concernant l'impact des haut et bas niveaux d'eau sur le fleuve, le volet Québécois de l'étude pan canadienne sur les impacts et l'adaptation au changement climatique et assurer la gestion de l'implantation de technologie visant la réduction des émissions atmosphériques.

ANNEXE 3

TEXTES DES PRÉSENTATIONS

AVIS SCIENTIFIQUE SUR LE SAINT - LAURENT (et ses tributaires)

**Denis Lehoux
biologiste
Environnement Canada
Service canadien de la faune**

1. État actuel du Saint-Laurent en comparaison avec ce qu'il était il y a 20 ans

Les milieux humides

Il y a 20 ans, certains milieux humides étaient plus abondants qu'aujourd'hui. Il faut se rappeler que c'est à la fin des années 70 et au début des années 80 que les projets d'endiguement des marais à spartines au profit de l'agriculture ont été très dévastateurs. Même si nous n'avons pas de données très précises sur ces pertes, on peut penser que ces projets d'endiguement nous ont fait perdre de 200 à 300 ha additionnels de marais à spartine étalée et d'herbaçaie salée (Les consultants en environnement Argus, 1998) Le drainage des terres agricoles sises dans la portion supérieure des marais à spartines a, de plus, assécher par le drainage, des centaines de marelles typiques de ces marais.

Alors que les marais à spartines se voyaient amputer de quelques centaines d'hectares, les zostéraiés semblaient, par contre, récupérer de la maladie (champignon) qui l'avait presque complètement fait disparaître de son aire de distribution tant le long de la côte atlantique qu'en Europe. On pense qu'une bonne partie de cette récupération s'est effectuée durant les 20-30 dernières années au point que maintenant l'espèce occupe près de 6 000 ha et que sa survie n'est nullement compromise (Lemieux et Lalumière, 1995).

Le faciès des milieux humides est fort probablement différent de ce qu'il était il y 20 à 30 ans. Les espèces envahissantes comme le phragmite commun et la salicaire commune sont deux exemples d'espèces qui ont délogées des espèces plus bénéfiques pour la faune. Un inventaire aérien réalisé entre Montréal et la rivière Saint-François en 1997 révèle la présence de la salicaire sur au delà de 1 000 ha et celle du phragmite sur près de 100 ha (Gratton, 1998). Il nous est difficile de savoir quels étaient les superficies occupées par de telles espèces au début des années '80. Une étude réalisée sur la RNF du cap Tourmente révèle cependant qu'entre 1978 et 1994, la salicaire a presque quintuplé sa superficie, ce qui se veut un bon indice de son agressivité et du fait qu'elle peut devenir rapidement problématique (Lehoux et al, 1997).

Les plaines inondables

Il y a 20 ans, la portion fluviale du Saint-Laurent, notamment la région du lac Saint-Pierre pouvait encore, durant la saison printanière, compter sur de vastes plaines inondables non perturbées totalisant près de 15 000 ha. Les différents projets d'aménagement qui y ont été réalisés au cours des deux dernières décennies ont soustrait quelque 500 ha d'habitats aux effets des inondations printanières (Dombrowski et al, 2 000).

Les milieux insulaires

Le tronçon du Saint-Laurent compris entre Cornwall et Montmagny a été soumis à un processus d'érosion particulièrement actif au cours des dernières décennies. On estime en effet que les différents agents érosifs (vagues de vent, vagues de batillage, courants, marées..) couplés à des niveaux d'eau encore particulièrement élevés, nous ont fait perdre en moyenne 20 ha d'habitats par année depuis le début des années '80, soit quelque 400 ha. Cette érosion a été particulièrement notable dans les milieux insulaires du tronçon Montréal-Sorel, où près de 70% des pertes d'habitats y furent enregistrées (Dauphin, en préparation).

Les milieux riverains

Il est difficile d'estimer les pertes de milieux riverains imputables à l'anthropisation au cours des 20 dernières années. Sachons toutefois que près de 50% des rives retrouvées entre Cornwall et Montmagny sont maintenant artificialisées, comparativement à 28% pour l'ensemble des rives du Saint-Laurent (Les consultants en environnement Argus, 1996 ; Picard et al., 1997). Cette artificialisation comprend notamment la présence de zones habitées de quais ou de toutes autres structures construites et la disparition par le fait même de la frange végétée.

Les tributaires

Le programme de drainage qui fut mis de l'avant à la fin des années '70 par le Ministère de l'agriculture du Québec a entraîné une modification importante du réseau hydrographique du Québec. En effet, près de 40 000 km de cours d'eau ont été redressés afin de favoriser le drainage des terres agricoles avoisinantes et en augmenter le rendement (Bélanger et al., 1997).

Conclusion

Le Saint-Laurent et ses tributaires se veulent, à l'aube du 21^{ème} siècle, beaucoup plus dégradés qu'ils l'étaient à la fin des années '70 parce que peu a été fait pour minimiser les impacts des multiples perturbations notées durant cette période. On doit toutefois admettre que

de nos jours, les empiétements sont globalement de moindre envergure, que la connaissance de nos habitats s'est améliorée (distribution, facteurs d'impacts) et que des techniques de restauration ont été développées qui permettent de minimiser certains des effets négatifs.

2. Problématiques actuels et leurs effets sur l'écosystème

Les niveaux d'eau et les changements climatiques

Les statistiques historiques de niveaux d'eau du Saint-Laurent pour les 80 dernières années révèlent des variations cycliques de niveau saisonnier moyen allant jusqu'à 1 mètre de plus ou de moins que le niveau actuel. Certaines périodes ont été marquées par de très bas niveaux comme celle comprise entre 1957 et 1966 alors que d'autres furent affectées par de très hauts niveaux comme celle de 1972 à 1981. Que ce soit en raison d'un changement climatique ou d'une modification à la baisse des modalités de gestion des débits à la sortie des Grands Lacs, il semble toutefois de plus en plus évident que nous nous acheminons inéluctablement vers un abaissement des niveaux d'eau dans la portion fluviale du Saint-Laurent et des changements de salinité dans la portion estuarienne. Des changements aussi importants dans les débits (jusqu'à 40% au port de Montréal) et la salinité, s'ils se concrétisaient, devraient entraîner des impacts importants sur l'environnement. Parmi ces impacts on note :

- ?? une diminution sensible de la superficie des milieux humides actuels retrouvés dans le tronçon fluvial, notamment des marais profonds. Les milieux humides de ce tronçon du Saint-Laurent représentent actuellement près de 75% des milieux humides de l'ensemble du Saint-Laurent (Gratton et Dubreuil, 1990) ;
- ?? un envahissement marqué des milieux plus terrestres ;
- ?? un envahissement encore plus rapide d'espèces indésirables comme le phragmite et la salicaire dans le tronçon fluvial;
- ?? une diminution notable de l'érosion ;
- ?? une évolution des groupements herbacés (4 000 ha) retrouvés dans les milieux insulaires du tronçon Montréal-Sorel vers des milieux plus arbustifs et arborescents et, dès lors, une diminution importante de la capacité de support de ces milieux pour notamment la sauvagine (50% de la population nicheuse de canards barboteurs se retrouvent dans le tronçon Montréal-Sorel et 70% de ces derniers sont associés aux prairies hautes (Lehoux et al., 1995 ; Bélanger et al., 1989)) ;
- ?? une diminution des zones de rapides et ainsi des espèces de poissons qui leur sont associés ;
- ?? une diminution des accès aux sites de fraie et d'alevinage ;
- ?? un empiétement des riverains dans les zones nouvellement asséchées, notamment dans l'archipel de Berthier-Sorel ;

- ?? une augmentation du dragage de la voie maritime et des différentes marinas dans le tronçon Montréal-Sorel ;
- ?? une remontée du front salin dans l'estuaire et ainsi un déplacement des marais à spartines vers l'amont, une diminution des marais à scirpe, un changement dans la zone de turbidité avec un impact possible sur les larves de poissons.

À court terme cependant, les niveaux d'eau actuels couplés avec des facteurs de battillage et de vents, continueront d'engendrer une érosion qui risque de dégrader certains habitats de grande valeur le long du Saint-Laurent. Une étude présentement en cours dans le cadre du Plan d'Action Saint-Laurent révèle encore des taux de reculs de rives de l'ordre de 1 à 2 mètres sur certaines rives du tronçon Montréal-Sorel. Les impacts imputables à l'érosion se résument ainsi :

- ?? perte de 1 500 ha d'habitats au cours des trois ou quatre dernières décennies et perte additionnelle de quelque 10 à 20 ha par année;
- ?? disparition à court et à moyen terme de quelques îles du Saint-Laurent dont certaines de grande valeur biologique;
- ?? disparition possible de plusieurs marais émergents et submergés présentement sécurisés des effets néfastes des vagues et des courants par les îles avoisinantes;
- ?? perte de 40 000 nids de sauvagine au cours des 35 dernières années;
- ?? perte de sites d'alimentation pour la sauvagine et la fraie;
- ?? pertes possibles d'espèces de plantes désignées menacées ou vulnérables.

Le volet agricole

Le drainage agricole réalisé au cours des 20 dernières années continuera d'engendrer des effets particulièrement néfastes sur les écosystèmes. On peut regrouper la problématique du drainage à l'intérieur des deux thématiques suivantes :

1. Impacts du drainage des marais à spartines

L'endiguement des marais à spartines à des fins agricoles (*cas des marais endigués mais non encore transformés à des fins agricoles*) engendre de multiples impacts dont:

- ?? crée une barrière physique qui limite les échanges avec le milieu ambiant via le jeu des marées et qui diminue les quantités de matières organiques exportés qui contribuent à la chaîne alimentaire de l'estuaire ;
- ?? transformation graduelle du milieu humide en milieu plus xérique et changements dans la composition spécifique des plantes ;
- ?? assèchement des marelles qui caractérisent le marais ;

?? disparition de sites d'alimentation pour de nombreuses espèces avifauniques (Oies, canards barboteurs, hérons et bruants... dont une espèce à répartition limitée soit le bruant de Nelson) et d'ichtyofaune.

La région côtière comprise entre Kamouraska et l'Isle-verte regroupe encore quelques dizaines d'hectares de marais endigués (*non transformés par l'agriculture*) et où les fonctions originales ont été perturbées (Les consultants en environnement Argus, 1998).

Les canaux de drainage sont omniprésents dans le paysage des marais à spartines. Leur seule présence entraîne deux impacts importants au milieu environnant :

?? un assèchement saisonnier de centaines de marelles et ainsi de sites d'alimentation pour la faune ;

?? un assèchement général du milieu, la disparition de multiples espèces végétales et une diminution importante de la biodiversité dans ces secteurs.

La région côtière comprise entre Kamouraska et Rimouski est la région qui englobe le plus de canaux de drainage à l'intérieur même des marais. On y en dénombre près d'une quarantaine (Les consultants en environnement Argus, 1998).

2. Impacts du drainage dans les tributaires

Les 40 000 km de cours d'eau qui ont été redressés, reprofilés et surcreusés dans les principaux tributaires du Saint-Laurent au cours des 30 dernières années, ont entraîné des impacts marqués sur l'écosystème aquatique tels que rapportés en partie par Bélanger et al (1997):

?? augmentation de la vitesse de rétention et d'écoulement des eaux ;

?? pertes importantes des habitats riverains humides pour la faune et la flore ;

?? augmentation de l'érosion ;

?? mise en suspension de sédiments et augmentation de la turbidité ;

?? diminution de la qualité de l'eau.

La disparition de la bande riveraine, la disparition des milieux humides et les pratiques agricoles actuelles ont engendré, d'autre part, une augmentation substantielle de la pollution dans les tributaires qui contribuent par le fait même à une augmentation de la pollution dans le Saint-Laurent. Dans certains bassins versants à vocation fortement agricole, soit ceux des rivières l'Assomption, chaudière et Yamaska, on a estimé qu'en moyenne 50% de la charge en phosphore totale et 55% de la charge en azote totale était attribuable à l'activité agricole (Bertrand, com. pers.). De façon générale, les principales substances rejetées en excès sont la matière organique (DBO), les éléments nutritifs, les matières en suspension et les pesticides.

Par exemple, les apports en azote dans le seul bassin de la rivière Chaudière sont évalués à 20kg/ha, dont 16kg/ha originent de la pollution agricole diffuse.

Le volet biodiversité

Les quelque 700 km de berges anthropisées (la majorité enrochées), retrouvées entre Cornwall et Montmagny et, entre autres, la coupe importante des franges arborescente et arbustive sur près de 50% des marais intertidaux à spartines diminuent considérablement la biodiversité du Saint-Laurent. L'anthropisation des rives a été particulièrement néfaste pour la portion supérieure des hydrosères représentés par les marécages. Près d'une vingtaine de groupements arborescents et une dizaine de groupements arbustifs ont, dès lors, possiblement été complètement irradiés de certains secteurs du Saint-Laurent, notamment des les secteurs les plus fortement urbanisés comme ceux des lacs Saint-François et Saint-Louis et du tronçon Montréal-Sorel. Il en serait possiblement de même de certaines espèces de plantes rares, d'oiseaux, de poissons, de mammifères et d'amphibiens qui sont étroitement associés aux habitats riverains. Ainsi, plus d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux, telles la Paruline jaune, la Paruline masquée, le Bruant des marais, les Bruant chanteur et le Carouge à épaulettes ont sûrement diminuées significativement en abondance et même ont probablement complètement disparues des régions les plus urbanisées. Certaines espèces de poissons, notamment la perchaude qui pond des œufs en larges rubans qu'elle accroche sur les branches d'arbustes inondés, pourraient particulièrement souffert de la disparition systématique de ce type de couvert aux abords des rives. Chez les mammifères, une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles le Rat musqué, la Moutette rayée, le Raton laveur, le Vison d'Amérique et la Belette à longue queue, seraient aussi en relation plus ou moins étroite avec les habitats riverains et auraient, dans une certaine mesure, pu être aussi touchés par les différentes modifications riveraines.

La protection d'habitats de grande valeur

Les 28% (1 400 km) de rives qui ont été anthropisés le long de l'ensemble du Saint-Laurent ont laissé, nul doute, des séquelles importantes sur les milieux ripicoles. Ainsi, il ne resterait plus maintenant qu'une quarantaine de sites sur tout l'ensemble des rives du fleuve, de l'estuaire et du golfe qui présenteraient encore des hydrosères non perturbées, représentatives d'une région donnée (Picard et *al.*, 1997). Ces milieux peuvent encore disparaître sous les effets de l'empiétement ou, à tout le moins, perdre leur intégrité.

3. Littérature consultée

Bélanger, L., C. Maisonneuve et L. Major, 1997. La bande riveraine en milieu agricole pour la conservation de la biodiversité des sols et de l'eau. Habitats, vo. 7(3) : p. 1-2.

Bélangier, L., D. Lehoux et C. Grenier, 1989. Propositions d'aménagement des îles du fleuve Saint-Laurent pour la sauvagine à partir de matériaux de dragage. Environnement Canada, 125 p.

Dombrowski, P., D. Dolan et D. Lehoux, 2 000. Étude sur les fluctuations des niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent : niveaux d'eau printaniers favorisant la sauvagine au lac Saint-Pierre. Rapport présenté au Service canadien de la faune, 78 p. + annexes.

Gratton, L., 1998. Inventaire aérien de la salicaire commune et du phragmite commun le long du Saint-Laurent de l'île Verte (Longueuil) à la rivière Saint-François. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, 11 p.

Gratton, L. et C. Dubreuil, 1990. Portrait de la végétation et de la flore du Saint-Laurent. Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Ministère de l'Environnement, Québec, 56 p.

Lehoux, D., J. Landry et C. Grenier, 1997. Plan d'aménagement de la réserve de faune du cap Tourmente. Environnement Canada, Service canadien de la faune, 110 p.

Lehoux, D., L. Bélangier, L.G. de Repentigny et J.C. Bourgeois, 1995. La sauvagine et les oiseaux de rivage le long du Saint-Laurent. Dans : Gauthier, J. et Y. Aubry (sous la direction de), 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoises des groupes ornithologiques, Société de protection de oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec, 1 295 p. (1207-1213).

Lemieux, C. et R. Lalumière, 1995. Répartition de la Zostère marine (*Zostera marina*) dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et dans la baie des Chaleurs (1994). Rapport présenté à Environnement Canada, Service canadien de la faune, 58 p. + annexes.

Les consultants en environnement Argus, 1998. Perspectives d'aménagement et de restauration des marais à spartines du Québec. Rapport présenté à Environnement Canada, Service canadien de la faune, à Pêches et Océans Canada, au Ministère des transports du Québec et à Canards Illimités inc., 123 p. + annexes.

Les consultants en environnement Argus, 1996. Restauration naturelle des rives du Saint-Laurent entre Cornwall et l'île d'Orléans. Rapport présenté à Environnement Canada, au Ministère des transports du Québec, à la Société d'Énergie de la baie James et à Canards Illimités inc., 220 p. +annexes.

Picard, M., D. Lehoux, R. Langevin et C. Grenier, 1997. État des rives et protection des milieux humides du fleuve Saint-Laurent : synthèse des connaissances actuelles. Environnement Canada, Service canadien de la faune, 68 p.

ANNEXE 4

LE COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

**Comité consultatif
Saint-Laurent Vision 2000**

MANDAT

Le mandat du Comité consultatif est de formuler des avis et des conseils aux responsables de SLV 2000 sur les orientations et les approches d'intervention mises en place dans le cadre du plan d'action, de commenter les résultats atteints dans les différents volets et programmes, ainsi que de suggérer les meilleurs moyens de poursuivre les efforts en cours pour l'amélioration du Saint-Laurent.

La création du Comité consultatif découle de l'*Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent* signée le 8 juin 1998. Les deuxième et troisième phases du plan, nommées Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), font suite à une première appelée Plan d'action Saint-Laurent (PASL). Le présent Comité consultatif a été formé au début de la Phase III du plan. Il succède à un précédent comité qui a déposé à la fin de la Phase II un rapport et un bilan de ses activités pour la période de 1996 à 1998.

Le Comité consultatif, présidé par Monsieur Harvey Mead, est composé d'environ trente membres représentant différents secteurs socio-économiques concernés par la restauration, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent. Le Comité se réunit quatre fois par année et formule ses avis à l'intention des co-présidents de SLV 2000.

Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000

PRINCIPAUX AVIS

Depuis ses débuts en 1996, le Comité consultatif a produit les avis suivants :

- ✂✂ État d'avancement du plan Saint-Laurent Vision 2000 (octobre 1996) ;
- ✂✂ Bilan environnemental du Saint-Laurent (octobre 1996) ;
- ✂✂ Plan de reconnaissance environnementale des entreprises SLV 2000 (juin 1997) ;
- ✂✂ Développement d'un troisième plan d'action pour le Saint-Laurent (août 1997) ;
- ✂✂ Avis sur le cadre de gestion. Phase III 1998-2003 (mars 1999) ;
- ✂✂ Avis sur le cadre de performance de SLV 2000 (décembre 1999) ;
- ✂✂ Observations sur la démarche en vue de l'évaluation à mi-plan (décembre 1999) ;
- ✂✂ Avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent (septembre 2000) ;
- ✂✂ Avis sur l'avancement mi-plan de SLV 2000 (octobre 2000) ;
- ✂✂ Avis sur le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent (septembre 2001).

Ces avis ont été préparés par des sous-comités de travail du Comité consultatif. Des consultations auprès d'organismes concernés sont menées selon le thème étudié pour déterminer les orientations de travail. Un rapport de consultation est produit et sert de base à la poursuite de la réflexion. Les consultations suivantes, qui prennent l'allure de forum de discussion ont été réalisées par le Comité consultatif.

- ✂✂ La place du golfe Saint-Laurent dans le plan SLV 2000, Rimouski, octobre 1996.
- ✂✂ Les accès publics au fleuve Saint-Laurent, Kahnawake, mai 1999.
- ✂✂ La diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, Sainte-Foy, mars 2000.
- ✂✂ La gestion du Saint-Laurent : les défis du partenariat, Montréal, février 2001.
- ✂✂ Les impacts physiques des événements naturels et des activités, horaires sur le Saint-Laurent, Montréal, février 2002.

**Comité consultatif
Saint-Laurent Vision 2000**

MEMBRES (2002)

Harvey Mead, président

Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN)

Pierre Baril

Centre de Recherche Industrielle du Québec

Jean-Bosco Bourcier

Luc Brouillet

Institut de recherche en biologie végétale
Université de Montréal

Normand Cazalais

Hydro-Québec

Denis Cormier

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

Marcel Émond

Association canadienne des fabricants de produits chimiques

Johann Ellefsen

Association québécoise de vérification environnementale, Alcan

Normand Gariépy

Centre local de développement de la MRC D'Autry (CLD)

Claude Gauthier

Jean-Michel Guoin

Réseau des Organismes de rivières (Le Réseau d'OR)

Olivar Gravel

Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Pierre Jobin

Eva Johnson

Kahnawake Environment Office

Denis Lapointe

Ville de Salaberry-de-Valleyfield

Gaétan Malenfant

CLSC Rivières et marées

Robert Mercier

Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Léonce Naud

Société des Gens de Baignade

Lise Parent

Télé-Université

Jocelyne Pellerin

Université du Québec à Rimouski

Lyse Poirier

Ville de Québec

Maurice Poulin

Institut national de santé publique du Québec

David Quirion

Comité consultatif des jeunes du Canada

Michel Slivitsky

INRS-Eau

André Stainier

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

Chantal Trottier

Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice

Louise Vandelac

Université du Québec à Montréal

Claudette Villeneuve

Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles

Isidore Wasungu

IBM Canada Itée

André Delisle, secrétaire

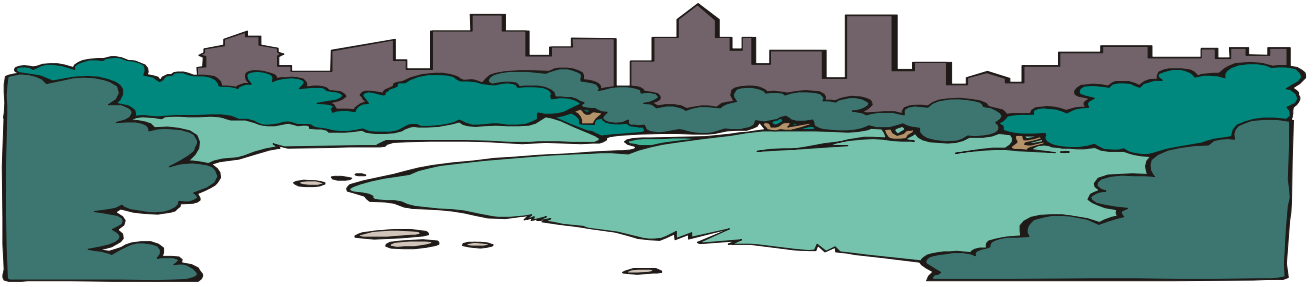
Transfert Environnement

Guy Tremblay, adjoint

Transfert Environnement

ANNEXE 5

AUTRES DOCUMENTS



Forum « Environnement physique du Saint-Laurent »

**Impacts physiques des événements
naturels et des activités humaines**

**COMITÉ CONSULTATIF
SAINT-LAURENT VISION 2000
Le vendredi, 8 février 2002**

Le Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) mène actuellement une réflexion sur les moyens d'éviter les impacts des événements naturels et des activités humaines sur le Saint-Laurent et ses tributaires en termes de niveaux d'eau, d'érosion, de sédimentation, de modification du lit des cours d'eau, des rives et du paysage, en milieu rural ou urbain. Cette question devient centrale, à mesure que s'intensifient, par exemple, la navigation commerciale, la régularisation des eaux et les activités récréo-touristiques, et que les effets prévisibles des changements climatiques sont plus connus. Ce thème serait abordé dans une perspective de prévention plutôt que de correction, pour identifier des mesures d'intervention pouvant agir sur les sources des problèmes.

LES OBJECTIFS DU FORUM

- ✍ Faire le point sur l'information disponible concernant la transformation du milieu physique du Saint-Laurent;
- ✍ Recueillir les perceptions des intervenants du milieu et des intéressés pouvant aider à la préparation d'un avis à l'intention des responsables du plan d'action SLV 2000;
- ✍ Répondre à des besoins de mise en commun des expériences et d'échanges d'information entre les partenaires de SLV 2000 sur une problématique particulière de l'environnement physique.

LES MODALITÉS

Le Forum veut s'attacher aux aspects physiques du fleuve et approfondir les questions des sources de transformation de l'environnement, de l'ampleur des impacts produits, des mesures de prévention possibles et du rôle des politiques gouvernementales. Sur chacun des sujets à débattre, le Forum comprend des présentations par des conférenciers invités afin de situer l'état des connaissances et les

principaux enjeux, et des périodes d'échanges d'un temps équivalent aux présentations, entre les membres du Comité consultatif, les conférenciers et les participants.

QUATRE SUJETS D'ÉCHANGE

1. Les fluctuations des niveaux d'eau:
 - ☞ précipitations et changements climatiques, Grands Lacs, Voie maritime, régularisation des niveaux d'eau (Saint-Laurent et rivières tributaires), inondations, effets des bas niveaux d'eau (territoires exondés), approvisionnement en eau par les municipalités et les industries, etc.
2. La navigation sur le Saint-Laurent:
 - ☞ navigation commerciale, navigation de plaisance, batillage et érosion des rives, sédimentation, dragage et disposition des résidus, installations portuaires, marinas, etc.
3. Les activités agricoles et forestières:
 - ☞ drainage des terres, érosion des sols, réaménagement des cours d'eau, empiétements, déboisement, etc.
4. Les activités urbaines :
 - ☞ infrastructures routières, occupation riveraine par les industries, privatisation des rives, imperméabilisation des surfaces et eaux de ruissellement, empiétements, remblayage, rampes de mise à l'eau, quais, etc.

HORAIRE

- | | |
|-------|---|
| 8h30 | Inscription des participants |
| 9h00 | Mot de bienvenue |
| 9h15 | <i>Sujet 1 - Les fluctuations des niveaux d'eau</i>

Présentation 1: Quelques problématiques particulières au Saint-Laurent et à ses tributaires, par Denis Lehoux, Environnement Canada
Présentation 2: Les effets des fluctuations des niveaux d'eau sur les usages du Saint-Laurent, par Christiane Hudon, Centre Saint-Laurent |
| 9h45 | <i>Questions et échanges</i> |
| 10h30 | <i>Sujet 2 - La navigation sur le Saint-Laurent</i>

Présentation 3: Les risques et les conséquences environnementales de la navigation sur le Saint-Laurent, par Serge Villeneuve, Centre Saint-Laurent
Présentation 4: L'atténuation des impacts du transport maritime sur le Saint-Laurent, par Claude Mailloux, Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) |

11h00 *Questions et échanges*

11h45 (déplacement vers la salle à dîner)

12h00 DINER

14h00 *Sujet 3 - Les activités agricoles et forestières*

Présentation 5: La contribution des rivières tributaires à la sédimentation du Saint-Laurent,
par Bernard Rondeau, Centre Saint-Laurent

Présentation 6: Les mesures de conservation des sols en agriculture,
par Claude Bernard, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA)

14h30 *Questions et échanges*

15h15 *Sujet 4 - Les activités urbaines*

Présentation 7: Adaptation des installations portuaires aux changements climatiques et
sociaux,

par Michel Turgeon, Port de Montréal

Présentation 8: La protection des berges et l'aménagement du territoire,
par Luc Bergeron, ZIP Ville-Marie

15h45 *Questions et échanges*

16h30 Observations et commentaires de membres du Comité consultatif

16h45 Fin du Forum

**Objet: INVITATION - FORUM «*Environnement physique du Saint-Laurent*»
Montréal, le vendredi 8 février 2002**

Bonjour,

Je vous invite à participer au Forum «*Environnement physique du Saint-Laurent*» organisé par le Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), le vendredi 8 février 2002 à Montréal, au Centre 7400, situé au 7 400 Boulevard Saint-Laurent (près du Métro De Castelneau).

Ce Forum est une réunion de travail élargie du Comité consultatif à laquelle des personnes ciblées telles que vous, êtes conviées pour échanger et aider à faire le point sur les pressions qu'exercent les fluctuations des niveaux d'eau, la navigation, les activités agricoles et forestières, ainsi que les activités urbaines sur l'environnement physique du Saint-Laurent. Nous avons identifié pour cet exercice des représentants du milieu de la recherche, de l'industrie, des municipalités, des organismes communautaires et des gouvernements.

Le Forum comprend pour chacun des quatre sujets au programme, des présentations par des conférenciers afin de situer l'état des connaissances, suivies immédiatement d'échanges en plénière qui donnent à tous l'opportunité de communiquer leurs expériences et leurs attentes. Les résultats des échanges serviront à alimenter la réflexion des membres du Comité consultatif en vue de préparer un avis à l'intention des gestionnaires de l'Entente fédérale-provinciale sur le Saint-Laurent et, nous l'espérons, vous permettront d'élargir vos perspectives grâce à la variété des personnes invitées. Le Comité consultatif est composé d'une trentaine de membres représentant différents secteurs socio-économiques concernés par la restauration, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent.

Je joins le programme préliminaire du Forum et vous incite à le consulter. Étant donné qu'il s'agit d'une rencontre sur invitation seulement, je vous encourage à nous indiquer rapidement si vous serez présent ou non, en complétant la formule jointe. Nous vous contacterons au début de la nouvelle année pour confirmer votre intérêt et votre disponibilité.

Recevez l'expression de mes salutations distinguées et au plaisir de vous rencontrer au Forum.

? Dîner sur place au frais du participant

? Pour information : Guy Tremblay
(418) 872-8110

Harvey Mead, président
Comité consultatif SLV 2000

Retour par télécopieur au (418) 872-6912 ou par courriel : info@transenvironnement.qc.ca

Forum «*Environnement physique du Saint-Laurent*», le 8 février 2002 à Montréal

Je serai présent: _____

Je ne serai pas présent: _____

Nom:

Organisme ou entreprise:

Téléphone:

Télécopieur:

Adresse:

Courriel:

**GESTION DU SAINT-LAURENT :
LES DÉFIS DU PARTENARIAT**

FORUM DES PARTENAIRES

RAPPORT FINAL

du

Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000

Juin 2001

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	1
2. PROGRAMME.....	2
3. CONTENUS	4
3.1 PREMIÈRE PARTIE	5
3.2 DEUXIÈME PARTIE	14
3.3 TROISIÈME PARTIE.....	17
4. SONDAGE.....	19

ANNEXES

Annexe 1	Liste des participants
Annexe 2	Notes sur les conférenciers
Annexe 3	Textes des présentations
Annexe 4	Rapport des ateliers
Annexe 5	Le Comité consultatif SLV 2000
Annexe 6	Résultats du sondage
Annexe 7	Autres documents

1. CONTEXTE

Des membres du Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), lors des discussions sur l'avis des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, ont manifesté leur inconfort à donner une opinion sur une approche de communication scientifique dont les limites sont maintenant largement reconnues.

Ils ont émis le souhait que le sujet soit abordé de nouveau dans une perspective beaucoup plus large et d'actualité, soit celui de la participation des citoyens à la gestion de leur milieu de vie. Des sujets tels que la participation des citoyens et des communautés, la concertation des acteurs et les partenariats des gouvernements et de la société civile ont été mentionnés en lien avec cette préoccupation.

De plus, les co-présidents ont demandé à quelques reprises au Comité consultatif de réfléchir sur quelques aspects très concrets du partenariat dans la mise en œuvre du plan SLV 2000. Les notions de « responsabilité », d'« imputabilité » et de reddition de comptes (représentativité) méritent d'être bien définies et précisées davantage en fonction de leur incidence sur la contribution des partenaires externes dans SLV 2000.

Le Comité consultatif a choisi d'organiser un forum pour recueillir les perceptions des intervenants et des intéressés sur le partenariat en gestion du Saint-Laurent. Le Forum «*Gestion du Saint-Laurent : Les défis du partenariat*» a eu lieu à Montréal, le mardi 20 février 2001 au Centre Saint-Pierre. Il a rassemblé 73 participants provenant principalement des groupes communautaires et des ministères gouvernementaux. Le Comité consultatif était représenté par plusieurs membres. Comme pour le Forum de mars 2000 sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, il faut noter le peu de participation de représentants des milieux agricoles, industriels et municipaux. Les résultats de la journée d'échange pourront être utilisés pour élaborer un avis du Comité consultatif à l'intention des gestionnaires de l'Entente sur le Saint-Laurent.

Les prochaines pages présentent le déroulement du Forum et résument les informations apportées par les conférenciers et les participants. Les documents qui ont servi aux présentations des conférenciers sont annexés à ce rapport.

2. PROGRAMME

Le programme du Forum sur le partenariat en gestion du Saint-Laurent a été divisé en trois grandes parties :

1. Au cours de l'avant-midi, des participants réunis dans trois panels différents ont exprimé leurs opinions sur des questions qui leur avaient été adressées au préalable sur un thème particulier de SLV 2000. Un participant a agi comme commentateur pour répliquer aux présentations des membres de son panel. Les thèmes des panels étaient les suivants: le partenariat actuel et futur dans SLV 2000, les approches gouvernementales du partenariat en gestion de l'eau et les attentes de participation des groupes communautaires. Une période de questions a suivi chacun des panels.
2. Au cours de l'après-midi, trois ateliers ont permis aux participants d'échanger sur les questions abordées le matin par les conférenciers. Un rapporteur a présenté en plénière une synthèse des échanges de son atelier.
3. Avant la fin du forum, des membres du Comité consultatif ont donné leurs réactions au contenu de la journée.

OBJECTIFS DU FORUM

Le forum organisé par le Comité consultatif SLV 2000 poursuivait deux objectifs :

1. Analyser les formules de concertation du plan SLV 2000 pour évaluer ses forces et ses faiblesses ;
2. Examiner les formes que pourrait prendre le partenariat dans la gestion future du Saint-Laurent, en tenant compte notamment de l'évolution du contexte (nouvelle politique québécoise de l'eau et gestion de l'eau par bassins versants, etc.) et de l'état des réflexions sur la citoyenneté et le partenariat.

HORAIRE

8h30	Inscription des participants
9h00	Mot de bienvenue par Harvey Mead, président, Comité consultatif SLV 2000 Normand Gariépy, président d'assemblée, président, Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu

- 9h15 *Panel 1 (plénière) : Le partenariat actuel et futur dans SLV 2000*
✍️ Les formules actuelles de partenariat dans le plan SLV 2000 sont-elles adéquates et efficaces ? Peuvent-elles être améliorées et comment ? Faut-il les maintenir dans l'avenir?
Présentations : - Mimi Breton, directrice générale associée, Environnement Canada
- Marc Hudon, président, Stratégies Saint-Laurent
- Ann Legars, directrice politique et affaires gouvernementales, Fédération maritime du Québec
Commentaires : - Jean-Bosco Bourcier, membre du Comité consultatif SLV 2000
- 10h00 Questions et échanges
- 10h15 *Panel 2 (plénière) : Les approches gouvernementales du partenariat en gestion de l'eau*
✍️ Est-il possible d'esquisser un modèle de gestion du Saint-Laurent s'intégrant aux orientations de la future politique de gestion de l'eau ? Quelles conséquences cela a-t-il sur une phase additionnelle de SLV 2000 ?
Présentations : - Pierre Auger, conseiller aux politiques du secteur municipal, Environnement Québec
- Gilles Desaulniers, directeur général, IRDA (agroenvironnement)
- Jacques Laberge, gestionnaire des politiques, UMQ
Commentaires : - Camille Genest, commissaire-enquêteur, Environnement Québec
- 11h00 Questions et échanges
- 11h15 *Panel 3 (plénière) : Les attentes de participation des groupes communautaires*
✍️ Comment les partenaires actuels et potentiels de SLV 2000 voient-ils la gestion du Saint-Laurent dans l'avenir ? Quel partage de responsabilités et d'interventions est envisageable?
Présentations : - Alexandre Turgeon, directeur général, Conseil régional de l'environnement de la région de Québec, représentant des CRE
- Hubert Chamberland, président, COVABAR (Rivière Richelieu)

- Martine Ouellet, responsable de la recherche, Coalition québécoise pour une gestion de l'eau Eau-secours !
 - Commentaires : - Mario Gauthier, coordonnateur, Institut des sciences de l'environnement, chercheur à la chaire d'étude sur les écosystèmes urbains, UQAM
- 12h15 Questions et échanges
- 12h30 Dîner libre (aux frais des participants)
- 14h00 *Ateliers : Opinions, analyses et propositions des participants*
Thème : Enjeux et tendances pour la gestion participative du Saint-Laurent
- 15h30 Plénière : rapports des ateliers
par des membres du Comité consultatif SLV 2000
- 15h45 Questions et échanges
- 16h15 Observations et commentaires :
Faits saillants et pistes de travail pour le Comité consultatif SLV 2000
- Louise Vandelac, professeure-chercheure sociologie, Institut des sciences de l'environnement et CINBIOSE, UQAM
 - Robert Mercier, directeur environnement, CSN
 - Chantal Trottier, directrice générale, Corporation de gestion du développement de la rivière Saint-Maurice
- 16h30 Conclusion et clôture par Harvey Mead, président, Comité consultatif SLV 2000
Réunion régulière du Comité consultatif SLV 2000 (ouverte au public)
- 18h00 Fin de la réunion

3. CONTENUS

Mot de bienvenue

par Harvey Mead, président du Comité consultatif SLV 2000

Le Comité consultatif, l'un des partenaires de SLV 2000 phase III, s'interroge sur les forces et faiblesses de la concertation et les formes que pourrait prendre le partenariat dans la gestion

future du Saint-Laurent. Ce Forum permet au Comité d'obtenir des participants un éclairage sur ces questions. Par la suite, le Comité émettra un avis sur le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent.

3.1 PREMIÈRE PARTIE PANEL: PRÉSENTATIONS ET ÉCHANGES

Panel 1 : Le partenariat actuel et futur dans SLV 2000

Les textes ou résumés des présentations des conférenciers sont joints à l'annexe 3.

Les formules actuelles de partenariat dans le plan Saint-Laurent Vision 2000

par Mimi Breton, Environnement Canada

La démarche du partenariat dans SLV 2000 est présentée de la façon suivante :

- ✍ une mise en contexte pour situer son importance dans SLV 2000 et son évolution ;
- ✍ un rappel de la mission générale de SLV 2000 : « Favoriser l'accessibilité et le recouvrement des usages du fleuve Saint-Laurent dans une perspective de développement durable » ;
- ✍ l'identification de résultats environnementaux visés, qui sont reliés aux trois objectifs du plan d'action : la santé de l'écosystème, l'implication des communautés pour un fleuve plus accessible et la santé des citoyens.

La partenariat actuel et le modèle de gouvernance s'articulent autour du Comité consultatif, du Comité de gestion de l'Entente avec une représentation de 13 ministères fédéraux et provinciaux, de Stratégies Saint-Laurent et de 7 comités de concertation qui réunissent des partenaires externes. Le Comité Implication communautaire assure le suivi avec les comités des Zones d'intervention prioritaires (ZIP). L'occasion est propice pour examiner le fonctionnement de ce partenariat et les avenues à privilégier.

Même si le partenariat de SLV 2000 est en constante évolution, son succès repose sur :

- ✍ des objectifs concrets et des résultats visés ;
- ✍ un développement concerté des plans et des programmes ;
- ✍ la collaboration dans la mise en œuvre du plan.

Concertation - Partenariat - Action

par Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent

Le partenariat est apparu avec les comités ZIP dès la deuxième phase de SLV 2000 ; il s'est développé à la troisième phase, grâce au Comité consultatif qui appuyait le principe de participation des citoyens. Les grandes forces du partenariat avec les comités ZIP et les faiblesses du plan d'action à cet égard sont résumées ici.

Les forces du partenariat avec les comités ZIP :

- ✍ il se développe dans le respect des identités régionales ;
- ✍ il suppose une compréhension mutuelle des rôles de chacun ;
- ✍ sa crédibilité est bâtie sur le bénévolat (attentes accrues) ;
- ✍ Il est moteur de développement économique ;
- ✍ il faut viser un maximum d'énergie et un minimum d'épuisement ;
- ✍ le rôle du partenariat a été reconnu dans le rapport Beauchamp sur la gestion de l'eau ;
- ✍ c'est avant tout un mouvement de base avec une progression soutenue et contrôlée ;
- ✍ l'objectif étant la mise en valeur du Saint-Laurent à grande échelle.

Les faiblesses du plan d'action :

- ✍ Il existe peu de soutien politique, malgré le programme ;
- ✍ la progression par phase enfreint le développement d'une vision à long terme ;
- ✍ il faut souligner l'absence du ministère des Affaires municipales ;
- ✍ il y a peu d'appui au Fonds d'action Saint-Laurent qui mise sur la pérennité des efforts ;
- ✍ la participation des groupes environnementaux serait occultée (moins visible) par la concertation élargie ;
- ✍ le gouvernement du Québec doit reprendre sa place dans la gestion du Saint-Laurent ;
- ✍ victime de son succès, la formule ralentit la réalisation d'une vision qui va au-delà des Plans d'action et de réhabilitation écologique (PARE).

Les perspectives :

- ✍ le Saint-Laurent a une place dans la politique de l'eau du Québec ;
- ✍ la situation de la gestion des rivières par rapport à la gestion du fleuve doit être clarifiée.

Le partenariat actuel et futur dans SLV 2000

par Anne Legars, la Fédération Maritime du Canada

La Fédération Maritime du Canada représente :

- ✍ 95 % du trafic maritime de l'Est canadien ;
- ✍ 75 % du trafic international sur le fleuve.

Ses activités relatives à l'environnement sont importantes sur les dossiers de la pollution maritime, des eaux de ballast, des peintures anti-salissures, du dragage, des niveaux d'eau et de l'érosion des rives.

La formule du Comité de concertation sur la navigation est intéressante et appréciée :

- ✍ un lieu de réunion pour rencontrer les ministères impliqués ;
- ✍ un forum centré sur des problématiques précises et sur des solutions pratiques ;
- ✍ un moyen pour connaître les enjeux et problèmes qui émergent ;
- ✍ un outil pour intervenir avec les parties intéressées, de façon hâtive, transparente et créative dans le sens des solutions ;
- ✍ un instrument de vigilance et de prévention.

Les limites du processus de partenariat n'ont pas été testées encore, vu l'absence à ce jour de problèmes majeurs. Si des divergences surviennent, les autorités gouvernementales devront alors prendre position et arbitrer. Ce processus ne remplace pas les autres mécanismes de représentation (lobby) et de gestion politique des enjeux.

Commentaires

par Jean-Bosco-Bourcier

Les principaux éléments soulignés par le commentateur sont les suivants :

- ✍ le partenariat soulève un intérêt. Il faut toutefois signaler l'absence des municipalités dans le partenariat actuel ;
- ✍ le besoin existe de valider les résultats environnementaux visés par SLV 2000 ;
- ✍ aucune mention de la législation n'a été faite; parler de l'usage du fleuve, c'est parler de la propriété du fleuve ;
- ✍ il faut déplorer le peu d'intérêt politique et de participation du gouvernement du Québec dans la gestion actuelle du fleuve Saint-Laurent. Que fait le Québec pour le fleuve ?
- ✍ un doute existe sur la compréhension que peuvent avoir les divers organismes de leur rôle par rapport au Saint-Laurent. Le gouvernement du Québec devrait établir un plan d'action ;
- ✍ les comités ZIP méritent d'être davantage reconnus. Il faut envisager la possibilité qu'ils deviennent indépendants au terme des cinq ans du plan d'action ;
- ✍ les budgets des municipalités pour des interventions sur le fleuve sont inexistantes. Ceci traduit une résistance municipale à s'engager dans le partenariat ;

- ✍ l'augmentation du trafic maritime inquiète. Comment faudra-t-il gérer ce trafic ?
- ✍ le succès du fleuve pourrait entraîner des problèmes de fréquentation (ex : les canaux).

Questions et perceptions des participants

Divers points sont apportés par les participants :

- ✍ les organismes financés par l'état, par exemple les comités ZIP, sont devenus des forums de complaisance favorisant le statu quo. Une tolérance existe face aux industries polluantes et à Hydro-Québec. « *Les pollueurs du fleuve utilisent les comités ZIP pour se disculper, pour se justifier et éviter d'agir* » ;
- ✍ la concertation n'est pas une fin en soi. Plusieurs moyens doivent être déployés. Le partenariat par le biais des ZIP a atteint ses limites. Existe-t-il d'autres moyens ?
- ✍ le soutien financier aux groupes communautaires n'est pas suffisant, ni régulier ;
- ✍ le « *Delaware River Commission* » avec ses 50 ans de concertation serait un exemple à suivre ;
- ✍ être partenaire d'un comité de concertation impose la confidentialité de certaines informations. Qu'arrive-t-il pour les industries qui n'obtiendront pas leur reconnaissance environnementale dans le cadre de SLV 2000 parce que n'ayant pas atteint leurs objectifs de décontamination ?
- ✍ la concertation ne suffit pas. La réglementation reste nécessaire ;
- ✍ au cœur de la concertation environnementale, les groupes environnementaux sont trop souvent écartés ;
- ✍ la déconcentration ou décentralisation des pouvoirs en cours actuellement est une voie inévitable. Un arrimage avec la réglementation sera à faire ;
- ✍ SLV 2000 est un bon laboratoire pour développer la culture de la concertation.

Panel 2 : Les approches gouvernementales du partenariat en gestion de l'eau

Les textes ou résumés des présentations des conférenciers sont joints à l'annexe 3.

La gestion de l'eau au Québec : vers une politique québécoise

par Pierre Auger, ministre de l'Environnement du Québec

Les réserves d'eau douce du Québec sont importantes en comparaison avec d'autres régions du monde. Les éléments déclencheurs de la future Politique de l'eau sont des événements et des débats des derniers mois. Ils ont été suivis par la publication des orientations gouvernementales et des principes à respecter pour une bonne gestion de l'eau. La Politique de l'eau sera soumise à une consultation interministérielle avant d'obtenir au cours de la prochaine année l'approbation du Conseil des ministres. Elle comporte 3 orientations, 15 objectifs. Certains concernent directement le fleuve Saint-Laurent :

- ✍ mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants ;
- ✍ accroître la responsabilité du Québec face au fleuve et lui reconnaître un statut particulier ;
- ✍ préserver, protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques ;
- ✍ favoriser et protéger les accès publics aux plans d'eau.

La Politique de l'eau du Québec devrait donc avoir une influence sur la phase 4, si elle a lieu.

Développement en agroenvironnement

par Gilles Desaulniers, Institut de recherche et de développement en agroenvironnement

L'Institut a pour mission de supporter le développement des connaissances et des technologies qui permettent une agriculture durable, de mieux connaître et gérer les ressources dans le respect de l'environnement.

Le programme scientifique met à contribution 30 chercheurs qui interviennent dans les domaines des productions végétales, des productions animales, des ressources eau-sol-air et de la qualité et inocuité des produits. Des partenariats sont faits avec des ministères, des universités et des entreprises dans le but de transférer des solutions pratiques de gestion des effluents d'élevage. La gestion des effluents est une approche qui comporte plusieurs paliers d'intervention: la réduction des rejets à la source, la réduction des odeurs, l'utilisation agronomique pour les cultures et le traitement faisant intervenir des procédés.

Préoccupations du milieu municipal

par Jacques Laberge, Union des municipalités du Québec

Les municipalités sont des acteurs incontournables en matière d'usages et de gestion de l'eau, avec des pouvoirs qui leur appartiennent au niveau de la protection et du suivi. Des responsabilités additionnelles leur seraient données avec le nouveau règlement sur l'eau potable et éventuellement avec la gestion des rivières par bassins versants.

Le rapport Beauchamp a soulevé beaucoup de questions concernant la gestion de l'eau en apportant cependant peu de réponses. Qui sera responsable de la ressource eau ? Qui va payer ? Qui va gérer ? La réflexion sur la gestion par bassin versant est en cours au gouvernement ; elle ne semble pas très avancée du côté municipal. Un atelier dans le cadre des assises annuelles en mai prochain porte justement sur l'eau et le partenariat possible. « *Les municipalités ont plus à recevoir du partenariat qu'elles ont à offrir* ». Une étude du Comité sectoriel de main d'œuvre en environnement révélait d'ailleurs que les municipalités, particulièrement les petites, manquent de ressources financières et de main d'œuvre qualifiée pour la gestion de l'environnement. Les partenariats peuvent venir des associations

municipales et des grandes entités municipales riveraines. Il faut s'inspirer du succès de l'assainissement des eaux qui est dû aux importantes contributions gouvernementales. En plus de l'approche réglementaire, l'attribution de budgets avec les nouvelles responsabilités est essentielle.

Commentaires

par Camille Genest, ministère de l'Environnement

Les principaux éléments soulignés par le commentateur sont les suivants :

- ✍ les membres du panel n'ont pas répondu aux questions qui leur avaient été posées ;
- ✍ selon la Commission sur la gestion de l'eau, les efforts concernant l'agriculture durable et les clubs agro-environnementaux ainsi que l'approche d'éco-conditionnalité sont trop lents, timides et insuffisants ;
- ✍ des sujets cruciaux concernant les municipalités n'ont pas été traités, comme la décontamination des effluents, le débordement des eaux usées des villes et les initiatives pour favoriser l'accès au fleuve ;
- ✍ il faut se demander s'il existe un besoin d'une phase IV de SLV 2000, alors que la valeur ajoutée des phases précédentes n'a pas été évaluée ;
- ✍ le gouvernement du Québec n'a pas encore établi ses approches de partenariat en gestion de l'eau. Le cadre d'orientation de la Politique de l'eau fournit des indications sur certaines intentions : considérer l'eau comme patrimoine collectif, retenir la gestion par bassin versant, reconnaître un statut particulier au fleuve ;
- ✍ un certain danger existe de faire reposer sur le partenariat des responsabilités qui relèvent de la gestion. Par exemple, le gouvernement du Québec est propriétaire des ressources naturelles et en est le gestionnaire unique ;
- ✍ le fleuve fait partie d'un seul et même système, bassin et cours d'eau, qui force à tenir compte des partenariats actuels et à développer une approche intégrée et durable, alimentée par les communautés riveraines. Le Québec doit jouer un rôle actif auprès de la Commission mixte internationale :
- ✍ une phase additionnelle de SLV 2000 pourrait développer un cadre de gestion ajusté au statut patrimonial du fleuve, ainsi que des outils et des modèles pour affronter la complexité de cette gestion (lit du fleuve, utilisation de l'eau et ses rives). L'entente de partenariat scientifique et technique SLV 2000 pourrait venir soutenir la volonté du Québec d'occuper ses champs de compétence ;
- ✍ en priorité, il faut définir les rôles de chacun. Une transition est nécessaire vers un nouveau système de gestion du Saint-Laurent dans lequel le Québec jouera un rôle prépondérant.

Questions et perceptions des participants

Divers points sont apportés par les participants :

- ✍ l'assainissement municipal est un échec sur plusieurs paramètres et a été fait sans partenariat public. Le rapport sur la toxicité des usines d'épuration est attendu avec impatience ;
- ✍ le milieu municipal réclame du gouvernement la poursuite du programme d'assainissement pour régler les débordements en temps de pluie. Les municipalités sont par contre peu ouvertes aux partenariats avec le milieu. Il faut réfléchir aux questions relatives à la démocratie municipale ;
- ✍ le Québec, en tant que fiduciaire du fleuve, n'est pas bien représenté auprès des instances des Grands-Lacs. Il faut « arrêter d'envoyer des éclaireurs » et créer de véritables partenariats internationaux ;
- ✍ le bassin Grands-Lacs et Saint-Laurent est assez important pour être représenté par une agence internationale dont la moitié des voix serait du Québec ;
- ✍ le lac Saint-Pierre est le filtre de la Communauté Urbaine de Montréal située en amont et qui rejette des coliformes fécaux en abondance ;
- ✍ la sous-représentation du Québec sur les organismes nationaux et internationaux est due à l'absence de volonté gouvernementale de représentation. Les Québécois présents sur les organismes le sont à titre individuel ;
- ✍ les enjeux actuels des décisions internationales sont majeurs pour le Québec : impacts des changements climatiques, disponibilité d'eau potable à Montréal, gestion des eaux souterraines, niveaux d'eau et canalisation du fleuve ;
- ✍ quel est le rôle des ministères comme partenaires de l'application d'une prochaine Politique de l'eau ? Les ministères ont bien souvent de la difficulté à s'entendre entre eux et les citoyens sont au centre des problématiques. La gestion par bassin versant ne peut se faire sans qu'il n'y ait réponse à cette question.

Panel 3 : Les attentes de participation des groupes communautaires

Les textes ou résumés des présentations des conférenciers sont joints à l'annexe 3.

La participation des Conseils régionaux en environnement

par Alexandre Turgeon, Conseil régional de l'environnement de la région de Québec

Les Conseils régionaux en environnement sont des agents d'aide auprès du milieu. Ces conseils ont un mandat plus large que les comités ZIP et une représentation plus large des groupes environnementaux sur les C.A. La concertation est différente entre les organismes. Les ZIP ont l'avantage de programmes encadrés et de résultats cibles. Pour les CRE, la concertation est insuffisante. Des moyens plus musclés sont nécessaires.

La réglementation environnementale devrait être modernisée. La *Loi sur la qualité de l'environnement* est désuète ; par exemple des certificats d'autorisation émis à une époque donnent le droit aujourd'hui de continuer à polluer. La réglementation fédérale en évaluation environnementale est inopérante. Les exemples du dragage et du terminal portuaire du Québec en sont des illustrations.

Il faut tenir compte dans la gestion de l'eau des tributaires du fleuve et adopter un mode de gestion par bassin versant. Une priorité devrait être donnée aux actions locales pour faire évoluer les PARE. Il faut noter qu'il est difficile parfois d'obtenir une aide financière pour des projets dont les actions ne sont pas dans les PARE.

Enfin, les ZIP et les CRE ont en commun que leurs instances nationales, soit Stratégies Saint-Laurent et le Regroupement national, ne sont pas suffisamment considérées comme interlocuteurs par les gouvernements.

Les comités de bassin versant

par Hubert Chamberland, Comité de bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

Une vision nouvelle de gouvernance est à développer en s'appuyant sur les divers milieux (territorialité). À l'avenir, « *il faut donner la parole aux sans voix* ». Les organismes de bassin devraient être des organismes de concertation. La gestion de l'eau nécessite qu'on jette un nouveau regard sur l'eau : approche écosystémique¹, disponibilité, usages et protection de sa qualité.

Les conditions d'une bonne gouvernance sont :

- ✍ l'équité : l'eau, un bien social ;
- ✍ l'interrelation : l'intégration requise ;
- ✍ le partenariat : l'engagement ;
- ✍ l'appartenance : le voisinage ;
- ✍ le développement durable.

¹ La définition suivante est proposée pour l'expression « approche – vision écosystémique » souvent utilisée : Un effort d'harmoniser la gestion et les usages en donnant priorité au maintien de l'écosystème, plutôt qu'à un arbitrage, même accepté de tous, des intérêts divers en cause.

Les facteurs de succès du partenariat

par Martine Ouellet, Coalition québécoise pour une gestion de l'eau

Les partenaires doivent avant tout exister de façon individuelle pour pouvoir parler de partenariat (financement, rôle, milieu d'appartenance). Certains facteurs sont identifiés pour le succès des partenariats en gestion de l'eau au Québec :

- ✍ assurer un financement statutaire des acteurs de la concertation et non sur la seule base des projets ;
- ✍ rendre disponible l'information sans la filtrer au préalable ou intervenir au plan de son marketing ;
- ✍ clarifier le rôle du gouvernement et travailler selon une vision écosystémique ;
- ✍ au delà de la bonne foi et du partenariat, appliquer les règlements : les contrôles font défaut et l'auto-contrôle est mis en doute. Les dépassements de « limites » sont encore nombreux ;
- ✍ viser le secteur des mines et des métallurgies avec le programme des rejets industriels ainsi que l'agriculture avec le programme d'assainissement des eaux ;
- ✍ confier au ministère de l'Environnement le soin d'élaborer une vision globale de gestion de l'eau au Québec et de l'appliquer ;
- ✍ accorder des ressources aux ministères pour la surveillance et les contrôles.

Commentaires

par Mario Gauthier, Institut des Sciences de l'environnement, UQAM

Les principaux éléments soulignés par le commentateur sont les suivants :

- ✍ la gestion écosystémique est un problème d'action collective, d'arrangement institutionnel ;
- ✍ l'information doit être partagée par les divers organismes avant de pouvoir passer à l'action ;
- ✍ certaines conditions de réussite à un partenariat sont identifiées.

Ces conditions regroupées en trois sections sont résumées ici :

- ✍✍ cadre institutionnel et organisationnel :
 - ✍ cadre légal pour appuyer une approche intégrée ;
 - ✍ ressources suffisantes pour appuyer le processus de collaboration ;
 - ✍ engagement des principaux acteurs ;
 - ✍ légitimité du comité ;
 - ✍ disponibilité d'acteurs compétents ;

gestion effective et opérationnelle :

- ▬ moyens de communiquer efficacement ;
- ▬ procédures claires de prise de décision ;
- ▬ capacité de gérer des conflits ;
- ▬ moyens de consulter les citoyens ;
- ▬ moyens de développer une approche écosystémique ;

mise en œuvre :

- ▬ développer une vision stratégique et flexible ;
- ▬ suivre de près la mise en œuvre ;
- ▬ développer une reconnaissance régionale ;
- ▬ avoir des mécanismes de coordination ;
- ▬ maintenir l'intérêt des participants.

Questions et perceptions des participants

Divers points sont apportés par les participants :

- ▬ les comités ZIP ont une démarche encadrée par un plan d'affaires qui tient compte des disparités régionales ;
- ▬ avec le peu de moyens disponibles, l'aide que pourrait apporter un organisme à un autre devient par conséquent impossible ;
- ▬ l'éducation relative à l'environnement est à la base des changements de comportements.
- ▬ tous les citoyens sont propriétaires du fleuve, du moins jeune au plus jeune. Lorsqu'il est question de protection et de gestion du fleuve : Avons-nous les moyens ? Quels sont les moyens ? Comment chacun peut faire sa part ?

3.2 DEUXIÈME PARTIE PLÉNIÈRE: RAPPORTS DES ATELIERS

Les notes des rapporteurs sont jointes à l'annexe 4.

Trois ateliers ont été tenus pour échanger sur les mêmes questions posées aux participants des panels du matin. Les rapporteurs ont présenté en plénière les principaux éléments des échanges.

Les questions :

Le partenariat actuel et futur dans SLV 2000

- ▬ Les formules actuelles de partenariat dans le plan SLV 2000 sont-elle adéquates et efficaces ? Peuvent-elles être améliorées et comment ? Faut-il les maintenir dans l'avenir ?

Les approches gouvernementales du partenariat en gestion de l'eau

Est-il possible d'esquisser un modèle de gestion du Saint-Laurent s'intégrant aux orientations de la future politique de gestion de l'eau ? Quelles conséquences cela a-t-il sur une phase additionnelle de SLV 2000 ?

Les attentes de participation des groupes communautaires

Comment les partenaires actuels et potentiels de SLV 2000 voient-ils la gestion du Saint-Laurent dans l'avenir ? Quel partage de responsabilités et d'interventions est envisageable ? Dans l'ordre des présentations faites par les rapporteurs :

Atelier 1

Animateur: Luc Brouillet

Rapporteur: Jocelyne Pellerin (rapport présenté par Luc Brouillet)

Les éléments suivants sont soulignés par le rapporteur de l'atelier :

- l'existence même de SLV 2000 vient d'une volonté du public ;
- le problème numéro 1 du partenariat est celui du financement adéquat ;
- une volonté politique et un cadre réglementaire sont nécessaires pour soutenir les partenariats ;
- l'engagement des partenaires privés est lié à l'exemplarité des gouvernements ;
- une incohérence existe quand des organismes non partenaires interviennent isolément comme maîtres d'œuvre de projets (ex : projet Croissant de l'Est) ;
- l'imposition de règles de partenariat par les gestionnaires est problématique, alors que les organismes veulent décider par eux-mêmes de leur fonctionnement ;
- l'approche écosystémique est une priorité pour les interventions sur le fleuve ;
- les responsabilités reviennent à tous, mais l'imputabilité augmente avec les pouvoirs et les moyens ;
- un certain découragement s'installe chez ceux qui ne vivent pas un partenariat équitable en termes de moyens.

Atelier 2

Animateur: Normand Cazalais

Rapporteur: Léonce Naud

Les éléments suivants sont soulignés par le rapporteur de l'atelier :

- la concertation est d'abord nécessaire à l'intérieur même des gouvernements ;

- ✍ l'arrivée de nouveaux organismes, notamment du gouvernement du Québec, risque de créer de la confusion et compliquer la concertation si les partenariats existants ne sont pas considérés ;
- ✍ plus de place doit être donnée aux citoyens dans les comités ZIP ;
- ✍ les comités ZIP semblent être perçus comme une création du gouvernement fédéral, vu sa grande place dans SLV 2000 ;
- ✍ c'est le temps de poser au Québec la question de la pertinence de continuer la gestion du Saint-Laurent dans le cadre des plans SLV 2000 ;
- ✍ la gestion des tributaires du fleuve implique d'associer de plus près le gouvernement du Québec à la gestion du Saint-Laurent, alors que le gouvernement fédéral semble pour le moment beaucoup plus impliqué ;
- ✍ sur le fleuve en général, la concertation est plus difficile que pour une rivière ;
- ✍ de nouveaux partenaires sont à sensibiliser (ex : universités, chercheurs) ;
- ✍ le Québec est souvent officiellement absent des lieux importants de concertation (ex : le dossier maritime) ;
- ✍ la création des fonds de financement « ad hoc » par projets pourrait s'avérer néfaste pour les organismes et leur financement, tout en substituant des responsables temporaires aux autorités gouvernementales.

Atelier 3

Animateur: Claudette Villeneuve

Rapporteur: Maurice Poulin

Les éléments suivants sont soulignés par le rapporteur de l'atelier 3 :

- ✍ l'expérience de 10 ans avec SSL et les ZIP a donné de bons résultats ;
- ✍ il serait dommage de devoir recommencer avec une nouvelle structure pour SLV 2000 ;
- ✍ les rôles des partenaires ne semblent pas bien compris ; ils ne disposent pas de pouvoirs décisionnels ;
- ✍ les partenaires ont des influences inégales, par exemple les municipalités et les industries par rapport aux groupes et aux citoyens ;
- ✍ les objectifs devraient être mieux définis avec des tables de concertation réunissant les acteurs directement concernés ;
- ✍ les langages devraient être harmonisés pour une meilleure compréhension ;
- ✍ les recommandations de la Commission sur la gestion de l'eau (BAPE) sont à valider auprès des acteurs responsables pour identifier les actions à entreprendre.
- ✍ la responsabilité du Saint-Laurent appartient au Québec ;
- ✍ la création d'une commission de mise en valeur du fleuve est à examiner.

3.3 TROISIÈME PARTIE FAITS SAILLANTS ET PISTES D'ACTION

Des membres du Comité consultatif SLV 2000 présentent leurs observations et commentaires sur les panels et des échanges de la journée.

Chantal Trottier

- ✍ les mots clés sont : intégration et communication ;
- ✍ l'intégration des interventions de SLV 2000 ne semble pas bien comprise ;
- ✍ il est difficile de saisir le rôle des divers partenaires: fédéral, provincial, ZIP, etc. Une meilleure définition des rapports entre les gouvernements et les autres partenaires s'avère nécessaire ;
- ✍ qui est maître d'oeuvre au Québec de la politique de l'eau? Des conflits existent entre gouvernements et ministères (patrimoine, développement durable, gestion de l'eau, etc.) québécois et fédéraux ;
- ✍ qu'arrivera-t-il avec l'objectif québécois de prendre sa place dans la gestion du Saint-Laurent ? La coordination Québec-Canada est-elle envisageable ?
- ✍ quel est l'intérêt du Québec dans un éventuel plan 4 ?
- ✍ la participation des partenaires sur la question du fleuve n'est pas homogène. La création d'une commission nationale pourrait aider à concerter les efforts en fonction d'objectifs plus précis ;
- ✍ la phase 4 de SLV 2000 pourrait comporter l'objectif de faire un suivi des incidences sur le Saint-Laurent de la politique québécoise de gestion de l'eau.

Rober Mercier

- ✍ des constats doivent être faits d'entrée de jeu :
 - ✍ l'absence de joueurs clés au forum d'échanges (industries et gouvernement du Québec) ;
 - ✍ le fleuve est une ressource collective ;
 - ✍ la gestion du fleuve passe par la gestion de l'eau ;
- ✍ le partenariat tel que présenté ne correspond pas à la définition du Petit Robert. Il n'est pas une fin en soi. Il faut bien le définir et le comprendre, plutôt qu'en faire une promotion sans évaluation ;
- ✍ favoriser une participation des partenaires implique un financement accru et l'obligation de réussite ;
- ✍ un besoin existe de préciser les objectifs du partenariat, quitte à les limiter de façon à ce que le nombre de partenaires reste viable ;

✍ les pistes suivantes devraient être examinées pour la poursuite des interventions sur le fleuve, avec des moyens favorables et des conditions de réussite du partenariat : l'argent, l'accès à l'information, la définition des rôles, la vision globale, l'appui politique, les outils législatifs, la confiance des partenaires, les objectifs communs.

Pour la phase 4, deux pistes d'action sont à développer :

- ✍ définir des objectifs encore plus précis ;
- ✍ associer les groupes et les citoyens de plus près.

Louise Vandelac

- ✍ le sujet à débattre : l'amélioration du Saint-Laurent, formes et formules. Un bilan est à faire ;
- ✍ une impression mitigée des résultats des interventions se dégage de la journée ;
- ✍ les participants sont impliqués et ont des intérêts, même les citoyens ;
- ✍ il y a un aspect symbolique dans la concertation : c'est mieux quand tous s'entendent ;
- ✍ il est anormal que les citoyens aient à se battre pour que les ministères de l'environnement appliquent les lois et les règlements ;
- ✍ l'information diffusée par SLV 2000 n'est pas orientée vers un public large ;
- ✍ parmi les difficultés de la concertation, il y a la difficulté d'avoir un portrait clair et crédible du fleuve. L'information est obtenue de façon ponctuelle, pas globale et longitudinale ;
- ✍ une politique de gestion de l'eau est une politique globale d'aménagement du territoire. Il faut éviter de fragmenter les connaissances, les approches et les juridictions ;
- ✍ le Québec doit exercer un leadership politique en matière de gestion de l'eau, notamment pour exercer ses compétences en ce qui touche le fleuve. Une meilleure représentation est à envisager auprès de la Commission mixte internationale, de l'Alena et de la ZLEA ;
- ✍ l'action des groupes d'opposition est légitime; la concertation est efficace et dynamique si un rapport de forces est maintenu. Elle suppose ainsi des arbitrages dans certaines situations ;
- ✍ des règles claires sont souhaitées pour un financement récurrent ;
- ✍ l'approche écosystémique pour la gestion de l'eau est à mettre en place au delà de la gestion intégrée et concertée ;
- ✍ une place à part entière devrait être donnée aux citoyens à tous les niveaux de la gestion de l'eau et du fleuve (écocitoyenneté). Les citoyens ne lâcheront pas, même s'ils ne s'inscrivent pas nécessairement dans la perception gouvernementale de ce qu'ils devraient faire ;
- ✍ les citoyens sont non seulement à la base de la pyramide mais aussi doivent être présents à tous les niveaux de décision (orientation, coordination, mise en œuvre). C'est la condition même d'une véritable participation ;

✍ les modalités de partenariat et de concertation doivent être repensées dans l'élaboration d'une éventuelle phase 4. Place à l'imagination et à l'innovation sociale.

Conclusions par Harvey Mead

- ✍ le forum fait ressortir un certain sentiment d'échec face au partenariat. Des absents remarqués, des rôles mal précisés, des moyens à mettre en place : autant de lacunes que suggèrent des conditions pour améliorer l'efficacité de la participation à SLV 2000 ;
- ✍ beaucoup d'accent a été mis durant la journée sur les comités ZIP, et un peu sur les comités de bassins. Par contre, peu de commentaires ont été faits sur les comités de concertation responsables de la mise en œuvre des volets ;
- ✍ il reste des éléments à vérifier, notamment la présence et les rôles qui seront donnés à des représentants des milieux municipaux et industriels, en fonction de la volonté de participer.

4. SONDAGE

Les résultats détaillés du sondage sont joints à l'annexe 6

Le Comité consultatif a distribué un questionnaire à l'ensemble des participants. À la fin de la journée, 39 questionnaires ont été recueillis, ce qui correspond à un taux de participation de 53 %.

Le questionnaire comprenait 19 questions avec des choix de réponses sur le thème du Forum *Gestion du Saint-Laurent: Les défis du partenariat*. Les cinq premières questions permettaient de dégager un profil des répondants (secteur d'activités, rôle dans SLV 2000, partenaire ou non, catégorie socio-économique). Les autres questions abordaient divers aspects du partenariat (contribution apportée, formule, etc.) et l'avenir du Saint-Laurent (suite du plan d'action, organisme responsable, etc.).

Les répondants au sondage proviennent principalement des gouvernements (33 %) et des organismes communautaires (31 %). Les autres répondants (33 %) proviennent du milieu de la consultation (10 %), de municipalités (5 %), d'industries (8 %), de l'enseignement et de la recherche (8 %), et de médias (2 %). Ils indiquent que leur rôle dans SLV 2000 est d'être membre d'un Comité ZIP (22 %), du Comité consultatif (18 %) ou d'un comité de concertation (14 %). Des personnes ont indiqué plus d'un choix de réponses; 51 réponses ayant été données au total par les 39 répondants. Les 24 réponses additionnelles se répartissent presque à parts égales parmi 7 autres choix.

Les répondants indiquent que leur contribution à SLV 2000 est bénévole dans une grande proportion (42%), puis comme gestionnaire de projet (18%) ou participant à la réalisation de

projet (18%). Le reste des répondants (21%) apporte des services de soutien technique ou de communication, de financement et autres services. Leur contribution à SLV 2000 est évaluée à plus de 10 000 \$ par 52% des répondants.

Presque unanimement (97%), les répondants accepteraient d'être partenaires de SLV 2000, si une quatrième phase du plan d'action était réalisée. La nature de leur contribution n'a pu être précisée. La majorité (53%) a indiqué être prête à développer davantage le partenariat à SLV 2000. La formule actuelle de partenariat dans SLV 2000 est perçue par 60% des répondants comme inadéquate, insuffisante ou inefficace par rapport à 40% pour qui elle est adéquate, suffisante ou efficace.

Tous les répondants, sauf un, sont d'avis qu'il devrait y avoir une suite au plan d'action SLV 2000. Pour ce qui est de la formule d'avenir pour la gestion du Saint-Laurent, les réponses se partagent presque également entre la continuité du plan SLV 2000 (31%), la création d'un organisme spécialement dédié à la fonction de gestion (28%) et la responsabilité donnée aux gouvernements avec le support de la société civile (26%). Les autres répondants (15%) indiquent qu'il faut s'appuyer davantage sur une collaboration des partenaires externes. Dans le cas où la gestion du fleuve serait confiée à un organisme, 26% des répondants choisissent le gouvernement provincial, 24% une agence de bassin multipartite et 16% une corporation multipartite. Les autres (36%) ont exprimé d'autres choix. Une forte majorité (81%) a répondu qu'il faut créer une forme d'agence de gestion par bassin versant du Saint-Laurent.

Une grande proportion des répondants (88%) dit avoir apprécié le Forum sur le partenariat. La formule de *Forum des partenaires* mise en place par le Comité consultatif SLV 2000 est appréciée par 59% des répondants et moyennement appréciée par les 41% autres. Divers thèmes ont été suggérés pour de futurs Forums. Parmi ceux-ci: les bassins versants tributaires du Saint-Laurent, le rapprochement des visions maritime-industrielle-récréative et agricole, la contamination des sédiments du fleuve, le développement de la phase 4 et la responsabilisation des citoyens.

ANNEXES

1. Liste des participants
2. Notes sur les conférenciers
3. Textes des présentations
4. Rapport des ateliers
5. Le Comité consultatif SLV 2000
6. Résultats du sondage
7. Autres documents

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS
FORUM SLV2000
20 février 2001

Auger, Pierre
Environnement Québec

Bergeron, Luc
Comité ZIP Ville-Marie

Bourgeois, Alain
Environnement Canada

Bourcier, Jean-Bosco
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Bourgeois, Jacinthe
Comité ZIP du Lac St-Pierre

Bourget, Suzanne
Environnement Canada

Bouthillier, André
Coalition québécoise pour une gestion responsable de
l'eau - Eau Secours !

Breton, Mimi
Environnement Canada

Brouillet, Luc
Institut de recherche en biologie
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Cazelais, Normand
Société de développement économique du Saint-
Laurent
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Chamard, Luce
Bureau de coordination SLV 2000

Chamberland, Hubert
Covabar

Clavet, Sharon
AQTR

Comiré, Marcel
COVABAR

Corriveau, Louise
Comité ZIP du Lac St-Pierre

Delisle, André
Transfert Environnement
Secrétaire du Comité consultatif SLV 2000

Desaulniers, Gilles
IRDA

Dugas, Clément
Environnement Canada

Fluet, Enrico
Groupe Enviraqua; Le

Forget, Diane
Citoyenne Montréal

Fortin, Clément
Environnement Québec

Fournier, Jacques
Comité de gestion du bassin versant de Yamaska

Gagné, Christiane
Santé Canada

Gagné, Louis
Conservation de la Nature Canada

Gariépy, Normand
Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Gauthier, Mario
UQAM

Genest, Camille
Environnement Québec

Gouin, Jean-Michel
Réseau des organismes de rivière
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Goupil, Raymonde
Environnement Québec

Gravel, Olivier
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Green, Daniel
Société pour vaincre la pollution

Grenier, Christian
Fondation québ. en environnement
Hassin-Bey, Hamida
ZIP de Québec

Hudon, Marc
Stratégies Saint-Laurent

Laberge, Jacques
UMQ

Lachance, Odette
Parcs Canada

Lachapelle, Céline
Bureau de coordination

Lainé, Nancy
Bureau de coordination SLV 2000

Legars, Anne
Fédération maritime du Canada

Lemieux, Claudel
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Litzler, Robert
AQPERE

Lussier, Charles
Citoyen

Malenfant, Gaétan
CLSC Rivière-du-Loup
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Mead, Harvey
Président du Comité consultatif SLV 2000

Mercier, Robert
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Michaud, Guy
Pêches et Océans

Michaud, Jocelyne
Transfert Environnement

Naud, Léonce
Société des Gens de Baignade
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Ouellet, Martine
Eau-Secours

Papineau, Madeleine
Bureau de coordination

Parent, Lise
UQCN
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Parent, Michel
Centre géoscientifique du Québec

Pellerin, Jocelyne
Université du Québec à Rimouski
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Poulin, Maurice
Institut national de santé publique du Québec
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Rivard, Christian
Duchesne et fils Itée

Roberge, Jean
Avocat

Robillard, Luc
ZIP Seigneurie

Rouleau, Pierre
Garde côtière

Roy, Jean-Yves
Société de la faune et des parcs du Québec

Roy, Louise
Hydro-Québec

Salconi, Louis
Comité Parc des Rapides inc.

Tamouro, Soumya
Travailleuse autonome

Tremblay, Guy
Transfert Environnement
Adjoint au secrétaire du Comité consultatif SLV 2000

Trépanier, Francine
ZIP des Seigneuries

Trottier, Chantal
Corporation de gestion du dév. du bassin de la rivière st-
Maurice
Membre du Comité consultatif SLV 2000

Turgeon, Alexandre
CREQ

Vallières, Luc
MAPAQ

ANNEXE 2

NOTES SUR LES CONFÉRENCIERS

PIERRE AUGER

?? Baccalauréat en biologie de l'Université de Montréal en 1970 et maîtrise en Sciences de l'eau de l'INRS-Eau en 1973.

?? A oeuvré de 1973 à 1981 au sein du ministère des Richesses naturelles au service de la Qualité des eaux, en particulier sur l'étude des bassins des rivières du Québec.

?? Est passé par la suite au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en tant qu'analyste et chef analyste de 1981 à 1992.

?? A été affecté auprès du Groupe de travail sur Montréal et sa région (Rapport Pichette) en 1992-3.

?? De retour au ministère de l'Environnement, a coordonné les travaux du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) de 1994 à 1996.

?? Depuis 1996, agit comme conseiller relativement au développement d'une politique québécoise de l'eau au ministère de l'Environnement du Québec

JEAN-BOSCO BOURCIER

Monsieur Jean-Bosco Bourcier a été maire de la Ville de Châteauguay de 1983 à 1999

Auparavant de 1975 à 1983, il avait été fondateur et directeur général du Conseil régional des loisirs du Sud-Ouest à Vellyfield

De 73 à 75, il avait été animateur sportif au même Conseil régional des loisirs.

Sa carrière a débuté comme superviseur dans une boulangerie en 1956, s'est poursuivie comme assistant gérant, professeur d'éducation physique, comme gestionnaire et comme joueur de hockey en Suisse.

MIMI BRETON

Madame Mimi Breton est présentement directrice générale régionale associée à Environnement Canada, région du Québec.

Biologiste de formation, Mme Breton possède une vaste expérience des opérations et de l'administration du secteur public, tant à l'administration centrale que dans les régions, fondée sur dix-huit années de travail pour le gouvernement du Canada.

Elle a en outre occupé les fonctions de directrice du Secteur Nord québécois et des Affaires autochtones pour la région du Québec du ministère des Pêches et des Océans ; de présidente du Comité conjoint de chasse de pêche et de piégeage sous la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ; de directrice des Questions stratégiques au secteur de la Gestion des pêches Québec du ministère des Pêches et des Océans à Ottawa et de directrice de la Division de l'Hépatite C à Santé Canada, à Ottawa.

Elle détient de nombreuses réalisations à son actif, tant dans le domaine de la conservation que de la gestion ; elle a dirigé l'élaboration et l'exécution de programmes, de politiques, et de dossiers hautement visibles et sensibles sur le plan politique ; elle a dirigé la création de nouvelles organisations - y compris la planification structurelle et la constitution d'équipes ; elle a dirigé des relations et les programmes multilatéraux entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les collectivités autochtones, notamment la négociation d'importants accords de financement.

Madame Breton est également coordonnatrice du Comité des politiques au Conseil fédéral du Québec et préside le Groupe interministériel fédéral en développement durable.

HUBERT CHAMBERLAND
ARCHITECTE ET URBANISTE
HABITAT SAIN - ENVIRONNEMENT
DEVELOPPEMENT DURABLE

Bachelier en architecture de l'UdeM en 1967, il obtint de la même institution, après un séjour sur le marché du travail, sa maîtrise en urbanisme en 1973.

Il exerce les professions d'architecte et d'urbaniste en cabinet privé depuis 1975.

Récipiendaire en 1985 du titre de Fellow de l'Institut Royal d'architecture du Canada, il a aussi été président de l'Ordre des architectes du Québec de 1981 à 1985 et maintenant membre du Comité d'Inspection professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec

Il a été membre de plusieurs conseils d'administration, notamment:

- ~~///~~ Le Conseil interprofessionnel du Québec (1981 à 1986);
- ~~///~~ Corvée Habitation (1983 à 1985);
- ~~///~~ La Commission du Bâtiment (1985 et 1986);
- ~~///~~ La Fondation québécoise en environnement (1989 à 1995).

Comme président du Congrès mondial des architectes, qui s'est tenu à Montréal en 1990, il a prononcé plusieurs conférences à l'étranger sur l'architecture et l'aménagement du territoire au Québec.

Depuis juin 2000, il est président du Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR), organisme remplaçant le Comité de mise en valeur de la Vallée du Richelieu, pour lequel il était président depuis 1996;

Membre du conseil d'administration d'un grand nombre d'organismes oeuvrant dans le domaine de l'environnement depuis plusieurs années, soit:

- ~~///~~Président du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) durant 11 années, de 1989 à 2000;
- ~~///~~Président de ÉcoSommet national depuis 1996, organisme responsable de la promotion du développement durable;
- ~~///~~Membre du conseil d'administration du Conseil régional de développement de la Montérégie (CRDM) pendant 6 années, de 1994 à 2000;
- ~~///~~Vice-président du Congrès mondial sur la coexistence humaine dans un monde responsable et solidaire tenu à Montréal en juillet 2000.

GILLES DESAULNIERS

DIRECTEUR GENERAL DE L'IRDA

Gilles Desaulniers est directeur général de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA). Ingénieur civil diplômé de l'Université Laval, il détient aussi une Maîtrise en sciences appliquées, plus spécifiquement en hydraulique fluviale en plus d'avoir complété sa scolarité de Doctorat en sciences dans le domaine des glaces.

Après avoir débuté sa carrière dans l'entreprise privée, plus particulièrement dans le domaine du génie-conseil, il a occupé plusieurs postes de direction dans l'administration publique. Pour la région du Québec, il a été directeur général de Parcs Canada et a assumé diverses responsabilités au Ministère de l'environnement du Canada. Il mis en place et a été le premier directeur général d'une société paramunicipale créée pour gérer les équipements scientifiques de la Ville de Montréal, dont le Biodôme. En 1995, il a fondé sa propre firme d'experts-conseils spécialisée en gestion, en ingénierie et en environnement.

Gilles Desaulniers assume, depuis novembre 1998, la direction générale de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc.(IRDA) dont le siège social est à St-Hyacinthe avec des centres de recherche à Sainte-Foy et Deschambault.

Gilles a prononcé plusieurs conférences au Québec, au Canada, aux Etats-Unis ainsi qu'en France et en Angleterre notamment sur l'environnement, la recherche et l'importance de la qualité dans la gestion.

Monsieur Desaulniers est également conseiller au Réseau canadien des Technologies depuis mai 1999, où il est en mesure d'aider les PME dans les domaines suivants : relations publiques, gestion d'entreprises, ingénierie, environnement et agriculture.

En 1993, la Société canadienne de génie civil lui décernait la distinction «History of Civil Engineering Award» pour sa contribution exceptionnelle à l'avancement et à la reconnaissance de l'importance du Génie au Canada.

NORMAND GARIÉPY CONSULTANT

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

- ✂✂ Tourisme/écotourisme
- ✂✂ Environnement
- ✂✂ Photographie

Implication :

Normand Gariépy occupe les postes suivants :

- ✂✂ membre du Comité consultatif de Saint-Laurent Vision 2000,
- ✂✂ membre du Comité permanent sur la navigation durable du volet navigation de SLV 2000,
- ✂✂ président du comité sectoriel touriste du CLD Bas-Richelieu et
- ✂✂ président de la Fédération québécoise des organisations locales de tourisme.

Il est aussi président et fondateur de la Société d'initiative et de conservation du Bas-Richelieu (SICBR) organisme responsable de la reconnaissance de la région du lac Saint-Pierre comme réserve mondiale de la biosphère de l'UNESCO.

Il a de plus occupé, depuis les quinze dernières années, divers postes dans la communauté tels que ; président du comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre, vice-président secteur tourisme et culture du Centre local de développement du Bas-Richelieu (CLD), membre du conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité du Bas-Richelieu (SADC), membre du comité d'élaboration de la Phase III du Plan d'action Saint-Laurent, président de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel, vice-président de la table de concertation en environnement du Bas-Richelieu.

Nomination :

Lors des Grands Prix du Tourisme de la Montérégie 2000, il a été nommé « Personnalité touristique de l'année en Montérégie »

Études :

Il est inscrit présentement à l'Université du Québec à Montréal à un Programme court, de 2^e cycle, en Éducation relative à l'environnement. Cours préparatoire à la maîtrise.

MARIO GAUTHIER
COORDONNATEUR
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Mario Gauthier est coordonnateur à l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal depuis 1999 et chercheur à la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains, créé récemment (août 2000). Il détient un doctorat en études urbaines de l'UQAM/INRS-urbanisation (1998) et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal (1992). Il est également chargé de cours à la maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM. Sa thèse de doctorat s'intitule *Participation du public à l'évaluation environnementale: une analyse comparative d'études de cas de médiation environnementale*. Ses thématiques de recherche s'inscrivent dans les domaines de la planification et de l'évaluation environnementale, de la participation du public aux décisions d'aménagement et de la mise en oeuvre des politiques de développement urbain viable. Ses recherches portent notamment sur l'évaluation environnementale stratégique, la médiation environnementale et la résolution de conflits en environnement, les comités de suivi et de surveillance en environnement et la gestion intégrée de l'environnement. Il participe actuellement à une étude portant sur la gestion concertée du Fleuve Saint-Laurent, sous la direction de Laurent Lepage, titulaire de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains.

CAMILLE GENEST

M. Camille Genest est diplômé du programme gouvernemental québécois de formation du personnel d'encadrement Formacadres. Il détient une licence en théologie de l'Université Laval. Il a cumulé différentes expériences, à titre d'administrateur public, au sein du ministère des Affaires sociales, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, de la Régie de l'assurance-maladie du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec et du cabinet du Premier Ministre. Au BAPE, M. Genest a participé, à titre de commissaire, à l'audience générique sur la gestion des matières résiduelles et à la commission sur la gestion de l'eau. Il est actuellement commissaire-enquêteur au ministère de l'Environnement.

MARC HUDON
PRÉSIDENT
STRATÉGIES SAINT-LAURENT

Monsieur Marc Hudon a travaillé dans les Forces armées canadiennes pendant 22 ans.

À titre de responsable de l'environnement, il a oeuvré comme gestionnaire dans les domaines aussi divers que les matières dangereuses, les sols contaminés, le traitement des eaux usées, de l'eau potable, des produits pétroliers, de l'énergie et de la pollution atmosphérique. Ses assignations qui lui ont permis de voyager à l'étranger et sur l'ensemble du territoire canadien lui confèrent une vaste expertise des divers enjeux environnementaux et des rapports variés entre la société civile et les institutions gouvernementales.

On lui a décerné la médaille commémorative du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada en reconnaissance de sa contribution significative au bien-être de ses compatriotes, à la communauté et au Canada.

Élu président de Stratégies Saint-Laurent en 1994, il ne quitta plus ce siège. Parmi les nombreux mandats qui incombent à ce poste, il parcourt le Saint-Laurent dans son ensemble particulièrement au Québec mais aussi sur sa partie ontarienne jusqu'au cœur des Grands Lacs pour représenter la Corporation provinciale lors des différentes activités des comités ZIP ou sur différents comités dont notamment :

- le Conseil consultatif régional sur les déversements de produits pétroliers – région Laurentienne;
- le Conseil consultatif maritime régional sur la navigation commerciale;
- le Conseil consultatif régional sur la navigation de plaisance;
- le Comité environnement de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES);
- le Conseil d'administration de Great Lakes United et membre du Sustainable Water task force;
- le Comité Navigation de SLV2000 phase III;
- le comité de concertation Implication communautaire de SLV2000 phase III;
- le Comité public consultatif du Conseil d'étude de la Commission Mixte Internationale sur le Lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent;
- le Comité aviseur multipartite pour le « projet de création d'un système d'aide à la prise de décision de la ressource eau du bassin Grands Lacs - Saint-Laurent » de la Commission des Grands Lacs.

M. Hudon est aussi vice-président du Comité ZIP Saguenay.

JACQUES LABERGE

Jacques Laberge est détenteur d'un baccalauréat en sociologie de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Depuis août 1999, il est conseiller aux politiques à l'Union des municipalités du Québec. De 1982 à 1999, il a œuvré comme expert-conseil en planification urbaine et régionale

ANNE LEGARS, DIRECTRICE POLITIQUE & AFFAIRES GOUVERNEMENTALES FEDERATION MARITIME DU CANADA

À la Fédération depuis mai 2000, elle s'occupe des dossiers juridiques, législatifs et réglementaires, des questions environnementales, et du développement des politiques. Elle représente la Fédération au Comité navigation de SLV 2000.

Auparavant elle travaillait comme avocate de litige au sein du cabinet Langlois Gaudreau à Québec puis à Montréal, particulièrement en droit maritime et en droit des transports, en droit de l'environnement, en droit du commerce international, et en droit public.

Née à Sherbrooke, elle a passé une vingtaine d'années en France où elle a étudié en sciences politiques et a poursuivi des études supérieures en droit du commerce international. Elle est également titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université de Montréal, et est membre du Barreau du Québec. Elle a été assistante de recherche pendant plusieurs années, notamment au Centre de Recherche en Droit Public de l'Université de Montréal.

MARTINE OUELLET

Martine Ouellet a une formation comme ingénieure mécanique ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires (MBA). Elle est actuellement à l'emploi d'Hydro-Québec, responsable de l'équipe Services techniques pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie. Elle gère des projets de recherche et développement et des projets de supports techniques touchants les procédés industriels et la qualité de l'électricité. Elle est membre du conseil d'administration de la Société québécoise d'assainissement des eaux. Elle est aussi membre de l'Association de recherche industrielle du Québec (ADRIQ). Martine Ouellet est aussi personnellement impliquée dans différentes organisations. Elle est membre du comité de coordination, en tant que représentante du comité recherche, à Eau Secours, une coalition pour une gestion responsable de l'eau. Dans le passé, elle a aussi été responsable du dossier de l'eau (1995-2000) et présidente du comité environnement (1991-1995) pour un parti politique. À ce titre, elle a présenté plusieurs rapports au BAPE dont un rapport sur La gestion de l'eau au Québec lors des audiences publiques sur l'eau. De plus, elle a été membre du Comité environnement de la chambre de commerce de la Rive-sud (1995-1997).

LOUISE VANDELAC, Ph.D. Socio. MA et LL Eco.Po.

Membre du Comité consultatif SLV 2000

Louise Vandelac, professeure titulaire à l'Institut des sciences de l'environnement et au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est chercheure au CINBIOSE (Centre d'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement), Centre collaborateur de l'OMS et de l'OPS et elle est également professeure associée au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

Elle a participé à plusieurs comités et commissions gouvernementales (Conseil supérieur de l'éducation, Conseil national de bioéthique en recherche sur les sujets humains, Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction, Comité aviseur sur les OGM, et elle siège actuellement au Comité Saint-Laurent Vision 2000 et à la Commission des sciences naturelles et sociales de la Commission canadienne pour l'UNESCO).

De formation multidisciplinaire (sciences politiques, économie politique (LL et MA), sociologie du travail (DEA) et sociologie (Ph.D), elle a mené une douzaine de recherches, publié plusieurs ouvrages collectifs, ainsi qu'une cinquantaine d'articles scientifiques et prononcé plus de 250 conférences au Québec et en Europe, le tout dans les domaines de l'économie, du travail, de la famille et des rapports sociaux de sexes; puis des enjeux sociaux, des dispositifs éthiques et des politiques publiques dans les domaines de la santé et des sciences technologies biomédicales, le tout convergeant vers les domaines l'environnement et des ressources hydriques.

Travaillant sur l'analyse des représentations et des dispositifs d'appropriation, de gestion et d'ingénierie reproductive et génétique du vivant (humain, animal, végétal) elle a co-réalisé avec Karl Parent, 1999-2000 à, deux films pour l'ONF: *Clonage ou l'art de se faire doubler* (français et anglais) et *Main basse sur les gènes ou les aliments mutants* (traduit en anglais, japonais et italien et gratifié de 4 prix).

Préoccupée par les questions de citoyenneté, de politiques publiques et de démocratie, elle est aussi co-fondatrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, Eau Secours!, qui à travers ses 55 organismes membres et ses 160 membres individuels touchant plus de 600,000 personnes, vise à assurer une gestion publique et démocratique, globale et écosystémique des ressources hydriques, dans une perspective de protection de la santé, de la biodiversité, du bien commun et du Droit humain fondamental d'accès à l'eau

ROBERT MERCIER, biologiste

Membre du Comité consultatif SLV 2000

Biologiste de formation Monsieur Mercier possède un diplôme de 2ieme cycle en science de l'environnement. Il est au service de la Confédération des syndicats nationaux, CSN depuis 1990 (la confédération regroupe plus de 2500 syndicats et 250,000 membres dans tous les secteurs de l'activité économique québécoise),. Dans l'exercice de ses fonctions il aide les organisations membres à développer leur positions sur les aspects environnementaux et les syndicats locaux à intégrer les préoccupations environnementales dans leurs activités régulières. Depuis 1990, il a :

- ?? Rédiger un outil de référence pour les syndicats dans le domaine de l'environnement.
- ?? Rédiger les mémoires de la confédération depuis 1992 sur les sujets liés à la protection de l'environnement (eau, énergie, BPC, gestion des matières résiduelles) pour les audiences du BAPE ou en commission parlementaire.
- ?? Mis sur pied, en collaboration avec le conseil central de Montréal, le comité ZIP de l'est de Montréal.
- ?? Rédiger et présenter une recherche concernant les impacts environnementaux (sur l'eau, l'air et le sol) de l'industrie des pâtes et papiers.
- ?? Participer à la préparation et la tenue de l'activité Éco-Sommet ,1995.
- ?? Participer à la préparation et la tenue du premier colloque syndical au Québec, portant sur les syndicats et l'environnement (novembre 1991).

Il est également :

- ?? Co-président du comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement depuis 1996.
- ?? Membre du comité aviseur St-Laurent Vision 2000 depuis ses débuts.
- ?? Membre du CA de Stratégie St-Laurent depuis 1997.
- ?? Membre du conseil d'administration d'Eau Secours.

ANNEXE 3

TEXTES DES PRÉSENTATIONS

FORUM « LA GESTION DU SAINT-LAURENT : LES DÉFIS DU PARTENARIAT »
Concertation – Partenariat - Action

Notes de présentation de Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent (SSL)

- Phase I - Pas de partenariat
- Phase II - Fédéral, Provincial, communautés riveraines via les différents intérêts sur les comités ZIP
- Coordonnateur national = SSL
- Phase III - E.C. + 10 min. / MEF + FAPAQ + 14 ministères
- 14 comités ZIP + 1 coordination nationale SSL
- Usagers en implication croissante
- Forces :
- Respecte l'identité régionale, respecte les contraintes du partenariat (Industrie, etc.)
 - Compréhension mutuelle des rôles, responsabilités de chacun
 - Crédibilité génère plus de demandes du milieu et augmente les attentes
 - Moteur économique 1,00 \$ public génère 2,80 \$ du privé
 - Sait puiser les énergies bénévoles en minimisant l'épuisement de tous les partenaires
 - Mouvement de la base avec une responsabilisation contrôlée des progressions
 - Reconnaissance de la + valeur dans le rapport Beauchamp
 - Soutien financier
 - Restaure et mise en valeur du Saint-Laurent à grande échelle
- Faiblesses :
- Peu d'atout politique malgré l'ampleur du Programme
 - Progression phase par phase, enfreint le développement d'une vision à long terme
 - Absence du MAM
 - Absence d'appui ferme pour le FASL
 - Occulte la participation des Groupes Environnementaux dans la concertation
 - Victime de son succès toutes proportions gardées
 - Ralentit la réalisation d'une vision qui va bien au-delà de la notion des « PARE »

ANNEXE 4

RAPPORT DES ATELIERS

RAPPORT ATELIER # 1

Animateur Luc Brouillet

- ?? Volonté du public : actions sur le St-Laurent.
- ?? Financement : problème.
- ?? Réglementation : pas de volonté politique agissante, cadre réglementaire par appliqué, pas de volonté de l'appliquer.
- ?? Normes, application, gouvernements, incohérences, chevauchements, empiètements.
- ?? Concertation peut arriver à un nœud. On doit respecter la base (pas top down). Fonctionner avec les participants et les partenaires.
- ?? Reconnaissance de l'approche écosystème : approche de paysage.
- ?? Plan d'action global.
- ?? Partenaires doivent être responsables.
- ?? Manque de transparence avec information.

Secrétaire Jocelyne Pellerin

Partenariat

Personnel :

- ?? Impliquée même si fonctionnaires
- ?? Fonctionnaire : ne peut influencer ministre

Partenaires devraient être égaux :

Responsabilité non brisée : partenaires devient groupe de pression

Partenariat :

- ?? Motif de statu quo
- ?? Rétention de l'information par l'État

?? Si l'État n'est pas là comme partenaire à part entière dans les comités de concertation – pas opérationnels

?? Au quotidien : lassitude des bénévoles

Gestion concertée :

?? Protection du citoyen et de l'environnement : déléguée aux comités ZIP

?? Responsabilité législative des gouvernements : doit se prendre

?? Critères de décision, outils ou comptes-rendus d'évaluation de la qualité des décisions sont inexistantes (danger)

Partenariat :

?? Uniformisation des règlements pour les rejets à la source au niveau québécois

C Consultatif : phase IV Émissaire CUM

Ministère de la Métropole : organisme à part, ne fait pas partie des partenaires actuels, dérogation à l'esprit de l'entente

?? Gestion des bassins versants : inquiétudes, venant de l'extérieur, ne venant pas du terrain

?? Danger que la gestion soit imposée d'en haut.

?? Groupes environnementaux : initiateurs des actions. Mais le plus d'intervenants possibles : mieux. Mandat très large quelques fois.

?? Multiplication des acteurs, chevauchement, recréation d'une autre structure

?? Rôle des partenaires, des gens faisant partie du Comité, poignée du pouvoir !

?? Partenariats originaux maintenant (ZIP Table de concertation)

?? Perception de la population ? SLV – partenaires

Concertation : Très bien

Travail ailleurs : par ex. de diagnostic (par groupes sur le terrain) (mission des gouvernements)

Travail de mise en évidence des problèmes

Gouvernement Québec : prise en main

X partenaires, cohérence requise

Alliance de tous les groupes

État, élus, fonctionnaires (nécessité de leadership)

Gestion participation : partenariat = travail d'équipe.

Partenaires actuels et futurs :

Partenaires nouveaux : industriels, solution : la perception et l'image

Gestion de l'eau / Gestion du Saint-Laurent

?? Situation pas mûre avant 1-2 ans

?? Gestion de problème précis, basée sur problèmes précis : citoyens se sont mobilisés

?? Problème d'échelle

?? Problème de juridiction

?? Question de territoire aussi (privilèges parties du territoire), pas une approche hydrique

Qui va gérer cela ? ZIP ? pas réaliste

Cibler ? bassins versants ?

Qui actuellement gère le fleuve ?

RAPPORT ATELIER # 2

Secrétaire Léonce Naud

1) Partenariat dans SLV 2000

Inquiétude quant à l'arrivée du projet du Parc du Croissant de l'Est vis-à-vis les Comités ZIP régionaux. (Le Grand Montréal Bleu...) – Crée la confusion et affaiblit la structure ZIP. – Grand Montréal Bleu pourrait menacer la planification des ZIP.

La confusion pourrait augmenter avec la volonté du gouvernement du Québec de renforcer sa gestion du Saint-Laurent. Il serait temps de questionner le gouvernement du Québec : est-ce qu'on continue dans le cadre de l'entente Canada-Québec ou le Québec veut-il remettre en question les règles du jeu.

Le bilan du partenariat

Dans une phase ultérieure, nécessité de donner plus de place aux groupes environnementaux et aux citoyens.

ZIPs et municipalités : se sont les municipalités qui les désirent et les accueillent.

Au niveau de l'administration provinciale, les ZIPs sont parfois perçues comme des groupes dont l'impulsion première serait fédérale.

ZIPs et organismes de rivière : pour un meilleur arrimage Canada-Québec, peut-être pourrait-on étendre les thèmes et problèmes fluviaux aux principaux tributaires.

Zone grise liée à l'absence du gouvernement du Québec et au tournant annoncé au niveau de la gestion du fleuve.

2) Approches gouvernementales du partenariat en gestion de l'eau

Un intérêt renouvelé du Québec devrait accroître le niveau du partenariat. Plusieurs institutions québécoises pourraient être mises à profit ou sensibilisées aux questions fluviales : centres de recherches, etc.

Dans le cadre des zones de protection marines (Pêches et Océans), il a toujours été impossible d'obtenir la collaboration du gouvernement du Québec. Cependant, les MRC et autres pouvoirs locaux peuvent participer aux réunions... Il y a collaborations informelles cependant entre spécialistes de part et d'autre.

Dans le secteur de la Yamaska, on perçoit qu'il est plus facile d'arriver à un consensus sur un tributaire que dans des segments sur le bord du fleuve.

L'approche par bassin versant de tributaires ne doit pas se cantonner à l'échelle du bassin du tributaire en question.

Les limites d'un bassin versant ne coïncident pas nécessairement avec les limites des rivières.

Mise en garde vis-à-vis des « fonds ad-hoc » de type du fonds pour le changement climatique, qui n'insisteraient pas si les gouvernements se mettaient à gouverner...

3) Attentes de participation des groupes communautaires

Question : est-ce que l'information donnée par les gouvernements correspond aux besoins des groupes communautaires ?

Réponse : les « bilans des connaissances » s'adressent surtout aux gens déjà initiés...

Les plus utiles sont parfois les centres de documentation créés sur place.

Du point de vue des responsables des programmes de financement, il importe que les organismes comme les ZIPs soient les mieux connus possible.

UQCN : fait remarquer qu'il manque chroniquement de ressources financières.

RAPPORT ATELIER # 3

Secrétaire Maurice Poulin

Amélioration depuis 12 ans, ZIP. Ne devrait pas recommencer à intervenir avec d'autres structures. Déception au niveau de la perception des rôles et responsabilités.

Ex : Certaines Villes connaissent mal les ZIP et ne délèguent pas toujours des décideurs.

Revoir les concepts de partenariat :

?? Évolution des cultures

?? Évolution des connaissances

Manque d'arrimage entre la production des connaissances et la réglementation qui devrait suivre.

Inégalité dans le poids des partenaires :

?? ZIP vs entreprise vs Ville

?? Établir sa crédibilité

?? Organismes doivent avoir les moyens

?? Permettrait d'éviter la disparité

Se définir des objectifs précis :

?? Plusieurs tables de concertation

?? Gens ne se sentent pas concernés, ils ne s'impliquent pas

Conflits ZIP – CRE – autres organismes, se coller sur son mandat et le faire connaître.

Souligne le manque d'ouverture :

?? Doit démystifier les langages

?? Harmoniser la communication.

Recommandations du BAPE sur l'eau potable devrait être validées comme on l'a fait sur la gestion des déchets résiduels. Inquiétude vs gestion de la politique :

?? Gouvernement du Québec devrait être responsable du St-Laurent

?? Commission nationale ou régie

?? Mise en valeur de la capitale et écologie

ANNEXE 5

LE COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

MANDAT

Le mandat du Comité consultatif est de formuler des avis et des conseils aux responsables de SLV 2000 sur les orientations et les approches d'intervention mises en place dans le cadre du plan d'action, de commenter les résultats atteints dans les différents volets et programmes, ainsi que de suggérer les meilleurs moyens de poursuivre les efforts en cours pour l'amélioration du Saint-Laurent.

La création du Comité consultatif découle de l'*Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent* signée le 8 juin 1998. Les deuxième et troisième phases du plan, nommées Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000), font suite à une première appelée Plan d'action Saint-Laurent (PASL). Le présent Comité consultatif a été formé au début de la Phase III du plan. Il succède à un précédent comité qui a déposé à la fin de la Phase II un rapport et un bilan de ses activités pour la période de 1996 à 1998.

Le Comité consultatif, présidé par Monsieur Harvey Mead, est composé d'environ trente membres représentant différents secteurs socio-économiques concernés par la restauration, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent. Le Comité se réunit quatre fois par année et formule ses avis à l'intention des co-présidents de SLV 2000.

PRINCIPAUX AVIS

Depuis ses débuts en 1996, le Comité consultatif a produit les avis suivants :

- ✂✂ État d'avancement du plan Saint-Laurent
Vision 2000 (octobre 96) ;
- ✂✂ Bilan environnemental du Saint-Laurent
(octobre 96) ;
- ✂✂ Plan de reconnaissance environnementale
des entreprises SLV 2000 (juin 97) ;
- ✂✂ Développement d'un troisième plan d'action
pour le Saint-Laurent (août 97) ;
- ✂✂ Avis sur le cadre de gestion. Phase III
1998-2003 (mars 99) ;
- ✂✂ Avis sur le cadre de performance de
SLV 2000 (décembre 99) ;
- ✂✂ Observations sur la démarche en vue de
l'évaluation à mi-plan (décembre 99) ;
- ✂✂ Avis sur la diffusion des connaissances
scientifiques sur le Saint-Laurent
(septembre 00) ;
- ✂✂ Avis sur l'avancement mi-plan de SLV 2000
(octobre 00).

Ces avis ont été préparés par des sous-comités de travail du Comité consultatif. Des consultations auprès d'organismes concernés sont menées selon le thème étudié pour déterminer les orientations de travail. Un rapport de consultation est produit et sert de base à la poursuite de la réflexion. Les consultations suivantes, qui prennent l'allure de forum de discussion ont été réalisées par le Comité consultatif.

☞☞ La place du golfe Saint-Laurent dans le plan SLV 2000, Rimouski, octobre 1996.

☞☞ Les accès publics au fleuve Saint-Laurent, Kahnawake, mai 1999.

☞☞ La diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent, Sainte-Foy, mars 2000.

**COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000
PLAN 3
LES MEMBRES (2000-2001)**

Harvey Mead, président

Léonce Naud

Pierre Baril

Lise Parent

Jean-Bosco Bourcier

Jocelyne Pellerin

Luc Brouillet

Lyse Poirier

Normand Cazelais

Maurice Poulin

Josée De Grandmont

Michel Provost

Marcel Émond

David Quirion

Johann Ellefsen

Michel Slivitsky

Normand Gariépy

André Stainier

Claude Gauthier

Chantal Trottier

Jean-Michel Gouin

Louise Vandelac

Olivar Gravel

Claudette Villeneuve

Pierre Jobin

Isidore Wasungu

Eva Johnson

Denis Lapointe

André Delisle, secrétaire
Transfert Environnement

Gaétan Malenfant

Guy Tremblay, adjoint
Transfert Environnement

Robert Mercier

ANNEXE 6

RÉSULTATS DU SONDAGE

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

Sondage-éclair

Précisions des répondants à certaines questions

Question 8

- ☒☒ Je trouve nécessaire de parler et d'apporter mon point de vue
- ☒☒ Comité ZIP : promotion du mandat
- ☒☒ Partenaire corporatif – ministère fédéral
- ☒☒ Projets conjoints
- ☒☒ Sujet d'intérêt directement en lien avec mon travail (2)
- ☒☒ Concertation vers des objectifs communs (3)
- ☒☒ Intérêt pour le sujet
- ☒☒ Synergie et dépolitisation des dossiers
- ☒☒ Implication et souci de la protection de l'environnement comme industrie
- ☒☒ La dépollution du Saint-Laurent
- ☒☒ Membre initiateur
- ☒☒ Programme le plus intéressant au gouvernement fédéral
- ☒☒ La qualité de l'eau constitue une priorité pour mon service
- ☒☒ J'y croyais avec la ZIP
- ☒☒ Intérêt dans la réalisation de partenariat, dans la réalisation d'un projet de renaturalisation des berges
- ☒☒ Besoin de contribuer à la préservation de notre patrimoine naturel
- ☒☒ Mandat dévolu au gouvernement (2)
- ☒☒ Brassier la cage
- ☒☒ Le Saint-Laurent et l'environnement sont deux enjeux extrêmement importants pour notre industrie (transport), d'où l'importance de participer à ce forum et émettre des avis pour la réussite de SLV 2000

Question 11

- ☒☒ Pas assez de liens
- ☒☒ Pas de support politique
- ☒☒ Lourde parce que chacun tire la couverture
- ☒☒ Insuffisante- -financement de la participation
- ☒☒ Suffisante-inadéquate –inefficace parce que la gouvernance est trop lourde
- ☒☒ Manque de partenaires -manque de moyens
- ☒☒ Inadéquate parce que processus en développement
- ☒☒ Manque d'argent aux ZIPS

Question 14

- ☒☒ Développer davantage la concertation avec les municipaux et les sans voix
- ☒☒ À cause du peu de résultats concrets
- ☒☒ Poursuivre les initiatives très positives amorcées dans la phase III
- ☒☒ Avec une nouvelle vision de la gouvernance
- ☒☒ Oui, bâtir avec les acquis en amenant les correctifs
- ☒☒ Évoluer vers autre chose
- ☒☒ Oui, parce que les objectifs n'ont pas été atteints et qu'il reste beaucoup de travail à faire (2)
- ☒☒ Suite améliorée
- ☒☒ Oui, en intégrant tout le territoire du grand bassin
- ☒☒ Renforcer les acquis
- ☒☒ Oui, avec un meilleur partenariat et plus de financement

Question 16

- ☒☒ Cela dépend de ce que cela veut dire
- ☒☒ Pas à n'importe quel prix
- ☒☒ Sous-agence
- ☒☒ Il faut travailler en fonction de ce principe mais pas nécessairement créer une agence
- ☒☒ Régie décisionnelle
- ☒☒ Gestion par petits bassins versant
- ☒☒ Oui, parce que plus facile d'impliquer les groupes et la population
- ☒☒ Pas sans le Québec
- ☒☒ Oui, en amorçant le travail à l'échelle des tributaires et des sous-bassins
- ☒☒ Il y a un bassin versant qui doit être considéré dans son ensemble
- ☒☒ Oui, à condition que les agences créées opèrent toutes selon un consensus commun.

Question 17

- ☒☒ Très intéressant mais difficile d'en sortir des constats concrets et un plan d'action
- ☒☒ Non, rien de concret
- ☒☒ La commande passée aux panellistes n'était pas claire et plusieurs n'ont pas contribué à répondre aux questions
- ☒☒ Le sujet de gestion n'est pas réaliste : aucun partenaire ne participe réellement
- ☒☒ Ouvrir les yeux sur la triste réalité qu'il y a discordes au sein des partenariats

Question 19

- ☒☒Consolider la forme de partenariat
- ☒☒Le Saint-Laurent et le développement durable
- ☒☒Intégrité écologique du Saint-laurent
- ☒☒Vocation – rôle du Saint-Laurent
- ☒☒Les bassins versants tributaires du fleuve
- ☒☒La gestion intégrée des ressources et des activités du territoire par bassin versant
- ☒☒Règlements produits par la CUM
- ☒☒Explorer les nouvelles formes de gouvernance
- ☒☒Tournée de consultation dans les régions
- ☒☒Éducation (3)
- ☒☒Financement des groupes environnementaux
- ☒☒Rapprochement des visions maritime – industrielle – récréative – agricole
- ☒☒Les connaissances – la science
- ☒☒La contamination des sédiments du fleuve
- ☒☒Plus de citoyens dans la réalisation
- ☒☒Plus de diffusion médiatique
- ☒☒Diffusion générale des connaissances sur la ressource « eau »
- ☒☒Forum de réflexion sur le développement de la phase IV
- ☒☒Coordination et réseautage
- ☒☒Colloque où on apprendrait ce qui se fait ailleurs dans le monde
- ☒☒Responsabilisation des citoyens
- ☒☒Ressources et activités d'un territoire de bassin versant

ANNEXE 7

AUTRES DOCUMENTS

**LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES
SUR LE SAINT-LAURENT**

FORUM DES PARTENAIRES

RAPPORT FINAL

du

Comité consultatif Saint-Laurent vision 2000

Septembre 2000

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJECTIFS.....	1
2. PROGRAMME.....	1
3. CONTENUS	3
3.1 OUVERTURE	3
<i>Accueil</i>	3
3.2 ÉTAT DE SITUATION / DIAGNOSTIC (THÈME 1)	4
<i>Stratégie de communication de SLV 2000</i>	4
<i>Analyse des publications sur le Saint-Laurent</i>	4
<i>L'enquête des Amis de la Vallée du Saint-Laurent</i>	5
<i>Les besoins de Stratégies Saint-Laurent et des ZIP</i>	5
<i>Les connaissances requises pour l'observation</i>	6
<i>Un regard des médias sur la communication du Saint-Laurent</i>	6
<i>Questions et perceptions des participants</i>	6
3.3 LES MOYENS DE VULGARISATION DU SAINT-LAURENT (THÈME 2)	7
<i>Les communications des volets sectoriels de SLV 2000</i>	7
<i>Les communications du Centre Saint-Laurent</i>	7
<i>Les communications de l'Institut Maurice-Lamontagne</i>	8
<i>Les communications du Ministère de l'Environnement</i>	8
<i>Questions et perceptions des participants</i>	9
3.4 LES BESOINS DES DIVERSES CLIENTÈLES (THÈME 3).....	9
<i>Les besoins des chercheurs</i>	9
<i>Les besoins des décideurs</i>	10
<i>Les besoins des groupes communautaires</i>	10
<i>Les besoins du public et des médias</i>	11
<i>Les participants en plénière</i>	12
4. ORIENTATIONS.....	14
5. SONDAGE	16

ANNEXES

Annexe 1	Liste des participants
Annexe 2	Textes des présentations
Annexe 3	Documents connexes
Annexe 4	Le Comité consultatif SLV 2000
Annexe 5	Résultats du sondage des ateliers
Annexe 6	Notes synthèses

1. OBJECTIFS

Le Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (SLV 2000) a été sollicité par les gestionnaires de l'Entente sur le Saint-Laurent pour produire un avis sur la communication des connaissances scientifiques au public. Les gestionnaires s'interrogent sur la pertinence des produits de communication actuels, sur l'attente des clientèles cibles et sur les stratégies de communication à mettre en place. L'avis demandé concerne uniquement la communication scientifique, et non la communication générale du Plan d'action SLV 2000 ou les communications institutionnelles.

Pour répondre à cette demande, le Comité consultatif a organisé « Le Forum des partenaires » sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent. Il visait à faire le point sur la pertinence et l'efficacité des moyens de diffusion à l'intention des décideurs, des utilisateurs et du grand public. Le Forum s'est tenu le 17 mars 2000 au Holiday-Inn de Sainte-Foy. Il a rassemblé plus de 110 participants représentant les divers publics visés par les communications, soit les scientifiques, les organismes communautaires, les décideurs et les médias, ainsi que les personnes œuvrant à l'intérieur de SLV 2000, notamment dans les divers volets d'intervention et au niveau des communications. L'absence presque complète de représentants des milieux agricoles et industriels constitue une préoccupation pour le Comité.

Le Comité consultatif utilisera les résultats de cette journée pour élaborer un avis à l'intention des gestionnaires de l'Entente sur le Saint-Laurent. Il aidera à clarifier et à préciser le Plan de communication actuel du Cadre de gestion.

Les prochaines pages présentent le déroulement du forum et résument les informations amenées par les conférenciers et par les participants.

2. PROGRAMME

Le programme du Forum des partenaires a été divisé en quatre thèmes. Dans un premier thème, six conférenciers ont informé les participants de la situation actuelle concernant la diffusion et l'utilisation des connaissances sur le Saint-Laurent. Par la suite, des représentants des principaux organismes qui constituent les sources de connaissances ont été invités à présenter leurs stratégies et leurs moyens de vulgarisation scientifique (clientèles, médias, performances). En troisième lieu, quatre ateliers ont permis aux participants d'échanger sur les besoins en termes de connaissances scientifiques des principaux utilisateurs, soit les groupes communautaires, les chercheurs, les décideurs, ainsi que le public et les médias. Enfin, les membres du Comité consultatif ont donné leurs réactions au contenu de la journée et échangé avec les participants sur divers points de vue exprimés.

PROGRAMME

OUVERTURE

8h30	Mandat du Comité consultatif Objectifs et déroulement du forum	Harvey Mead, Comité consultatif SLV 2000 Président
8h40	Mots des représentants de SLV 2000	Mimi Breton, Environnement Canada Georges Arsenault, Société Faune et Parcs – Québec

THÈME 1: ÉTAT DE SITUATION / DIAGNOSTIC

Modérateur : Michel Slivitsky

8h50	Communications de SLV 2000 : situation et plan	Lise Monette et Raymonde Goupil, Environnement Québec
9h10	Une analyse de la situation actuelle	André Delisle, Comité consultatif SLV 2000
9h20	La connaissance du fleuve par les citoyens L'enquête des Amis de la Vallée du Saint-Laurent Les acteurs de l'implication communautaire	André Stainier, Amis de la Vallée du Saint-Laurent Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent
9h40	L'utilisation des connaissances sur le fleuve Le réseau des observateurs Quelques remarques du point de vue des médias	Michel Provencher, Biosphère Michel Gauquelin, Québec Science
10h00	Questions	
10h15	PAUSE	

THÈME 2: LES MOYENS DE VULGARISATION DU SAINT-LAURENT

Modérateur : Michel Slivitsky

10h30	Les communications des volets d'intervention de SLV 2000	Raymonde Goupil, Environnement Québec
10h45	Les communications scientifiques au Centre Saint-Laurent	Lynn Cleary, Centre Saint-Laurent
11h00	Les communications sur le Saint-Laurent à Pêches et Océans Canada	Viviane Haeberlé, Institut Maurice-Lamontagne
11h15	Les portraits des rivières et du Saint-Laurent	Jean Painchaud, Environnement Québec
11h30	Échanges (questions et commentaires)	

12h00	DÎNER (libre)	
--------------	----------------------	--

THÈME 3: IDENTIFICATION DES BESOINS

Discussion en ateliers

13h30	Quatre (4) ateliers :	Personnes-ressources :
	1. Les besoins des groupes communautaires	Étienne Doyon, ENJEU
	2. Les besoins des chercheurs	Michel Leclerc, INRS-Eau
	3. Les besoins des décideurs (municipalités, pêches, agriculture, industries)	René Gélinas, CUQ
	4. Les besoins du public et des médias	Jérôme Desrosiers, Explos-Nature
14h30	Présentation des rapports d'ateliers Échanges	
15h00	PAUSE	

BILAN ET PERSPECTIVE: LES ORIENTATIONS EN DIFFUSION DES CONNAISSANCES

Présidence : Harvey Mead

15h15	Discussion par le Comité consultatif Points de vue des membres Échanges	Claudette Villeneuve - Lise Parent Michel Slivitsky
16h15	Synthèse et conclusion	
16h30	Fin	

3. CONTENUS

3.1 OUVERTURE

Accueil

par Harvey Mead, président du Comité consultatif SLV 2000

La participation en si grand nombre est un indice de l'intérêt du sujet et du besoin d'échanges entre les divers acteurs associés de près ou de loin au plan SLV 2000.

Introduction

par les représentants de SLV 2000, George Arsenault co-présidents (Québec) et Mimi Breton (Canada)

Les dirigeants et les gestionnaires de SLV 2000 s'interrogent sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent et sur l'intégration de ces connaissances qu'en font les clientèles à qui elles sont adressées. Pour cette raison, une demande d'avis sur cette question a été faite au Comité consultatif.

Les questions posées sont les suivantes :

- ☞ Est-ce que nous avons quelque chose à dire?
- ☞ Utilisons-nous les moyens appropriés pour le dire?
- ☞ Est-ce que les gens nous écoutent?

Les co-présidents sont heureux de la participation à cette rencontre des partenaires et sont là pour écouter les opinions et perceptions des participants sur ces questions.

3.2 ÉTAT DE SITUATION / DIAGNOSTIC (THÈME 1)

(Les textes ou résumés de conférence sont joints à l'annexe 2)

Stratégie de communication de SLV 2000

par Lise Monette et Raymonde Goupil, Ministère de l'Environnement du Québec

La stratégie de communication en préparation pour SLV 2000 est présentée dans ses grandes lignes. Certains constats préalables à cette stratégie sont présentés :

- ☞ Les communications sont multiples et beaucoup d'information est diffusée;
- ☞ Une grande partie des communications s'adresse aux scientifiques, le public étant peut-être oublié;
- ☞ Le plan des communications à venir est axé sur les résultats.

Analyse des publications sur le Saint-Laurent

par André Delisle, Transfert Environnement

Une analyse des publications sur le Saint-Laurent effectuée dans le cadre des travaux du Comité consultatif a permis certaines constatations suggérant des démarches particulières :

- ☞ La collection des publications sur le Saint-Laurent est considérable; des moyens de mise en valeur pourraient être examinés;
- ☞ Les sources de publications sur le Saint-Laurent sont multiples et causent la confusion chez les lecteurs; une intégration des divers moyens de diffusion serait souhaitable;

Le degré de vulgarisation est souvent déficient, rendant les documents difficilement accessibles pour les utilisateurs; une approche de communication (objectifs, messages, clientèles) serait de nature à corriger ces lacunes.

Un exercice systématique d'examen et de conception des publications serait de nature à fournir les indications pour organiser et rationaliser les publications sur le Saint-Laurent. Quelques pistes sont mentionnées :

- Le largissement du comité de concertation des communications à des partenaires externes, soit des représentants des clientèles visées, soit des communicateurs et journalistes intéressés;
- Un mandat spécifique de coordination et de concertation à un organisme spécifiquement affecté à la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent (observatoire du Saint-Laurent);
- Le développement de la composante « Diffusion des connaissances » dans la politique, la stratégie et les plans de communication.

L'enquête des Amis de la Vallée du Saint-Laurent

par André Stainier, Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent

Les résultats d'une enquête effectuée par les Amis de la Vallée du Saint-Laurent sont présentés. Diverses conclusions sont tirées de cette enquête :

- Les connaissances diffusées pénètrent efficacement là où les gens ont un intérêt préalable pour le Saint-Laurent;
- Les organismes du milieu et de terrain sont les mieux placés pour intéresser le public à l'action sur le Saint-Laurent ;
- La population est vingt ans en retard dans sa compréhension des problèmes reliés au fleuve identifiés par les responsables gouvernementaux.

Un message est communiqué aux participants et responsables de SLV 2000 : des programmes spécifiques de financement des activités de diffusion des connaissances scientifiques doivent être offerts pour permettre aux groupes communautaires d'assurer cette fonction.

Les besoins de Stratégies Saint-Laurent et des ZIP

par Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent

Les besoins d'informations au niveau de l'intervention communautaire sont grandement axés sur la mise en œuvre des plans PARE. Ces besoins concernent le suivi des effets des mesures appliquées et la mise à jour des bilans régionaux pour vérifier l'impact des projets.

Les Comités ZIP constituent des relais privilégiés des connaissances sur le Saint-Laurent auprès des intervenants et du public des régions. Ces Comités devraient se voir dotés des moyens adéquats pour informer le public.

Les connaissances requises pour l'observation

par Michel Provencher, Réseau d'Observation Active de la Biosphère

La Biosphère est un outil privilégié de diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent auprès du grand public. Elle compte aussi au nombre de ceux qui produisent des connaissances à cause de son réseau d'observateurs.

Son expérience indique que les scientifiques doivent se rapprocher des citoyens dans l'action. Cela suppose à la fois des efforts de vulgarisation et une présence accrue de la science dans les milieux communautaires. Aussi, les scientifiques doivent intégrer dans leurs travaux les connaissances provenant des citoyens actifs. Enfin, il faut trouver les moyens de fidéliser les clientèles, ce à quoi s'emploie la Biosphère.

Un regard des médias sur la communication du Saint-Laurent

par Michel Gauquelin, Québec-Science

Les questions sur la diffusion doivent être posées à la façon des communicateurs. À qui on veut parler? C'est quoi le message? Quelle est l'efficacité des moyens choisis? Les ressources sont-elles suffisantes? Des analyses sont à faire pour vérifier cette efficacité des moyens de communication, de façon à clarifier leur impact et leur utilisation (intégration, synergie, etc). Les moyens de passer directement les messages sont à favoriser (encarts, publicité, émissions TV, et surtout INTERNET).

Viser la grande presse apparaît irréaliste. Il faut viser les publics spécialisés et adapter les moyens pour les atteindre. Les régions et les organismes sont peut-être à privilégier. Mais certaines questions doivent être réglées. Les communications sont-elles trop collées sur les scientifiques? Les groupes communautaires ont-ils de la crédibilité auprès des journalistes?

Questions et perceptions des participants

Divers points sont apportés par les participants :

☞☞ *Les jeunes constituent une clientèle cible prioritaire;*

☞☞ *Le grand public n'est pas atteint par la diffusion;*

☞☞ *L'information est surtout faite en réaction à des événements;*

☞☞ *Les relayeurs (sensibilisation, éducation, tourisme) devraient être davantage mis à contribution;*

- ⚡⚡ Des moyens nouveaux devraient appuyer les organismes du milieu;*
- ⚡⚡ Les communautés riveraines doivent être ciblées plutôt que le grand public;*
- ⚡⚡ Le flot des publications envahit les lecteurs et banalise l'information;*
- ⚡⚡ La priorité doit être l'intégration des sources et moyens de diffusion;*
- ⚡⚡ L'Internet pourrait servir à rejoindre davantage le grand public;*
- ⚡⚡ La crédibilité des sources est nécessaire, les environnementalistes et les entreprises étant mises en doute par plusieurs;*
- ⚡⚡ Le processus doit mettre en contact les scientifiques et les communautés.*

3.3 LES MOYENS DE VULGARISATION DU SAINT-LAURENT (THÈME 2)

Les communications des volets sectoriels de SLV 2000

par Raymonde Goupil

Les divers Comités de concertation des volets de SLV 2000 établissent leurs propres plans de communication. Une coordination des actions est faite de façon trimestrielle au Comité de concertation des communications.

Chacun des Comités des volets a établi les enjeux à la base des objectifs et des interventions de communication. Les scientifiques sont responsables de ces enjeux, alors que des agents de communication appuient les volets dans leurs communications. Un manque général de ressources et de budgets est souligné.

Les outils de communication actuellement utilisés par les Comités se divisent en trois groupes. Il y a d'abord Internet (site de SLV 2000, Bulletin Le Fleuve, statistiques de fréquentation du site), viennent ensuite les publications institutionnelles sous forme papier (le dépliant de la phase III, les documents d'information des Comités, le calendrier d'activités de communications, les rapports annuels) et enfin les outils « externes » (analyse médias, revue de presse, stand d'information).

Les communications du Centre Saint-Laurent

par Lynn Cleary

Les clientèles visées sont les scientifiques, les décideurs gouvernementaux et externes, ainsi que les riverains et les partenaires. La Biosphère fait partie de la stratégie pour diffuser les connaissances scientifiques et assurer les liens avec le public.

En 1998, le Centre Saint-Laurent a réorienté ses stratégies de communication et ses produits en fonction de la phase III de SLV 2000. Pour permettre une meilleure atteinte de ses objectifs de communication, il a dû restreindre ses clientèles cibles et ses moyens de diffusion. Ses

produits ont également été modifiés en fonction des clientèles privilégiées. Ces clientèles sont les groupes communautaires riverains structurés, la population riveraine, les utilisateurs du Saint-Laurent (baigneurs, pêcheurs) et les médias.

Pour chacun des volets de SLV 2000, des enjeux majeurs de communication et des actions ont été identifiés.

Les communications de l'Institut Maurice-Lamontagne

par Viviane Haeberlé

En plus de contribuer à la prise de décision des gouvernements, les recherches menées à l'Institut constituent une banque d'informations essentielle aux scientifiques et au grand public.

L'institut a choisi différents moyens de communication pour rendre accessibles les contenus scientifiques produits. Les principaux moyens sont les médias (ex. : reportages), les collaborations avec des multiplicateurs (expositions, conseils), les portes ouvertes et les publications vulgarisées. L'Institut évalue de façon informelle les impacts de sa diffusion. Fait très important, il a lancé l'Observatoire du Saint-Laurent, un site Internet qui se veut un point central de la diffusion et du partage des connaissances, à la fois pour le grand public et pour les publics spécialisés.

On souligne que les moyens financiers accordés au volet communication sont insuffisants.

Les communications du Ministère de l'Environnement

par Jean Painchaud

La communication relative au suivi des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement est destinée au public averti et aux experts. Le Ministère diffuse des informations sur l'état de l'eau des rivières et du fleuve. Il utilise plusieurs moyens de diffusion écrits, dont les rapports, les chroniques et les brochures. Le Ministère s'est aussi récemment doté du système IMAGE.

IMAGE est un site Internet qui permet de regrouper et de visualiser les données recueillies par les scientifiques. Selon l'approche Pression-État-Réponses, le site effectue du « reporting environnemental » et est régulièrement mis à jour. Le site est organisé de façon à permettre différents niveaux d'information, passant de l'état général de l'environnement, ou d'une thématique particulière (ex. : agriculture), aux données quantitatives brutes. Les Internautes peuvent également obtenir un portrait global des eaux du Québec, ou encore celui d'une rivière spécifique. Internet a permis d'adapter l'information à un public plus large.

Le Ministère constate le succès de ses moyens de diffusion par les nombreuses demandes d'expertise qui lui sont adressées.

Questions et perceptions des participants

Divers points sont apportés par les participants

Il faut des efforts spéciaux pour rejoindre les élus et les milieux municipaux.

La consultation du milieu devrait précéder la détermination des sujets de recherche, ce qui conduit à insérer le public dans la planification des travaux scientifiques.

Les scientifiques doivent aussi être sensibilisés aux besoins des communautés, par exemple par le biais des comités ZIP.

L'observatoire du Saint-Laurent amorcé par l'Institut Maurice-Lamontagne pour le Saint-Laurent marin doit être élargi à l'ensemble du Saint-Laurent pour mettre les connaissances en commun, notamment avec le Centre Saint-Laurent et la Biosphère.

3.4 LES BESOINS DES DIVERSES CLIENTELES (THÈME 3)

Compte-rendu des ateliers

Les besoins des chercheurs

Personne-ressource : Michel Leclerc, INRS-Eau

Réflexions initiales :

?? Les besoins des chercheurs en matière de diffusion des connaissances scientifiques se situent au niveau du partage des savoirs. Les chercheurs manquent d'occasions d'échanger les informations scientifiques entre eux (ex. colloque).

?? Les chercheurs reconnaissent la nécessité de créer des outils plus pertinents à l'enseignement multidisciplinaire (i.-e. outils vulgarisés) afin de permettre des échanges fructueux entre les diverses disciplines.

?? Sur l'accès aux connaissances, les participants soulignent le manque de transparence des chercheurs gouvernementaux. Les chercheurs universitaires se sentent de plus en plus exclus du Plan d'action et du financement, car les recherches s'effectuent davantage à l'interne. La logique du « publish or perish » nuit beaucoup au partage des connaissances entre les diverses catégories de chercheurs.

Échanges et contributions :

Les universitaires souhaitent un symposium scientifique annuel concernant l'avancement des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent.

- ⚡⚡ Pour l'ensemble des communications sur le Saint-Laurent, il faudrait des fonds provenant de l'extérieur des gouvernements et des travaux faits à l'extérieur des gouvernements.*
- ⚡⚡ Il y a un besoin de monitoring constant de l'accès et de l'utilisation des connaissances sur le Saint-Laurent.*
- ⚡⚡ L'arrimage entre la diffusion des connaissances sur l'eau douce et l'eau salée est essentiel.*
- ⚡⚡ L'observatoire du Saint-Laurent pourrait devenir la table de concertation des divers organismes à la source des connaissances et l'organisme mandaté pour la vulgarisation.*
- ⚡⚡ Il faudrait que des livres de vulgarisation soient publiés pour faire connaître les travaux de pointe (modélisation) des chercheurs;*
- ⚡⚡ Le besoin le plus criant est celui de l'intégration des connaissances et de la diffusion.*

Les besoins des décideurs

Personne-ressource : René Gélinas, Communauté urbaine de Québec

Réflexions initiales :

- ?? Quels sont les besoins d'information scientifique sur le Saint-Laurent des décideurs ?
- ?? Les décideurs ont-ils accès à ces connaissances ?
- ?? Est-ce qu'ils connaissent les moyens de diffusion disponibles ?
- ?? Quelles seraient les améliorations requises pour une meilleure diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent ?

Échanges et contributions :

- ⚡⚡ L'information sur le Saint-Laurent doit s'adresser aux citoyens pour détruire les préjugés et aux décideurs pour leurs besoins de gestion.*
- ⚡⚡ Les clientèles à cibler d'abord sont les élus municipaux et les agriculteurs pour faire savoir les moyens d'action et les progrès de la situation.*
- ⚡⚡ Il est difficile pour les publics d'interpréter les connaissances diffusées en termes d'amélioration ou de détérioration de la situation.*
- ⚡⚡ Des moyens tels que l'Internet devraient être utilisés pour améliorer l'accessibilité et la convivialité des connaissances, et pour en présenter des synthèses.*
- ⚡⚡ Des efforts doivent être faits pour recueillir auprès des citoyens en région leurs besoins d'information et pour ajuster les plans de communication en conséquence.*
- ⚡⚡ La formation de relayeurs à la diffusion des connaissances est un moyen à envisager.*

Les besoins des groupes communautaires

Personne-ressource : Étienne Doyon, Environnement Jeunesse (ENJEU)

Réflexions initiales :

?? Quelle est la place des jeunes comme clientèle-cible de la diffusion de l'information sur le Saint-Laurent ? Pour développer une conscience écologique et pour les éduquer à la citoyenneté, il est essentiel de s'adresser à eux et de leur laisser une place dans les instances appropriées (ex. : comité consultatif, ZIP).

?? Il est impératif de créer des outils de diffusion adaptés aux jeunes (ex. : vulgarisation scientifique, volet jeunesse sur Internet). L'information telle qu'elle est disponible actuellement semble peu accessible aux jeunes (intellectuellement et physiquement), c'est pour cela qu'un effort particulier doit être fait pour rejoindre cette clientèle essentielle (aller dans leur milieu, régions, écoles).

?? ENJEU s'offre pour réaliser une tournée éducative en milieu scolaire.

Échanges et contributions :

Les ZIP peuvent diffuser des connaissances à condition qu'elles soient déjà prêtes, accessibles et vulgarisées.

Des données doivent être fournies pour vérifier et assurer la pertinence des actions menées dans le milieu.

Les faits et renseignements doivent être mis à jour de façon intégrée, mais en tenant compte des controverses.

Les groupes ne veulent pas devenir des courroies de transmission des informations décidées et produites par des sources et producteurs non branchés sur le terrain.

On constate un besoin important d'interactions entre les gens du milieu, les ministères et leurs gestionnaires.

Des lacunes sont soulignées, notamment le manque d'intégration dans la diffusion, le manque de ressources pour les groupes communautaires et une multiplication en parallèle des moyens et publications devant servir à la diffusion.

Un travail de concertation est à faire, tout en dégagant des ressources pour les relayeurs du milieu.

Les priorités et les sujets de recherche doivent être fixés en fonction des intérêts et des besoins des gens du milieu et non selon les intérêts des chercheurs.

Les besoins du public et des médias

Personne-ressource : Jérôme Desrosiers, Explos-Nature

Réflexions initiales :

?? Les médias : ce sont à la fois les médias généralistes et les médias spécialisés, et sous toutes les formes (écrits, télévision, radio, Internet).

?? Le public, il s'agit de plusieurs publics qui ont des niveaux de connaissance et d'intérêt différents. Il existe des groupes et des milieux défavorisés en terme de diffusion.

- ?? La source d'information est-elle disponible ? Les chercheurs ont-ils le temps, le goût, la capacité de communiquer leurs données à la population ? Les responsabilités des universités, des centres de recherche et de l'industrie sont-elles bien remplies ?
- ?? Les sources sont-elles crédibles ? L'information est-elle critiquée, analysée, remise en question ? Faut-il faire une distinction entre les plans de communication « marketing » et la véritable information ?
- ?? Les moyens disponibles pour les médias sont les chercheurs eux-mêmes, les agences de presse et les autres médias. Les moyens disponibles pour le grand public sont les médias, le tourisme à valeur ajoutée, et les groupes d'éducation. Il ne faut pas oublier qu'Internet n'est accessible qu'à un très faible pourcentage de la population.
- ?? Il est important d'évaluer l'atteinte des objectifs en terme de clientèles, d'accessibilité et de stratégies.

Échanges et contributions :

- On ne peut pas parler de grand public, mais bien de plusieurs publics, par exemple les diverses catégories d'utilisateurs, les jeunes, les municipalités.*
- Les gouvernements doivent s'interroger sur les messages à transmettre dans les communications sur le Saint-Laurent.*
- Les informations évoluent sans cesse et changent constamment, rendant difficile l'accès des publics aux dernières connaissances.*
- La population ne sait pas que le fleuve s'améliore; il faut donc le faire savoir en soulignant ce qui reste à faire.*
- Les connaissances sur le Saint-Laurent sont considérables, mais il y a déficit dans les connaissances sur les besoins d'information des publics.*
- Il faudrait penser à une grande conférence annuelle sur le Saint-Laurent.*

Les participants en plénière

Divers points sont apportés par les participants :

- Une question à poser : de quelle information le public a-t-il vraiment besoin?*
- Les questions que les gens se posent sont simples, les réponses se doivent de l'être autant.*
- Les scientifiques ont tendance à multiplier la production sans savoir ce que le public en pense vraiment.*
- Il y a un besoin d'ouvrages didactiques pour soutenir l'enseignement.*
- La façon dont les connaissances sont transmises peut éloigner les gens du fleuve et non pas les en rapprocher.*
- Des colloques et conférences se font déjà à chaque année, pouvant servir à rassembler les acteurs et intégrer les connaissances.*

☞☞ *La diffusion soit s'appuyer sur la participation des citoyens et des communautés, mais pour ce faire des moyens sont nécessaires.*

☞☞ *Il faut séduire, étonner, susciter l'espoir et permettre l'appropriation par les publics visés.*

4. ORIENTATIONS

Des membres du Comité consultatif SLV 2000 présentent leurs constats et perceptions des conférences et des échanges de la journée.

Claudette Villeneuve (notes jointes à l'annexe 6)

- ☞☞ Une différence est notée entre les moyens de diffusion utilisés par les deux gouvernements.
- ☞☞ Une rigueur est nécessaire sur les informations régionales pour éviter les erreurs qui minent la crédibilité des sources.
- ☞☞ Il ressort un besoin pressant d'intégration des connaissances.
- ☞☞ Une mise en garde est nécessaire dans le recours à Internet car l'ensemble du public n'y a pas encore accès.
- ☞☞ La question de la crédibilité des groupes environnementaux pour la diffusion mérite réflexion.
- ☞☞ Les groupes sont bien organisés, mais ont besoin de la collaboration des chercheurs et de moyens financiers pour assurer la diffusion.
- ☞☞ L'information transmise doit être raccrochée à la région et aux lieux qu'elle vise.

Lise Parent (notes non disponibles)

- ☞☞ La communication entre les chercheurs est bonne.
- ☞☞ La communication des résultats des recherches est importante.
- ☞☞ Les partenariats sont recherchés entre chercheurs et autres utilisateurs, mais les moyens sont insuffisants.
- ☞☞ Le manque d'intégration pour la diffusion au grand public ressort fortement.
- ☞☞ On a pris connaissance de deux sondages seulement, ce qui souligne le manque de mesures de performance et d'évaluation des moyens.
- ☞☞ La population méconnaît la qualité actuelle du Saint-Laurent.
- ☞☞ La production scientifique actuelle est immense, mais trop abondante et pas assez précise en fonction des besoins des clientèles.
- ☞☞ Ces clientèles sont peu ciblées et les choix de relayeurs semblent inadéquats.
- ☞☞ On demande un programme de diffusion prévoyant le financement des groupes pour cette tâche.
- ☞☞ On souligne le besoin de toucher directement les intérêts du public.
- ☞☞ Les décideurs doivent être mis à contribution, en premier lieu les municipalités.
- ☞☞ La diversité des besoins commande une diversité des moyens.
- ☞☞ L'information scientifique ne circule pas suffisamment dans les milieux scientifiques, ceci encourageant à la tenue d'un événement annuel de mise en commun des connaissances.

- ✂✂ Les médias à grande diffusion ne sont pas valorisés par les scientifiques, ce qui explique peut-être leur sous-utilisation.
- ✂✂ Les connaissances sont disponibles en trop grande quantité, ceci augmentant la difficulté de les trouver et de les valider.

Michel Slivitsky (notes jointes à l'annexe 6)

- ✂✂ La popularité de l'événement est un signal clair du besoin d'échanges des partenaires de SLV 2000.
- ✂✂ Les visions de la notion de partenaire semblent différentes au gouvernement et dans le public : pour le gouvernement, il s'agit des gens de l'entente; pour le public, ce sont tous ceux qui ont des actions à faire.
- ✂✂ On constate que les communications dans SLV 2000 sont en très grande partie corporatives et que peu de place est faite au contenu scientifique.
- ✂✂ Les résultats des sondages révèlent la faillite de la stratégie gouvernementale de diffusion des connaissances sur le Saint-Laurent.
- ✂✂ Si le public ne peut pas situer précisément la problématique du Saint-Laurent, il faut revoir les stratégies en écoutant le public.
- ✂✂ Les instituts et centres de recherches sont les principaux producteurs de connaissances scientifiques, mais les autres (universités, centres privés, etc) ne devraient pas être négligés.
- ✂✂ La question des clientèles cibles doit être revue pour les déterminer, évaluer leurs besoins et y adapter les contenus.
- ✂✂ Les scientifiques savent communiquer entre eux, mais des problèmes apparaissent lorsqu'il faut vulgariser; une faiblesse à combler.
- ✂✂ SLV 2000 est-il le bon organisme pour répondre aux besoins de vulgarisation? Il semble que non.
- ✂✂ Les plans d'action Saint-Laurent sont temporaires, alors qu'il faudrait s'appuyer sur un organisme durable.
- ✂✂ Les nouvelles technologies d'information constituent l'avenir; toutefois un rattrapage est nécessaire au Québec en misant sur la qualité et sur l'actualité des connaissances diffusées.
- ✂✂ Les décideurs ne sont pas seulement les gouvernements; il y a les autres décideurs pour qui il faut préparer l'information.
- ✂✂ Dans l'évaluation des efforts de diffusion des connaissances, il faut intégrer un critère pour traduire le rapport coûts/efficacité.

Échanges entre les membres et les participants :

- ⚡⚡L'absence des officiers municipaux, des autochtones, des agriculteurs, des industriels et des médias est soulignée et reliée au fait de la quasi-absence de partenaires de ces milieux dans SLV 2000.*
- ⚡⚡Il est possible que les décideurs décident en fonction d'autres choses que les connaissances, soit l'engagement et la participation.*
- ⚡⚡Les besoins d'information sont intégrés ; ils doivent toucher non seulement la science, mais aussi les aspects économiques et sociaux.*
- ⚡⚡L'interdisciplinarité a le potentiel d'interpeller les citoyens et le public, ce qui suppose des mises en contexte, des informations historiques, des précisions de lieux et des évolutions dans le temps.*
- ⚡⚡La crédibilité des chercheurs est mise à l'épreuve par leurs controverses rendant difficiles les choix des citoyens.*
- ⚡⚡L'information qui fait peur (les risques) devrait recevoir une attention et être communiquée adéquatement et avec précautions.*
- ⚡⚡Le temps est venu de faire un plan de diffusion et de faire appel à des communicateurs scientifiques pour ce faire.*
- ⚡⚡Le problème de clarification des messages est central, le bilan global devant faire consensus pour être efficacement diffusé.*
- ⚡⚡Les informations à privilégier devraient être simples et claires, par exemple les usages redonnés, les signes d'amélioration, les problèmes persistants, les options d'intervention, etc.*
- ⚡⚡Les objectifs de la diffusion des connaissances scientifiques doivent être fixés, ce qui n'apparaît pas dans les stratégies de communication corporative de SLV 2000.*
- ⚡⚡Des difficultés sont à prendre à considération : les connaissances sur la pollution abondent, des risques sont encore présents (santé), les scientifiques ne font pas l'unanimité, l'incertitude caractérise les connaissances sur l'état du milieu...une prudence s'impose donc dans tous les moyens de diffusion.*

5. SONDAGE

(Les résultats détaillés sont joints à l'annexe 5)

Le Comité consultatif a distribué un questionnaire à l'ensemble des participants. À la fin de la journée, 48 questionnaires ont été recueillis, ce qui correspond à un taux d'environ 55%. Le questionnaire comptait 12 questions. Certaines questions permettaient de catégoriser les répondants (provenance, lien avec SLV 2000), d'autres, par des choix de réponses, recueillaient leur opinion sur divers aspects de la diffusion des connaissances scientifiques sur

le Saint-Laurent. Enfin, certaines questions étaient ouvertes et laissaient les participants élaborer à leur gré.

Les répondants au sondage proviennent presque à parts égales des gouvernements et d'organismes non-gouvernementaux. Ils se définissent surtout comme des scientifiques, des relayeurs et des utilisateurs. Ils estiment avoir une connaissance moyenne ou bonne des publications scientifiques sur le Saint-Laurent.

Les publications qui ont été pointées comme les plus importantes sont les Rapports synthèse du Centre Saint-Laurent, Le Bilan du Saint-Laurent et l'Atlas environnemental du Saint-Laurent. Une majorité de répondants a dit utiliser principalement les rapports scientifiques, les sites Internet, les Bilans et plans ainsi que les documents de vulgarisation pour obtenir des informations scientifiques. Les types de publications les moins utilisées sont les audio-visuels, les CDROMs et les livres et monographies.

Concernant la parution des documents scientifiques, les répondants ont estimé être bien servis par SLV 2000 et par le Ministère de l'environnement, mais l'être moins bien par les entreprises et par les organismes.

De façon générale, les connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent ont été qualifiées d'insuffisantes, de complexes et de mal diffusées. Par contre, les répondants ont dit qu'elles étaient accessibles et très utiles.

Quant aux clientèles qui devraient être visées par les communications de SLV 2000, l'ensemble des répondants a choisi en priorité les décideurs, le grand public, les organismes intéressés et les organismes communautaires. C'était aussi l'opinion des répondants gouvernementaux. Pour les répondants non gouvernementaux, les décideurs sont toujours les premiers visés, tandis que les organismes intéressés viennent en second, suivis des scientifiques et des jeunes, puis du grand public. Selon tous les répondants, le groupe le moins prioritaire est celui des médias.

Les répondants estiment que les stratégies et les moyens de diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent devraient relever en priorité de SLV 2000, suivi du ministère de l'Environnement. Des communicateurs responsables et des agents de communication devraient s'occuper de la diffusion des connaissances.

Les répondants ont émis de nombreux commentaires qui sont présentés à l'annexe 5 jointe.

PRÉSENTATION SLV2000

Présentation

Enjeu est un organisme d'ERE en milieu scolaire ;

2 rôles : - soutenir nos groupes membres dans leurs actions ;
- les représenter au niveau national (débat).

Diffusion de l'information

Ne pas oublier les jeunes (la société de demain)
- voir s'il y en a dans la salle ;

Intégrer les jeunes
- Comité consultatif ;
- ZIP (zones d'intervention prioritaire) ;
- développer une conscience écologique ;
- éducation à la citoyenneté.

Produire des outils pédagogiques pour les jeunes
- vulgarisation scientifique.

Volet Jeunesse sur le site WEB
- Est-ce qu'il y en a un ?

Documentation

Nous on la reçoit à ENJEU.

Est-ce qu'elle est accessible pour nos membres ?
- la question que l'on se pose.

Capsule d'information vulgarisée pour la distribution
- information est souvent lourde et difficile à comprendre pour les jeunes ;
- on demande de l'information « prémâchée » ;
par exemple : des fichiers info (via Internet)
des feuilles d'info courtes et vulgarisées.

☞ Y a-t'il des centres de documentation en région ?

- Permettre aux gens qui ne vivent pas près des grands centres urbains d'avoir accès à l'information

Moyens de diffusion pour les jeunes

☞ Journée éducative en milieu scolaire sur l'eau (exemple de la journée G.É.M.R.).

☞ Enjeu est près à s'offrir pour la réaliser.

Conclusion

☞ L'importance de former la jeunesse

- futurs acteurs de demain.

10 POINTS

Beaucoup d'information - difficile à faire une synthèse à chaud

1. Popularité de cet événement : besoins de partenaires d'échange sur une problématique concernant le Saint-Laurent.
2. Notion de partenaires = 2 visions distinctes
 - gouvernement partie de l'Entente ;
 - tous les intervenants / actuels/potentiels.
3. SLV2000 - Communication « corporative » message axes
 - vers les activités et peu sur les résultats ;
 - communications vs diffusion des connaissances scientifiques.
4. « Faillite » de cette stratégie
 - enquête des Amis de la Vallée du Saint-Laurent ;
 - quant aux perceptions de la population vs la réalité – trouve étonnant que l'absence d'autres enquêtes de ce genre.
5. Connaissances scientifiques provenant de différentes sources
 - instituts gouvernementaux – fédération québécoise : préoccupations gestionnaires ;
 - ne pas négliger les autres, i.e. université / CEGI ;
 - semblent faire un travail adéquat pour diffuser vers leurs clientèles cibles.
6. C'est qui les clientèles cibles ?
 - client / besoin / message.
7. Vulgarisation : qui fait quoi = Biosphère ?
 - SLV2000 autre ?? les producteurs vont demeurer.
8. Nouvelle technologie = nouveaux moyens utilisés (Internet) (date, qualité de l'information surtout pour les synthèses).
9. Notion de décideurs – municipalités
 - besoin de leur préparer l'information.
10. Peu de préoccupation – coût/efficacité

RAPPORT

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

**CONSULTATION RÉGIONALE SUR LES ACCÈS PUBLICS
AU FLEUVE SAINT-LAURENT (KAHNAWAKE, 14 MAI 1999)**

Juillet 1999

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Rapport

Consultation régionale sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent
Kahnawake Services Complex
KAHNAWAKE, 14 mai 1999

Contenu : 1. Objectif de la consultation
 2. Déroulement de la consultation
 3. Liste des participants
 4. Synthèse des présentations
 Annexe: documents déposés

1. Objectifs de la consultation

Le Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000) a tenu une consultation sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent dans le cadre d'une réunion régulière, le vendredi 14 mai au Kahnawake Services Complex, à Kahnawake, de 9h00 à 12h30.

Des représentants de la communauté de Kahnawake, de municipalités riveraines, de Stratégies Saint-Laurent, de comités des Zones d'intervention prioritaires (ZIP), et de divers groupes de la région ont été invités à venir présenter leurs préoccupations et les actions à envisager pour retrouver les accès au fleuve. Une consultation permet au Comité de documenter les sujets qui l'intéressait et de mieux orienter ses travaux.

2. Déroulement de la consultation

- 9h00 Mot d'introduction
par Harvey Mead, président du Comité consultatif
- 9h05 Prière d'ouverture
par Gilbert Tiorahkwathe, chef du Mohawk Council of Kahnawake
- 9h15 Présentation du Plan Saint-Laurent Vision 2000
par Jean-Pierre Gauthier, co-président de SLV 2000
- 9h25 Présentations
par 5 intervenants de la Communauté Mohawk
par 3 représentants municipaux
par 4 représentants des ZIP et de SSL
et par 4 citoyens ou représentants de groupes de la région

12h00 Échanges du Comité avec les intervenants

12h30 Conclusion et remerciement

3. Liste des intervenants

- ?? Madame Eva Johnson, coordonnatrice Kahnawake Environment Office, membre du Comité consultatif SLV 2000 et hôte de la consultation
- ?? Monsieur Gilbert Tiorahkwathe, chef du Mohawk Council of Kahnawake
- ?? Monsieur Stewart Philips, membre de la Communauté Mohawk
- ?? Madame Selma Delisle, membre de la Communauté Mohawk
- ?? Monsieur Louis Zalcone, Comité du Parc des Rapides
- ?? Monsieur Yvon Mailhot, Comité d'aménagement des Îles de la Paix
- ?? Madame Linda Jacobs, membre de la Communauté Mohawk
- ?? Monsieur Daniel Leduc, Ville de Châteauguay
- ?? Madame Shirley Vanasse, MRC de Champlain
- ?? Monsieur Marc Hudon, président de Stratégies Saint-Laurent
- ?? Madame Claire Lachance, coordonnatrice de ZIP Haut-Saint-Laurent
- ?? Monsieur Luc Bergeron, coordonnateur de ZIP Ville-Marie
- ?? Madame Claire Vanier, coordonnatrice de ZIP Est de Montréal
- ?? Monsieur Pierre Latraverse, Conseil régional de la faune de Montérégie et Association de Chasse et Pêche de Ste-Anne-de-Sorel
- ?? Madame Hélène Godmaire, Association Les Amis du Richelieu
- ?? Madame Thérèse Lanciault, Ville de Pointe-Claire

4. Synthèse des présentations

Les membres de la communauté Mohawk de Kahnawake ont raconté avec émotion la construction de la voie maritime du Saint-Laurent qui a eu pour effet de modifier leurs modes de vie. "*Our River, the Mighty St.Lawrence, until the 1950's was our recreational. social as well as spiritual haven.*" Ils ont souligné les apports suivants que procurait à l'époque le fleuve:

- ?? La pêche y était abondante. Plusieurs nourrissaient leurs familles avec les poissons pêchés. Certains tiraient des revenus de la pêche ou obtenaient des marchandises en retour de leurs prises.
- ?? Les rives du fleuve étaient un lieu de rencontre et de récréation. La baignade y était agréable et sécuritaire.
- ?? Une certaine quiétude existait pour la communauté. La qualité du milieu et la beauté du décor étaient remarquables, en étant à proximité de Montréal.

Des promesses ont été faites par les gouvernements à la communauté avec le projet de construction de la voie maritime (emplacement du tracé, largeur du canal, installation de

piscines, etc.). La voie maritime leur a été imposée, sans plus. Il devenait plus facile de réaliser le projet sur la rive sud du fleuve, aux abords de la communauté autochtone, que de s'engager dans des négociations avec les riverains de l'autre côté et de devoir les compenser dans le cas d'expropriations. L'accès au fleuve leur a même été interdit lors du début des travaux de construction, pour des raisons de sécurité semble-t-il.

L'eau du fleuve est maintenant trouble et polluée. Aucun accès n'est possible, si ce n'est de l'autre côté de la voie ferrée, via une pente abrupte qu'empruntent les jeunes pour se rendre au fleuve. Plusieurs membres de la communauté croient qu'il ne vaut plus la peine d'accéder au fleuve, vu la pollution. Enfin, on accuse les gouvernements pour les impacts négatifs sur la communauté, résultant de la construction de la voie maritime. *"We hold the Federal and Provincial governments equally responsible for the decay of our health, both emotional and physical."*

Un représentant du Comité Parc des Rapides a souligné la baisse alarmante du niveau des eaux du fleuve Saint-Laurent, notamment entre Cornwall et le lac St-Pierre. Il y aurait urgence d'établir un plan de gestion des Grands-Lacs et de régularisation du lac Ontario. Les habitats aquatiques et de la faune ailée sont mis en péril. Le Comité Parc des Rapides propose la formation d'un groupe de concertation sur la problématique du niveau des eaux du fleuve et sollicite l'aide de diverses organisations, dont le Comité consultatif. Un citoyen, membre du Comité d'aménagement des Îles de la Paix, a donné un éclairage différent sur le niveau d'eau du Saint-Laurent. Au lac Saint-Louis, l'eau basse permet de revoir des îles qui en réalité étaient inondées. On retrouve donc un niveau d'eau normal, soit comme autrefois.

Un représentant de Châteauguay a présenté rapidement le programme d'acquisition des berges de la ville, dont l'objectif est de redonner aux citoyens l'accès aux plans d'eau et aux forêts riveraines. Le défi d'un projet d'acquisition consiste à estimer les besoins financiers et à réunir les ressources nécessaires à sa réalisation (ex : réalisation du « Parc de la commune » à l'aide de SLV2000, de la Fondation de la faune du Québec et du programme des infrastructures. Le citoyen qui développe un attachement pour son milieu, en assurerait ensuite la protection. On déplore la rigueur excessive du ministère de l'Environnement pour des projets de conservation et de mise en valeur du milieu, qui n'ont pas d'impacts aussi discutables que les projets industriels. Un allègement des règles environnementales pour les projets favorisant l'accès est suggéré.

Une représentante de Pointe-Claire a souligné que la ville applique aussi depuis plusieurs années une politique d'acquisition de terrains, notamment pour ceux non construisibles en berge. Aujourd'hui, 75 % des berges sur 7 kilomètres.

Une représentante de la MRC de Champlain a fait valoir la préoccupation des villes en matière de développement durable, exprimée clairement avec la révision du schéma d'aménagement. Un inventaire des berges a été réalisé et des actions entreprises en collaboration avec la ZIP

Ville-Marie, par exemple pour ouvrir des accès nouveaux à l'Île Charron et pour aménager des parcs riverains sur la rivière Saint-Jacques.

Les représentants des ZIP ont dégagé pour le Comité un portrait pratique de l'accès au fleuve. Trois éléments principaux expliqueraient l'accès limité au fleuve:

?? l'utilisation faite d'un territoire (ses caractéristiques):

La vocation résidentielle d'un territoire amène une privatisation des rives, ce qui limite l'accès public. La route 132 longeant le Saint-Laurent et la Voie maritime ont bloqué systématiquement l'accès au fleuve. L'emprise du Port de Montréal limite l'accès à une importante bande riveraine. Certaines marinas sont privées. Les autres sont réservées aux membres.

?? certaines pratiques dommageables pour l'environnement:

Les déversements d'eaux usées et les débordements des réseaux d'égout engendrent une pollution qui ne favorise pas l'accès. L'inventaire des fosses septiques est incomplet. Les murs de soutènement en ciment, populaires à une époque, bloquent l'accès et défigurent les rives, en n'étant pas bénéfiques pour le milieu aquatique.

?? le manque d'information sur les activités qui peuvent être pratiquées:

Une méfiance existe à l'égard du poisson pêché dans le fleuve. La pêche sportive offre un potentiel important, mais les infrastructures d'accueil sont déficientes. Des sites intéressants d'activités ne sont pas connus du public. Une sensibilisation importante reste à faire. Certains projets de développement devraient être encouragés (ex. navette vers parc de Boucherville).

Un partenariat autour de l'accès au fleuve Saint-Laurent est essentiel, si on veut retrouver les usages. Longtemps discuté, l'accessibilité au fleuve vient juste d'être reconnue comme volet d'action de SLV 2000. Il faut se pencher dorénavant sur l'accès intégré à l'aménagement d'un territoire et sur la sécurisation des lieux (accueil, santé publique). Il faudra sans doute aussi mieux définir cette notion d'accès aux rives pour ce qu'elle représente en termes d'équipements: parcs, sites touristiques, habitats, pistes cyclables, quais, débarcadères, plages, etc.

Un représentant de l'Association de chasse et pêche de Ste-Anne-de-Sorel a démontré les conflits d'usage qui existent entre utilisateurs du Saint-Laurent, que ce soit les plaisanciers, les pêcheurs, les adeptes de moto-marines ou les propriétaires riverains. À son avis, il faut parler avant tout du type d'accès au fleuve qu'on veut permettre. La compatibilité d'usages aussi différents que ceux constatés aujourd'hui sur le fleuve serait impossible.

Une représentante des Amis du Richelieu a abordé le problème de circulation par bateau sur la rivière et le besoin évident de sensibilisation des utilisateurs. Une fête de l'eau organisée à St-

Marc sur le Richelieu est un exemple d'activité qui permet de rapprocher les gens. Un projet de réaménagement d'un quai fédéral est aussi discuté dans la région.

Les échanges entre les participants et les membres du Comité consultatif ont fait ressortir certains éléments d'intérêt concernant la problématique des accès au fleuve :

✍✍ Malgré la spécificité de chaque ZIP, des facteurs communs sont présents : manque de financement, intérêt mitigé des autorités gouvernementales, émergence récente de la volonté municipale.

✍✍ Importance d'intégrer la notion de santé publique dans celle d'accès à cause de problèmes persistants de pollution pouvant causer des dangers pour la baignade et pour la pêche ;

✍✍ Besoin de réfléchir aux moyens de séparer les torts causés par la voie maritime (barrières à l'accès, enrochement de berges, zones d'accumulation des sédiments, bassins d'eaux dégradés, etc.) ;

✍✍ Nécessité de définir le type d'accessibilité souhaitée pour prévenir les conflits d'usages par des critères de décision, par exemple :

- que les ressources naturelles profitent au plus grand nombre ;
- que les activités rendues accessibles soient compatibles ;
- que la tendance à la privatisation pour des activités coûteuses à accès restreint (marinas, condos riverains) soit contrée.

Le Comité consultatif conclut des échanges que dans le dossier relatif à l'accès au fleuve, la question de la Voie maritime devra recevoir une attention spéciale (évaluation des torts et dommages, concertation sur les moyens de réparation et de compensation, identification des responsabilités et sources de financement).

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Compte-rendu de la 17^e réunion

Mardi, le 27 mai 2003
Québec

17.1 L'ordre du jour est adopté (annexe 1).

17.2 Points d'information

- sur le lieu de la réunion;
- sur la réponse à l'Avis sur le programme de suivi de l'état du Saint-Laurent (annexe 3);
- sur l'avenir de SLV 2000 :
 - les négociations entre les deux gouvernements continuent. Un prolongement « administratif » des activités de SLV 2000 a été accordé en attendant le résultat des négociations de la prochaine entente.

17.3 Le bilan des travaux du Comité consultatif

Un court bilan des travaux est présenté par le président suivi de discussions entre les membres sur leur perception de la contribution du Comité consultatif au plan qui se termine :

- La participation des membres aux réunions a diminué significativement durant cette phase du Comité consultatif (75% à 80% au début, 45% à 50% à la fin) (annexe 4).
- Une perception d'une raison de l'absentéisme est celle de l'inutilité ou l'inefficacité des travaux du Comité consultatif, ou de l'impression du manque d'influence de celui-ci.
- Le rôle des membres ne permet pas véritablement d'influencer l'évolution du plan d'action, car les budgets et les programmes sont définis et déterminés au départ, et ne peuvent changer par la suite

- Il n'y a pas eu de réponses détaillées et expliquées aux recommandations des avis du Comité consultatif. Ceci a renforcé l'impression que le Comité consultatif ne fait rien bouger. Plus de dialogue serait certainement souhaitable.
- Le Comité consultatif a joué lors de ses dernières réunions et dans le cadre des forums d'intégration un rôle d'incitation à l'intégration des activités de SLV 2000. Les résultats des travaux à ce niveau seront perceptibles dans le prochain plan.
- Le sentiment d'utilité est important. Les forums influencent moins formellement que les avis, mais ils favorisent les échanges directs entre les intervenants. Un échange plus intense avec les autorités du plan est sans doute essentiel.
- La notion d'« intégration » et de « globalité » est importante pour définir l'apport possible d'un Comité consultatif dans les plans d'action Saint-Laurent.
- Depuis le début des activités du Comité consultatif, ses avis reprennent et insistent sur les mêmes points qui ne semblent pas avancer dans le plan, soit l'introduction des aspects sociaux et l'insistance sur le fait que le Saint-Laurent n'est pas seulement un vaste « laboratoire scientifique de biologie ».
- S'il y a un avenir au Comité consultatif, il faut revoir son rôle. Le premier comité a réussi à influencer le plan 3 dans le sens de la concertation. Mais le message « social » sur lequel s'est centré le Comité consultatif durant le plan 3 n'est pas passé.
- Il faudrait peut-être s'inspirer de la « Commission des Grands Lacs » qui est un grand lobby environnemental et économique, et qui organise des événements publics d'information et de consultation.
- Des conférences annuelles de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent seraient souhaitables, le Comité consultatif y jouant le rôle de rassembleur.
- Les aspects communautaires du plan se sont développés en grande partie grâce à l'influence du Comité consultatif. Mais les aspects « sociaux » du plan SLV 2000 restent peu développés. Des objectifs de récupération d'usages devraient reprendre de l'importance, en comparaison des objectifs de connaissance.
- Le Comité consultatif devrait développer davantage sa conception des aspects sociaux (partenaires, projets, indicateurs, etc.) pour qu'ils puissent être concrètement applicables dans les plans d'action Saint-Laurent. Des exemples socio-économiques tels que la disponibilité de plages, les possibilités d'ancrages « touristiques » dans les ports, l'accès aux berges, le succès des activités de pêche, etc. pourraient être développés

- Il y a un problème de crédibilité, car certaines grandes problématiques persistent, notamment les rejets toxiques et contaminés de la CUM. Ceci renforce le message du Comité consultatif à l'effet que la présence du milieu municipal est prioritaire sur le prochain plan.

17.4 Position sur le plan 4

Une lettre comportant un avis sur le plan 4 et des réflexions sur un futur comité-conseil est remise et présentée aux co-présidents (annexe 5). Des échanges entre les membres et les co-présidents suivent :

- Un plan d'action « durable » du Saint-Laurent doit inclure des moyens d'associer aux actions ceux qui influencent le Saint-Laurent, par exemple, les ministères développeurs et gestionnaires d'usages. L'environnement (biophysique) est déterminant, mais ne devrait pas être prédominant, pour donner plus d'importance aux vocations sociales et économiques du Saint-Laurent.
- La *Politique nationale de l'eau* veut aller au-delà de l'approche normative et coercitive et miser davantage sur la concertation par la gestion par bassin versant et une structure sur le fleuve s'apparentant aux comités ZIP et Stratégies Saint-Laurent; cette dernière tente de reproduire sur le Saint-Laurent l'approche de gestion par bassin versant.
- Il ne s'agit pas de voir un éventuel plan 4 prendre en charge le développement du Saint-Laurent et d'ainsi prendre la place des développeurs, mais de fournir un cadre à l'intérieur duquel les actions doivent s'inscrire, d'indiquer comment le développement durable du Saint-Laurent doit se traduire concrètement.
- Pour le gouvernement provincial, le plan 4 deviendra une composante et un outil de la gestion intégrée du Saint-Laurent qui fera partie de la mise en œuvre de la *Politique nationale de l'eau*. Un cadre d'orientation sera proposé pour consultation par le Québec.
- Un des apprentissages importants des 15 dernières années est l'entente et la synergie entre les deux gouvernements, qui iront en se développant dans le futur plan.
- Une question est posée :

Comment dans le futur plan d'action, la contribution et l'influence d'un comité consultatif ou aviseur externe seront-elles assurées ?

En réponse à la question, il est mentionné qu'un comité-conseil sur le Saint-Laurent sera créé dans le cadre de la *Politique nationale de l'eau*. Celui-ci devrait jouer un rôle consultatif concernant l'ensemble des activités sur le Saint-Laurent. Certains suggèrent que le comité-conseil aura néanmoins et informellement quelques éléments d'une approche de co-gestion.

- En conclusion, les co-présidents mentionnent que durant la période de transition entre le plan 3 et la future entente, ils pourraient être intéressés à avoir l'avis du Comité consultatif sur son rôle possible dans le cadre d'un prochain plan, ainsi que sur l'arrimage d'un tel comité avec les structures qui seront mises en place pour la gestion intégrée du Saint-Laurent par le gouvernement du Québec.
- Les co-présidents mentionnent aussi leur intérêt pour le forum des partenaires qui devait être organisé par le Comité consultatif. Un tel forum pourrait être tenu prochainement pour continuer les travaux sur le Programme de suivi de l'état environnemental du Saint-Laurent, notamment pour en préciser les aspects sociaux et pour définir les contributions possibles de la part de partenaires externes qui s'associeraient au programme. Alternativement, cet échange ciblait pour une intervention du Comité consultatif la première rencontre annuelle proposée pour faire le bilan du Programme de suivi sur une base régulière.

17.6 Fin de la réunion

La réunion se termine et est suivie d'une excursion sur le Saint-Laurent. Le président mentionne que les échanges devront continuer sur les sujets abordés et qu'il ne doit donc pas clôturer sur le champ les activités du présent Comité consultatif SLV 2000 (annexe 6).

ANNEXE 1

Ordre du jour

- 17.1 Adoption de l'ordre du jour
- 17.2 Informations sur les activités récentes
- 17.3 Échanges avec les co-présidents :
 - bilan des travaux du Comité consultatif;
 - avenir du Comité consultatif.
- 17.4 Présentation de la position sur le « plan 4 » (lettre « avis » par Harvey Mead)
- 17.5 Discussions
- 17.6 Clôture des activités du Comité consultatif SLV 2000
- 17.7 Excursion sur le Saint-Laurent (sur le bateau « Le Coudrier », avec collation, 19h à 21h)

ANNEXE 2

Liste des présences

Membres

Normand Gariépy

René Gélinas

Olivar Gravel

Gaétan Malenfant

Léonce Naud

Lise Parent

David Quirion

André Stainier

Pierre Terrien

André Delisle

Harvey Mead

Observateurs

Pierre Baril

Mimi Breton

Jean-Yves Roy

Annexe 3

Lettre de réponse à l'Avis sur le Programme



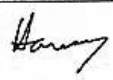
Bureau de la sous-ministre

Québec, le 14 mai 2003

Monsieur Harvey Mead
Président
Comité consultatif SLV 2000
965, avenue Newton, bureau 256
Québec (Québec) G1P 4M4

N/Réf. : 000028690

Objet : Votre avis sur le Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent

Monsieur le ~~Président~~, 

J'accuse réception de votre lettre du 9 mai 2003 relativement au sujet mentionné en objet et je vous en remercie.

J'ai transmis votre correspondance à M. Luc Proulx, directeur du Milieu municipal qui verra à y donner suite. Si des renseignements supplémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à prendre contact avec M. Proulx, au numéro de téléphone : (418) 521-3885, poste 4865.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint aux Politiques
environnementales en matière d'eau et
d'activités agricoles et municipales,



Pierre Baril, ing., agr.



Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3860
Télécopieur : (418) 643-3619
Courriel : pierre.baril@menv.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

 Ce papier contient 100 % de fibres recyclées, dont 75 % après consommation.

ANNEXE 4

Participation des membres

Réunion	Nombre total membres	Présents	%	Absents
25 novembre 1998 (1 ^{ère} réunion)	26	18	69	8
26 février 1999 (2 ^e réunion)	26	21	80	5
14 mai 1999 (3 ^e réunion)	26	23	88	3
10 septembre 1999 (4 ^e réunion)	26	19	73	7
22 novembre 1999 (5 ^e réunion)	26	20	77	6
17 mars 2000 (6 ^e réunion)	FORUM DES PARTENAIRES			
8 septembre 2000 (7 ^e réunion)	26	19	73	7
1 ^{er} décembre 2000 (8 ^e réunion)	26	19	73	7
20 février 2001 (9 ^e réunion)	26	12	46	14
25 mai 2001 (10 ^e réunion)	26	14	54	12
18 octobre 2001 (11 ^e réunion)	26	13	50	13
8 février 2002 (12 ^e réunion)	26	14	54	12
13 mai 2002 - (13 ^e réunion)	25	11	44	14
28 octobre 2002 - (14 ^e réunion)	24	10	42	14
20 novembre 2002 - (15 ^e réunion)	22	8	36	14
14 mars 2003 - (16 ^e réunion)	22	10	45	12

ANNEXE 5

Lettre aux co-présidents

Québec, le 27 mai 2003

Madame Mimi Breton, co-présidente
Direction générale régionale
Environnement Canada
1141, route de l'Église, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5

Monsieur Pierre Baril, co-président
Direction générale des politiques
environnementales en matières d'eau
et d'activités agricoles et municipales
Ministère de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est
Édifce Marie-Guyart, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Madame et Monsieur les co-présidents de SLV 2000,

Il me fait plaisir de vous transmettre cette dernière communication du Comité consultatif SLV 2000, vu que son mandat se termine à l'occasion de la fin de la phase actuelle du plan SLV 2000. Cette lettre présente la position du Comité consultatif sur le prochain plan d'action Saint-Laurent et apporte quelques réflexions sur l'avenir du Comité consultatif.

Avis sur le « plan 4 »

En novembre 2002, le Comité consultatif a produit et transmis un document contenant ses observations concernant la prochaine entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Ce document était le résultat des travaux du Comité consultatif entrepris à la suite de votre demande, notamment la participation des membres aux ateliers consacrés à l'élaboration du plan 4. Ces indications du Comité consultatif ont pu être prises en considération dans l'élaboration du futur plan, élaboration qui semble complétée à ce jour, mais dont nous ne connaissons pas le contenu. Selon le Comité consultatif, elles gardent toute leur pertinence aujourd'hui même si certaines risquent de ne pas avoir été prises en compte dans le plan 4 tel qu'esquissé par les deux gouvernements.

Toutefois, les informations dont dispose le Comité consultatif sont à l'effet que l'entente entre le Canada et le Québec n'a pas encore été conclue. La *Politique nationale de l'eau* adoptée en novembre par le Gouvernement du Québec comprend, par ailleurs, d'importantes mesures sur la gestion du Saint-Laurent, ce qui aura des incidences sur le contenu, le financement et le déroulement du prochain plan

d'action Saint-Laurent. Nous ne savons pas jusqu'à quel point l'élaboration du plan 4 a tenu compte de celle qui se faisait en même temps de la Politique. Le Comité consultatif croit ainsi pertinent d'apporter des réflexions additionnelles sur le projet de plan présentement en discussion entre les deux gouvernements. Ces réflexions restent générales, tout en ayant des conséquences concrètes sur la conception même du plan 4.

Elles ont été précisées lors de sa réunion de mars 2003. À ce moment-là, le Comité consultatif a adopté la position qui est présentée ici en espérant que vous pourrez la considérer dans le cadre des négociations finales sur la prochain entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Plusieurs indications précises ayant fait l'objet du document de novembre déjà soumis, cette position porte essentiellement sur l'approche générale du prochain plan :

1. *Le plan 4 n'aura sa raison d'être que s'il permet d'améliorer concrètement la gestion du Saint-Laurent et s'il renforce la vision de gestion intégrée qui ressort de la Politique nationale de l'eau. La vision globale de la gestion du Saint-Laurent doit servir d'orientation de base au prochain plan Saint-Laurent.*

Le Comité consultatif tient à souligner encore une fois que la priorité du plan d'action devra être accordée à une vision globale de l'avenir du Saint-Laurent, cette vision d'ensemble passant d'abord par l'établissement d'objectifs d'amélioration et de moyens de mesurer les progrès en regard de ces objectifs. Des propositions précises sur cette question ont été faites dans le dernier avis du Comité consultatif portant sur le programme de suivi de l'état du Saint-Laurent (mars 2003). Cet avis apporte un éclairage sur la notion de globalité dans la gestion et le suivi du Saint-Laurent. Pour le Comité consultatif, la vision globale réfère à la notion de développement durable pour intégrer les dimensions environnementales, économiques et sociales, le rôle du plan d'action consistant à encadrer et favoriser une gestion du Saint-Laurent qui assure le caractère durable du développement mené à même les ressources qu'il offre. Le Comité consultatif estime que cette vision globale est la clé qui permet de sortir de l'approche sectorielle et « en silos » qui a marqué les plans d'action Saint-Laurent jusqu'à maintenant.

Le concept même du plan 4 doit dépasser la simple juxtaposition d'activités en cours dans les ministères. La version du projet de plan dont le Comité consultatif a pu prendre connaissance ne traduit pas cette vision globale qui faisait pourtant partie des orientations que vous aviez données, notamment en référence à une grille d'analyse axée sur le développement durable. (*Le Saint-Laurent viable*) Au contraire, le plan proposé semble regrouper comme les plans précédents, et peut-être en plus grand nombre encore, une série d'activités de ministères et d'organismes qui pourraient autrement faire partie ou qui font partie de leurs opérations régulières.

2. *Le Comité consultatif n'endosse pas un projet de plan d'action Saint-Laurent qui est en grande partie basé sur une addition de programmes et de projets déjà en place dans les activités régulières des ministères.*

Le Comité consultatif croit que des moyens nouveaux et des ressources additionnelles devront être affectés au plan 4 si celui-ci doit voir le jour. Des renseignements fournis par les représentants du ministère de l'Environnement semblent indiquer que des « argents neufs » pourraient être disponibles pour l'entente par le biais de la nouvelle *Politique nationale de l'eau*. Pour le moment, le Comité n'a pu confirmer quelles sommes additionnelles ou spécifiques pourraient être allouées au nouveau plan Saint-Laurent par les deux gouvernements. Pour le Comité consultatif, la signature même d'un plan 4 devrait être remise en cause si de nouvelles ressources humaines, techniques et financières ne sont pas dégagées pour donner au plan les orientations globales requises.

3. *Pour le Comité consultatif, il est essentiel que le prochain plan d'action Saint-Laurent soit doté de budgets spécifiques importants, en plus des budgets réguliers des ministères participant à l'Entente Canada-Québec. En l'absence de ces budgets dotés d'argent neuf, l'existence même du prochain plan doit être questionnée.*

Par contre, les principaux acquis des plans précédents méritent d'être bien identifiés et maintenus, qu'il y ait un futur plan 4 ou non. Parmi ces acquis, le Comité consultatif souligne ceux relatifs à l'harmonisation des activités entre les différents paliers des gouvernements et entre les ministères d'un même gouvernement, de même que la concertation amorcée avec des partenaires externes dans la mise en œuvre des activités associées aux derniers plans d'action. Il est essentiel que ces acquis soient dans un premier temps préservés, et dans un deuxième temps consolidés et développés davantage. Comme le Comité consultatif l'a souligné dans son avis sur le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent (septembre 2001), le modèle de gouvernance élaboré au fil des plans d'action successifs est particulièrement innovateur et reconnaît comme essentielle une participation des divers intervenants concernés à tous les niveaux de l'élaboration et de la réalisation des plans Saint-Laurent, soit le conseil à la gestion (un comité consultatif), le partenariat dans la mise en œuvre (des comités de concertation) et la participation aux actions de terrain (Stratégies Saint-Laurent et les comités ZIP). Advenant qu'il n'y ait pas de prochain plan d'action conjoint des gouvernements, certains ministères responsables pourraient prendre à leur charge le maintien des structures de concertation qui étaient, de l'avis du Comité consultatif, au cœur du plan qui se termine maintenant.

4. *Le Comité consultatif croit nécessaire, qu'il y ait un plan 4 ou non, que des ressources financières suffisantes soient prévues et accordées pour maintenir et consolider l'organisation actuelle de la concertation et du partenariat basée sur la contribution et la participation de partenaires externes. À cet égard, le maintien de Stratégies Saint-Laurent et du réseau des comités ZIP doit être considéré prioritaire.*

Un dernier point que le Comité consultatif tient à souligner est relié à la coordination et à la cohérence des actions gouvernementales dans la gestion des usages du Saint-Laurent. À certaines reprises au cours de la réalisation du dernier plan SLV 2000, il est apparu au Comité consultatif que le plan opérait en circuit fermé et sans coordination avec tous les différents ministères gestionnaires des usages sur le Saint-Laurent. Parfois ces ministères gestionnaires sont ceux associés à l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Certaines initiatives, des actions et des projets issus de ces derniers ministères, ou d'autres qui ne sont pas associés à SLV 2000, étaient réalisés sans que les gestionnaires de SLV 2000 en soient avisés, et possiblement en contradiction avec les orientations adoptées dans le cadre du plan SLV 2000. Des projets de dragage du Saint-Laurent ou d'aménagement de ses berges peuvent servir d'illustrations de ces déficiences dans la gestion des usages du Saint-Laurent.

5. *La structure de gestion du prochain plan d'action Saint-Laurent devra prévoir une meilleure coordination des responsables du plan avec l'ensemble des gestionnaires des usages du Saint-Laurent, pour assurer une plus grande adhésion au programme de la part des ministères dont les mandats visent le Saint-Laurent et un meilleur arrimage avec les responsables et les orientations du plan d'action Saint-Laurent.*

En terminant cette réflexion sur le projet de nouveau plan d'action Saint-Laurent, je veux rappeler l'appui fourni par le Comité consultatif à la nouvelle approche que vous avez proposée dans le cadre des travaux d'élaboration du plan 4. Nous avons exprimé notre satisfaction à l'effet que le nouveau plan ne devait pas être une continuation du plan actuel visant simplement à compléter des projets déjà amorcés ou planifiés.

Le prochain plan ne doit pas être un réaménagement du ou des plans précédents, mais doit plutôt refléter une nouvelle approche de gestion et d'intervention basée sur les expériences acquises depuis quinze ans..

Le défi de concevoir un concept nouveau de plan d'action est grand. Il s'impose aussi du fait de l'introduction par le Gouvernement du Québec de sa nouvelle *Politique nationale de l'eau*, dont une partie significative porte sur la gestion et la mise en valeur du Saint-Laurent. Cette politique semble s'inspirer de plusieurs principes reconnus comme fondamentaux par le Comité consultatif et repris dans la présente lettre.

6. *Le Comité ne peut commenter plus en détails les implications de la nouvelle Politique nationale de l'eau, puisqu'il ne possède pas les informations nécessaires. Mais, il insiste sur la nécessité d'une intégration fondamentale de la Politique dans tout nouveau plan.*

Ce contexte de changement sollicite la créativité des ministères et des gouvernements dans l'adoption d'une nouvelle entente sur le Saint-Laurent. Pour le Comité consultatif, la formule de gouvernance développée graduellement au cours des trois plans d'action passés donne une piste prometteuse de réflexion et de travail pour construire le mode futur de gestion concertée et intégrée du Saint-Laurent.

Avenir du Comité consultatif

Vu que cette lettre sera la dernière du Comité consultatif SLV 2000, permettez-moi de vous soumettre en vrac quelques réflexions sur le Comité consultatif et sur son avenir. Nous avons déjà reçu indirectement les indications que le Comité consultatif ne sera pas maintenu dans le cadre de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Techniquement, le Comité consultatif en arrive à la fin de ses activités puisque le budget d'opération s'est terminé à la fin de mars 2003. Le site Internet du Comité consultatif sera pour sa part fermé au cours des prochaines semaines. La réunion du 27 mai est ainsi la dernière réunion officielle du Comité consultatif, notamment pour permettre aux membres de vous communiquer leurs observations et leurs perceptions sur le bilan des activités du Comité consultatif au cours du plan 3.

Je vous ai mentionné à quelques reprises mon constat d'une diminution de la motivation des membres du Comité consultatif au cours du plan 3. Cette perte graduelle d'intérêt peut probablement être attribuée à plusieurs causes que je ne suis pas à même de vérifier. Mais, je suis déjà intervenu auprès de vous pour souligner le rôle de plus en plus technique attribué au Comité consultatif par la nature des avis sollicités et des contributions demandées (cadre de gestion, cadre de performances, avancement du plan, développement du plan 4, etc). Ces demandes ont donné aux interventions du Comité consultatif un caractère administratif assimilable à des travaux qui auraient pu être confiés à des experts ou des personnes –ressources des ministères. Par sa constitution et son membership, et compte-tenu de la complexité de la structure et des activités de gestion de SLV 2000, le Comité consultatif est plus apte à fournir des conseils généraux sur des orientations et des approches générales, plutôt que sur des projets ou des programmes spécifiques. Plusieurs avis produits par le Comité consultatif, de même que les forums réunissant les partenaires externes, se sont attachés à ces questions plus générales, par exemple la diffusion des connaissances ou le partenariat.

Ce décalage entre les préoccupations des gestionnaires de SLV 2000 et les interventions du Comité consultatif peut avoir créé auprès des membres un doute sur l'utilité des interventions du Comité consultatif et sur l'influence de ses avis. À de multiples reprises, les responsables des dossiers abordés par le Comité consultatif ont indiqué aux membres que des modifications au plan adopté au départ ne pouvaient être faites pour des raisons de budgets et de ressources humaines. Les propositions et recommandations du Comité consultatif, bien que considérées pertinentes, étaient réservées pour une considération dans le cadre du prochain plan d'action. Le Comité consultatif a d'ailleurs rappelé ces propositions dans ses observations sur le plan 4 (novembre 2002).

Un autre facteur peut expliquer la diminution d'efficacité de travail perçue par les membres. Lors de sa création à l'occasion du premier plan SLV 2000 (le plan 2), le Comité consultatif relevait des deux ministres responsables qui désignaient comme membres les personnes identifiées par le président du comité et acceptées par les co-présidents de l'entente. Les avis du Comité consultatif étaient alors adressés aux ministres de l'environnement qui les transmettaient aux gestionnaires du plan après en avoir pris connaissance. Lorsque le mandat du Comité consultatif a été renouvelé à l'occasion du deuxième plan SLV 2000 (le plan 3 actuel), l'entente a spécifié que désormais le Comité consultatif relevait des co-présidents du plan. Les avis furent alors adressés à ces derniers. Ce rattachement administratif plutôt que politique a pu contribuer à donner aux interventions du Comité consultatif une portée moindre que précédemment.

Pour pouvoir faire profiter les gestionnaires d'un éventuel quatrième plan d'action Saint-Laurent de l'expérience du Comité consultatif, je me permettrai deux suggestions qui pourraient être de nature à garantir les meilleures performances possibles d'un comité de conseillers sur le plan 4. D'une part, le statut du comité, l'indépendance de ses membres et le mode de nomination sont des éléments importants pour qu'il puisse jouer son rôle de façon efficace tout en maintenant un haut degré d'intérêt de ses membres. D'autre part, les activités passées du Comité consultatif ont démontré que son apport fut souvent au niveau de l'harmonisation des intervenants gouvernementaux et des partenaires externes sur les divers dossiers. Ceci s'est traduit par les recommandations de coordination et d'intégration des travaux et des interventions qui se retrouvent dans plusieurs avis du Comité consultatif.

Je présume que, quels que soient son ministère d'attache et son mandat, un comité « de sages » existera pour conseiller les gestionnaires du prochain plan d'action d'action Saint-Laurent. Sur cette base, mes deux suggestions sont donc les suivantes :

1. *Le comité-conseil du plan 4 devrait être un comité conjoint répondant aux deux gouvernements responsables du plan et regroupant une diversité de personnes représentatives des divers milieux et des partenaires visés par le plan.*
2. *Le comité-conseil du plan 4 devrait relever des ministres québécois et canadien responsables du plan 4 et de la gestion du Saint-Laurent, les modalités de désignation des membres pouvant être les mêmes que celles adoptées lors de la création du Comité consultatif SLV 2000.*

J'espère que ces quelques suggestions seront utiles et pourront conduire à mettre sur pied un nouveau comité consultatif sur le Saint-Laurent. En terminant, je tiens à vous remercier personnellement de la confiance que vous m'avez donnée dans la conduite du Comité consultatif SLV 2000. Au nom de tous les membres, je veux aussi vous remercier de votre collaboration et de celle de vos équipes des deux

gouvernements. J'apprécierais que ce message soit d'ailleurs transmis à toutes ces personnes qui ont appuyé le Comité consultatif dans ses travaux.

Recevez, madame et monsieur les co-présidents de SLV 2000, mes salutations cordiales et mes souhaits de succès dans la mise en place du prochain plan Saint-Laurent.

Harvey Mead, président
Comité consultatif SLV 2000

ANNEXE 6

Extension possible du mandat du Comité consultatif SLV 2000 : Quelques réflexions dans le cadre des échanges avec les co-présidents

**par Harvey Mead
le 28 mai 2003**

Contexte

La dernière réunion du Comité consultatif tenue le 27 mai 2003 à Québec a réussi à permettre à la moitié des membres, présents, d'exprimer leurs commentaires sur le mandat et les activités du Comité. Par ailleurs, le dépôt de la lettre/avis sur le Plan 4 a été fait lors de la réunion, mais la lecture n'en était pas nécessaire, les échanges avec les co-présidents couvrant tous les points; j'ai complété avec des renvois à quelques éléments du portrait esquissé dans la lettre que les échanges ne précisaient pas.

À la toute fin de la réunion et après avoir entendu plusieurs critiques de la façon d'opérer depuis plusieurs années, Mimi Breton, la co-présidente fédérale de SLV 2000, a fait une proposition pour continuer les activités du Comité consultatif, .Je crois pertinent de faire un petit résumé des critiques et des commentaires des membres en vue d'ouvrir une discussion sur la façon de répondre à la proposition, qui pour le moment reste informelle. Les commentaires des membres sur les activités jugées pertinentes pour le Comité consultatif sont souhaitées, évidemment en supposant que son mandat serait reconduit pour la période de transition.

Constatations

Plusieurs constats peuvent être faits à partir des échanges entre les membres du Comité consultatif et les co-présidents lors de la réunion :

- Les membres ont souligné les «effets pervers» du changement introduit dans le mandat du Comité avec le Plan 3, à l'effet de rendre les responsables administratifs du Plan les correspondants du Comité. D'une part, ceci a eu comme résultat une série de demandes d'avis sur des documents administratifs qui ont exigé un travail important de la part du secrétariat, sans mettre en valeur la contribution possible des membres à l'élaboration d'avis sur une vision globale des problématiques fluviales. D'autre part, ceci a confronté les membres à une situation où leurs avis, même de caractère administratif, ont eu peu d'écho, l'Entente cadre ayant établi les paramètres pour les travaux du Plan sans laisser de marge de manœuvre pour des changements.

- Le président, le secrétaire et plusieurs membres ont constaté une démotivation de la part des membres; le dépôt d'une historique des réunions avec taux de présences en déclin constant a soutenu les constats. Cette démotivation a été attribuée à deux facteurs : le caractère administratif du contenu demandé de la part des membres dans l'élaboration des avis; l'absence de progrès dans au moins un volet clé, l'industriel, qui a amené la démission de certains membres ayant été recrutés pour contribuer à des avis et des échanges sur ce programme. Le président a souligné le fait que plusieurs membres ont démissionné dans la dernière année sans suggérer des remplaçants, indication d'un certain manque d'enthousiasme pour le travail qui leur avait été demandé.
- Les comités de concertation étaient un ajout important au Plan 3, avec l'inclusion de partenaires externes pour des échanges sur la mise en œuvre d'activités associées aux différents volets. Les membres ont suggéré que ces comités, même s'ils n'ont pas tous été performants, constituent les lieux d'échange tout indiqués pour les suivis administratifs demandés de façon globale au Comité consultatif lui-même.
- Le Plan 3 n'est pas arrivé à inclure de façon satisfaisante les composantes sociales et économiques d'un plan de développement durable du fleuve dans sa mise en œuvre. Tel qu'indiqué dans plusieurs avis du Comité, d'importants acteurs entamaient des démarches parallèles sans qu'un cadre n'existe pour assurer leur cohérence avec le Plan 3. Les membres ont manifesté leur crainte, voire leur conviction, que des ministères à vocation économique et sociale ne feraient pas partie du Plan 4 et que l'incohérence risquerait de continuer. Ils voient un rôle pour un comité conseil dans le suivi de cet ensemble d'actions et des interventions en vue d'une cohérence et d'une approche intégrée dans la gestion du fleuve.

Propositions

C'était dans un contexte défini par ces constats que la co-présidente fédérale a suggéré qu'il serait pertinent que le Comité continue ses activités au moins pendant la période où le Plan 4 n'aura pas été entériné et les modalités d'un comité conseil pour le Plan 4 n'auront pas été déterminées. Le co-président provincial a indiqué son appui à la démarche. Plusieurs échanges ont eu lieu lors de la croisière sur le fleuve qui a suivi la réunion formelle.

- Le Comité ne devrait pas, ne voudrait pas, continuer ses activités dans un cadre administratif où il serait appelé à commenter des démarches en vue de l'adoption du Plan 4 ou même à commenter le Plan 4 une fois que celui-ci sera connu.
- Le Comité pourrait viser la tenue de forums où les participants prévus pour le Plan 4 pourraient être mis en contact avec d'autres intervenants qui n'en feront pas partie, mais

dont les activités et les programmes auront un impact important sur le «développement» et la mise en valeur du fleuve :

- les acteurs municipaux ayant mis de l'avant les programmes le Croissant de l'Est, le Grand Montréal bleu et la Promenade Champlain, entre autres;
- les ministères et autres partenaires responsables du programme d'études sur la faisabilité d'un agrandissement de la Voie maritime pour permettre la navigation par les nouveaux laquiers;
- les promoteurs et autres intervenants fédéraux et provinciaux impliqués dans le programme d'exploration gazière et pétrolière dans le Golfe du Saint-Laurent;
- les intervenants étudiant les impacts des changements climatiques sur le fleuve et les intervenants du Plan 4 pour voir comment le Plan 4 vise à en tenir compte dans ses perspectives à long terme;
- les responsables de banques de données existantes pouvant compléter la définition d'indicateurs pour le plan de suivi qui, de l'avis du Comité consultatif, ne contient pas suffisamment compte de facteurs sociaux et économiques;
- Stratégies Saint-Laurent et d'autres acteurs sociaux et économiques dans un effort de voir l'ensemble des PARE et de les associer aux plans de développement d'acteurs n'ayant pas formulé leurs programmes lors de la définition des PARE;
- les responsables des programmes de développement communautaire et ceux responsables de façon plus général du développement social et économique le long du fleuve.

Finalement, il pourrait s'avérer pertinent pour le Comité consultatif de se pencher sur le mandat qui sera proposé pour le Comité Saint-Laurent prévu par la Politique nationale de l'eau du Québec. Une fois une consultation enclenchée sur une proposition du gouvernement du Québec à cet égard, un avis du Comité consultatif pourrait s'insérer dans un processus ouvert où son statut «fédéral-provincial» ne constituerait vraisemblablement pas une intrusion dans les affaires provinciales. Une interprétation du Comité Saint-Laurent, même reconnu comme strictement consultatif, comme une approche à une co-gestion du fleuve pourrait constituer le cadre pour un avis sur la pertinence d'un comité conseil externe à cette co-gestion et dont le mandat serait de servir de chien de garde sur l'ensemble des activités de développement et de conservation du fleuve.

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Compte-rendu de la 16^e réunion

Vendredi, le 14 mars 2003

Québec

16.1 Adoption de l'ordre du jour

16.2 Adoption du compte-rendu de la dernière réunion

Ce compte-rendu de la 15^e réunion du Comité consultatif tenue à Québec le 20 novembre 2002 est adopté sans modification.

16.3 Avis sur le programme de suivi

Les membres du Comité consultatif qui étaient présents au Forum Rendez-vous Saint-Laurent à l'occasion du lancement du Programme de suivi de l'état environnemental du Saint-Laurent sont les suivants :

- Normand Cazalais
- Normand Gariépy
- Olivar Gravel
- Léonce Naud
- Lise Parent
- André Delisle (secrétaire)

Plusieurs de ces personnes ne peuvent participer à la réunion du Comité consultatif. Les participants à la réunion du Comité ont fait leurs commentaires sur le projet d'Avis sur le Programme de suivi (version du 11 mars 2003 en annexe). Présentés sans ordre de priorité, ces commentaires sont les suivants :

- Le format général du document est précis et clair.
- Des corrections dans le texte et certains ajouts sont suggérés et seront intégrés dans la nouvelle version de l'avis.

- Les responsables ont déjà fait une réflexion sur les améliorations requises pour l'avenir du Programme. Les commentaires du Comité les appuient dans cette démarche.
- L'avis du Comité consultatif devrait rester général et inciter les responsables du Programme à faire connaître les critères qui s'ajouteront et à faire les liens avec une vision de l'avenir du Saint-Laurent.
- Dans la version actuelle du projet, il faut faire les modifications requises pour :
 - ?? ramener le critère de globalité au début avant la continuité;
 - ?? insister que c'est le critère le plus important et que ça devrait être le fil conducteur;
 - ?? faire ressortir les besoins de rétablir l'équilibre dans le choix des indicateurs;
 - ?? mentionner que plusieurs des points de l'avis sont déjà connus des responsables et qu'ils devraient être soumis à la discussion publique pour faire des choix.

Les questions soulevées sur ce point à l'ordre du jour indiquent quelques pistes d'amélioration à inclure dans l'avis :

- ?? Est-il possible de suggérer des critères socioéconomiques?
- ?? A-t-on prévu des ressources pour faire un portrait plus global, qui dépasse le « biologique »?
- ?? Faut-il faire une analyse de chacune des fiches du bilan?
- ?? Y-a-t-il des objectifs environnementaux de qualité (état) à atteindre, fixés comme références pour mesurer les progrès?
- ?? L'approche par résultats ou par objectifs à atteindre devrait-elle être recommandée? Est-elle réalisable?
- ?? Faut-il remettre en question certains indicateurs actuels pour les remplacer par d'autres?

Les échanges du Comité portent aussi sur le programme tel qu'annoncé. Les commentaires des membres portent sur plusieurs sujets qui doivent être pris en considération dans l'avis du Comité consultatif :

- Le portrait publié est essentiellement un constat biologique. Il s'agit d'un point majeur qui fait l'objet de plusieurs questions et commentaires des membres. La vision du Saint-Laurent traduite par le programme n'est pas complète. L'avis du Comité consultatif doit porter sur les aspects globaux pour compléter la vision « biologique » des documents du Programme.

- La clé principale, c'est la vision globale (globalité); il faut sortir de la mesure en « silos ». Le Programme prévoit que les indicateurs seront complétés, même si ce n'est pas mentionné dans sa description. Les responsables du Programme n'ont pas donné d'indication sur ce qu'est un programme complet, même si dans certains échanges ils se disent conscients des lacunes et des besoins d'amélioration.
- Il faut clarifier ce qu'on vise comme amélioration de la qualité : quels usages à récupérer? Quels secteurs à réparer? Quelle qualité de l'eau à atteindre? etc. Les indicateurs d'état doivent permettre de vérifier si on avance vers les objectifs d'amélioration, soit de situer l'état observé à un moment donné par rapport à une vision véhiculée par exemple par la Politique nationale de l'eau. Ce n'est pas un programme de suivi, si les usages et leurs répercussions ne sont pas surveillés. L'utilisation humaine des ressources est sans aucun doute un indicateur à considérer rapidement pour mesurer les impacts, les récupérations, l'efficacité des dépenses publiques.
- Il faudrait pouvoir mesurer les impacts des politiques et des programmes des ministères sur l'état du Saint-Laurent, notamment pour des secteurs d'activités à impacts majeurs sur le Saint-Laurent tels que l'agriculture et la navigation.
- La présence du ministère de l'Agriculture comme partenaire est essentielle.
- Il n'y a pas d'indicateurs sur l'évolution de la population de canards sur le Saint-Laurent et sur les stocks de poissons.
- Il faut chercher à réaligner le Programme à l'intérieur des ressources actuellement disponibles.
- Pour la prochaine activité d'échanges sur le Programme, il faudrait présenter aux partenaires une vision de l'ensemble des indicateurs qui devraient permettre de faire un portrait global de l'état du Saint-Laurent. Il faut arrimer le Programme de suivi avec une vision de l'avenir du Saint-Laurent pour pouvoir choisir les priorités d'intervention, donc les priorités quant aux indicateurs à suivre pour mesurer les progrès.

16.4 Avis sur la prochaine entente Canada-Québec

Les observations du Comité consultatif présentées dans le document de novembre 2002 risquent d'être désuètes, devant l'état d'avancement des échanges entre les deux paliers de gouvernement.

Un avis court pourrait être produit sur des questions telles que :

- la priorité à accorder à une vision globale de l'avenir du Saint-Laurent;
- les objectifs globaux d'amélioration du Saint-Laurent;
- les besoins de préserver et consolider les acquis d'harmonisation et de concertation;
- l'importance qu'une prochaine entente prévoie de nouvelles ressources et de l'argent neuf;
- la nécessité que le prochain plan soit plus proactif pour une gestion coordonnée des usages;
- le concept même du plan qui doit être plus que la juxtaposition d'activités en cours dans les ministères.

Des moyens sont à prévoir et à mettre en place pour maintenir l'organisation actuelle de la concertation basée sur les partenaires externes des comités, sur stratégies Saint-Laurent et sur les comités ZIP.

Le plan 4 aura sa raison d'être en autant qu'il permet de bonifier la gestion du Saint-Laurent et de renforcer la vision de gestion intégrée en voie d'être mise en œuvre par le gouvernement du Québec.

Les membres conviennent du plan proposé pour l'avis du Comité consultatif sur le plan 4 :

1. Le Comité n'endosse pas un programme d'addition d'activités déjà en place dans les ministères;
2. il faut absolument préserver les acquis des trois premiers plans, et en particulier ceux relatifs aux activités d'harmonisation et de concertation ;
3. une vision globale de l'avenir et de la gestion du Saint-Laurent doit servir d'orientation générale au plan 4.

16.5 Informations sur la nouvelle entente

Les renseignements suivants sont fournis par des membres, selon différentes sources, ainsi que par le secrétaire provincial de l'Entente actuelle ::

- l'entente n'est pas encore signée et ne le sera pas avant les élections au Québec;
- il existe actuellement un différend entre les gouvernements sur l'entente à venir;
- des arrangements administratifs seront pris entre les partenaires actuels pour continuer les activités de SLV 2000 en attendant la future entente;
- l'entente sur le Programme de suivi sera incluse dans l'entente sur le plan 4;
- dans le cadre de la future Politique nationale de l'eau, le gouvernement du Québec envisage des argents neufs plus importants (3 fois plus) que la dernière entente, soit éventuellement de 15 à 20 millions;
- un cadre de gestion du Saint-Laurent est aussi prévu dans la Politique québécoise de l'eau qui ne pourra être adoptée par le gouvernement du Québec qu'après les élections.

16.6 Prochaine réunion

La dernière réunion portera sur le bilan des activités du Comité consultatif à la fin de son mandat de cinq ans.

Les co-présidents seront invités à participer à la réunion pour présenter leur appréciation des travaux du Comité consultatif.

Les discussions pourraient examiner la pertinence d'un Comité consultatif pour une nouvelle entente, face à la nouvelle structure d'organisation prévue dans la Politique nationale de l'eau.

La prochaine réunion pourrait se tenir durant la première semaine de mai 2003. Une vérification des disponibilités sera faite auprès des membres.

Le Comité consultatif invitera à cette réunion les membres actuels et passés du Comité, ainsi que les partenaires externes des Comités de concertation. L'endroit pourrait être à mi-chemin entre Québec et Montréal (possiblement sur un bateau). Le secrétariat se chargera des démarches.

16.7 Fin de la réunion

ANNEXE 1

Liste des membres (en date du 24 avril 2003)

PRÉSIDENT :

Monsieur Harvey Mead

2795, rue de l'Anse
Sainte-Foy (Québec)
G1W 2G6
418-653-6090
E-mail : hmead@sympatico.ca

Monsieur Normand Cazalais

Groupe Production / Hydro-Québec
1010, rue Sainte-Catherine Ouest, 3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 4S7
514-392-8000, poste 5104
514-840-3780 fax
E-mail : cazalais.normand@hydro.qc.ca

Monsieur Denis Cormier

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
2700, rue Einstein, local D.1.110
Ste-Foy (Québec)
G1P 3W8
418-643-2334
418-644-6855 fax
E-mail : denis.cormier@irda.qc.ca

Monsieur Marcel Émond

804, Pierre C. Le Sueur
Boucherville (Québec)
J4B 7R7
450-641-1683
450-641-2152 fax
E-mail : gmee@colba.net

Monsieur Johann Ellefsen

Alcan
1955, boul. Mellon
C.P. 1250
Jonquière (Québec)
G7S 4K8
418-699-2417
418-699-6345 fax
E-mail : johann.ellefsen@alcan.com

Monsieur Normand Gariépy

Centre local de développement (CLD) de la MRC de D'Autray
550, rue Montcalm, C.P. 1499
Berthierville (Québec)
J0K 1A0
450-836-7028
450-836-1272 fax
450-780-3542 cellulaire
E-mail : ngariepy@autray.net

Monsieur Claude Gauthier

687, Castelneau
La Tuque (Québec)
G9X 2P4
819-523-4694
819-676-8028 fax cellulaire : (819) 676-7342
E-mail : claud1@sympatico.ca

Monsieur René Gélinas

Ville de Québec
Service de l'environnement
1595, rue Monseigneur-Plessis
Québec (Québec)
G1M 1A2
418-641-6411
418-641-6556 fax
E-mail : rene.gelinas@cuq.qc.ca

Monsieur Olivar Gravel

Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
1501, rue Montcalm
Saint-Joseph-de-Sorel (Québec)
J3R 1G6
450-742-3744
450-742-3148 rés.
450-742-1315 fax
E-mail : vilest-joseph-de-sorel@qc.aira.com

Madame Eva Johnson (dit qu'elle assistera lorsque la traduction simultanée sera assurée)

Kahnawake Environment Office
P.O. Box 1089
Kahnawake (Québec)
J0L 1B0
450-635-0600 / 450-635-9554
450-635-2787 fax
E-mail : environment@mck.ca

Substitut :
Lynn Katsitsaronkuas Jacobs
Kahnawake Environment Office
E-mail : lynnj@mck.ca

Monsieur Denis Lapointe

Ville de Salaberry -de-Valleyfield
61, rue Ste-Cécile
Montréal (Québec)
G6T 1L8
450-370-4819
450-370-4343 fax
E-mail : denis.lapointe@ville.valleyfield.qc.ca

Monsieur Gaétan Malenfant

CLSC Rivières et marées
22, Saint-Laurent
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 4W5
418-867-2642
418-867-8498 tél. pers.
418-867-4713 fax
E-mail : g_malenfant@ssss.gouv.qc.ca
E-mail personnel : mede.rosa@sympatico.ca

Monsieur Léonce Naud

Société des Gens de Baignade
872, Avenue Turnbull, pièce 2
Québec (Québec)
G1R 2X3
418-640-0406 résidence et fax au même numéro
E-mail : nau@videotron.ca
lnaud@mtq.gouv.qc.ca

Madame Lise Parent

Télé-Université
4750, avenue Henri-Julien
Montréal (Québec) H2T 3E4
514-840-2747, poste 2323
514-843-2160 fax
E-mail : lp@parent@teluq.quebec.ca

Madame Jocelyne Pellerin (année sabbatique)

Institut des sciences de la mer de Rimouski
Université du Québec à Rimouski
310, allée des Ursulines, C.P. 3300
Rimouski (Québec)
G5L 3A1
418-723-1986 poste 1704 ou 1702
418-724-1842 fax
E-mail : jocelyne_pellerin@uqar.qc.ca

Monsieur Michel Slivitsky

1440, rue Notre-Dame
Saint-Raymond-de-Portneuf (Québec)
G3L 1N5
418-337-6947
E-mail : michels@uquebec.ca

Monsieur André Stainier

Les Amis de la vallée du Saint -Laurent
1085, avenue Salaberry, bureau 312
Québec (Québec) G1R 2V7
418-521-1534 rés.
418-522-8886 bur.
418-522-7555 fax
E-mail : stainier@globetrotter.net

Madame Chantal Trottier

Corporation de gestion du développement
du bassin de la rivière Saint -Maurice
1182, Terrasse Turcotte
Trois-Rivière (Québec)
G9A 5C6
819-375-8699
819-375-8855 fax
E-mail : chantal.trottier@tr.cgocable.ca

Madame Louise Vandelac

Université du Québec à Montréal
Département du sociologie
C.P. 8888, succ. A
Montréal (Québec)
H3C 3P8
514-987-3000, poste 4307
514-987-4718 fax
E-mail : vandelac.louise@uqam.ca

Madame Claudette Villeneuve

Corporation de protection de l'environnement de Sept -Îles
C.P. 340
Sept-Îles (Québec)
G4R 4K6
418-962-1316 (corp.)
418-962-6362 (CRE)
418-968-4176 fax
E-mail : cvilleneuve.cpesi@cgocable.ca

Secrétaire :

Monsieur André Delisle

Transfert Environnement
965, rue Newton, bureau 256
Québec (Québec)
G1P 4M4
418-872-8110
418-872-6912 fax
E-mail : adelisle@transenvironnement.qc.ca

OBSERVATEURS

PRÉSIDENT FÉDÉRAL

Madame Mimi Breton, coprésidente
Direction générale régionale
Environnement Canada
1141, route de l'Église, 6^e étage
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
418-648-4077
418-649-6213 fax
E-mail : mimi.breton@ec.gc.ca

Secrétaire fédéral

Madame Patricia Houle, cose crétaire
Direction des affaires ministérielles
Environnement Canada
1141, route de l'Église, 6^e étage
C.P. 10 100
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4H5
418-648-4619
418-649-6674 fax
E-mail : patricia.houle@ec.gc.ca

PRÉSIDENT PROVINCIAL

Monsieur Pierre Baril, coprésident
Direction générale des politiques
environnementales et en matières d'eau
et d'activités agricoles et municipales
Ministère de l'Environnement du Québec
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
418-521-3860
418-643-9990 fax
E-mail : pierre.baril@menv.gouv.qc.ca

Secrétaire provincial

Monsieur Jean-Yves Roy, cosecrétaire
Société Faune et Parcs -Québec
Direction Saint-Laurent Vision 2000
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 8^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7
418-521-3910, poste 4595
418-528-1035 fax
E-mail : jean-yves.roy@menv.gouv.qc.ca

Monsieur Marc Hudon, Président
Stratégies Saint-Laurent
365-A, chemin de la Réserve
Chicoutimi (Québec)
G7J 3N4
418-543-9681 bureau
418-543-8294 fax
418-648-8079 bur. Stratégies Saint-Laurent
418-648-0991 fax
E-mail : hudo@videotron.ca

ANNEXE 2

Liste des présences

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Vendredi, le 14 mars 2003

Québec

Présences	Absences
<i>Membres</i>	<i>Membres</i>
Harvey Mead, président Denis Cormier Normand Gariépy Gaétan Malenfant Michel Slivitzky Chantal Trottier Louise Vandelac André Delisle, secrétaire	Normand Cazalais (en voyage) Johann Ellefsen Marcel Émond (motivée) Olivar Gravel (motivée) Eva Johnson Denis Lapointe Léonce Naud (motivée) Lise Parent (en voyage) Jocelyne Pellerin (année sabbatique) André Stainier (motivée) Claudette Villeneuve (motivée)
<i>Observateurs</i>	<i>Observateurs</i>
Jean-Yves Roy Madeleine Papineau	Marc Hudon

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Compte-rendu de la 15^e réunion
(Version approuvée, 20 mars 2003)

Mercredi, le 20 novembre 2002
Québec

15.1 Adoption de l'ordre du jour

Modification de l'ordre des sujets.

15.2 Adoption du compte-rendu de la dernière réunion

15.3 Programme de travail du Comité consultatif

☞☞ Calendrier du Comité consultatif pour l'avis sur le plan 4

Décembre 2002 :	Préparation du projet d'avis par le secrétariat
Janvier 2003 :	Consultation des membres sur le projet d'avis
Fin janvier 2003 :	Remise de l'avis aux co-présidents

☞☞ Calendrier du Comité consultatif pour l'avis sur le suivi environnemental

<i>30 janvier 2003</i>	Forum – lancement du Programme de suivi par SLV 2000
------------------------	--

- présentation des réactions du C.C. : Michel Slivitsky
- réception des documents annoncés (fiches état et document synthèse)

<i>Février 2003</i>	Ébauche de l'avis du C.C. sur le programme de suivi (échanges par courrier électronique)
---------------------	---

<i>Début mars 2003</i>	Forum des partenaires et réunion élargie du Comité consultatif
------------------------	--

Consultation sur l'ébauche d'avis

Fin mars 2003

Dernière réunion du Comité consultatif

Adoption de l'avis sur le Programme de suivi

15.4 Présentation et discussions

Présentation

Présentation par Serge Villeneuve, Environnement Canada (avec acétates en annexe).

Question : *Pourquoi faire le suivi des toxiques dans les sédiments sur le Saint-François qui est un lac régularisé?*

On a déjà des données historiques et il s'agit d'une continuation de la programmation actuelle.

Le programme représente le suivi minimal qui se fait avec les partenaires. Il couvre 21 indicateurs pour lesquels il y aura publication de fiches d'information. Des partenaires potentiels ont été identifiés. Les modalités de leur contribution au programme restent à déterminer; il semble néanmoins que de nouveaux moyens et de nouvelles ressources seront requis pour l'ajout d'indicateurs dont le suivi serait sous la responsabilité de nouveaux partenaires au programme.

Les paramètres	21 indicateurs d'état ou activités 16 fiches à publier (dont une seule pour les quatre indicateurs MPO) un document synthèse (intervalle de 5 ans) forum (intervalle de 3 ans)
Échéance en 2003	16 fiches état un document synthèse lancement de programme

La date de lancement est le 30 janvier à Québec. Michel Slivitsky est délégué pour faire la présentation des réactions du Comité consultatif au Programme. Le Comité consultatif ne peut pas préparer son avis avant d'avoir en mains les fiches bilan.

À cette réunion Michel devrait faire un survol des attentes des personnes ou groupes affectés par le programme SLV 2000 (autres que les deux paliers de gouvernements). Qui va s'assurer que les municipalités et les secteurs de l'agriculture continuent à mettre en place des

infrastructures, mécanismes et pratiques qui assureront l'amélioration de la qualité de l'eau dans le fleuve ?

Action : Préparer une courte présentation sur les réactions du Comité consultatif pour le forum du 30 janvier 2003.

Discussions

- ?? La question de fond est : est-il possible de suivre l'évolution de l'état du Saint-Laurent par les activités de ce programme? Le programme permet de connaître les indicateurs, mais pas de répondre à cette question de fond sauf probablement en ce qui concerne la qualité « technique » de l'eau.
- ?? Le programme ne prévoit aucune modalité concrète (partenaires, ressources) pour introduire d'autres partenaires externes, ce qui en limite significativement la portée. Il faudrait savoir si les responsables gouvernementaux croient que cela doit faire intégralement partie de leur programme.
- ?? Les mesures et les données qui seront accumulées au cours des diverses activités ne débouchent pas nécessairement sur des résultats concrets en termes de récupération d'usage. C'est un programme de suivi interne des ministères qui ne répond pas aux attentes des usagers et des communautés riveraines. Il faut expliciter le lien entre qualité de l'eau et usages. Une eau améliorée attirera les utilisateurs; il faut voir si avec l'amélioration de la qualité de l'eau, il y a augmentation des usages.
- ?? L'association des partenaires externes est peut-être une approche qui permettrait de sortir de la valse « hésitation » du choix des indicateurs qui a marqué les dernières années et des tensions qui rendent l'intégration difficile entre les différents ministères.
- ?? La mise en commun des activités et données de suivi devrait porter sur les lacunes identifiées dans l'approche actuelle de suivi.
- ?? L'approche des activités, malgré l'entente, reste une approche en « silos ». Il y a pas dans l'énoncé actuel de véritable plan intégré de suivi. Des intervenants non gouvernementaux dont les usages et les programmes ont une incidence sur l'état du Saint-Laurent sont absents du programme. Il s'agit d'un programme de suivi d'opérations à l'intérieur des ministères participants.
- ?? Les incidences de la navigation, des petites industries, etc. ne sont pas prises en considération. Il s'agit seulement d'indicateurs biophysiques et physiques. Ceci ne

permet pas un suivi global de l'évolution de l'état du Saint-Laurent. Cela ne répond donc pas aux questions des gestionnaires et du public sur les résultats environnementaux des efforts d'amélioration du Saint-Laurent.

- ?? Le programme est similaire à la proposition de plan 4 qui n'est pas un plan de gestion mais un collage d'activités des programmations en place des ministères.
- ?? Le Comité consultatif ne peut donner un avis sur le programme tant qu'il n'aura pas pris connaissance des fiches d'état et du document synthèse qui seront remis le 30 janvier 2003. Si cela est nécessaire, le Comité consultatif pourra proposer un avis sur l'état de l'environnement avant la fin de son mandat une fois qu'il pourra examiner les documents remis le 30 janvier.
- ?? Des liens sont à établir entre l'évolution de l'état du Saint-Laurent et les plans d'action, car c'est la raison même des plans d'action que d'améliorer l'état du Saint-Laurent.
- ?? Les avis précédents du Comité consultatif sur le bilan et les indicateurs environnementaux restent pertinents en termes de continuité et d'intégration du suivi à faire sur le Saint-Laurent.
- ?? Peut-être faut-il confier à des intervenants externes des ministères le mandat de faire le suivi de l'état de l'environnement du Saint-Laurent; le Comité consultatif pourrait être un catalyseur.
- ?? Le suivi des performances des efforts d'amélioration du Saint-Laurent doit aussi porter sur les aspects socio-économiques.
- ?? Les réactions du Comité consultatif seront présentées par Michel Slivitsky au lancement du 30 janvier. À la suite, le Comité consultatif peut préparer une ébauche d'avis sur les documents reçus. Le Forum des partenaires servirait à consulter les partenaires externes.

Action : Préparer une ébauche d'avis sur le programme qui servira de document de consultation lors du Forum des partenaires de mars 2003.

15.5 Avis sur le plan 4 et la nouvelle entente Canada-Québec

Harvey Mead explique ses doutes et ses interrogations sur la proposition du plan 4 et sur la discussion des membres qui a eu lieu lors de la réunion précédente du Comité consultatif.

La proposition actuelle semble une addition de programmes existants :

- ✍ il n'y a pas d'activités nouvelles et peu d'argent neuf;
- ✍ la majorité des activités proposées se feraient même sans l'existence d'un nouveau plan;
- ✍ l'intégration des diverses activités ne semble pas en voie de se faire.

La création même d'un nouveau plan d'action Saint-Laurent doit être remise en question :

- ✍ les « argents neufs » annoncés (30 M \$) sont insuffisants pour donner des orientations à l'action du Saint-Laurent reflétant une vision globale et une gestion intégrée.

Ceci peut amener à conclure qu'une question se pose donc : est-ce que les résultats du plan 3 justifient d'entreprendre une autre phase qui continue dans le même sens? Si la culture en « silos » qui a prédominé au cours des dernières phases devait encore prévaloir, les gains à espérer seraient limités.

En parallèle à cette mise en question, il faut néanmoins noter qu'un des atouts majeurs de SLV 2000 est la coordination entre les ministères, même si elle a de sérieuses limites. Il n'y a cependant pas d'intégration de l'ensemble des activités des ministères et des intervenants non gouvernementaux dans une gestion globale du Saint-Laurent.

Pour le moment, les ministères fédéraux et provinciaux s'assoient ensemble, et à divers degrés avec les intervenants externes, mais font peu d'harmonisation et peu d'actions intégrées et communes. Il est possible que si le futur plan reste dans les seules mains des ministères fédéraux et provinciaux, il aura les mêmes limites que les plans précédents. De là, la nécessité d'ajouter dans l'entente le niveau municipal et les partenaires externes.

Si le Comité consultatif donne son avis sur les propositions actuelles, il risque de rester dans l'approche actuelle en « silos » sectoriels qui ne font que continuer les volets du plan 3. Le poids de la « machine gouvernementale » dans le développement de la nouvelle entente est tel que le Comité et les partenaires externes ne réussissent pas à influencer les contenus. De la même façon que pour la suggestion d'une évaluation externe du suivi de l'état du Saint-Laurent, le Comité consultatif pourrait se faire donner un mandat officiel de « vérificateur » du prochain plan sur des aspects significatifs. Par contre, si ce nouveau plan reste dans les limites qui s'annoncent actuellement, ce rôle serait grandement diminué.

L'exercice qui serait probablement utile avant d'adopter un plan 4 consisterait à faire un portrait d'ensemble de la gestion du Saint-Laurent à l'intérieur des gouvernements dans le cadre des programmes réguliers des ministères. Ceci permettrait de savoir l'ampleur des investissements

actuels en gestion du Saint-Laurent, d'identifier les grandes orientations de la « politique » implicite dans la gestion actuelle et de mesurer l'influence que pourraient avoir les fonds réduits disponibles pour un plan 4 sur ces activités de gestion en place.

Le plan 4 ne doit pas être seulement centré sur l'utilisation des fonds supplémentaires pour un meilleur accès; mais cela doit être une partie importante du plan. La priorité doit être l'amélioration physique et chimique de l'eau du St-Laurent, ainsi que l'élimination ou au moins la réduction des activités agressantes. La problématique dans le futur est que le gouvernement provincial est juge et partie (égouts sanitaires et agriculture).

Les éléments de discussion qui suivent portent sur des points à considérer pour l'avis du Comité consultatif :

- ?? absence de vision globale;
- ?? le contexte de la Politique nationale de l'eau du Québec change la dynamique fédérale-provinciale;
- ?? le besoin est encore pressant d'établir le dialogue entre les niveaux de gouvernements et la concertation entre tous les autres acteurs incluant la société civile, le secteur privé et les intervenants municipaux;
- ?? pour le moment, il n'y a pas de raisons claires de favoriser un plan 4 qui n'est pas différent des précédents;
- ?? peut-être faut-il penser à un autre véhicule d'harmonisation et de concertation entre les gouvernements et les autres partenaires actifs sur le Saint-Laurent.

Ce véhicule doit préserver la structure de gouvernance et de mise en œuvre mettant à contribution les comités de concertation actuels mais en les rendant plus performants. Les acteurs de terrain dans les régions, soit SSL, les Comités ZIP, les MRC et les municipalités ainsi que les CRE, les CRD et les comités de bassin par exemple, doivent être mis à contribution et les budgets d'implication communautaire suffisants pour soutenir cette contribution.. Les résultats des actions de ces comités ZIP, pour ne prendre que ceux-là, sont tangibles compte tenu des moyens réduits accordés.

Les exemples de réalisation des interventions des comités ZIP sont nombreux et significatifs. Plusieurs activités proposées pour le futur plan auraient des chances d'être réalisées avec une meilleure efficacité si elles étaient mises en œuvre au niveau des collectivités en concertation avec les acteurs du milieu (municipalités, comités ZIP, autres).

Le plan actuellement proposé qui n'est qu'un prolongement du plan 3 n'a pas sa raison d'être, constate le président du Comité. Il faut prendre un temps d'arrêt pour évaluer les résultats et les spécificités des plans précédents pour bien identifier les besoins et bien cibler les activités d'un prochain plan si il s'avère nécessaire. Il souligne la contradiction possible entre la « politique » implicite reflétée par les programmes actuels dans leur ensemble et les interventions limitées d'un plan regroupant seulement quelques éléments de ceux-là dans une orientation de développement durable. Il questionne également l'à propos d'un programme ainsi limité qui s'identifie comme un plan de gestion intégrée et globale, face à de plus nombreuses interventions des gouvernements non incluses dans le plan.

Les membres estiment que le document « Observations sur la prochaine entente Canada-Québec » constitue une bonne base de départ pour l'avis du Comité consultatif.

Dans la section sur l'agriculture (section 3.3), les activités actuellement proposées apparaissent ponctuelles et sont peu reliées aux impacts de cette activité sur le Saint-Laurent (pesticides, bassins versants, clubs conseils). Il faudrait expliciter les liens entre les grandes problématiques environnementales de l'agriculture (pollution diffuse, érosion des sols, surplus de fertilisants) et le Saint-Laurent.

Les problématiques d'érosion des sols de ruissellement (pollution par le phosphore qui en découle) de pollution diffuse, de déboisement des rives et de territoire, de drainage excessif des terres agricoles, doivent être prises en considération dans l'élaboration du prochain plan, sans quoi la thématique agricole devrait être mise de côté ou abandonnée.

De la même façon pour la navigation, les problématiques reliées au développement de cette activité (navires plus gros, besoins de dragage) doivent être prises en considération pour faire les liens avec l'évolution de l'état de qualité du Saint-Laurent. Si une concertation doit être continuée, elle doit déborder des acteurs économiques de l'industrie pour faire une place réelle aux représentants des riverains, des groupes environnementaux, des scientifiques et des décideurs municipaux.

Les membres présents à la discussion concluent à la pertinence d'une telle approche pour l'avis du Comité consultatif; ils reconnaissent par contre qu'ils ne constituent qu'environ la moitié des membres. Il est convenu que le secrétaire préparera un compte-rendu de l'échange et que les autres membres seront invités à en commenter les conclusions. Le document final sera un avis du Comité consultatif pour lequel les membres seront consultés par courrier électronique avant sa transmission aux co-présidents à la fin de janvier 2003.

Divers aspects et sujets peuvent être mentionnés :

- ?? les aspects culturels et historiques (suggestion à venir de Léonce Naud);
- ?? la mise en valeur du patrimoine fluvial et riverain dans une perspective d'appropriation du fleuve (en lien avec l'éco-tourisme, p. 12).

Action : Envoyer le compte-rendu à l'ensemble des membres en insistant pour avoir leurs commentaires sur la discussion et leur accord sur les orientations de l'avis.

15.6 Forum sur le suivi de l'état de l'environnement

Le Forum du Comité consultatif se tiendra à la fin de février ou au début de mars 2003. Les partenaires éventuels et potentiels du Programme de suivi environnemental seront invités à y participer. Une ébauche d'avis du Comité consultatif sur cette question servira de document de travail et de consultation.

15.7 Prochaine réunion

Elle se tiendra à l'occasion du Forum de février ou mars.

Fin de la réunion.

ANNEXE 1

Liste des présences

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Mercredi, le 20 novembre 2002

Québec

Présences	Absences
<i>Membres</i>	<i>Membres</i>
Harvey Mead, président Denis Cormier Normand Gariépy René Gélinas Olivar Gravel Léonce Naud Michel Slivitzky Serge Villeneuve (invité) André Delisle, secrétaire	Luc Brouillet Normand Cazalais Johann Ellefsen Marcel Émond Jean-Michel Gouin Olivar Gravel Pierre Jobin Eva Johnson Denis Lapointe Gaétan Malenfant Robert Mercier Lise Parent Jocelyne Pellerin David Quirion André Stainier Chantal Trottier Louise Vandelac Claudette Villeneuve
<i>Observateurs</i>	<i>Observateurs</i>
Jean-Yves Roy Patricia Houle	Marc Hudon

ANNEXE 2

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000

Ordre du jour

15^e réunion

Mercredi, le 20 novembre 2002

9h30 à 16h30

Québec

- 15.1 Adoption de l'ordre du jour
- 15.2 Adoption du compte-rendu de la 14^e réunion (28 octobre 2002)
- 15.3 Informations sur les travaux à venir du Comité consultatif
- 15.4 Présentation et discussions sur le Programme de suivi de l'état de l'environnement du Saint-Laurent
- 15.5 Avis du Comité consultatif sur la nouvelle entente Canada-Québec (plan 4)
- 15.6 Organisation du Forum sur le suivi de l'état de l'environnement du Saint-Laurent (février 2003)
- 15.7 Divers
- 15.8 Prochaine réunion

ANNEXE 3

Présentation (acétates) sur le Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent

Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent

Comité consultatif SLV 2000
20 novembre 2002



Plan de présentation

- Objectifs du Programme de suivi de l'état du Saint-Laurent (PSÉSL)
- Entente de collaboration
- Principales réalisations à date
- Activité de lancement
- Conclusions



Programme de suivi ÉSL

Objectifs

- Statuer sur l'état et l'évolution du Saint-Laurent
- Favoriser une perception juste du Saint-Laurent basé sur son état réel et actuel

Principales clientèles

- Décideurs gouvernementaux (fédéral, provincial et municipal)
- Usagers du Saint-Laurent et groupes environnementaux
- Population riveraine du Saint-Laurent



Entente sur le PSÉSL

Jusqu'en 2010 - principes de base

- Chacun investit les ressources nécessaires au maintien des activités de suivi sous sa responsabilité
- Chacun est imputable de valider et d'approuver ses propres résultats pour diffusion
- Chacun s'engage à diffuser ses résultats selon un calendrier pré-établi
- Chacun s'inscrit dans un programme évolutif tant au niveau du contenu que des partenaires



Principales réalisations

Entente de principe conclue

- MPO, EC, MENV et FAPAQ

Recherche active de nouveaux partenaires

- Rencontres avec l'Agence spatiale canadienne et le MAMM
- Échanges avec SSL et Comités ZIP

Stratégie de communication



Principales réalisations

Liaison soutenue avec les Grands Lacs

- Présentation à SOLEC 2002
- Participation d'un représentant de SOLEC à l'atelier scientifique sur le PSESL
- Suivi de la qualité de l'eau à l'île Wolfe



Principales réalisations

Identification des principales lacunes du suivi

- Substances toxiques : eau (entrée, affluents) et sédiments (lacs fluviaux et chenal laurentien)
- Milieux humides (secteur marin)
- Rives : indice de qualité, érosion et artificialisation
- Usages : accessibilité et affectation du territoire
- Ressources biologiques : communautés benthiques, parasites poissons d'eau douce, moule zébrée, espèces à statut précaire



Principales réalisations

Identification de partenaires éventuels

- Gouvernementaux : SC, MSSS, MAM, Agence spatiale canadienne, Commission géologique du Canada, Ville de Montréal et autres municipalités riveraines
- Non gouvernementaux : communautés du Saint-Laurent (SSL, Comités ZIP, ROAB, organismes de conservation)

Signature et structure de contenu communes pour une collection de fiches d'information



Activité de lancement

30 janvier 2003

- Événement marquant pour les partenaires SLV 2000
- Invitation de nos clientèles et des médias
- Transparent quant au PSÉSL et à ses premiers résultats
- Recherche d'un partenariat accru pour la suite du programme



Activité de lancement

Diffusion des premiers résultats

- Collection d'une quinzaine de fiches d'information sur les résultats des activités de suivi
- Document-synthèse selon composante du milieu (eau, sédiments, ressources biologiques) et thème intégrateur (contamination)
- Dépliant promotionnel et cycle de diffusion des produits d'information



Activité de lancement

Déroulement

- Environ 275 invités : partenaires SLV 2000, municipalités riveraines, représentants des collectivités, groupes d'usagers, universités, médias
- AM : série de 4 ou 5 présentations sur les résultats du PSÉSL selon les composantes environnementales (eau, lit, ressources biologiques) ou des thèmes globaux (ex. : contamination)
- PM : panel (6 personnes **incluant le CC**) et plénière sur les résultats du PSÉSL et les pistes d'amélioration (suivi et partenariats)



Conclusions

Suite au lancement...

- Améliorer le PSÉSL en capitalisant sur divers intrants : résultats des échanges lors de l'activité de lancement, élaboration du plan IV, avis du Comité consultatif, etc.
- Impliquer de nouveaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux
- Comblent les lacunes d'information pour couvrir les principales composantes du Saint-Laurent



Conclusions

Dans le futur...

- Diffuser en temps opportun les résultats en regard des besoins des clientèles
- Assurer une saine gestion de l'information générée par le PSÉSL pour en favoriser la pérennité et le partage
- Comblent les lacunes d'information en tenant compte des Grands Lacs



COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Compte-rendu de la 14^e réunion

Lundi, 28 octobre à
Hôtel Clarion
Québec

14.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté modifié, le point 14.6 étant enlevé parce que le programme de suivi de l'état de l'environnement n'est pas encore prêt.

14.2 Adoption du compte-rendu

Présentation et compte-rendu de la 13^e réunion (13 mai 2002).
Correction : ajouter Chantal Trottier dans les absences.

14.3 Travaux de développement du prochain plan d'action

Présentation de Madame Breton

Madame Mimi Breton rend compte des résultats de l'atelier du 17 octobre réunissant les comités de développement de la nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent.

Constats :

- ✍✍ Les demandes totalisent 107 M \$ en argent neuf pour une valeur totale de 337 M \$ pour le programme global proposé, étalé sur cinq ans; le budget du plan actuel est de 239 M \$.
- ✍✍ Le choix des priorités ne peut être fait par les comités de développement comme tels; la vision d'ensemble est possible par le Comité consultatif et les responsables gouvernementaux de l'entente.
- ✍✍ Du côté du fédéral, les budgets resteront les mêmes que ceux du plan 3; du côté du Québec, des nouveaux budgets devraient être disponibles dans le cadre de la nouvelle Politique nationale de l'eau

- ✍✍ Les contenus finaux seront développés lorsque les budgets seront connus et communiqués aux comités de développement.
- ✍✍ La vision du Québec de la prochaine entente est grandement liée à la nouvelle politique de l'eau qui prévoit une gestion intégrée du Saint-Laurent.

Harvey Mead souligne que les points portant sur la santé et le milieu municipal étaient limités dans les propositions des comités de développement. Les discussions du 17 octobre ont apporté des suggestions pour améliorer ces points.

- ✍✍ La vision des coprésidents se veut globale et s'inspirant du développement durable dans une perspective à long terme; à court terme, il faut assurer une continuité avec les plans précédents.

Les membres apportent leurs commentaires :

- ✍✍ Pas beaucoup de nouveau dans les contenus proposés par les comités de développement; ces derniers sont encore sectoriels et conçus en « silos ».
- ✍✍ Par exemple en industriel et urbain, les contenus ne reflètent pas les grands enjeux de développement urbain.
- ✍✍ De la même façon, le volet agricole n'apporte pas de vision d'ensemble, une réflexion de fond est nécessaire pour voir le rôle de l'agriculture dans la gestion du Saint-Laurent.
- ✍✍ Les carences sont à souligner, par exemple, l'expérimentation des techniques de traitement des eaux usées sur la seule rivière Yamaska.
- ✍✍ Les contributions externes aux comités de développement ont été difficiles; les participants gouvernementaux ont apporté et mis en commun leurs projets.
- ✍✍ Au Québec, on se rattache à l'éventuelle politique de l'eau; au fédéral, les points d'attache ne semblent pas clairs: le rapport de la Commissaire à l'environnement et au développement durable et le discours du Trône sont mentionnés.

Mimi Breton précise que l'action sur le Saint-Laurent se situe à l'intérieur de plusieurs programmes d'Environnement Canada. Il n'y a pas de programmes spécifiques pour l'environnement à Santé Canada. Les guides de l'intervention sont notamment :

- ✍✍ la « gouvernance » en regard des autochtones;
- ✍✍ les changements climatiques (volet : impacts et adaptation);
- ✍✍ les initiatives écosystémiques du gouvernement;
- ✍✍ la stratégie sur les océans, pour l'eau salée;

- ✍✍ les législations sur les espèces menacées;
- ✍✍ les conventions internationales (biodiversité, Kyoto, etc.).

Jean-Yves Roy explique qu'il y a une vision au niveau urbain et mentionne qu'on espère un engagement plus important de la part du ministère des Affaires municipales. Les propositions du comité de développement industriel-urbain seront enrichies dans le cadre de la nouvelle politique de l'eau. Les associations représentant le milieu municipal pourront être mises à contribution.

Mimi Breton, en référence à la fiche de présentation « Saint-Laurent viable », explique qu'il s'agit d'une stratégie de développement durable du Saint-Laurent qui doit répondre aux enjeux et qui doit se traduire en actions concrètes s'inscrivant dans une vision intégrée et globale (voir fiche en annexe).

Les représentants gouvernementaux soulignent que le plan d'action s'inscrit dans l'ensemble des interventions des gouvernements sur le Saint-Laurent. Le Québec compte avoir une présence beaucoup plus importante que précédemment. La politique de l'eau sera une politique gouvernementale qui a une incidence sur plusieurs ministères et organismes. L'entente Canada-Québec, sur des objets limités, s'inscrira à l'intérieur de la politique québécoise de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Ce qui amène les ministères fédéraux autour de la table du plan d'action Saint-Laurent, c'est leur intérêt pour l'un ou l'autre aspect de sa gestion (14 ministères et organismes fédéraux). Ces ministères décident de leurs contributions aux ententes en fonction de leurs budgets et priorités. Au Québec, les apports des ministères et organismes se feront à travers la politique de l'eau. Les municipalités ne sont pas parties prenantes à cette table « de concertation » du Saint-Laurent.

Les décisions sont fondées sur le respect des juridictions, les orientations gouvernementales et les priorités environnementales (à Environnement Canada : initiatives écosystémiques pour protéger l'intégrité écologique).

Échanges entre les membres

Divers aspects sont abordés :

- ✍✍ Il faut mettre à contribution le milieu municipal et la société civile de sorte que sur le terrain les orientations adoptées pour la gestion du Saint-Laurent soient mises en œuvre par les élus locaux. Pour le moment, les instances régionales sont en perte de pouvoir. Lorsque les grands plans d'ensemble arrivent au niveau local, la vision globale est perdue.

- ✍✍ La place du milieu municipal dans la politique québécoise de l'eau ne semble pas claire. Les MRC veulent désormais prendre l'initiative de tout développement sur leur territoire, ce qui diminue le rôle et l'influence des non élus, notamment les CRD.
- ✍✍ La problématique globale sur laquelle interviendra le plan 4 n'est pas très claire par rapport aux problématiques prises en charge par les plans 1 (réduction des toxiques), 2 (dépollution industrielle) et 3 (usages riverains). Quelles sont les problématiques prioritaires pour les cinq prochaines années?
- ✍✍ Le problème des effluents municipaux est maintenant connu grâce à l'étude complétée sur ce sujet. Comment les intervenants municipaux seront incités à agir sur ce problème qui touche la très grande majorité des stations d'épuration des eaux? Les propositions du comité de développement ne sont pas suffisantes. La remarque est la même en ce qui concerne les PME rejetant des contaminants dans les réseaux municipaux.
- ✍✍ Essentiellement, il reste trois types de pollution à viser : les rejets municipaux d'eaux traitées, l'agriculture et les PME reliées aux réseaux municipaux.
- ✍✍ Le schéma « St-Laurent viable » est un concept intéressant et correct. Mais, c'est complexe de le traduire en stratégies et actions concrètes. L'engagement des acteurs sociaux est une condition essentielle. Les choix budgétaires doivent être faits en fonction des priorités.
- ✍✍ Des approches développées pour la concertation dans le cadre de la gestion par bassin versant peuvent servir d'exemples pour le Saint-Laurent (table de concertation sur l'agriculture).
- ✍✍ Les petites municipalités riverains sont démunies, elles n'ont pas les moyens et les capacités d'appliquer les plans gouvernementaux en environnement. Les élus municipaux ont des réticences à s'engager dans des actions décidées par d'autres à des niveaux supérieurs, parfois par des non élus. Pour leur part, les MRC ne sont pas engagées par les décisions des municipalités.
- ✍✍ Le plan Saint-Laurent ne chapeaute pas la gestion intégrée et globale du Saint-Laurent telle que définie par l'ensemble des interventions gouvernementales. Les ministères peuvent continuer à faire à leur guise malgré le plan.

✍️✍️Quelle place peuvent occuper d'autres partenaires dans l'entente? Dans le plan 3, la société civile a pris une place plus importante quoiqu'insuffisante. Est-il possible que le milieu municipal devienne « partie prenante » à la prochaine entente?

✍️✍️Sur quelle base les gouvernements décident que des activités à l'intérieur des programmes réguliers sont inscrites dans une entente? Des programmes d'entités tels que la Biosphère, le Centre Saint-Laurent, ou les Services météorologiques devraient être inscrites au plan Saint-Laurent.

✍️✍️Les plans futurs doivent supporter davantage les actions locales des citoyens et chercher à imposer des façons de faire aux municipalités et MRC, par exemple, le recours à des comités de concertation.

Mimi Breton quitte

14.4 La nouvelle entente : discussions et réactions

Question : *Comment le plan 4 s'insère-t-il dans l'action globale des gouvernements, soit dans l'ensemble des interventions que les ministères et organismes font?*

Quelques enjeux : CRD vs société civile;
le milieu municipal, plus particulièrement les petites municipalités;
l'engagement et la contribution des bénévoles.

Les thèmes qu'il faudrait souligner pour en arriver à une vision plus globale et pour s'assurer que plusieurs résultats seront atteints :

- la notion de santé, plus que l'eau potable;
- le rôle du milieu municipal, un partenaire nouveau (un niveau de juridiction);
- la remise en question de l'intervention dans le secteur agricole, si la portée reste aussi réduite;
- les aspects économiques peu définis.

Le milieu municipal

Il ne suffirait pas que le niveau municipal soit associé à titre de partenaire externe dans la mise en œuvre du plan d'action. Il faut qu'il puisse influencer le plan et son déroulement. Notamment, le ministère des Affaires municipales pourrait avoir une influence par ses responsabilités au niveau de l'aménagement du territoire (envoi de

directives gouvernementales aux MRC). Déjà le milieu municipal est présent dans les projets des comités ZIP.

La santé

La notion de santé doit dépasser les risques de l'eau potable et de la consommation pour rejoindre la notion de qualité de vie.

Les commentaires du Comité consultatif sur le plan 4 devraient inclure les réactions des membres ayant participé à des comités de développement et aux ateliers de SLV 2000.

Les échanges portent par la suite sur les propositions du comité technique lors de l'atelier du 17 octobre.

?? Thème « santé » :

- élargir à la qualité de vie (jouissance humaine);
- l'accès au fleuve crée des exigences de sécurité pour la santé;
- des liens à établir avec les interventions prévues dans les thèmes « urbain » et « industriel ».

?? Thème « économie » :

- l'agriculture n'est pas vue sous un angle économique;
- le tourisme est absent;
- la navigation présente une vision économique. La participation communautaire au comité de concertation devrait être élargie; cet élargissement social serait une condition du financement;
- les aspects économiques des diverses interventions devraient être précisées (ex. : les retombées des accès aux rives).

?? Thème « urbain » (dans économie) :

- les toxiques des effluents municipaux viennent des industries en milieu urbain. Un modèle d'intervention basé sur l'expérience de Granby sera proposé à l'ensemble des municipalités;
- l'azote ammoniacal touche pour sa part les municipalités rurales;
- ces interventions semblent insuffisantes, mais s'expliquent par un manque de connaissances;
- c'est connu que les toxiques industriels et les pesticides sont à l'origine des rejets toxiques des stations d'épuration;
- il faut viser les stations importantes sur le Saint-Laurent (CUM et CUQ);
- une approche préventive est peut-être plus efficace à court terme que le repérage (inventaire) exhaustif des sources;

- les effets des toxiques dans le Saint-Laurent ne sont ni mesurés ni démontrés pour les espèces ou les habitats.

?? Thème « environnement » :

- des liens doivent être faits entre les dix points inscrits au thème de « l'intégrité écologique » avec le contenu du thème « navigation » qui porte sur une stratégie de développement durable (ex. : impacts des espèces exotiques, des déversements d'hydrocarbures ou de déchets dangereux, du dragage, des eaux de ballast);
- il est difficile d'établir des priorités lorsqu'il s'agit de recherches (stress, espèces en péril, espèces exotiques).

?? Thème « social » :

- la mobilisation des riverains est reliée aux préoccupations locales;
- l'implication communautaire constitue le moyen de résoudre les problèmes causant les préoccupations;
- la sous-estimation de la qualité du Saint-Laurent dans la perception populaire est un obstacle;
- sans l'implication des communautés, le plan d'action n'a pas sa raison d'être; ceci suppose une insistance sur les moyens d'intervention plutôt que sur la vision;
- les moyens « mobilisation » des citoyens, « influence » des décideurs et « diffusion » des connaissances relèvent de l'implication collective.

?? Thème « municipal » (dans le cadre de l'implication collective) :

- dans cette implication des collectivités, les municipalités (ainsi que leurs associations et les ministères responsables), occupent une place importante;
- si le niveau municipal n'est pas un partenaire plus important et plus formel dans l'entente 4, ses résultats pourraient être compromis;
- les municipalités sont à la fois la source de la pollution, en même temps que détenteurs de responsabilités de dépollution;
- diverses possibilités d'intervention auprès des municipalités devraient être envisagées pour augmenter les engagements des municipalités face au Saint-Laurent (obligation de reddition de comptes, directives environnementales pour les schémas d'aménagement, « contrats de villes » avec les gouvernements, programmes d'infrastructures, etc.);
- les besoins d'assainissement des eaux existent encore pour de nombreuses petites municipalités riveraines, dont les moyens sont trop limités pour investir en environnement.

?? Thème « partenariat » (dans le cadre de l'implication collective) :
(voir les réflexions du 13 mai)

- importance d'une base régionale forte dans le prochain plan Saint-Laurent, ce qui suppose un effort de régionalisation du plan.

Avis du Comité consultatif sur le plan 4

Bref, sans commenter sur les activités techniques précises, le Comité consultatif apportera des commentaires sur la vision globale, sur la cohérence entre les divers thèmes d'intervention et sur des indications pour faire les liens entre les diverses activités.

Suite à une demande de clarification du président, les membres confirment que l'avis qui sera préparé pour exprimer les commentaires du Comité consultatif devrait porter :

- sur la vision globale;
- sur la cohérence entre les divers thèmes d'intervention;
- sur des indications pour faire les liens entre les diverses activités;
- de façon générale sur les modalités de participation des différents intervenants dans les activités.

Le Comité ne se penchera pas sur une analyse des arbitrages faits ou à faire dans la priorisation des projets qui seront mis sur pied en fonction de l'argent neuf recherché.

?? Remarques sur la vision (voir p.3 dans le compte-rendu du 13 mai)

- la vision de l'avenir du Saint-Laurent est reliée à l' « image du Saint-Laurent » qui est soumise à la population;
- cette vision (au centre du schéma) c'est celle de la fierté des Québécois pour leur fleuve.

Marc Hudon demande de prendre en considération :

- l'élargissement de la représentation externe et communautaire sur le volet navigation;
- l'importance qu'il n'y ait pas d'interruption entre les plans 3 et 4 pour maintenir la motivation des communautés;
- la fragilité de l'organisation communautaire en place, particulièrement dans la période de transition entre les deux ententes.

En ce qui concerne l'avenir du Comité consultatif, il appartiendra aux coprésidents de juger de l'utilité d'un comité ayant un rôle d'aviséur et donc de la pertinence de le maintenir dans le cadre de la prochaine entente. Le principal changement dans le statut et le mandat du Comité

consultatif entre le plan 2 et le plan 3 a été l'évolution de son caractère « administratif » à titre d'organisme conseil des coprésidents (sous-ministres) plutôt que des ministres.

Action : *Le secrétariat rédigera un projet d'avis sur la nouvelle entente qui sera soumis aux membres lors de la prochaine réunion du Comité consultatif.*

14.5 Plan de travail du Comité consultatif

La planification des travaux du Comité consultatif (C.C.) pour les prochains mois a été modifiée en fonction du calendrier d'élaboration de la prochaine entente Canada-Québec (plan 4) et de l'avancement des travaux de préparation du Programme du suivi de l'état environnemental du Saint-Laurent par Environnement Canada et le ministère de l'Environnement du Québec. Le projet de Programme devait être remis au Comité consultatif avant la fin d'octobre, mais il n'est pas encore complété et disponible.

La planification des récentes et prochaines activités du Comité consultatif est la suivante :

- | | | |
|----|--------------------------|---|
| 1. | Avant le 17 octobre | Briefing téléphonique sur le développement du plan 4 (réalisé) |
| 2. | 17 octobre | Atelier SLV 2000 sur la nouvelle entente (membres présents) |
| 3. | Fin octobre (28 octobre) | Réunion du C.C. sur la nouvelle entente (réalisée) |
| 4. | Novembre (19 novembre) | Réunion du C.C. sur le projet de Programme de suivi (à confirmer) |
| 5. | Janvier 2003 | Indications du C.C. sur la proposition de nouvelle entente
Avis sur le Programme de suivi (déposé au Colloque SLV 2000, date à déterminer) |
| 6. | Février | Forum des partenaires par le C.C. sur le suivi environnemental du Saint-Laurent (date à déterminer) |
| 7. | Mars | Rapport du Forum remis aux coprésidents (dernière réunion du C.C., date à confirmer) |

14.6 Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 20 novembre à 9h30 à Longueuil à un endroit à déterminer selon la liste des membres qui auront confirmé leur présence. La date pourrait changer si le projet de Programme de suivi n'est pas disponible pour un examen par les membres du C.C.

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Lundi, 28 octobre à
Hôtel Clarion
Québec

Présences	Absences
<i>Membres</i>	<i>Membres</i>
Harvey Mead, président Denis Cormier Marcel Emond Claude Gauthier René Gélinas Gaétan Malenfant Léonce Naud Michel Slivitsky Chantal Trottier André Delisle, secrétaire	Luc Brouillet Normand Cazalais Johann Ellefsen Normand Gariépy Jean-Michel Gouin Olivar Gravel Pierre Jobin Eva Johnson Denis Lapointe Robert Mercier Lise Parent Jocelyne Pellerin David Quirion André Stainier Louise Vandelac Claudette Villeneuve
<i>Observateurs</i>	<i>Observateurs</i>
Mimi Breton Patricia Houle Marc Hudon Jean-Yves Roy	Pierre Baril

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

Compte-rendu de la 13e réunion

Lundi, 13 mai 2002 à

Hôtel Clarion

Québec

13.1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

13.2 Adoption du compte-rendu

Présentation du compte-rendu de la 12e réunion (26 mars 2002).

13.3 Rapport du Forum

P. 4 « 40 000 kilomètres... »

« perte »... remplacer par « avancée »

P. 9 Remplacer « potassium » par « phosphore »

Action : Le Secrétariat fera la version finale du rapport

P. 5 Reformuler le point concernant la glace brisée pour parler des « différences de niveau en saison hivernale » plutôt que de « marnage »

L'érosion sur la Côte-Nord est plus importante à cause de la diminution des glaces et des épisodes de tempêtes. Les activités sur les berges (VTT, villégiateurs) sont en partie responsables de la situation.

Les avis antérieurs du Comité ne traitaient pas des changements climatiques et des fluctuations des niveaux d'eau.

La présence de la Voie et du chenal maritimes ont eu dans le passé et ont encore aujourd'hui des impacts environnementaux significatifs.

13.4 Lettre aux co-présidents (20 février 2002)

Le 3e paragraphe réfère aux résultats du Forum.

13.5 Document de travail sur le futur plan d'action

La problématique des changements climatiques est importante dans le futur plan.

Les avis passés gardent encore toute leur pertinence pour le plan 4, même si ils ont été élaborés dans le cadre des plans 2 et 3.

Les recommandations faites pour l'élaboration du plan 3 restent encore d'actualité, il faudrait peut-être que l'avis soit plus « agressif » et porte précisément sur quelques recommandations.

Le rôle « administratif » du Comité consultatif doit être questionné. Le Comité a eu des gains significatifs dans le plan 3, mais il reste encore les points pertinents à inclure au plan 4.

Des priorités devraient être ressorties du document pour faire un avis. Le présent document est une référence pour préparer l'avis.

Les actions à faire sur le document d'observations :

- établir quelques priorités sur les contenus ;
- distinguer les orientations (philosophiques) des actions à entreprendre ;
- faire ressortir les aspects reliés au processus de gestion pour les séparer des secteurs d'intervention.

Les questions qui se posent sur la future entente :

- l'entente Saint-Laurent ne couvrira pas tout ce qui se fait sur le Saint-Laurent, ce qui implique que des problématiques actuelles (ex : agriculture) ne seront pas couvertes ;
- bien que le bilan général soit bon, il reste encore des secteurs très problématiques (« hot spots ») dont il faut s'occuper ;
- la préoccupation sur les changements climatiques risque de détourner l'attention des problèmes concrets et à court terme.
- les sujets relatifs à la gestion (partenariat, co-gestion, etc.) doivent être élaborés davantage ;
- deux aspects sont à considérer :
 1. les enjeux majeurs qui supposent d'exiger des interventions ;
 2. les modes de gestion qu'on doit recommander ;
- les enjeux majeurs doivent traduire l'image qu'on veut du fleuve dans l'avenir (contenus) et par la suite, il faudra voir comment y parvenir (modalités) ;

- la valeur ajoutée du Comité consultatif repose sur sa capacité à embarquer des joueurs externes (entreprises, municipalités, groupes de citoyens) avec les gouvernements ;
- il faudrait envisager d'autres approches d'ententes, par exemple par tronçon en rapport avec les comités ZIP. L'approche des comités ZIP mérite aussi reconsidération à cause de limites telles que leur indépendance, leurs activités par projets, etc. ;
- la planification de l'entente, si elle permet la participation des joueurs externes, pourrait les amener à jouer un rôle différent selon qu'ils participent ou non à l'effort de planification en cours.

La vision consiste à avoir un fleuve dont les Québécois sont fiers parce qu'il est utile, dépollué, accessible et propre aux divers usages. Les gens les plus actifs sur ce plan sont les comités ZIP et les comités de rivières. Ceci suppose :

- la fin des rejets toxiques des industries ;
- l'assainissement des rejets agricoles ;
- la navigation soucieuse de ses impacts sur l'environnement ;
- les eaux usées rejetées après traitement.

La participation et la mobilisation des citoyens seraient plus faciles si les volets d'une prochaine entente portaient sur des secteurs géographiques plutôt que thématiques (ex : Montréal, golfe, etc.).

Les partenaires externes sur les comités de concertation du plan 3 n'étaient pas assez nombreux et pas nécessairement représentatifs des régions et des territoires. Le milieu municipal est à recruter en priorité pour la prochaine entente. La priorité sera accordée aux maires des municipalités riveraines (ex : Association internationale des maires des Grands-Lacs et du Saint-Laurent). Le milieu municipal peut être représenté par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Les problèmes d'accès aux berges, de privatisation des rives (marinas, habitations), et celui des responsabilités municipales relatives aux rives des cours d'eau méritent considération. Ces problèmes sont très différents d'une zone à l'autre (Côte-Nord, Montréal, Québec, Lac St-Pierre). Les aspects légaux sont importants.

Des pistes à explorer :

- une vision, la fierté du Saint-Laurent ;
- l'appropriation de notre « bout de fleuve » ;
- la mobilisation par secteurs géographiques ;
- la participation des acteurs régionaux ;
- l'arrimage des scientifiques avec les usagers de terrain ;
- le réseautage sur des cas concrets ;
- le défi d'intégration globale des actions des régions.

L'exemple des comités de concertation sur les zones côtières mis sur pied par Pêches et Océans Canada peut servir d'inspiration pour susciter l'intérêt des citoyens (ex : ateliers d'implication communautaire). D'importants moyens sont accordés par le Ministère à ces exercices de participation.

L'accent mis sur la fierté peut déboucher sur la responsabilité des utilisateurs industriels, municipaux, communautaires, etc. Des indicateurs reliés à cette fierté sont beaucoup la sécurité reliée aux diverses activités (pêche, baignade, coquillages, etc.). Ceci mène à atteindre des résultats tangibles sur divers problèmes (toxiques, rejets agricoles, etc.). Ces diverses problématiques ont une connotation et un degré de priorité différents selon les régions. Ces dernières accorderaient l'attention selon leur situation et leur perception des priorités. Les partenaires seraient aussi recrutés en fonction des problématiques retenues.

Les objectifs pourraient être de viser la résolution des problèmes du Saint-Laurent et non pas par secteurs d'activités problématiques :

- problème d'érosion et de sédimentation ;
- problème de pollution toxique et autre ;
- problème de niveaux d'eau ;
- problème de biodiversité ;
- problème de jouissance humaine.

Les modalités devraient prévoir pour chacune des régions :

- l'identification des partenaires par des processus adéquats ;
- la priorisation des interventions ;
- l'identification des aspects applicables chez eux ;
- les acteurs seraient ainsi associés selon les problèmes et les priorités.

La notion d'imputabilité en regard des objectifs reste à préciser. Les quelques éléments suivants sont à considérer :

- les joueurs sont imputables de la réalisation des projets convenus en vue d'atteindre les objectifs ;

- l'imputabilité des partenaires devrait être définie en fonction de l'imputabilité des autres membres des comités de concertation (quelle est la conséquence de ne pas atteindre les résultats fixés au départ ?) ;
- l'imputabilité se définit d'une façon proportionnelle aux budgets que l'on contrôle et que l'on gère.

Actions : Le Secrétariat fera un document qui développera la partie « réflexion » du document de travail et constituera la réponse à la demande des co-présidents de contribuer à la planification d'une nouvelle entente. La partie faisant la synthèse des avis passés constituera un document en soi qui sera déposé aux co-présidents et publié.

13.6 Rencontre avec Madame Mimi Breton, co-présidente

- Intérêt et volonté d'une nouvelle entente :

Les 2 gouvernements ont un intérêt à développer une nouvelle entente et à poursuivre l'action sur le Saint-Laurent. Un comité a été mis sur pied pour identifier les enjeux. La prochaine entente pourrait être une « nouvelle génération d'entente ». On espère qu'il n'y aura pas d'interruption entre l'entente actuelle et la future.

- Travaux futurs et rencontres d'échanges :

Pour arriver avec une proposition avant mars 2003, il faut une période intensive de travail à l'automne 2002. Déjà, des travaux sont en cours. Une réunion avec les gens des comités de concertation visera à discuter et valider la vision et les orientations présentement envisagées. Le Comité consultatif sera invité à cette rencontre du 29 mai à Québec.

Action à poser : Le Secrétariat demandera aux membres leur intérêt à participer à la réunion de discussion sur la future entente Saint-Laurent (29 mai 2002, convocation à venir).

Des membres du Comité consultatif rencontreront les co-présidents le 27 mai prochain.

Pour le Québec, le contexte est maintenant très différent parce qu'il y aura une politique nationale de l'eau, incluant la « gestion des rivières par bassin versant » et la « gestion intégrée du Saint-Laurent ». Le Québec, avec l'ensemble de ses partenaires, veut occuper une place plus importante dans la gestion du Saint-Laurent. La nouvelle entente devra contribuer à cette volonté. La politique de l'eau devrait être connue en juin 2002. Au Québec aussi, on espère aussi se démarquer de SLV 2000 (phases 1, 2 et 3).

Au fédéral, quatre nouveaux ministères désirent s'engager (Agence spatiale, ministère des Affaires autochtones, Patrimoine Canada et Ressources naturelles). Il faudra bâtir sur les acquis de 15 ans, en s'adaptant aux nouveaux enjeux. Certains éléments du succès des plans passés (respect des juridictions, implication des communautés, résultats concrets, partenariat), seront préservés.

➤ L'entente à venir :

L'entente ne sera pas encore permanente ; elle aura une durée de 5 ans. Le Québec prévoit mettre en place une structure de gestion concertée et intégrée du Saint-Laurent qui sera permanente. Des nouveaux budgets pourraient être disponibles pour cette gestion permanente. L'approche est celle d'un « méga » comité de gestion du Saint-Laurent par bassin versant.

La vision fédérale est axée sur une stratégie de développement durable du Saint-Laurent. Elle devrait s'arrimer naturellement avec la politique québécoise de l'eau. Des grands enjeux et des priorités sont en discussion entre le Québec et le gouvernement fédéral. Des indications seront fournies aux divers intervenants sur les secteurs d'activités prioritaires dans la prochaine entente.

➤ Un document sur les enjeux :

Un document sur les enjeux possibles sera soumis aux participants lors de la rencontre de mai. Le document reprendra les points soulevés par les comités de concertation, par les scientifiques, par les partenaires tels que Stratégie Saint-Laurent (Forum sur l'implication communautaire) et par les avis du Comité consultatif. Le rapport de la Commissaire fédérale à l'environnement et au développement durable sert aussi de référence pour l'identification des enjeux. Environnement Canada doit préparer des réponses et des plans d'action pour répondre aux points soulevés par la Commissaire.

➤ Sujets de discussion :

Le Comité consultatif pourra identifier certaines priorités dans ses avis et continuer sa réflexion durant l'été après la rencontre de mai.

Les places et rôles de Stratégies Saint-Laurent et du Comité consultatif devront être examinés pour les situer dans le cadre de la nouvelle entente. L'action locale demeure un pilier ; il s'agit de voir comment l'améliorer encore. Des rencontres entre le Comité consultatif et les coprésidents pourront permettre d'aborder ces sujets. Les Comités ZIP constituent des acquis pour l'intervention régionale sur le Saint-Laurent.

Le dossier de la gestion des rivières par bassin versant est en lien avec la gestion du Saint-Laurent. Les rivières influencent la gestion du Saint-Laurent, et cette dernière influence la gestion des rivières.

Le document d'observation servira de références aux discussions du Comité consultatif. Il faut réexaminer le volet Navigation (présupposé un succès), mais qui évacue les communautés riveraines au bénéfice des principaux acteurs du secteur de la navigation. La représentation sur le Comité Navigation doit être révisée pour assurer l'équilibre des participants.

Un document révisé à la suite des échanges entre les membres pourra être produit pour la rencontre du 29 mai avec SLV 2000.

Action : Voir le point 13.5

➤ Remarques de la co-présidente sur le document d'observations (13.5)

Pour une gestion renouvelée, certaines notions encore imprécises sur le partenariat méritent une clarification :

- la définition et la structuration du partenariat ;
- l'équilibre des participants ;
- l'imputabilité des partenaires ;
- les indicateurs de performances ;
- les modalités de la cogestion.

Dans l'évaluation des résultats, les points soulignés sont :

- la flexibilité dans les ententes ;
- les liens entre les indicateurs de performances des plans et les indicateurs environnementaux ;
- le bilan public en préparation ;
- les indicateurs de performance économiques.

Dans la diffusion des connaissances, des moyens concrets sont à suggérer sur :

- la diffusion des données scientifiques ;
- l'évolution des perceptions du fleuve ;
- le rapprochement entre les scientifiques et les intervenants régionaux ;
- la question de l'amélioration du Saint-Laurent (différence entre les perceptions publiques et scientifiques).

Sur les références antérieures, beaucoup de choses sont amorcées et en cours :

- interventions industrielles pour les PME ;
- intensification des interventions ZIP ;
- volets « agriculture » et « golfe », notamment par les comités ZIP.

Des nouveaux volets sont à examiner, à comprendre et à développer :

- le volet « municipal » et les accès au fleuve ;
- le volet « social » et la participation ;
(quel contenu, quels résultats ?)
(quels liens avec les communications ?).

Il faut situer le prochain plan dans le contexte de 2010 :

- changements climatiques ;
- baisse des niveaux d'eau ;
- développement des régions ;
- arrimage avec la gestion de l'eau ;
- politique de transport maritime.

(DÎNER)

13.7 Rencontre sur les effluents toxiques

- Des commentaires sont faits sur la réunion avec les auteurs du rapport (compte-rendu 13.7). Le Ministère compte sur l'obligation de fournir des rapports d'analyses de performances par les stations d'opération. Les responsables visent les gestionnaires d'usines, avant de cibler des entreprises basées sur les réseaux d'égout. La priorité sera donnée aux 9 « grandes » villes. Le rapport est un diagnostic qui constate la toxicité « au bout du tuyau » : l'intervention à venir est un « choix de société ».

Les comités ZIP pourraient être utiles pour identifier les industriels problématiques dans les réseaux, ce qui permettrait d'intervenir sur plusieurs situations autres que le projet de Granby.

Les stations d'épuration n'ont pas été conçues pour le traitement des substances toxiques. Depuis 1992, les municipalités fournissent des rapports de performances (DBO, matières en suspension, etc.) au ministère des Affaires municipales ; ces rapports ne portent pas sur les performances en regard des toxiques.

Les sujets de préoccupations reliés à l'interprétation et aux conclusions du rapport sont :

- les retards du projet-pilote avant de s'attaquer aux problèmes dans d'autres secteurs ;
- les exigences de décontamination pour les PME sont inférieures à ceux pour la grande industrie ;
- dans le cadre du PAEQ (protocoles), les municipalités devraient adopter un règlement d'assainissement industriel s'appliquant sur leur territoire.

L'étude est un bon début. Mais, elle mène à l'abandon des résultats visés par le volet industriel et urbain (redressement de 60 usines dans 3 secteurs industriels). Le projet pilote de Granby devrait corriger les lacunes d'identification des sources qui ont empêchées le volet actuel d'être mené à terme. Une fois connus les résultats de l'expérience pilote, il restera à enlever les toxiques identifiés.

Il est déroutant de voir que, devant les résultats de l'étude qui indiquent certains problèmes, le système de mise en ligne des données de performances prévu n'inclura pas les toxiques. Un projet pilote à Granby risque de reporter à plus tard une réponse concrète à court terme aux résultats de l'étude pour les municipalités problématiques.

13.8 Site Internet

Les activités doivent inclure :

- les compte-rendus des activités passées ;
- l'annonce d'activités à venir.

Le site pourra être mis en ligne tel quel.

Le document d'observations du 2 avril sera mis en ligne le plus tôt possible.

Action à poser : Le Secrétariat en fera une version refaite comme synthèse des avis sous la présentation et le chapitre 7

13.9 Prochaine réunion et planification

Le Comité consultatif ne croit pas nécessaire de faire un avis en regard du forum sur les infrastructures. Le sujet est vaste, il couvre toute la question des changements climatiques.

On attendra la réunion du 29 mai pour savoir quels travaux le Comité consultatif inscrira à son programme 2002-2003.

Le prochain forum, par exemple à l'automne 2002 ou à l'hiver 2003, pourrait porter sur les toxiques ou sur le bilan environnemental.

13.10 Divers : information par Marc Hudon

L'état de situation sur la Fondation Saint-Laurent est présenté. Ils ont retourné une somme de 110 000 \$ des 360 000 \$ obtenue comme subvention de départ. Il était inutile de continuer sans l'appui des gouvernements.

Trois grands dossiers des Grands-Lacs sont en évolution :

1. La révision des critères de régularisation des eaux des Grands-Lacs et du Saint-Laurent est en cours ; les comités ZIP suivent le dossier et sensibilisent les riverains.
2. La Commission des Grands-Lacs élabore un outil d'aide à la décision pour la gestion de l'eau des Grands-Lacs.
3. Une annexe à la Charte des Grands-Lacs contiendra les conditions pour l'exportation de l'eau.

La navigation sur le Saint-Laurent est à surveiller. Une analyse de risques est en cours pour le projet d'accepter les navires de 965 pieds sur le Saint-Laurent (en comparaison de 627 pieds actuellement). Les gabarits correspondants sont envisagés pour les écluses des Grands-Lacs. Ceci pourrait faire des pressions pour agrandir la voie maritime en conséquence.

Les membre du Comité consultatif indiquent que celui-ci doit être prudent avant d'envisager des positions sur ces projets. Le transport maritime a des avantages qu'il faudrait évaluer avant de dénoncer les projets actuels.

Actions de suivi

Page 1 : Le Secrétariat fera la version finale du rapport

Page 5 : Le Secrétariat fera un document qui développera la partie « réflexion » du document de travail et constituera la réponse à la demande des co-présidents de contribuer à la planification d'une nouvelle entente. La partie faisant la synthèse des avis passés constituera un document en soi qui sera déposé aux co-présidents et publié.

Page 5 : Le Secrétariat demandera aux membres leur intérêt à participer à la réunion de discussion sur la future entente Saint-Laurent (29 mai 2002, convocation à venir).

Page 9 : Le Secrétariat en fera une version refaite comme synthèse des avis sous la présentation et le chapitre 7.

ANNEXE 1

PRÉSENCES***Membres***

Harvey Mead, président
Normand Cazalais
Marcel Émond
René Gélinas
Olivar Gravel
Gaétan Malenfant
Léonce Naud
Lise Parent
Michel Slivitsky
Claudette Villeneuve

Observateurs

Jean-Yves Roy
Marc Hudon
Mimi Breton
Patricia Houle

André Delisle, secrétaire

ABSENCES***Membres***

Luc Brouillet
Denis Cormier
Johann Ellefsen
Normand Gariépy
Claude Gauthier
Jean-Michel Gouin
Pierre Jobin
Eva Johnson
Denis Lapointe
Robert Mercier
Jocelyne Pellerin
David Quirion
Chantal Trottier
Louise Vandelac

Observateurs

Pierre Baril

**COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000
PLAN 3**

Compte-rendu de la 12^e réunion
Vendredi, 8 février 2002, 16h30
après le Forum «*Environnement physique du Saint-Laurent*»

Le Centre 7400
7400 Boul. Saint-Laurent
Montréal

12.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

12.2 Présentation et adoption des compte-rendus

Les compte-rendus des réunions du 25 mai 2001 (10^e réunion) au Campus Notre-Dame-de-Foy à Saint-Augustin et du 18 octobre 2001 (11^e réunion) à la Télé-Université à Montréal sont adoptés.

12.3 Informations sur les points suivants:

- **Rencontre avec les co-présidents le 11 janvier 2002**

Une lettre de Harvey Mead du 30 janvier 2002 a été transmise aux membres du Comité consultatif pour les informer de la rencontre du 9 janvier avec les co-présidents. Des notes de cette réunion préparées par le secrétaire et le président du Comité accompagnent la lettre. Des membres du Comité indiquent pressentir que les objectifs du plan d'action SLV 2000 ne seront pas atteints, notamment dans les volets qui concernent les PME et l'agriculture. Lors de la revue mi-plan à l'été 2000, le Comité soulignait que les réductions budgétaires pouvaient hypothéquer l'atteinte des objectifs, mais que de toute façon des retards importants étaient décelés.

- **Présence du Comité consultatif sur Internet**

Les co-présidents sont réceptifs à l'idée que le Comité consultatif ait son propre site Internet. Une demande leur sera acheminée pour un budget de 3 000 \$ requis à la conception et mise en ligne de ce site.

Action à poser : Le Secrétariat préparera une lettre adressée aux co-présidents pour demander 3 000 \$ servant à créer le site Internet du Comité consultatif.

- **Forum de la Commission mixte internationale (CMI) du 19 octobre 2001**

Les transcriptions du forum sont disponibles à l'adresse suivante: www.ijc.org/montréal/postmontf.html. Les orientations et recommandations découlant du forum de la CMI seront dans son rapport annuel. Le Secrétariat du Comité est chargé de faire le suivi de ce forum.

Action à poser : Le secrétariat s'informerait des suites du Forum de la CMI et informera le Comité à sa prochaine rencontre.

- **Rencontre de Transports Québec du 22 octobre 2001**

Monsieur Steven Goyette du Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent pour le Gouvernement du Québec a accepté de présenter au Comité consultatif les résultats de la rencontre de Transports Québec du 22 octobre 2001. Cette rencontre était la première du groupe de concertation sur le transport maritime et la nouvelle politique qui réunit des représentants de différents secteurs d'activités et de groupes socio-communautaires. De la rencontre découle la formation de 6 tables de travail:

- Réseau des ports
- Compétitivité
- Promotion du transport maritime
- Programme de cabotage
- Formation et R&D
- Valorisation des aspects positifs

La composition de ces tables est presque complétée. Le programme de travail, comprenant les mandats confiés à chacune des tables, sera entériné par le groupe de concertation le 26 février. Les travaux devraient débuter à l'été. Un fonds de soutien de 20 millions \$ est disponible pour des activités sur le fleuve Saint-Laurent.

Action à poser: Les membres du Comité sont invités par le président Harvey Mead à soumettre directement à Transports Québec et son groupe de concertation des noms de personnes pour les tables de travail et des sujets à documenter.

12.4 Rencontre des auteurs du rapport sur l'Évaluation du potentiel toxique des effluents des stations d'épuration municipales du Québec

Des membres du sous-comité à qui le Comité a confié l'analyse du rapport sur les effluents municipaux, poursuivent l'idée de rencontrer les auteurs pour connaître leurs vues sur les sources de contamination et leur plan d'action, avant de proposer au Comité des recommandations sur ce dossier.

Action à poser : Les membres du sous-comité contacteront les auteurs du rapport sur les effluents municipaux pour organiser avec l'aide du secrétariat une rencontre

et formuler ensuite des recommandations à la prochaine réunion du Comité consultatif.

12.5 Suggestions de personnes pour les comités de concertation de SLV 2000

Les co-présidents sont d'accord pour renforcer les comités de concertation. Des membres du Comité qui siègent sur les comités de concertation soulignent que les réunions sont souvent remises ou ne se tiennent pas, étant donné le peu d'intérêt ou le manque de disponibilité des fonctionnaires. Des suggestions de personnes pour participer aux différents comités de concertation peuvent être adressées au président Harvey Mead.

Action à poser : Le Secrétariat préparera une liste de personnes à suggérer pour les comités de concertation de SLV 2000 après avoir adressé un rappel aux membres du Comité.

12.6 Programmation des activités du Comité consultatif

Au cours d'une discussion sur les suites à l'actuel plan 3 de SLV 2000 et le futur du Comité consultatif, les membres ont soulevé des préoccupations sur les points suivants:

- La perception des co-présidents du rôle du Comité consultatif;
- La nouvelle politique de l'eau du Gouvernement du Québec;
- La configuration d'une nouvelle entente fédérale et provinciale;
- La concertation véritable des partenaires par SLV 2000;
- Les moyens dont a besoin le Comité consultatif pour remplir son rôle (budget de recherche, outils, données à jour, support à l'analyse, informations comparées, etc.).

Avec l'accord des membres présents, le Comité orientera ses prochains travaux sur les interventions suivantes:

- Revoir les positions prises par le Comité consultatif au cours des dernières années dans le but de formuler des recommandations sur la suite du plan 3;
- Préciser les conditions pour que l'action du Comité consultatif soit encore plus signifiante.

Action à poser : Le secrétariat est chargé de préparer un document de travail résumant les positions et les recommandations du Comité consultatif tirées des avis produits, et de proposer des orientations et les ressources nécessaires à l'action du Comité dans un prochain plan 4.

12.7 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Comité consultatif aura lieu à Québec le lundi 13 mai 2002. L'endroit reste à déterminer.

12.8 Divers

Aucun autre point n'est ajouté.

ANNEXE 1

PRÉSENCES***Membres***

Harvey Mead, président
Luc Brouillet
Denis Cormier
Gaétan Malenfant
Denis Lapointe
Léonce Naud
Lise Parent
Jocelyne Pellerin
David Quirion
Michel Slivitsky
Louise Vandelac
Claudette Villeneuve

André Delisle, secrétaire
Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

ABSENCES***Membres***

Pierre Baril
Jean-Bosco Bourcier
Normand Cazalais
Johann Ellefsen
Marcel Émond
Normand Gariépy
Claude Gauthier
Jean-Michel Guoin
Olivar Gravel
Pierre Jobin
Eva Johnson
Robert Mercier
Lyse Poirier
Maurice Poulin
André Stainier
Chantal Trottier
Isidore Wasungu

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 11^e réunion
Jeudi, 18 octobre 2001, 14H00

Télé-Université
4750, avenue Henri-Julien (salle 0052)
MONTRÉAL

11.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté. Le président informe les membres du Comité de la démission de Madame Josée de Grandmont et demande des propositions pour son remplacement. Il souligne également l'absence à la réunion de membres du Comité.

11.2 Présentation et adoption du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2001

L'adoption du compte-rendu de la réunion du 25 mai 2001 est reportée à la prochaine réunion pour permettre aux membres d'en prendre connaissance.

11.3 Transmission de l'avis *Le Partenariat dans la gestion du Saint-Laurent*

L'avis sur le partenariat a été transmis le 17 septembre 2001 aux co-présidents avec une lettre d'accompagnement. Un accusé de réception a été reçu du co-président provincial Monsieur Jean-Maurice Latulippe qui indique qu'il a transmis le document à Monsieur Luc Proulx, directeur des Politiques du secteur municipal du ministère de l'Environnement du Québec. Madame Mimi Breton, co-présidente pour Environnement Canada, a informé le président du Comité consultatif qu'elle l'a lu avec soin. Les membres soulignent l'absence de représentants des municipalités et des industries aux forums organisés par le Comité pour préparer ses avis.

Action à poser: Des membres suggèrent de discuter de la participation du milieu municipal avec la FQM et l'UMQ et d'obtenir une rencontre avec Monsieur Latulippe pour faire un suivi sur la participation du ministère des Affaires municipales et de la Métropole au plan SLV 2000 ainsi que sur la mise en place de la politique de l'eau.

11.4 Information sur plusieurs points

Forum de Stratégies Saint-Laurent (6-7-8 septembre 2001)

Le Forum de Stratégies Saint-Laurent (SSL) tenu au Mont-Ste-Anne au début de septembre a réuni environ 150 personnes venues échanger sur le fonctionnement du programme Implication communautaire. Stratégies Saint-Laurent fêtait par la même occasion son 10^e anniversaire d'existence. La publication des actes du Forum est annoncée pour le mois de novembre.

Le président et le secrétaire du Comité, qui ont assisté à ce Forum, rapportent leurs observations des interventions faites en atelier et en plénière par les organismes communautaires:

- Leurs activités apparaissent largement dépendantes du financement obtenu;
- Un certain malaise sur l'avenir de SSL a été pressenti;
- Une demande en plénière a été faite pour qu'il y ait poursuite du plan avec une phase 4 et reconduction du programme Implication communautaire;
- La fusion est souhaitable, selon plusieurs, entre le Réseau d'observation active de la biosphère (ROAB) et SSL;
- Un soutien à l'organisme Fonds d'action Saint-Laurent a été proposé. Une taxe sur les activités de la navigation devrait être examinée comme moyen de financement;
- Il ne semble pas y avoir de remise en question du programme Implication communautaire;
- Un écart existerait entre les organismes communautaires et le Comité consultatif sur la vision du futur en matière de gestion du fleuve.

Forum de la Commission mixte internationale (19 et 20 octobre 2001)

Le forum de la Commission mixte internationale (CMI) annoncé d'abord pour les 14 et 15 septembre a été reporté aux 19 et 20 octobre à cause des événements survenus à New-York. Ce Forum ouvert à tous et gratuit porte sur la qualité de l'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Plusieurs ateliers sont présentés, par exemple sur les niveaux d'eau, la réduction des toxiques dans les eaux usées urbaines, la navigation durable et les indicateurs de l'écosystème du bassin. Des membres du Comité et de son secrétariat seront présentes au forum de la CMI.

Forum de Transports Québec

Une rencontre de Transports Québec sur la politique fluviale et maritime aura lieu à Québec le 22 octobre réunissant 14 représentants des principaux secteurs d'activités concernés. Ce forum est en continuité avec une action prévue dans cette politique pour concerter les intervenants sur sa mise en œuvre. Une journée maritime sous la responsabilité de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) aura également lieu le 23 octobre. Cet

événement organisé avec les associations maritimes du Saint-Laurent consiste en des rencontres en petits groupes entre les intervenants du milieu maritime, des ministres, députés et fonctionnaires.

Sondage sur les perceptions, les usages et les besoins

Un sondage a été effectué en juillet 2001 par la firme Léger Marketing pour le compte du ministère de l'Environnement du Québec et Environnement Canada dans le but d'évaluer les perceptions, les usages et les besoins en information de la population à l'égard du Saint-Laurent. Les personnes qui ont participé à ce sondage se prononcent sur des questions comme l'amélioration de l'état du Saint-Laurent, la responsabilité de le protéger et de le conserver, l'action des organismes non gouvernementaux, l'usage des berges et les activités pratiquées sur le fleuve. Des copies des résultats de ce sondage sont disponibles auprès du secrétariat du Comité.

Système de suivi de gestion de SLV 2000

Le système de suivi de gestion de SLV 2000 a été mis en place lors de la revue mi-plan en juin 2000 pour évaluer les progrès des actions menées par les comités de concertation à l'égard du Saint-Laurent. Les membres du Comité peuvent obtenir un mot de passe en s'adressant à la responsable du système au Bureau de coordination de SLV 2000. Une consultation du site par le secrétariat a permis de constater la situation suivante:

- Le système de suivi a été simplifié et s'avère mieux structuré;
- Une saisie des données par le Comité de gestion de l'entente (CGE) devait être faite le 5 octobre et ne l'a pas été;
- Le Comité consultatif y est présenté avec son mandat et ses membres. Les avis déjà produits y sont disponibles en version PDF;
- De bonnes différences existent dans la mise à jour des informations de suivi par les comités de concertation (de 0 à 69%);
- La moyenne globale d'avancement du plan est de 32%;
- Ce système n'est pas utile, s'il n'est pas mis à jour.

Recommandations concernant la revue mi-plan

Trois documents ont été transmis aux membres du Comité sur les réponses des comités de concertation aux recommandations des évaluateurs et du Comité consultatif concernant la revue mi-plan, ainsi que le suivi 2001-2002 par le Comité exécutif des actions découlant des recommandations.

Les réactions suivantes sont obtenues des membres sur ces documents:

- Les réponses apportées aux recommandations sont assez routinières;

- Le Comité sera-t-il consulté pour une autre évaluation à la fin du plan 3?
- Est-ce que ce sont les engagements pris par SLV 2000 qui sont mis en évidence dans les documents ? Il est indiqué en tête des tableaux que les actions sont en caractères gras.

Action à poser: Le Comité confie au président et à son secrétariat le mandat d'examiner les documents sur les réponses aux recommandations concernant la revue mi-plan et de poser les actions requises.

Présence du Comité sur Internet

Comme souhaité à la dernière réunion, une démarche du secrétariat a été faite auprès des responsables du site Internet de SLV 2000 pour présenter le Comité consultatif et les travaux réalisés. La demande a été acceptée pour présenter sur le site le mandat et la composition du Comité, ainsi qu'un résumé des avis produits. À cette condition que l'information soit présentée d'une façon concise, la traduction en anglais ne serait pas nécessaire. Une lettre qui confirme cette entente devrait suivre .

Action à poser: Le secrétariat prendra connaissance de la lettre de réponse concernant la présence du Comité consultatif sur le site Internet de SLV 2000 et assurera le suivi du projet.

11.5 Présentation et discussion sur le Forum «Infrastructures physiques» du Comité consultatif

Un document contenant une proposition de concept d'organisation du Forum «Infrastructures physiques» a été transmis aux membres. Ce document tient compte des échanges que le sous-comité a eus le 30 juillet dernier avec des représentants de SLV 2000 sur les contenus possibles et les modalités d'organisation. Ce Forum pourra être suivi de deux autres, portant sur la biodiversité et la toxicité, ainsi que les aspects humains. Ce Forum qui devait avoir lieu le 19 octobre, a été reporté du fait de la rencontre sur un thème analogue tenu au même moment par Transports Québec. Il a été remplacé par la présente réunion du 18 octobre et sera tenu à l'hiver 2002.

Les précisions et commentaires suivants sont faits par les membres sur ce projet de Forum:

- Il faut mettre en évidence que le Forum porte sur les «Infrastructures physiques», soit ce qui transforme le milieu physique;
- Le Forum est «sur invitation» et réunira des personnes ciblées au préalable;
- Il peut être difficile d'exclure la problématique de l'atteinte à la biodiversité et d'empêcher les échanges qui pourraient avoir lieu sur le sujet entre les intervenants;
- Une représentation de responsables des différents volets de SLV 2000 devrait être assurée;

- Le respect des politiques gouvernementales est un des moyens d'atténuation des impacts qu'il ne faut pas oublier, d'où l'importance de bien les identifier;
- La protection des berges et l'aménagement du territoire sont d'autres moyens d'intervenir sur les impacts physiques.

Après consultation des membres présents, les dates des vendredis 8 ou 5 février 2002 sont proposées pour la tenue du Forum à Montréal.

Action à poser: Un programme préliminaire de Forum sur les «Infrastructures physiques» sera préparé par le secrétariat, en collaboration avec le sous-comité qui devra déjà penser à la nature des propositions que le Comité veut faire après ce Forum.

11.6 Analyse du rapport *Évaluation du potentiel toxique des effluents des stations d'épuration municipales du Québec*

Un document avec des notes sur l'analyse du rapport final de l'évaluation du potentiel toxique des effluents des stations municipales du Québec a été transmis aux membres. Ce document est une synthèse des observations de membres du Comité qui ont fait une analyse du rapport. Au cours d'un échange sur ce rapport, les membres ont apporté les commentaires suivants:

- Il faudrait rencontrer les auteurs du rapport pour connaître leurs vues sur les sources de contamination et leurs idées sur les solutions possibles ou bien envoyer une lettre et demander quelles sont les actions entreprises suite à ce rapport;
- Ce rapport étant attendu depuis longtemps, des plans d'intervention sont sans doute déjà en cours;
- Une distinction doit être faite entre les recommandations de nature plus administrative et celles d'une approche avec des objectifs environnementaux qui correspond aux intérêts du Comité;
- Une synthèse des sources de contamination des eaux municipales permettrait d'identifier les priorités. Il ne serait pas opportun de couvrir tous les contaminants, d'autant plus que pour certains il n'existe pas de solutions dans l'immédiat;
- Selon un protocole établi, il faudrait aller voir les 300 usines d'épuration au Québec et optimiser les installations, chaque substance toxique étant associée à un type d'usine, de fonctionnement ou d'industrie en amont;
- Il s'avère difficile de compter sur les usines pour traiter ces substances, d'où la nécessité d'agir sur les sources pour régler les problèmes de toxicité;
- Une synthèse du rapport aurait été nécessaire pour préciser la problématique à l'égard du fleuve Saint-Laurent.

Action à poser: Les membres du Comité conviennent des actions suivantes à poser sur ce dossier du potentiel toxique des effluents, avec l'aide de son sous-comité et du secrétariat:

- *Essayer de rencontrer les auteurs du rapport;*
- *Faire un compte-rendu avec des recommandations adressé par courriel aux membres;*
- *Réaliser une courte réunion sur le sujet après le Forum de février 2002;*
- *Viser à faire des recommandations sur les volets agricole, municipal et industriel.*

11.7 Autres travaux du Comité consultatif

Le président indique qu'il entrera en contact avec des membres du Comité pour obtenir des suggestions de personnes pouvant faire partie des comités de concertation comme partenaire externe. Cette action s'inscrit en continuité avec l'avis produit sur le partenariat et des discussions antérieures.

Action à poser: Le président va contacter des membres du Comité pour obtenir des suggestions de nouveaux partenaires des comités de concertation.

11.8 Prochaine réunion

Comme indiqué au point 11.5 sur le prochain Forum du Comité consultatif, les dates des vendredis 8 et 15 février 2002 sont proposées. Ce forum sur les «Infrastructures physiques» reliées au Saint-Laurent aura lieu à Montréal.

ANNEXE 1

PRÉSENCES*Membres*

Harvey Mead, président
Marcel Émond
Claude Gauthier
Gaétan Malenfant
Lise Parent
André Stainier
Francine Trépanier
Chantal Trottier
Louise Vandelac
Claudette Villeneuve
Isidore Wasungu

André Delisle, secrétaire
Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

Jean-Yves Roy, co-secrétaire provincial

ABSENCES*Membres*

Pierre Baril
Jean-Bosco Bourcier
Luc Brouillet
Normand Cazalais
Josée De Grandmont
Johann Ellefsen
Normand Gariépy
Olivar Gravel
Pierre Jobin
Eva Johnson
Denis Lapointe
Robert Mercier
Léonce Naud
Jocelyne Pellerin
Lyse Poirier
Maurice Poulin
Michel Provost
David Quirion
Michel Slivitsky

ANNEXE 2

LISTE DES DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DU COMITÉ

Soumis avant la réunion:

- Ordre du jour (proposition) de la réunion du 18 octobre 2001
- Compte-rendu de la réunion du 25 mai 2000
- *Avis Le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent* et une lettre de transmission aux co-présidents du 17 septembre 2001
- Forum «Infrastructures physiques» du Comité consultatif SLV 2000. Proposition de concept
- Réponses des comités de concertation aux recommandations des évaluateurs concernant la revue mi-plan
- Réponses des comités de concertation aux recommandations du Comité consultatif concernant la revue mi-plan
- Suivi 2001-2002 des actions découlant des recommandations des évaluateurs et du Comité consultatif suite à la revue mi-plan SLV 2000. Comité exécutif du 9 octobre 2001 - Point 7
- Évaluation du potentiel toxique des effluents des stations municipales du Québec. Notes sur l'analyse du rapport final.

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 10^e réunion
Vendredi, 25 mai 2001

Campus Notre-Dame-de-Foy
Saint-Augustin-de-Desmaures (près de Québec)

10.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la réunion est présenté par Harvey Mead et accepté par les membres du Comité.

10.2 Présentation et adoption du rapport du Forum tenu le 20 février 2001

Les commentaires suivants sont faits sur le rapport du Forum qui a porté sur le partenariat en gestion du Saint Laurent avant son adoption par les membres du Comité :

- Il y aurait lieu de mentionner que le rapport du Forum a été produit par le Secrétariat du Comité et n'a pas été transmis aux participants pour obtenir leurs commentaires.
- Les notes de présentation n'ont pu être obtenues des trois membres du Comité qui ont joué le rôle d'analyste au Forum.
- Les organismes de rivières n'auraient apparemment pas été invités au Forum. Le secrétariat va vérifier;
- Le Forum a été annoncé plutôt tardivement et la promotion n'a pas été assez agressive. Le choix du sujet du Forum par le comité et son approbation pour fins de collaboration par les responsables de SLV 2000 a pris du temps et l'échéancier donné à son organisation par le secrétariat fut court.
- Il est proposé de diffuser plus largement les documents produits par le Comité. Le Secrétariat reprendra contact avec SLV 2000 et verra la possibilité de les diffuser sur leur site Internet. Une demande formelle sera adressée aux co-présidents pour que le Comité soit hébergé sur le site de SLV 2000. L'alternative d'un site propre au Comité sera également examinée par le Secrétariat. Une contribution monétaire pour créer un site a déjà été refusée par les co-présidents. Elle pourrait être envisagée de nouveau.
- Les documents du Comité qui ont un caractère public devraient être déposés à la Bibliothèque nationale. Le Secrétariat va donner suite et informer les membres.

10.3 Présentation et adoption du compte-rendu de la réunion du 20 février 2001 (tenue après le Forum)

Le compte-rendu de la réunion du 20 février dernier est accepté par les membres du Comité.

Le programme préliminaire de la consultation de la Commission mixte Internationale (CMI) qui se tiendra à Montréal les 14 et 15 septembre sur le thème de la qualité de l'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent est présenté aux membres. C'est la première fois qu'une plénière publique de la CMI aura lieu au Québec. La suggestion est faite pour que le Comité, par le biais de ses membres, incite la communauté québécoise (plaisanciers, riverains, municipalités, etc.) à être présente et à participer en grand nombre aux ateliers. Le Gouvernement du Québec ne serait pas bien représenté auprès de la Commission.

10.4 Information sur la rencontre du 6 avril 2001 avec les co-présidents

Harvey Mead mentionne que les co-présidents sont maintenant Jean-Maurice Latulippe et Mimi Breton. Il rappelle avec l'aide de Michel Slivitsky les principaux éléments de discussion à la rencontre du 6 avril:

- Des sujets suscitent plus particulièrement l'intérêt du Comité consultatif et devraient occuper son calendrier de travail, notamment le bilan du Saint-Laurent à la fin de cette phase 3 du plan, l'accessibilité au fleuve et la qualité des effluents municipaux. Le dossier agricole a encore été remis sur la table par les co-présidents.
- Le Comité a obtenu les commentaires des co-présidents sur les avis déposés sur la diffusion des connaissances scientifiques et la revue mi-plan. André Delisle indique qu'il a comparé de façon préliminaire les réponses des co-présidents sur le premier avis mentionné et les recommandations faites par le Comité. Ce document, une fois complété, sera envoyé aux membres. Un document est en préparation actuellement par des responsables de SLV 2000 sur le second avis du Comité portant sur l'état de la situation à la mi-plan, et sera soumis aux co-présidents avant qu'il ne soit envoyé au Comité consultatif. Les participants à la rencontre ont reçu des éléments préliminaires du document pour permettre un premier échange sur le sujet.
- Des idées de sujets pour des forums que pourrait organiser le Comité ont également été discutées: les infrastructures sur le Saint-Laurent, les impacts des toxiques sur le Saint-Laurent et l'accessibilité au fleuve. Les co-présidents ont donné leur accord pour les sujets du milieu physique (érosion, dragage, niveaux d'eau, etc.) et des toxiques, confirmant en même temps leur volonté de transmettre une version préliminaire du rapport sur les effluents municipaux dans les plus brefs délais, permettant ainsi que le point soit maintenu à

l'ordre du jour du Comité pour sa prochaine rencontre en mai. Ces sujets pourront être repris au cours d'une autre réunion à l'automne en compagnie de quelques membres invités à y participer. L'intégration des volets d'intervention ou vision horizontale demeure une préoccupation du Comité qui est toutefois encore confuse pour SLV 2000.

10.5 Information sur le rapport biennal 1998-2000 de SLV 2000

Des indications ont été données aux membres avant la réunion pour se procurer par Internet le rapport biennal. Certains se questionnent sur la couverture qu'ont donné les média de ce rapport. Seul un journaliste du quotidien Le Devoir aurait écrit sur le sujet.

10.6 Discussion sur le rapport sur les effluents municipaux

Le Secrétariat a obtenu une version préliminaire du rapport *Évaluation du potentiel toxique des effluents des stations d'épuration municipales du Québec* dont la diffusion est limitée aux seuls membres du Comité consultatif. Une copie du résumé du rapport a été remise sur place aux participants à la rencontre. Certains l'ont examiné rapidement. Les commentaires suivants ont été recueillis au cours de la discussion:

- Ce rapport confirme avec les résultats des tests de toxicité que les usines municipales n'ont pas été construites pour traiter les rejets industriels.
- Le facteur de dilution dans l'eau n'aura pas permis de mesurer l'impact réel de la toxicité des substances. L'étude demeure une évaluation d'un potentiel de toxicité.
- La protection de la qualité des milieux récepteurs se situe à la source même des rejets. Un important travail devra être fait auprès des secteurs agricole, industriel et urbain pour diminuer les sources de contamination. Les moyens restent à être précisés.
- Dans un contexte de rareté d'une eau de qualité, la dilution des eaux usées n'est pas acceptable en affectant les usages plus en aval.
- Les résultats livrés dans ce rapport proviennent d'une caractérisation effectuée en 1993; les délais d'analyse et d'interprétation des données sont donc importants.
- Le choix de 15 stations d'épuration municipales représentatives des installations au Québec serait à vérifier.
- D'autres études seraient nécessaires selon le rapport. Ils faudrait voir les objectifs de ces études et leur utilité.
- Les recommandations du rapport sont-elles à la hauteur des résultats présentés? Le Comité pourrait se pencher sur cette question et formuler ses recommandations aux co-présidents, notamment sur les pistes d'action.

Suite à la discussion, les membres du Comité décident de former un sous-comité chargé de l'analyse du rapport sur les effluents municipaux. Certains substitués de membres pourraient être invités à joindre le sous-comité. Les membres qui seront approchés pour former le sous-

comité proviennent des secteurs industriel et urbain, auxquels s'ajoute celui de la santé. Ces membres sont les suivants:

Secteur municipal: Jean-Bosco Bourcier, Olivar Gravel, Denis Lapointe, Lyse Poirier
Secteur industriel: Marcel Émond, Johann Ellefsen, Robert Mercier, Michel Provost, Isidore Wasungu
Secteur santé: Gaétan Malenfant, Maurice Poulin

Une note sera adressée aux autres membres du Comité consultatif pour qu'ils produisent à l'intention du sous-comité leurs commentaires sur le rapport étudié.

10.7 Adoption de l'avis sur le partenariat en gestion du Saint-Laurent

Un projet d'avis intitulé *Le Partenariat dans la gestion du Saint-Laurent* a été transmis aux membres du Comité avant la réunion. Ce projet a été rédigé par le Secrétaire sur la base des réflexions issues d'un forum tenu le 20 février dernier à Montréal pour échanger sur les formes de concertation dans la gestion du Saint-Laurent et les approches envisageables de partenariat.

Les commentaires suivants ont été faits par les membres au cours d'une discussion sur le partenariat qui a précédé la révision du projet d'avis:

- L'imputabilité des partenaires externes est une question préoccupante qui amène à discuter d'une participation plus grande aux décisions qui sont prises (lettre de R. Mercier).
- L'objectif poursuivi avec le partenariat en gestion du Saint-Laurent devrait être précisé pour établir clairement le type de participation attendue des représentants du milieu. Les questions suivantes peuvent servir à la réflexion sur le sujet:
 - Quel est l'objectif du partenariat?
 - Pour la préparation de la décision?
 - Pour la prise de décision?
 - Pour la mise en œuvre de la décision?
 - Que veut dire être partenaire?
 - Quel pouvoir cela donne?
 - Quelle obligation cela donne?
 - Quelle responsabilité est exigée?
 - Est-ce avoir un rôle et une responsabilité comme les autres?
 - Est-ce être en appui aux responsables de SLV 2000?
 - Être partenaire, c'est être partenaire de qui?
 - Partenaire des gouvernements?
 - Partenaire des responsables de SLV 2000?
 - Les uns des autres entre intervenants de toutes les régions?

- Le partenariat suppose de vouloir partager un objectif commun et de mettre des ressources en commun. Les partenaires sont imputables des « livrables » à la fin, que ce soit comme individus, membres ou collectivités.
- Le partenariat devient complexe lorsque plusieurs ministères interviennent sur le Saint-Laurent en fonction d'une vision différente du sens du mot partenariat. Des projets soulignés par des membres du Comité comportent des formules variées de concertation des partenaires, par exemple le Croissant de l'est comme projet du Grand Montréal Bleu, l'aménagement du littoral par la Commission de la Capitale nationale, le terminal portuaire par le Port de Québec, les zones de protection marines. Les comités ZIP identifiés comme partenaires privilégiés par SLV 2000 n'auraient pas l'exclusivité sur le terrain des initiatives gouvernementales dans le cadre de certains projets. La popularité d'un projet aurait pour effet de faire croître l'intérêt d'organismes à vouloir y participer.
- Le partenariat dans le secteur privé est une affaire qui semble plus claire, contrairement au partenariat dans le secteur public où les gouvernements conservent une relation de pouvoir. Les termes de partenariat et de concertation devraient être clarifiés.
- Le partenariat en vue de la réalisation d'une action concrète suppose qu'il suit la prise de décision. La délégation de pouvoirs peut être du partenariat si c'est accepté par les acteurs en présence. Dans le *Cadre de gestion* de SLV 2000, il est présenté comme étant un partage de connaissances et d'expertises.
- La définition de partenariat amène les membres du Comité à se questionner sur le rôle de Stratégies Saint-Laurent (SSL) et des comités ZIP. SSL est-il partenaire - gestionnaire du volet Implication communautaire? La concertation est plutôt favorisée avec le volet Implication communautaire alors que le partenariat est envisagé dans la réalisation de projets sur le terrain.
- Le co-secrétaire provincial de l'Entente rappelle que les PARE sont élaborés suite à des étapes de dépôt d'un bilan et de consultation des intervenants. Les comités ZIP impliqués dans cette démarche deviennent partenaires avec une entente en main. Le gouvernement du Québec favorise la mise en place de forums de discussion au sein des bassins versants pour élaborer les plans d'action en matière de gestion de l'eau. Pour le Saint-Laurent, la situation est plus complexe. Un avis sur le sujet serait donc apprécié.
- Le Comité consultatif a produit en mars 1999 un avis à l'intention des co-présidents de l'Entente sur le *Cadre de Gestion* pour souligner la position stratégique de SSL dans l'organigramme de SLV 2000 comme coordonnateur des activités des Comités ZIP, ainsi que la nécessité de définir plus clairement les termes de partenariat et d'imputabilité.
- SLV 2000 est un plan d'action et non de gestion. L'avis du Comité devrait être axé sur comment élargir le partenariat. Le Secrétariat demandera aux membres s'ils ont des suggestions de noms de personnes pouvant participer aux comités de concertation des volets d'intervention de SLV 2000.
- Un partenariat entre les gouvernements et des représentants de la "société civile" peut être difficile parce que les ressources humaines et financières sont différentes et que les organismes du milieu sont souvent dépendants des aides financières. Quelle est la part du

pouvoir de décision qui appartient aux partenaires? De quelle forme de partenariat est-il question? Un contrat constitue-t-il une sorte de partenariat ?

Une nouvelle version de l'avis sur le partenariat en gestion du Saint-Laurent sera transmise aux membres en tenant compte des commentaires mentionnés plus haut et des précisions demandées au texte du document. Il est suggéré de mettre en évidence par un encadré les recommandations faites par le Comité.

10.8 Prochains travaux - Forums à venir

Les actions suivantes sont décidées par les membres pour la suite des travaux du Comité:

- Constituer un sous-comité (voir à la section 10.6 les membres identifiés) qui fera l'analyse du rapport sur les effluents des stations d'épuration municipales du Québec et produira ses commentaires pour la prochaine réunion du Comité à l'automne, ainsi que des indications pour la tenue d'un prochain forum sur des problématiques associées à cette question.
- Organiser pour l'automne, entre le 15 et 30 octobre, un forum sur les infrastructures physiques. Ce forum devrait être annoncé à la fin d'août et aborder par exemple les sujets de sédimentation, de dragage, de niveaux et de qualité d'eau, ainsi que les impacts sur les habitats et les écosystèmes. Les membres suivants sont proposés pour former le sous-comité: André Stainier, Michel Slivitsky, Léonce Naud, Jean-Bosco Bourcier, Eva Johnson, Normand Gariépy, Olivar Gravel, Denis Lapointe, Claudette Villeneuve et Jocelyne Pellerin. Ces gens seront contactés par le Secrétariat pour confirmer leur participation.

10.9 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Comité est prévue pour la fin octobre 2001 avec la tenue d'un forum sur les infrastructures physiques reliées au Saint-Laurent. Un sous-comité verra à préciser la date et le programme du Forum.

ANNEXE 1

PRÉSENCES

Membres

Harvey Mead, président

Pierre Baril

Luc Brouillet

Johann Ellefsen

Jean-Michel Gouin

Gaétan Malenfant

Léonce Naud

Lise Parent

Maurice Poulin

David Quirion

Michel Slivistky

André Stainier

André Delisle, secrétaire

Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent

Jean-Yves Roy, co-secrétaire provincial

ABSENCES

Membres

Jean-Bosco Bourcier

Normand Cazalais

Josée De Grandmont

Marcel Émond

Normand Gariépy

Claude Gauthier

Olivar Gravel

Pierre Jobin

Eva Johnson

Denis Lapointe

Robert Mercier

Jocelyne Pellerin

Lyse Poirier

Michel Provost

Chantal Trottier

Louise Vandelac

Claudette Villeneuve

Isidore Wasungu

ANNEXE 2

LISTE DES DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DU COMITÉ

Soumis avant la réunion :

- Ordre du jour (proposition) de la réunion du 25 mai 2001
- Rapport du Forum *Gestion du Saint-Laurent : Les défis du partenariat*
- Compte-rendu de la réunion du 20 février 2001
- Rapport Biennal 1998-2000 Saint-Laurent Vision 2000
- Projet d'avis *Le partenariat dans la gestion du Saint-Laurent* (version pour discussion)

Remis à la réunion :

- Résumé extrait du rapport *Évaluation du potentiel toxique des effluents des stations d'épuration municipales du Québec*

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 9^e réunion
Mardi, 20 février 2001, 17H00
(suite au Forum sur le partenariat)

Centre Saint-Pierre
MONTRÉAL

9.1 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

9.2 Présentation et adoption du compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2000

Le compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre est présenté et accepté.

9.3 Nouveaux membres du Comité consultatif

Le président informe l'assemblée que des nouveaux membres se sont joints au Comité consultatif:

Madame Lyse Poirier qui siège comme conseillère à la Ville de Québec;
Monsieur Denis Lapointe qui est maire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield
et Monsieur Olivar Gravel, lui aussi maire de Saint-Joseph-de-Sorel.

Une lettre faisant part de l'ajout de nouveaux membres a été adressée aux co-présidents le 18 décembre dernier. Il indique que Madame Eva Johnson qui provient de la communauté de Kahnawake, continuera à faire partie du Comité, en dépit de plusieurs absences; il va suggérer qu'elle identifie un substitut, tout comme pour le cas de Claude Gauthier, également absent depuis plusieurs réunions. Il signale également que Madame Mimi Breton d'Environnement Canada remplace Monsieur Jean-Pierre Gauthier comme co-président fédéral

9.4 Demandes de Monsieur Harvey Mead aux co-présidents

Le président a adressé une lettre aux co-présidents le 14 décembre dernier pour obtenir les données des effluents des 15 stations d'épuration échantillonnées en 1999-2000, pour proposer une rencontre pour discuter de l'avis sur l'avancement mi-plan et pour demander de l'aide à l'organisation du Forum « sur le partenariat ». Des représentants de SLV 2000 ont apporté leur contribution à l'élaboration des orientations du Forum et sa logistique. Une rencontre sur le mi-plan aura lieu plus tard. Pour ce qui est du rapport sur les effluents, Jean-Pierre Gauthier a

indiqué qu'une validation méthodologique est faite en cours actuellement par le centre spécialisé de Burlington et il attend qu'elle soit terminée avant qu'il ne soit rendu disponible.

9.5 Préparation d'un avis sur le partenariat en gestion du Saint-Laurent

Il ressort des échanges du Forum que les participants souhaitent être associés à la définition d'un prochain partenariat avec SLV 2000. Les membres du Comité s'entendent sur la démarche suivante comme suite au Forum :

- Le secrétariat produira en premier lieu un rapport du Forum à l'intention des membres.
- Un projet d'avis pourra ensuite être préparé avec la collaboration des membres du sous-comité (L.Vandelac, R.Mercier et C. Trottier) qui ont participé à l'organisation du Forum. Ce projet aurait la forme d'un diagnostic de la situation du partenariat, et non pas d'une évaluation formelle, pour faire ressortir ses forces et ses faiblesses, ainsi que des pistes de développement à son élaboration.
- Un projet d'avis sera soumis aux membres du Comité avant la rencontre prévue pour le mois de mai.

Des membres demandent des explications sur la Commission mixte internationale (CMI) et l'arrimage à faire avec ses travaux. Une consultation est d'ailleurs annoncée pour septembre à Montréal. Le secrétariat va s'informer.

9.6 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue pour le 22 mai 2001. Johann Ellefsen a renouvelé son invitation à tenir cette rencontre du Comité au Saguenay. Pour l'instant, aucune problématique prêtant à une consultation régionale n'est identifiée et plusieurs membres soulignent les exigences lourdes en temps pour se déplacer pour une réunion dans cette région, surtout à partir de Montréal. Le Président va consulter Johann Ellefsen pour discuter d'un autre report de la réunion/consultation prévue au Saguenay et faire part de sa décision le plus tôt possible.

ANNEXE 1

PRÉSENCES*Membres*

Harvey Mead, président

Luc Brouillet

Normand Cazalais

Normand Gariépy

Olivar Gravel

Léonce Naud

Maurice Poulin

Chantal Trottier

Louise Vandelac

Isidore Wasungu

André Delisle, secrétaire

Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

ABSENCES*Membres*

Pierre Baril

Jean-Bosco Bourcier

Josée De Grandmont

Johann Ellefsen

Marcel Émond

Claude Gauthier

Jean-Michel Gouin

Pierre Jobin

Éva Johnson

Denis Lapointe

Gaétan Malenfant

Robert Mercier

Lise Parent

Jocelyne Pellerin

Lyse Poirier

Michel Provost

David Quirion

Michel Slivitsky

Claudette Villeneuve

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 8^e réunion
Vendredi 1^{er} décembre 2000
9h30 à 16h00
Jardin botanique de Montréal
MONTRÉAL

8.1 Adoption de l'ordre du jour

Avec l'ajout d'un point sur le «membership» du Comité consultatif, l'ordre du jour est accepté.

8.2 Présentation et adoption du compte rendu de la réunion du 8 septembre 2000

Le compte rendu de la réunion du 8 septembre est présenté et accepté.

8.3 «Membership» du Comité consultatif

Le Président souligne qu'il a communiqué avec des personnes proches du milieu municipal pour compléter le Comité et qu'il entend informer les co-présidents de ces ajouts prévus à la composition du Comité. Les membres donnent leur appui à la démarche. Il rappelle que les membres du Comité agissent à titre individuel, possédant chacun un réseau de contacts distinctifs. Le secrétariat s'assurera que la liste formelle des membres n'indique pas d'organisme d'appartenance, bien qu'une autre liste qui identifie certains réseaux des membres puisse être faite pour aider dans certaines démarches du Comité.

8.4 Transmission de l'avis sur l'avancement mi-plan de SLV 2000

L'avis sur l'avancement mi-plan de SLV 2000 a été transmis aux co-présidents le 30 octobre dernier, après que les membres du Comité aient pu commenter et approuver au préalable un document qui leur a été soumis par courriel. À la demande des membres, le secrétariat prend note de retourner à tous par courriel la dernière version de l'avis.

Des commentaires sont faits sur l'avis et les suites à donner:

- la recommandation 13 sur la représentativité et la contribution des partenaires externes est essentielle à faire valoir aux présidents;
- l'intégration des analyses et des démarches de SLV 2000 demeure importante pour permettre éventuellement l'établissement de liens entre les activités du plan 3 et la

préparation d'un bilan sur le fleuve comme écosystème à la fin de l'exercice, tel que souhaité par le Comité ;

- un exercice devrait être fait pour identifier les ressources du milieu et les organismes qui ne font pas nécessairement de la concertation, mais peuvent participer à la diffusion des connaissances dans le but de compléter le réseau de l'ensemble du Saint-Laurent, comme souligné à la recommandation 2;
- une rencontre est à demander aux co-présidents pour obtenir leur réaction à l'avis déposé, voir quels sont les ajustements qui seront faits pour la poursuite du plan 3 et demander que soit réalisé un bilan à sa fin.

8.5 Compte rendu de la rencontre du 31 octobre avec les co-présidents

Michel Slivitsky résume la rencontre qu'il a eu en compagnie du secrétaire du Comité avec les co-présidents de l'Entente ; le président était hors du pays au moment de la rencontre. Le sujet de l'intégration est celui qui est revenu le plus souvent. Les co-présidents disent ne pas comprendre l'insistance du Comité sur les besoins d'intégration de SLV 2000 et aimeraient que soit clarifiée cette question pour la prochaine phase du plan.

Les co-présidents acceptent la formule de forum de concertation proposée par le Comité. Pour ce qui est du Forum que veut organiser le Comité sur le partenariat, il devrait permettre de faire un diagnostic de situation et déboucher sur des propositions concrètes pour la prochaine phase de SLV 2000. Les co-présidents suggèrent d'envisager le thème de "communautés et développement durable" et de réfléchir à de nouvelles façons de faire pour mieux asseoir le sens de partenariat.

Monsieur Slivitsky informe les membres, qu'à la demande du Président, il a cherché à obtenir au nom du Comité le rapport sur les effluents de 15 stations d'épuration des eaux usées (incluant les stations des trois communautés urbaines) prévu pour dépôt à l'automne 2000. Les co-présidents l'ont informé que le rapport ne serait pas disponible avant le mois de mars.

Le Président souligne que ce rapport avait suscité un intérêt parmi les membres, lors de la préparation de l'avis sur l'état d'avancement mi-plan de SLV 2000. Les membres sont informés que des projets pilotes, sur une base volontaire, ont été complétés avec des entreprises dans deux secteurs d'activités (chimie et métallurgie). Il est proposé par Robert Mercier, appuyé par Lise Parent et adopté à l'unanimité que le Président demande aux co-présidents de l'Entente une copie du rapport préliminaire ou les données de l'étude dans les plus brefs délais. Jocelyne Pellerin, Robert Mercier et Lise Parent prendront connaissance des informations transmises et feront rapport de leur analyse au Comité.

8.6 Compte rendu de la rencontre du 24 novembre avec une représentante du bureau du Commissaire fédéral à l'environnement

Le Président résume la rencontre qu'il a eu en compagnie du secrétaire du Comité avec deux représentants du Commissaire fédéral à l'environnement. Les échanges ont duré environ deux heures et porté sur le rôle et les activités du Comité consultatif depuis sa formation en 1996. Un rapport devrait être déposé à la commissaire par les enquêteurs en décembre 2000. La problématique de l'agriculture, jugée importante par le bureau de la Commissaire en termes d'impacts sur le Saint-Laurent, n'a pas été abordée au cours des échanges.

8.7 Suggestions de partenaires externes pour les comités de concertation.

Les membres du Comité prennent connaissance d'une liste remise par le secrétariat sur la participation des partenaires externes aux comités de concertation de SLV 2000.

Les commentaires suivants ont été faits sur le sujet du partenariat de SLV 2000 :

- la représentation de partenaires externes sur les comités de concertation n'est pas suffisante ;
- le comité Biodiversité et ses sous-comités n'ont pas de partenaires externes. Il est suggéré d'attendre pour voir s'il y aura fusionnement sous Biodiversité, comme le présente la recommandation 10 de l'avis mi-plan du Comité ;
- des travaux sont réalisés selon les comités, soit par des sous-comités, soit des groupes de travail. Contrairement à Biodiversité, le comité Navigation a des sous-groupes de travail dont les travaux sont présentés à ses réunions ;
- le comité Agricole se réunit deux fois par année pour entériner des décisions déjà prises, selon la perception de certains partenaires externes ;
- « l'intégration » pourrait vouloir dire plus de communication et de « transversalité » entre les comités (tenir compte des autres dans leurs actions) ;
- des membres du Comité consultatif qui participent aux travaux des comités de concertation peuvent avoir également à porter un jugement sur les travaux de ceux-ci via le Comité, ce qui laisse une apparence de conflit d'intérêt possible. Le Président rappelle que les personnes dans cette situation ont été jugées avoir peu d'intérêts directs dans les secteurs d'intervention en cause (membres d'ONG) ;
- le rôle et la contribution attendue des partenaires externes devraient être précisés. Il serait utile d'en parler dans le cadre du Forum avant de proposer des noms pour les comités, surtout là où les membres du Comité consultatif perçoivent une participation externe faible ou nulle ;
- des suggestions de noms pour les comités Santé et Communication seront bien accueillies, selon la co-secrétaire fédérale ;
- pour pouvoir influencer la réflexion sur le plan 4, il ne faudrait pas tarder d'ajouter d'autres partenaires externes aux comités ;

- le sous-comité chargé d'organiser le Forum pourrait se pencher sur le profil souhaité d'un partenaire, selon l'objectif de représentation désiré sur les comités de concertation. Ceci guidera le Comité consultatif dans sa soumission de recommandations.

Après discussion, les membres du Comité décident d'attendre avant de proposer les noms de Louise Desautels (Communication) et de Qussaï Samak (Industriel/Urbain) pour les comités de concertation et d'approfondir la question du partenariat avec le prochain Forum. La proposition de Monsieur Samak a déjà été faite antérieurement, il s'agirait de la renouveler formellement.

8.8 Tenue d'un Forum de SLV 2000 en mai prochain sur l'implication communautaire.

La co-secrétaire fédérale présente les objectifs du forum de SLV 2000 sur l'implication communautaire:

- procurer de la visibilité aux travaux du communautaire ;
- fournir une occasion de faire des contacts (réseautage) ;
- explorer des avenues d'amélioration du programme pour la prochaine phase de SLV 2000.

Ce forum prévu à Québec pour mai ou juin 2001 serait une activité publique ou semi-publique (sur invitation) organisé avec la collaboration du milieu communautaire (ONG). Les frais de déplacement des organismes seraient défrayés par SLV 2000. Une participation de 100 à 150 personnes est attendue. Le public en général pourrait être invité, dépendant du budget alloué et des décisions qui seront prises par les responsables. Le comité Communication a inscrit cette activité dans sa programmation. Il n'y a donc pas d'autre forum que celui sur l'implication communautaire, contrairement à ce que plusieurs ont pu entendre.

Marc Hudon annonce que *Stratégies Saint-Laurent* a été choisi pour organiser le forum sur l'implication communautaire. Un comité organisateur sera mis en place.

8.9 Prochain Forum du Comité sur le partenariat externe et la participation à SLV 2000.

Une grande partie de la réunion a été consacrée aux échanges entre les membres sur l'organisation d'un forum portant sur le partenariat en gestion du Saint-Laurent. Un projet de forum des partenaires a été produit par le secrétariat et transmis aux membres à des fins de discussion.

En guise d'introduction, Louise Vandelac présente rapidement sa perception du partenariat. Les principaux éléments sont les suivants:

- de façon générale, la confiance du public est mitigée, d'où l'importance avec SLV 2000 de parler des bons coups et des moins bons, des coûts des interventions, de ce qui a donné des résultats, ainsi que des orientations prochaines ;

- par peur de la controverse, des informations sont souvent mises de côté et il y a risque ainsi de passer à côté de l'objectif qui est d'établir des liens de confiance pour un partenariat solide ;
- plus de crédibilité donnée à la démarche et ses acteurs via une implication externe amènerait un engagement accru du public;
- il est important d'identifier les « multiplicateurs » par lesquels passent l'information et se réalisent les actions sur le terrain. Des groupes actifs dans d'autres domaines que l'environnement ont des objectifs à tout le moins semblables ;
- un déséquilibre existe actuellement au niveau du financement des groupes socio-communautaires. Cette situation peut avoir pour effet « d'exacerber les positions » de certains d'entre eux qui se sentent exclus d'un partenariat.

Elle conclut en suggérant qu'il faut pouvoir avant tout améliorer les conditions d'un partenariat, soit la transparence et l'équilibre entre les acteurs, pour que les positions des citoyens se définissent plus clairement. Après coup, l'imputabilité pourra être discutée.

Les principaux points des échanges entre les membres sont présentés ici :

- les gouvernements devront mettre de nouveaux argents pour le Saint-Laurent et non travailler avec les budgets de leurs ministères ;
- la collaboration des comités de bassins, des ZIP et autres acteurs en place est à envisager ;
- des éléments d'informations sont à tirer de diverses sources pour améliorer l'information sur le partenariat : mémoires sur la gestion de l'eau, discussions sur le découpage du territoire, positions municipales, etc. ;
- il serait utile de revoir les recommandations du rapport Beauchamp concernant le Saint-Laurent ;
- des outils techniques et de mise en place du partenariat devraient être proposés au Forum;
- plusieurs acteurs sont identifiés comme partenaires externes : municipalités, UPA, industries, syndicats, groupes communautaires, secteur maritime, usagers, etc. ;
- les étapes d'une démarche en vue d'établir un partenariat seraient les suivantes : fixer des objectifs (les 3 objectifs de SLV 2000 étant encore pertinents), fixer des mandats, donner les moyens des actions visées, faire un bilan ;
- le partenariat avec le Plan 3 tourne autour des comités de concertation. Une évaluation serait à faire de la formule et des besoins de changements. Certains comités ne font aucune gestion, se limitant à des inventaires. Le gouvernement conserve « l'exécution des comités de concertation » ;
- des résultats tangibles doivent découler de la tenue d'un Forum sur le partenariat. Une série de questions à débattre devraient être proposées ;
- devant le grand nombre de constats faits lors des échanges et pour aider à formuler les orientations du Forum, le président ramène les membres du Comité au compte-rendu de la réunion qui a décidé du thème :

«...si un premier forum devait être tenu prochainement, il pourrait porter sur le sujet du partenariat externe et de la participation à SLV 2000. Des membres ont déjà apporté certaines réflexions sur ces points (approche de participation en gestion du Saint-Laurent, limite des formes actuelles de communication et de l'implication des partenaires externes). Des questions ont aussi été posées par les co-présidents (représentativité, rôles, imputabilité).»

Les questions suivantes seraient à explorer avec la tenue du Forum :

Partenariat:

- les limites du partenariat actuel autour des comités ZIP ;
- la vision de Stratégies Saint-Laurent et des comités ZIP de la gestion future du Saint-Laurent et le partenariat possible ;
- la vision d'autres groupes concernant la gestion participative: comités de bassin, groupes d'autres secteurs d'activités ;

Participation:

- la représentation actuelle sous SLV 2000 ;
- le rôle des partenaires externes ;
- la non adhésion de certains joueurs clés (industries, municipalités, agro-alimentaire, etc.) ;
- l'imputabilité: qui supposerait de décentraliser selon certaines conditions ;
- les besoins à combler pour augmenter l'engagement des groupes (ex. diffusion des connaissances, etc.).

Un sous-comité est formé pour préparer le prochain Forum sur le partenariat. Il est composé de Chantal Trottier, Louise Vandelac, Robert Mercier, Harvey Mead et André Delisle. Michel Slivitsky et Marc Hudon pourront aider au besoin.

Les membres du Comité décident, pour donner un cadre opérationnel au Forum de février, de cibler les efforts de partenariat déjà essayés dans les différents bassins du Saint-Laurent. Les personnes ressources invitées au Forum pourraient provenir des comités de bassins de divers genres, en visant une variété de secteurs et une variété d'expériences. Par exemple, les personnes ressources des secteurs agricole et municipal pourraient provenir de différents comités de bassin. Différentes personnes ressources d'un même secteur pourraient également provenir de différents comités. L'objectif sera de puiser dans la diversité d'expériences déjà essayées, en incluant plusieurs secteurs où le partenariat est perçu comme essentiel : municipal (niveaux municipalités et MRC), agricole, ONG, industriel, socio-communautaire, santé, autres.

La date du mardi 20 février 2001, inscrite de façon provisoire lors de la réunion de septembre à Montréal, est retenue pour le Forum.

8.10 Plan d'action 2001-2002 : Autres sujets de Forum / avis et travaux des sous-comités

Les membres avaient été encouragés à relire les documents d'André Stainier et de Harvey Mead préparés pendant l'été en vue de l'adoption d'un plan d'action. Il est confirmé par les membres qu'une réunion du Comité consultatif se tiendra en alternance avec des forums.

Les forums vont permettre d'échanger sur les impacts de certaines activités et de favoriser une intégration des interventions de SLV 2000. Les thèmes suivants pourraient être abordés :

1. les « infrastructures » physiques et chimiques du fleuve comme cadre des écosystèmes. Les volets navigation, agriculture et industriel/urbain pourraient être impliqués ;
2. les écosystèmes, en mettant l'accent sur le vivant et la biodiversité. Les volets biodiversité, industriel/urbain, ainsi qu'agriculture pourraient être impliqués ;
3. les écosystèmes humains et leur façon de s'intégrer dans le cadre physico-chimique et biologique. Les volets santé et industriel/urbain pourraient être impliqués, en gardant bien en vue la préoccupation pour les usages.

Il est convenu, en accord avec un souhait des co-présidents, qu'un dernier forum puisse porter sur le bilan du fleuve, en tenant compte entre autres du travail effectué lors des trois premiers forums.

8.11 Prochaines rencontres

La prochaine réunion aura lieu à Montréal le 20 février 2001 avec la tenue du Forum sur le partenariat en gestion du Saint-Laurent.

Une réunion en mai 2001 pourrait avoir lieu au Saguenay comportant possiblement, selon les échanges déjà eus lors de réunions précédentes, une consultation comme celles tenues à Rimouski et à Kahnawake. Le président devra consulter Johann Ellefson au préalable. Une date sera fixée le plus tôt possible.

ANNEXE 1

PRÉSENCES*Membres*

Harvey Mead, président
Pierre Baril
Luc Brouillet
Normand Cazelais
Josée De Grandmont
Marcel Émond
Normand Gariépy
Jean-Michel Gouin
Robert Mercier
Léonce Naud
Lise Parent
Jocelyne Pellerin
Maurice Poulin
Michel Provost
Michel Slivitsky
René Gélinas (substitut de André Stainier)
Chantal Trottier
Louise Vandelac

Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

Patricia Houle, co-secrétaire fédérale
Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent

ABSENCES*Membres*

Jean-Bosco Bourcier
Johann Ellefsen
Claude Gauthier
Pierre Jobin
Éva Johnson
Gaétan Malenfant
David Quirion
Claudette Villeneuve
Isidore Wasungu

André Delisle, secrétaire

COMITÉ CONSULTATIF SLV 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 7^e réunion
Vendredi 8 septembre 2000
9h30 à 16h30
Parc nautique de la Ville de Cap-Rouge
QUÉBEC (Cap-Rouge)

7.1 Adoption de l'ordre du jour

Après la présentation des nouveaux membres par le Président, l'ordre du jour est accepté.

7.2 Adoption du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 1999

Le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 1999, qui n'avait pas été adopté lors de la 6^e réunion du comité (Forum des partenaires, Québec) est présenté et adopté. Le rapport du Forum des partenaires, tenu en mars 2000 sert de compte-rendu de la 6^e réunion.

7.3 Transmission de l'avis sur la diffusion des connaissances

Le Rapport final du Forum des partenaires de mars 2000 et l'Avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent sont remis aux membres qui ont pu les commenter précédemment et les approuver par courriel, avant la transmission aux co-présidents de SLV 2000.

7.4 Projet d'avis sur l'avancement du plan SLV2000

Un projet d'avis a été produit et transmis aux membres à des fins de discussion.

Le Président fait un rappel des démarches qui ont conduit à ce projet d'avis :

- annonce des orientations du Comité consultatif dans les avis sur le Cadre de gestion et le Cadre de performances ;
- recherches infructueuses de renseignements auprès du Bureau de coordination et dans le Système de suivi de gestion (SSG) en avril et mai ;
- assistance de membres et du secrétariat à l'atelier « mi-plan » de juin 2000 ;
- obtention des documents d'évaluation et des rapports des volets ;

- production de documents de réflexion par le Président, le secrétariat et les membres ayant assisté à l'atelier ;
- accès au contenu du SSG par les membres du Comité ;
- travaux en sous-comités (correspondant aux volets) et réunions téléphoniques pour élaborer le contenu et les positions de l'avis ;
- rédaction d'une première version de l'avis en vue de la réunion.

La plus grande partie de la réunion a été consacrée aux échanges entre les membres sur le contenu de l'avis à produire. Des commentaires généraux sur l'orientation et la portée de l'avis ont été recueillis, ainsi que des suggestions plus spécifiques sur les volets et les sections du projet d'avis. Les principaux points sont présentés ici, les détails des observations et des propositions étant intégrés dans la deuxième version de l'avis.

Synthèse des commentaires généraux :

- l'avis doit rester global et viser des propositions concrètes et utiles ;
- la notion d'intégration doit être centrale et concerne les interventions par les gouvernements, l'implication communautaire, l'apport des tributaires, etc. ;
- sur certains volets, des indications précises seront nécessaires ;
- des aspects positifs devraient être mentionnés en préambule (réalisations intéressantes, points forts, implication du personnel) ;
- la complexité du SSG est préoccupante et les raisons pas claires (double reddition de comptes? Manque d'adhésion ? ;
- le SSG devrait être simplifié tel que recommandé par les vérificateurs internes ;
- la notion de « retards » doit être illustrée en retenant le tableau préparé par le secrétariat ;
- la suggestion d'obtenir des nouveaux fonds gouvernementaux devrait être envisagée, malgré les limites fixées à ce niveau par les gestionnaires du plan ;
- les tributaires doivent être considérés dans tous les aspects de l'avis.

Synthèse des commentaires par volets :

- le volet industriel pourrait être traité dans l'avis en questionnant les objectifs et résultats prévus ;
- le besoin de connaissances de référence pour rendre le volet industriel efficace est à souligner ;
- les liens pourraient être établis entre le volet industriel et la problématique des eaux usées municipales (émissaire CUM) en regard des résultats des caractérisations en cours d'effluents municipaux ;
- le problème d'arrimage du volet communautaire avec les autres volets et surtout avec les actions qui sont prises dans les secteurs d'activités couverts par les volets (dragage Sorel, projet Montréal Bleu, consultations sur le Saint-Laurent) ;
- dans le volet Implication communautaire, le Comité doit manifester un appui clair à la reconnaissance de la mission des ZIP et inciter les gestionnaires de SLV 2000 à les

- faire reconnaître aussi par l'ensemble des décideurs gouvernementaux et socio-économiques ;
- le volet Navigation doit recevoir l'encouragement du Comité pour que les projets continuent et disposent des ressources nécessaires ;
 - bien que n'étant actuellement dans aucun volet, l'importance d'un bilan s'adressant au grand public doit être soulignée comme base de référence pour la nécessité d'actions futures dont éventuellement un plan 4 ;
 - le bilan doit constituer un suivi de la progression de l'état du Saint-Laurent permettant de visualiser les effets des actions de SLV 2000 et l'utilité des argents publics investis ;
 - l'absence d'indicateurs environnementaux dans le rapport d'avancement mi-plan est à souligner ;
 - une façon concrète de faire le bilan est de l'axer sur les usages, les interventions communautaires et les projets qui traduisent le retour au fleuve et sa prise en charge par le milieu ;
 - la prudence est nécessaire dans les commentaires sur le volet agricole dont le rapport d'avancement suggère une modification des moyens et des résultats à atteindre.

La deuxième version du projet d'avis sera expédiée aux membres par courriel pour obtenir leurs commentaires finaux et leur approbation. L'avis final sera transmis (fin septembre – début octobre) aux co-présidents en essayant de respecter le calendrier des décisions que les gestionnaires doivent prendre sur la deuxième moitié du plan. Selon le calendrier de travail de SLV 2000, les options et les recommandations de modifications devraient être déposées au Comité de gestion de l'Entente (CGE) au cours de la première semaine d'octobre. Les décisions finales seraient prises pour une mise en œuvre à compter de janvier 2001.

7.5 Projet de plan d'action du Comité Consultatif

Dans une note expédiée aux membres en date du 16 juillet 2000, le Président a proposé d'appuyer les efforts d'intégration nécessaires dans SLV 2000 en tenant des forums des partenaires sur le modèle de celui de mars 2000. Ces forums constitueraient des réunions élargies du Comité consultatif, par exemple 2 fois par année.

La réaction des co-présidents à cette proposition est attendue. L'accord des co-présidents est essentiel, car la collaboration de responsables de volets pourrait être demandée (biodiversité, navigation, agriculture).

Des délais d'organisation sont à prévoir pour ces forums. Ces derniers s'adressent strictement aux partenaires de SLV 2000 et peuvent ainsi être organisés dans les limites des moyens

budgétaires alloués au secrétariat. Le compte-rendu d'un forum remplace alors un avis du Comité.

Il apparaît aux membres que la tenue de forums sur des sujets directement reliés aux volets de SLV 2000 ne pourrait survenir avant le début de 2001, une fois que les réajustements seront décidés sur la suite du plan. En ce sens, si un premier forum devait être tenu prochainement, il pourrait porter sur le sujet du partenariat externe et de la participation à SLV 2000 . Des membres ont déjà apporté certaines réflexions sur ces points (approche de participation en gestion du Saint-Laurent, limites des formes actuelles de communication et de l'implication des partenaires externes). Des questions ont aussi été posées par les co-présidents (représentativité, rôles, imputabilité).

Ce Forum pourrait constituer la prochaine réunion du Comité consultatif. Un sous-comité devrait être mis sur pied pour réfléchir au thème et coordonner l'organisation (contenu, programme) du Forum. Chantal Trottier, Léonce Naud et Jean-Michel Gouin seront membres de ce sous-comité, en plus du Président et du Secrétaire. Louise Vandelac et Marc Hudon devront être contactés pour vérifier leur intérêt à en faire partie. Les membres absents seront aussi avisés du projet de Forum et invités à s'associer à son organisation.

7.6 Prochaine réunion

Des dates sont envisagées pour les prochaines réunions :

- le 8 décembre à Montréal ou Trois-Rivières (à l'invitation de la Ville suggérée par Chantal Trottier) pour le Forum sur la participation ;
- le 20 février à Montréal ou Québec. La réunion d'hiver ne peut se tenir au Saguenay, endroit qui sera retenu pour une prochaine réunion.

ANNEXE 1

PRÉSENCES

Membres

Harvey Mead, président
 Pierre Baril
 Marcel Émond
 Pierre Jobin
 Chantal Trottier
 Robert Mercier
 Léonce Naud
 Lise Parent
 Jocelyne Pellerin
 Maurice Poulin
 Michel Provost
 David Quirion
 Michel Slivitsky
 René Gélinas (substitut d'André Stainier)
 Francine Trépanier
 Jean-Michel Gouin
 Claudette Villeneuve

André Delisle, secrétaire

Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

Jean-Yves Roy, co-secrétaire provincial
 Marc Hudon, Stratégie Saint-Laurent
 Patricia Houle, co-secrétaire fédérale
 Céline Lachapelle, bureau de coordination SLV 2000
 Luce Chamard, bureau de coordination SLV 2000

ABSENCES

Membres

Luc Brouillet
 Jean-Bosco Bourcier
 Normand Cazalais
 Josée DeGrandmont
 Johann Ellefsen
 Claude Gauthier
 Normand Gariépy
 Eva Johnson
 Gaétan Malenfant
 Louise Vandelac
 Isidore Wasungu
 André Stainier

ANNEXE 2

Document remis aux membres à la réunion :

- Lettre du 6 septembre 2000 de Harvey Mead aux co-présidents pour transmettre l'avis diffusion des connaissances.
- Avis sur la diffusion des connaissances scientifiques sur le Saint-Laurent.
- Rapport final du Forum des partenaires.

Document soumis avant la réunion :

- Ordre du jour de la réunion du 8 septembre 2000.
- Plan pour se rendre au Parc nautique de Cap-Rouge.
- Projet d'avis sur l'avancement mi-plan de SLV 2000.

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 5^e réunion
Lundi, 22 novembre 1999
11h30 à 16h30

Hautes Études Commerciales (HEC)
Université de Montréal
MONTRÉAL

5.1 Adoption de l'ordre du jour

La proposition d'ordre du jour est acceptée par les membres.

5.2 Présentation et adoption du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 1999

Des questions sont soulevées sur le suivi que devait faire le comité exécutif quant à la dette à l'égard de Transfert Environnement pour les services de secrétariat rendus. Le comité exécutif s'est réuni pour préparer les règlements généraux de la corporation, mais n'a pas abordé ce sujet n'ayant aucune solution en vue. Une entente a été conclue entre l'UQCN et Transfert Environnement pour une partie des créances. Harvey Mead et André Delisle demeurent disponibles pour informer les membres qui désireraient plus d'explication. Le comité exécutif, avec André Stainier comme troisième membre à la place de Harvey Mead, est mandaté de nouveau pour produire un rapport à la prochaine réunion sur cette problématique qui met en cause son secrétariat.

5.3 Adoption de l'avis *Cadre de performance*

La suggestion est faite d'ajouter au début du document un résumé des recommandations. Des précisions sont apportées au tableau 3 du volet Implication communautaire. L'avis sur le *Cadre de performance* dans sa version révisée est ensuite adopté par les membres.

5.4 Information et discussion sur la rencontre du 8 novembre avec les co-présidents

Les discussions avec les co-présidents ont porté sur quatre sujets, soit l'avis déposé sur le *Cadre de gestion*, les avis en cours sur le *Cadre de performance* et la *Diffusion des connaissances scientifiques*, ainsi que le prochain contrat avec le Comité consultatif.

Les membres passent en revue la lettre des co-présidents adressée à Harvey Mead, en réponse aux recommandations énoncées dans l'avis sur le *Cadre de gestion*. Ils prennent

connaissance du rappel qui est fait dans cette lettre que le Comité a la liberté de choix de certains sujets d'avis, mais qu'ils doivent être discutés au préalable pour ne pas interférer avec les demandes que les co-présidents adresseraient au Comité.

Les co-présidents demandent dans la même lettre au Comité des propositions d'indicateurs d'imputabilité à intégrer dans le *Cadre de performance*. Les membres se questionnent sur l'imputabilité des partenaires non gouvernementaux (externes) qui font partie des comités de concertation des volets d'intervention. Il semble difficile, selon plusieurs, de vouloir rendre redevable ces partenaires des décisions prises au sein des comités. Il est suggéré que le Comité parle aux partenaires externes avant de se prononcer sur cette question. L'imputabilité des partenaires pourrait devenir un sujet d'avis du Comité consultatif.

Concernant le *Cadre de performance*, les co-présidents ont indiqué attendre la version finale de l'avis avant de mettre un terme à la réflexion sur le sujet. Selon François Duchesneau, secrétaire au provincial, trois outils devraient être mis en place pour assurer le suivi des efforts de SLV2000: un système de gestion des actions réalisées, le suivi de l'état du Saint-Laurent et le *Cadre de performance* pour voir si les objectifs du plan sont remplis.

Une réponse des co-présidents ne devrait pas tarder sur la demande du Comité d'organiser conjointement un forum des partenaires pour échanger sur la diffusion des connaissances.

Enfin, les co-présidents ont signalé leur intérêt pour un avis du Comité sur le processus mis en place en vue de la production d'un bilan à la mi-plan. La teneur de la discussion indique qu'un tel avis apparaît aux membres plutôt comme une évaluation administrative d'un calendrier de travail et présente peu d'intérêt pour le Comité, après la réalisation laborieuse d'un avis sur le *Cadre de performance*. Les membres conviennent de discuter de cette demande plus tard en journée au point 5.8 avec les autres sujets d'avis.

5.5 Discussion sur l'avis de diffusion des connaissances scientifiques au public

Comme souligné précédemment, les co-présidents démontrent un intérêt pour un avis du Comité sur ce sujet et doivent vérifier avec leur services des communications respectifs la possibilité d'organiser conjointement un forum. Une réponse devrait parvenir bientôt au Comité.

5.6 Discussion sur la problématique agricole

À l'invitation du Comité, Pierre Baril vient présenter la démarche d'enquête visant à tracer le portrait agro-environnemental des fermes du Québec. Monsieur Baril fut impliqué comme consultant dans la démarche. Attendus plus tôt au départ, les résultats seront dévoilés dans le cadre des assises de l'UPA en début de décembre et ne sont donc pas disponibles.

L'enquête a nécessité six mois de travail avec l'aide de 150 recenseurs sur le terrain. Les indicateurs de l'OCDE ont inspiré la démarche qui s'appuie sur le modèle pression-état-réponse. Les indicateurs choisis sont de type absolu (dépassement de la norme pouvant signaler un problème) et de type relatif (une situation représentant plus de risque qu'une autre). Le questionnaire rempli par les producteurs a permis de collecter de l'information auprès des producteurs sur 80% des indicateurs. Certaines informations sont tirées de données disponibles auprès de Statistiques Canada. Les réponses étaient validées deux fois; une première pour déceler les erreurs plus grossières et une deuxième pour approfondir certains éléments. Chacun des paramètres comportent une pondération selon son importance relative. Un taux de réponse à l'enquête de 88% a été obtenu. Une telle enquête devient utile, selon Monsieur Baril, si on la refait dans cinq ans pour mesurer l'évolution des pratiques.

La base des données de l'enquête appartient aux organisations qui ont financé le projet, soit l'UPA, le ministère de l'Agriculture du Québec et le ministère de l'Environnement. Une série de 33 rapports seront publiés pour présenter les résultats selon diverses approches; 12 par secteur de production agricole, 19 par bassin versant et une synthèse provinciale.

5.7 Présence du Comité consultatif sur Internet

La position des représentants des gouvernements demeure la même quant à la présence du Comité sur Internet. Le Comité ne pourrait pas être présenté directement sur le site de SLV2000. Un hyperlien devrait plutôt être établi entre le site SLV2000 et celui du Comité, de façon à faciliter l'accès à l'information. Un support technique de SLV2000 pourrait être apporté pour créer le site du Comité.

5.8 Autres sujets d'avis

Différents sujets d'avis possibles sont discutés par les membres:

- La diffusion des connaissances scientifiques;
- Le calendrier de réalisation du rapport biennal;
- La problématique agricole;
- L'accès public au fleuve.

La diffusion des connaissances scientifiques

La production d'un avis sur la diffusion des connaissances scientifiques nécessite d'avoir une expertise particulière en communication, ce que le Comité n'a pas, et de réaliser un audit pour vérifier l'intérêt des clientèles et l'usage qu'ils font des publications. Pour préparer un avis à caractère restreint qui soit utile et qui respecte son mandat, le Comité souhaite s'associer à SLV2000 pour tenir un forum de discussion sur les connaissances scientifiques, leur diffusion, leur utilisation, à l'image de celui fait sur la santé publique (en avril 1995).

Les membres conviennent avant d'agir d'attendre la réponse des co-présidents à leur proposition d'un forum. Le Comité devrait formaliser un peu plus sa réflexion sur le sujet et discuter avec les partenaires directement concernés, comme les comités ZIP et des organismes comme les Amis de la vallée du Saint-Laurent. Des sondages et des enquêtes auraient déjà été réalisés par Stratégies Saint-Laurent auprès des comités ZIP, afin de vérifier l'état de leurs connaissances.

L'organisation d'un forum représente pour le Comité un effort de la part du secrétariat d'une ampleur analogue à la préparation d'un avis. Le forum réunirait des partenaires et représentants des clientèles. Il fournirait au Comité la matière de base pour préparer son avis. Le sous-comité en place pour préparer cet avis deviendrait le comité organisateur. À la suite du forum, un avis sera élaboré, adopté et transmis aux co-présidents. Il contiendrait la réflexion du Comité sur les orientations en matière de diffusion des connaissances, sur le degré de satisfaction des clientèles et sur les actions à prendre dans ce dossier. Le sous-comité *Diffusion des connaissances scientifiques* est composé des personnes suivantes: Michel Slivitsky, Louise Vandelac et Normand Cazalais (à confirmer).

Le calendrier de réalisation du rapport biennal

Aucun nouveau document n'est disponible pour expliquer avec plus de détails le processus de révision mi-plan et de réalisation du rapport biennal. La nature de la demande d'avis des co-présidents n'est pas connue. Le processus envisagé tient sur un calendrier comportant quatre grandes étapes, correspondant à une série de travaux répartis entre avril 2000 et avril 2001. La discussion pourra se faire quand des précisions seront données autant sur le processus d'évaluation mi-plan que sur les demandes des co-présidents.

L'utilisation de critères d'évaluation pertinents pour mesurer l'atteinte des objectifs de SLV2000 est la principale préoccupation des membres. Le réaligement à mi-chemin de SLV2000 devra être fondé dans la perspective que les résultats prévus soient atteints. Un avis sur un bilan réalisé à la mi-plan rejoindrait plus les intérêts des membres. Madeleine Papineau mentionne qu'un bilan pourrait être réalisé sous la forme d'un atelier avec la participation de partenaires, dont le Comité consultatif. Les membres du Comité ne se prononcent pas sur cette invitation et mandatent un sous-comité pour suivre ce dossier et proposer une position du Comité à l'éventuelle lettre des co-présidents. Le sous-comité *Évaluation mi-plan* est composé de Harvey Mead, Normand Gariépy et David Quirion (à confirmer).

La problématique agricole

Des membres s'interrogent sur ce que fait le comité de concertation du volet agricole. Le rôle du Comité consultatif dans ce dossier reste encore imprécis. Le choix de bassins versants particuliers et le choix des bons indicateurs de suivi des impacts de l'agriculture sur le Saint-Laurent pourraient retenir l'attention du Comité. Établir les liens entre les indicateurs du portrait agro-environnemental et ceux de l'état de l'environnement du Saint-Laurent est une autre piste de travail identifiée.

Les membres conviennent de ne pas attendre l'évaluation à la mi-plan du volet agricole pour positionner l'action du Comité. Ils expriment la volonté de prendre connaissance rapidement des rapports de l'enquête sur les fermes. Ils mandatent le sous-comité *Agricole* pour qu'il passe au travers de l'information et propose un plan de travail. Le sous-comité *Agricole* est composé de Josée de Grandmont, Gaétan Malenfant, Jean-Michel Gouin et de Pierre Jobin. Il serait souhaitable de compléter l'expertise du sous-comité *Agricole* en ajoutant d'autres personnes, dont certaines ressources externes au Comité (par ex. Denis Boutin de l'UQCN).

L'accès public au fleuve

La discussion sur l'accès public au fleuve comme sujet d'avis est reportée à la prochaine réunion. Une réflexion est à faire sur les actions possibles du Comité consultatif, à la suite de la consultation régionale de septembre dernier à Kahnawake et des interventions faites dans le cadre de l'audience du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec. Le sous-comité *Accès au fleuve*, qui a collaboré avec Eva Johnson à l'organisation de la consultation de Kahnawake, est composé de Léonce Naud et de Michel Slivitsky

5.9 Prochaine rencontre

Si la réponse des co-présidents à l'organisation conjointe d'un forum sur la diffusion des connaissances scientifiques est positive, l'agenda des prochaines rencontres pourrait être le suivant:

- Forum à Québec, le vendredi 18 février 2000;
- 6^e réunion du Comité à Québec, le vendredi 17 mars 2000;
- 7^e réunion du Comité à la Baie au printemps (à préciser).

Si le forum est organisé sans le soutien de SLV2000, la prochaine réunion du Comité consultatif aura lieu au même moment que le forum, de préférence en mars 2000. Ceci a pour conséquence que l'avis sur la *Diffusion des connaissances scientifiques* pourra être adopté seulement à la réunion suivante, soit au printemps 2000.

5.10 Divers

Des membres ont exprimé les opinions suivantes à la fin de la rencontre.

- Des documents de SLV2000, par exemple les bilans environnemental et socio-économique de la navigation ne sont pas transmis actuellement. Il faudrait donc que le secrétariat voit à les obtenir et relaie aux membres une liste à jour des documents disponibles.
- Les questions qui concernent les entreprises et le volet industriel/municipal sont peu débattues durant les réunions du Comité. Pour certains, leur adhésion au Comité était motivée par ces sujets. Le bilan à la mi-plan est un exercice qui permettrait d'aller chercher l'information sur les volets d'intervention et d'en discuter entre les membres.
- Un sondage sur *La rentabilité économique du Saint-Laurent telle que perçue par la population du Québec* a été réalisé pour les Amis de la vallée du Saint-Laurent. Le rapport, dont André Stainier présente les grandes conclusions, est remis aux membres avec d'autres documents.

La réunion est levée à 16h45.

ANNEXE 1

PRÉSENCES*Membres*

Harvey Mead, président
Luc Brouillet
Josée De Grandmont
Marcel Émond
Normand Gariépy
Jean-Michel Gouin (substitut de Francine Trépanier)
Gaéтан Malenfant
Robert Mercier
Léonce Naud
Michel Provost
David Quirion
Michel Slivitsky
André Stainier
Jean-Pierre Tremblay (substitut de Claude Gauthier)
Chantal Trottier (substitut de Guy Leblanc)
Luc Vescovi (substitut de Lise Parent)
Claudette Villeneuve
Isidore Wasungu

André Delisle, secrétaire
Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

François Duchesneau, co-secrétaire provincial
Madeleine Papineau (substitut de Patricia Houle, co-secrétaire fédérale)

ABSENCES*Membres*

Daniel Bolduc
Jean-Bosco Bourcier
Normand Cazelais
Johann Ellefsen
Pierre Jobin
Éva Johnson
Jocelyne Pellerin
Louise Vandelac

ANNEXE 2

Liste des documents remis à la réunion:

- Ordre du jour (proposition révisée). Assemblée générale de la corporation Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 inc.
- Ordre du jour (proposition). Comité Consultatif Saint-Laurent Vision 2000. 5è réunion
- Comité consultatif SLV2000. Évolution des contrats
- Comité consultatif SLV2000. Prévisions budgétaires
- Règlements généraux de la corporation (révision) et lettres patentes
- Lettre du 1^{er} novembre 1999 de Jean-Pierre Gauthier et George Arsenault à Harvey Mead
- Tableaux (préliminaires) du Bureau de coordination SLV2000:
 - résultats de l'Entente vs. les indicateurs de performance
 - cadre pour les indicateurs en 3 catégories
- Lettre du 8 novembre 1999 de Harvey Mead à Louis Salconi, Comité parc des rapides
- Sondage Léger et Léger Des Amis de la vallée du Saint-Laurent sur *La rentabilité économique du Saint-Laurent telle que perçue par la population du Québec.*
- Proposition de calendrier du rapport biennal 1998-2000 et de l'évaluation mi-plan

Documents soumis aux membres avant la réunion:

- Compte-rendu de la réunion du 10 septembre 1999;
- Lettre du 20 octobre 1999 de Harvey Mead aux co-présidents
- Avis sur le *Cadre de performance* (pour adoption)

(remplacés)

- Ordres du jour (2)
- Règlements généraux de la corporation

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 4^e réunion
10 septembre 1999
9h30 à 17h00

Aquarium du Québec
SAINTE-FOY

4.1 Adoption de l'ordre du jour

Une proposition révisée d'ordre du jour est remise aux membres. L'ordre du jour est accepté.

**4.2 Présentation et adoption du compte-rendu de la réunion du 14 mai 1999
(état de situation: finances, retard, incorporation)**

Le compte-rendu de la rencontre du 14 mai dernier à Kahnawake, comprenant aussi une consultation régionale sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent, est accepté. Il est suggéré de vérifier les suivis possibles du rapport de la consultation.

La question de la diffusion sur *Internet* des avis et autres documents du Comité est soulevée. Certaines contraintes existeraient sur le site de SLV 2000, dont celle par exemple de rendre disponible en même temps une version anglaise et française des textes, ce qui peut supposer un délai de parution. Il est proposé que le secrétariat regarde de nouveau avec SLV 2000 la collaboration possible et revienne à la prochaine rencontre avec un scénario de diffusion sur *Internet*.

Le secrétaire André Delisle informe les membres des démarches qui ont été faites pour trouver un organisme qui serve d'hôte au Comité. Cette option pour la gestion d'un contrat de services de SLV 2000 était privilégiée par les membres, plutôt que l'incorporation. La *Fondation de la Faune du Québec* et la *Fondation de la Biopshère*, approchées avec l'aide de représentants de SLV 2000, n'ont pas accepté d'héberger le Comité. En conséquence, l'incorporation du Comité s'impose comme la solution appropriée. Au 4.7 de l'ordre du jour, les modalités de constitution du *Comité consultatif SLV 2000 inc.* sont discutées.

M. Delisle fait le point sur des aspects contractuels et financiers impliquant le Comité et ses partenaires, dont *Transfert Environnement* qui fournit les services de secrétariat.

- Le contrat de services octroyé par le ministère de l'*Environnement du Québec*, par l'intermédiaire de l'UQCN, couvrait la période de novembre 1998 à mars 1999 ;

- Le dernier contrat de services octroyé par *Environnement Canada* au *Comité consultatif SLV 2000 inc.* s'échelonne de août à octobre 1999 ;
- Le vide créé entre les deux contrats de services et la recherche d'un hôte pour le Comité expliquent la diminution de l'intensité de travail du secrétariat au cours de l'été. Aucune réunion des sous-comités de travail n'a été tenue. Des documents de discussion ont néanmoins été produits en vue des avis sur le *Cadre de performance* et la *Diffusion des connaissances* ;
- Le non paiement par le Comité consultatif d'une somme de 19 500 \$ pour les services de secrétariat rendus expliquent aussi les retards accumulés. Le paiement des factures des membres pour leur participation aux rencontres a aussi dû être reporté. Des arrangements de paiement avec l'UQCN semblent possibles, dans l'éventualité où l'organisme trouverait un terrain d'entente avec ses créanciers.

Les membres du Comité considèrent qu'il ne revient pas à *Transfert Environnement* de porter seul la dette de l'UQCN et veulent examiner la situation de plus près afin de trouver un arrangement. Ils mandatent pour ce faire, l'exécutif de la nouvelle corporation *Comité consultatif SLV 2000*. Harvey Mead indique qu'il ne devrait pas participer à cet exercice, pour raison de conflit d'intérêt.

4.3 Problématique agricole. Orientation suggérée par le sous-comité agricole

Au cours de la rencontre du 14 mai, le Comité a pris connaissance du Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement que lui ont présenté Josée De Grandmont et Pierre Jobin. Selon des informations obtenues, les résultats du portrait agro-environnemental des entreprises agricoles au Québec seraient dévoilés en octobre. Ce portrait a été effectué par le MAPAQ et l'UPA via un contrat avec le GREPA de l'Université Laval. En conséquence, il est proposé que le sous-comité prenne connaissance du portrait avant d'établir une piste d'action pour le Comité. Le sous-comité propose d'inviter Pierre Baril, un des responsables de l'enquête réalisée auprès des fermes, à venir en discuter avec le Comité à sa prochaine réunion. Le Comité accepte cette proposition.

4.4 Projet d'avis sur le « *Cadre de performance* »

Un document de travail en vue de l'avis du Comité sur le *Cadre de performance* a été produit par le secrétariat à l'intention du sous-comité. Ce document n'a pas été discuté préalablement à la rencontre, mais inclut les commentaires des membres du sous-comité. Le document se veut à la fois un outil pédagogique pour informer les membres sur la mesure de la performance de SLV 2000. Le délai de livraison des documents par SLV 2000 et la complexité de l'approche proposée n'ont pas permis de compléter l'avis pour la présente rencontre.

Les membres passent en revue le document de travail et proposent d'en confier la révision au sous-comité pour qu'il prépare un avis en vue de la prochaine rencontre ou avant, si possible. Les principaux points soulevés lors des échanges sur le *Cadre de performance* sont les suivants:

- Le document, qui distingue trois secteurs d'évaluation, soit la performance du plan, celle des opérations et le bilan environnemental, pourrait déjà servir à éclairer les comités de concertation qui travaillent sur le choix des indicateurs de performance;
- Le fil conducteur de l'évaluation de performance des divers volets du plan demeure les résultats visés et annoncés publiquement. Certains indicateurs proposés n'ont aucun lien avec les résultats visés ;
- L'évaluation de la performance est réalisée dans la perspective d'informer le public sur l'amélioration de la qualité du Saint-Laurent et les interventions réalisées en ce sens ;
- *L'Implication communautaire* est un volet horizontal qui questionne l'efficacité des interventions de chacun des volets, ce qui explique le grand nombre d'indicateurs pour ce volet;
- La mesure des activités du plan à l'aide d'objectifs intermédiaires est remise en question. Le sous-comité devra se pencher spécifiquement sur cet aspect ;
- La révision de certains objectifs du plan peut s'avérer nécessaire suite à l'exercice d'évaluation ;
- Peu importe qui serait responsable des performances économiques du plan, il est suggéré que cette dimension soit analysée dans chaque volet avant une intégration dans une perspective plus globale.

Le Comité s'entend pour diffuser dès maintenant le document de travail même dans sa version préliminaire. Les dirigeants de SLV 2000 et les responsables des volets pourraient déjà y trouver des éléments de réflexion utiles. Le président du Comité consultatif devra aussi saisir les co-présidents des orientations qui font déjà consensus:

- Il faut rattacher directement les indicateurs aux résultats du plan;
- Le public est la première clientèle de l'évaluation des performances.

Les recommandations du document de travail sur le *Cadre de performance* sont acceptées, avec certaines modifications apportées aux recommandations des sections 4.3, 6.2 et 6.4.

Enfin, le président du Comité est invité à demander aux co-présidents que le *Cadre de performance* ne soit pas adopté définitivement avant que l'avis demandé ne soit complété et transmis. L'échéance ultime pour son adoption devrait être communiquée au Comité consultatif.

4.5 Notes en vue de l'avis « *Communications des connaissances scientifiques au public* »

Le document préparé par le secrétariat est présenté. Il inclut des points de discussion sur la communication des connaissances scientifiques au public. Il souligne l'abondance des publications de toutes sortes de SLV 2000 et la multiplicité des formes de présentation de ces documents. La commande des co-présidents sur le sujet est peu définie et peut demander des efforts très importants. Elle touche la pertinence des produits de communications, l'atteinte des clientèles visées et les stratégies de communication à envisager. Le travail demandé s'apparente à un audit "communication" professionnel que le Comité ne peut réaliser pour des raisons d'expertise spécifique et de moyens financiers. L'avis que pourrait développer le Comité consultatif pourrait porter plus sur les orientations générales en matière de communication, que sur les opérations et les moyens de mise en œuvre.

Les points soulevés lors des échanges sur la diffusion des connaissances sont les suivants:

- La prémisses que les produits de communication ne sont pas utilisés devrait être validée en premier lieu. Ceci implique de vérifier les documents produits et leur degré d'utilisation;
- Selon les membres du Comité, bien des gens ne connaissent même pas l'existence de certaines publications et ont encore peu de connaissances sur le Saint-Laurent;
- La communication pour le grand public doit être la cible prioritaire.

Les discussions du Comité consultatif sur la façon de réaliser l'avis fait ressortir quelques pistes de travail:

- Il faut bien séparer le travail confié à un consultant du mandat donné au Comité;
- L'approche des "forums" suggérée par le Comité serait appropriée sur ce thème;
- Les diverses clientèles sont les mieux placées pour rendre compte de leur connaissance des publications, de leur accessibilité et de leur utilité.

Le président du Comité consultatif est encouragé à demander aux co-présidents de préciser la notion des connaissances scientifiques et la portée de l'avis demandé. La suggestion d'un forum de concertation pourrait leur être faite.

4.6 Intervention de M. Jean-Paul Bédard, directeur de la *Société des Parcs de Sciences Naturelles du Québec (SPNQ)* et responsable de l'*Aquarium du Québec*.

M. Jean-Paul Bédard présente le projet de la SPNQ, coalition d'organismes de la région de Québec, de faire de l'Aquarium un vaste parc thématique sur l'eau, la flore et la faune aquatique. Le réaménagement complet de l'espace permettrait de créer 5 secteurs spécifiques: l'aquariophilie et l'éco-aquarium, la découverte des poissons, le grand Océan, le Vivarium et les galeries du bassin du Saint-Laurent. Les représentants de la société multiplient les démarches pour obtenir le financement public et privé de leur projet de relance de l'Aquarium.

4.7 Constitution du *Comité consultatif Saint-Laurent Vision 2000 inc.*

Une copie du contrat octroyé par *Environnement Canada* au Comité pour la production de deux avis a été remise aux membres. Les requérants à l'incorporation du Comité forment actuellement le conseil d'administration provisoire, soit Harvey Mead, Michel Slivitsky et André Delisle. Un comité exécutif composé des administrateurs provisoires, auxquels s'ajoute Léonce Naud, obtient le mandat du Comité de préparer les documents nécessaires au démarrage en bonne et due forme de la corporation.

La prochaine rencontre du Comité fournira l'occasion de tenir la première assemblée générale des membres pour accepter les règlements généraux et autres modalités de fonctionnement. La dette à *Transfert Environnement*, l'assurance-responsabilité des administrateurs et les autorisations de signatures en fonction de type de dépenses sont des points sur lesquels le Comité aimerait obtenir une proposition du comité exécutif mis en place.

4.8 Prochaine rencontre

La date de la prochaine rencontre du Comité est fixée pour le **lundi 22 novembre 1999 à 9H30**, à Montréal, dans les locaux des *Hautes Études Commerciales* (HEC). Les coordonnées sont les suivantes:

Hautes Études Commerciales (HEC)
Université de Montréal
3000, chemin de la Côte
Montréal (Québec)
Salle Samson Bélair au 4^e étage

La réunion est levée à 17h00

ANNEXE 1

PRÉSENCES*Membres*

Harvey Mead, président
Daniel Bolduc
Luc Brouillet
Jean-Bosco Bourcier
Normand Cazalais
Josée De Grandmont
Johann Ellefsen
Claude Gauthier
Gaétan Malenfant
Léonce Naud
Jocelyne Pellerin
Michel Provost
David Quirion
Michel Slivitsky
André Stainier
Jean-Michel Gouin (substitut de Francine Trépanier)
Claudette Villeneuve

André Delisle, secrétaire
Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

François Duchesneau, co-secrétaire provincial
Marc Hudon, Stratégie Saint-Laurent
Josée de Guise (substitut de Patricia Houle, co-secrétaire fédérale)
Stéphane Bouchard

ABSENCES*Membres*

Marcel Émond
Normand Gariépy
Pierre Jobin
Éva Johnson
Guy Leblanc
Robert Mercier
Lise Parent
Nicole Trépanier
Louise Vandelac
Isidore Wasungu

ANNEXE 2

Documents remis à la réunion:

- Ordre du jour (proposition révisée)
- Contrat octroyé par *Environnement Canada* au Comité consultatif SLV 2000 (extraits)

Documents soumis aux membres avant la réunion:

- Notes de discussion pour la préparation de l'avis sur la communication des connaissances scientifiques au public
- Document de travail en vue de l'avis du Comité Consultatif Saint-Laurent Vision 2000 sur le *Cadre de performance* de SLV 2000

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000 PLAN 3

Compte-rendu de la 3^e réunion
14 mai 1999
9h00 à 16h30

Kahnawake Services Complex
KAHNAWAKE

3.1 Consultation régionale sur le thème des accès publics au fleuve Saint-Laurent

La période du matin est consacrée à une consultation d'intervenants choisis sur le thème de l'accès au fleuve Saint-Laurent. Après les mots de bienvenue et d'ouverture, des intervenants de la communauté de Kahnawake, de municipalités et de groupes environnementaux font la présentation de leurs points de vue à l'intention du Comité consultatif. Le plan de déroulement de la consultation et le contenu des présentations sont décrits à l'annexe 3 du présent compte-rendu.

3.2 Adoption de l'ordre du jour

À la demande de Michel Slivitsky, le sujet du barrage de Saint-Ours est inscrit au point 3.8. L'ordre du jour est adopté.

3.3 Adoption du compte-rendu de la réunion du 26 février 1999

Le compte-rendu est adopté. Un suivi est donné sur la possibilité d'incorporation du Comité à la suite des nouvelles conditions de gestion fixées par l'UQCN et jugées inacceptables par le Comité parce que trop coûteuses. Malgré les démarches d'incorporation entreprises, les membres privilégient la recherche d'un organisme qui serve d'hôte pour le Comité. Des démarches seront faites auprès de la Fondation de la faune du Québec et auprès de la Fondation de la Biosphère. Éventuellement, l'Institut de recherche en biologie végétale pourra être envisagé. Des conditions avantageuses pour le Comité doivent être obtenues et idéalement l'organisme hôte ne devrait pas être lié aux membres.

3.4 Information sur la rencontre du 14 avril avec les co-présidents

Harvey Mead rappelle les quelques points abordés lors d'une rencontre des co-présidents ayant eu lieu le 14 avril :

- des explications ont été données sur les demandes d'avis et les échéances. Ces points reviennent en discussion plus loin;
- concernant l'incorporation du Comité, les co-présidents y voient des difficultés à la fois juridiques et techniques. Si elle devait se faire, il faudrait que la charte d'incorporation s'appuie sur l'entente fédérale-provinciale qui a créé le Comité consultatif et reflète les objectifs fixés pour ce Comité. La crainte est à l'effet qu'une nouvelle entité soit créée non issue de l'entente et pouvant possiblement s'éloigner

des objectifs et des mandats qui ont été initialement déterminés. Les co-présidents peuvent appuyer les démarches en vue de l'hébergement par un autre organisme à but non lucratif et préfèrent cette solution;

- les co-présidents ont aussi questionné les représentants du Comité sur l'intérêt et la pertinence des consultations régionales faites lors des réunions du Comité, craignant qu'il y ait dédoublement avec les rôles de SSL et des ZIP.

3.5 Information sur le Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement

Pierre Jobin et Josée de Grandmont font le point pour les membres sur le dossier de l'agriculture, notamment à la suite de la conférence de mars 1998 sur le Plan d'action en agroenvironnement. Un document est déposé : *Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement, groupe de travail « Un environnement à valoriser », Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, Novembre 1998.

Pour le Comité, l'enjeu est l'impact de l'activité agricole sur le Saint-Laurent, question abordée de façon très générale dans le plan d'action sur les thèmes de conservation des sols et de protection des cours d'eau.

Le Comité pourrait continuer à assurer un examen du dossier agricole, ce volet restant incomplet dans la phase 3 de SLV 2000. Il s'agirait alors de préciser les éléments du Plan d'action s'appliquant au Saint-Laurent, de tirer les points du bilan pertinents au fleuve et d'établir des priorités. Ces contributions pourraient renforcer la dimension environnementale des actions issues du forum des décideurs.

Le sous-comité agricole est encouragé à préparer à l'intention du Comité une problématique agricole du Saint-Laurent, tenant compte des nouvelles données disponibles grâce aux portraits récents et aux plans d'action agroenvironnementale des activités agricoles (UPA, industrie porcine, Forum des décideurs). Le Comité pourra revenir sur ce dossier lors d'une prochaine réunion, en s'inspirant des sujets de discussion et des propositions du sous-comité agricole (responsables : Pierre Jobin, Josée de Grandmont, Gaétan Malenfant et Jean-Michel Gouin, avec l'appui de Daniel Bolduc sur l'aspect santé).

3.6 Préparation des avis demandés par les co-présidents

Deux sujets d'avis ont été soumis au Comité par les co-présidents de l'entente SLV2000 :

- Cadre de performances

Le sous-comité Cadre de performances regardera les documents remis et le choix des indicateurs pour préciser le contenu éventuel d'un avis sur le sujet (responsables: Harvey Mead, Luc Brouillet, Josée de Grandmont, Marcel Émond, Gaétan Malenfant, André Stainier, Nicole Trépanier). Les documents devraient être remis au Comité à compter de la fin du mois de mai. Le secrétariat fera les démarches de transmission des documents aux membres et d'analyse en vue de la préparation de l'avis.

Échéance : Présentation d'un projet d'avis au Comité lors de la réunion du 10 septembre

° Communication des connaissances scientifiques auprès du public

Le sous-comité Diffusion des connaissances travaillera sur cet avis (responsables: Harvey Mead, Michel Slivitsky et Louise Vandelac, avec l'appui de Jocelyne Pellerin et André Stainier). Une note reçue du Bureau de coordination de SLV2000 précise les attentes en regard de cet avis (document en annexe 4). L'avis portera sur la communication des connaissances scientifiques et non sur les communications corporatives de SLV 2000.

Échéance : Adoption finale de l'avis par le Comité lors de la réunion du 10 septembre

Suivi de la consultation sur les accès publics au fleuve

Des membres soulèvent la possibilité d'assurer un suivi sur la consultation du matin portant sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent. Les impacts de la Voie maritime, les moyens de diminuer ses impacts, les conflits d'usages reliés à la navigation, les moyens de redonner l'accès aux communautés qui ont été coupées par les grands travaux passés, les conséquences sur la santé du rétablissement des accès sont quelques sujets susceptibles d'être traités dans un document sur ce thème. Le compte-rendu de la consultation pourra être utile à ce niveau. Le sujet de l'accès au fleuve en regard de l'intervention du Comité pourrait être remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

3.7 Prochaine rencontre le 10 septembre à La Baie

Les démarches seront faites par le secrétariat en collaboration avec Johann Ellefsen et Marc Hudon. Il est suggéré que la réunion commence le 9 septembre au soir, possiblement pour une rencontre du Comité avec les intervenants régionaux.

3.8 Barrage de Saint-Ours

Michel Slivitsky informe le Comité de sa visite au canal de Saint-Ours pour échanger sur un projet de passe migratoire qui réunit divers partenaires de SLV2000. Au barrage de Saint-Ours sur la rivière Richelieu, il n'y a plus de passe migratoire depuis que le vieux barrage a été remplacé par un ouvrage moderne en 1967. Les études de projet ont été réalisées, justifiant les impacts positifs d'une passe migratoire pour certaines espèces de poissons. Tous les intervenants gouvernementaux et environnementaux s'entendent pour la reconstruire. Ils ont déjà une très bonne partie des fonds pour ce faire. Il reste des sommes à trouver. Le Comité pourrait sensibiliser divers intervenants sur ce point. Le compte-rendu d'une visite réalisée en avril dernier à l'initiative de Parcs Canada est fourni en annexe 5.

La réunion est levée à 16h30.

ANNEXE 1

PRÉSENCES

Membres

Harvey Mead, président
Daniel Bolduc
Luc Brouillet
Normand Cazalais
Johann Ellefsen
Marcel Émond
Jean-Michel Gouin (substitut de Francine Trépanier)
Josée de Grandmont
Pierre Jobin
Eva Johnson
Daniel Leduc (substitut de Jean-Bosco Bourcier)
Gaétan Malenfant
Léonce Naud
Lise Parent
Jocelyne Pellerin
Michel Provost
Michel Slivitsky
André Stainier
Jean-Pierre Tremblay (substitut de Claude Gauthier)
Claudette Villeneuve
Isidore Wasungu

André Delisle, secrétaire
Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

Jean-Pierre Gauthier, co-président fédéral
Patricia Houle, co-secrétaire fédérale
François Duchesneau, co-secrétaire provincial
Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent

et autres personnes participant à la consultation

ABSENCES

Membres

Normand Gariépy
Guy Leblanc
Robert Mercier
David Quirion
Nicole Trépanier
Louise Vandelac

ANNEXE 2

Documents remis à la réunion :

- Ordre du jour (proposition)
- Consultation régionale sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent - Déroulement
- Plan d'action 1998-2005 en agroenvironnement - Suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois
- Communications des connaissances au public - Demande d'avis des co-présidents
- Lettre du 8 mars 1999 des co-présidents à Harvey Mead
Objet: Comité consultatif pour la troisième phase de SLV 2000
- Lettre du 22 avril 1999 de Harvey Mead aux co-présidents. Objet: Avis sur le Cadre de gestion
- Avis Cadre de gestion (version déposée)

Document soumis aux membres avant la réunion:

- Compte-rendu de la 2^e réunion - Québec, le 26 février 1999

- **ANNEXE 3**

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000
Rapport

Consultation régionale sur les accès publics au fleuve Saint-Laurent
Kahnawake Services Complex
KAHNAWAKE, 14 mai 1999

ANNEXE 4

Note e-mail de Josée de Guise sur l'avis Diffusion de connaissances

ANNEXE 5

Note "Succès de la visite du Canal de Saint-Ours"

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000

PLAN 3

Compte-rendu de la 2^e réunion
26 février 1999
9h30 à 17h00

Centre d'interprétation du Vieux-Port-de-Québec
QUÉBEC

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Harvey Mead souhaite la bienvenue aux membres du Comité. L'ordre du jour est accepté avec l'ajout après le point 2.5 de la présentation du Cadre de performance, soit vers la fin de l'avant-midi. En conséquence, sont décalés les autres points. Des éléments de réponse à la note de Chantal Trottier pourront être donnés au point 2.4 portant sur la rencontre tenue avec les co-présidents le 12 février dernier ou encore avec le programme d'activités du Comité en 2.7.

2.2 Présentation des modalités de fonctionnement du Comité consultatif

Les membres acceptent les modalités de fonctionnement du Comité présentées dans un document. Ces modalités ont été discutées le 25 novembre dernier et font d'ailleurs partie intégrante du compte-rendu de cette rencontre.

2.3 Présentation et adoption du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 1998

Dorénavant, les compte-rendus seront non nominatifs et retiendront les échanges et des éléments de désaccord s'il y a lieu. Le compte-rendu de la réunion du 25 novembre est accepté. Sur la participation du ministère de la Métropole et du ministère des Affaires municipales à SLV 2000, un point abordé à la dernière rencontre, les membres du Comité insistent pour que des démarches soient faites afin de les associer à la démarche.

2.4 Information sur la rencontre du 12 février 1999 avec les co-présidents

Harvey Mead résume la rencontre tenue avec les co-présidents, en compagnie de André Stainier et le secrétaire André Delisle. Monsieur Stainier complète la présentation.

- Les co-présidents ont manifesté une grande préoccupation pour le dossier agricole;
- Ils ont précisé l'importance d'établir des liens avec le monde autochtone ;
- Le choix des membres du Comité veut assurer la représentation des individus, décideurs ou intervenants sociaux. Certains membres sont au Comité ainsi qu'à un ou des comités de concertation, mais n'ont pas de responsabilités formelles d'intervention sur les dossiers à l'ordre du jour de comités de concertation. Cela explique que l'UPA, se retrouvant dans cette situation, ne siège pas sur le Comité consultatif ;
- On explique la moyenne de participation (~60%) des membres aux rencontres du Comité de la phase 2 par l'absence répétitive de quelques membres. Les nouvelles modalités de fonctionnement cherchent à prévenir cette situation. Une intervention du président peut être faite lorsqu'un membre s'absente pour plus de deux séances ;

- La demande d'un budget additionnel pour le support à des membres, dont la participation au Comité occasionnerait une perte de revenus, n'a pas été acceptée. Un cachet sera donné à deux membres du Comité à même le budget actuel ;
- Une priorité sera accordée aux demandes d'avis des co-présidents, qui s'inquiètent que des travaux que pourrait entreprendre le Comité mettent en péril ses priorités ;
- SLV2000 serait prêt à donner un coup de pouce pour bâtir un site Internet du Comité et établir un lien avec le leur. Des raisons administratives motivent la décision de ne pas héberger le Comité sur le site SLV2000 ;
- SLV2000 serait ouvert à une collaboration pour organiser un forum de discussion.

2.5 Projet d'avis sur le *Cadre de gestion* - Phase III

La discussion entre les membres du Comité sur le projet d'avis portant sur le *Cadre de gestion* fait ressortir la pertinence des éléments suivants :

- Ajouter une introduction en faisant référence à certains éléments du bilan des activités réalisés au cours de la Phase II ;
- Préciser à la section 2.1 la position stratégique de Stratégies Saint-Laurent (SSL) et éviter de s'empêtrer dans les modalités d'un organigramme ;
- Traiter distinctement du rôle de SSL et de celui du comité de concertation Implication communautaire ;
- Souligner que les organismes de rivières n'ont pu trouver d'ouverture dans la structure de SLV2000 et que l'interaction communautaire où ils peuvent être impliqués n'est pas abordée dans l'organigramme ;
- Le *Cadre de gestion* présente les modalités d'une politique institutionnelle de communication. Il faudra distinguer les besoins de communication de SLV2000 de ceux des comités de concertation et des clientèles, un aspect négligé ;
- Le mandat du Comité devra être abordé et clarifié à la section 3 du projet d'avis ;
- L'imputabilité est un principe de base de SLV2000 qui reste à être mieux définie dans le *Cadre de gestion* et qu'il faut distinguer, le cas échéant, de la simple responsabilité des activités. S'en suit aussi le besoin d'une définition plus claire du rôle des partenaires non gouvernementaux. L'importance de cet élément devrait être soulevé à la section 4 ;
- Au chapitre des communications, les rapports synthèses produits par le Centre Saint-Laurent sur le bilan environnemental des régions, seulement diffusés auprès des ZIP, devraient être rendu publics.

Il est convenu entre les membres du Comité, que le secrétariat apportera les ajustements nécessaires au projet d'avis et précisera les recommandations qui en découlent. Il fera circuler une nouvelle version. Un délai d'une semaine sera donné pour formuler des commentaires, avant transmission de l'avis aux co-présidents.

2.6 Présentation du *Cadre de performance*

Le cadre d'évaluation de la performance de SLV2000 est présenté par François Boulanger d'Environnement Canada, accompagné de Sylvie Petitclerc du ministère de l'Environnement du Québec. Des documents sur l'approche, l'identification des éléments-clés et le choix des indicateurs de performance pour le volet des communications sont remis aux membres.

Pour l'élaboration du *Cadre de performance*, 14 ateliers seront tenus d'ici la fin de mars. Un document «État de situation» de François Boulanger est annexé au compte-rendu. Vers la fin

d'avril, le *Cadre de performance*, contenant les indicateurs et l'intégration aux volets d'intervention, devrait être réalisé.

La contribution attendue du Comité consultatif est de bonifier le travail fait, sans s'attarder à la méthode qui découle d'un long processus d'analyse. Le *Cadre de performance* est fonction des résultats attendus de SLV2000 et non des activités mises en œuvre, une distinction à prendre en compte, d'autant plus que les objectifs poursuivis par les gestionnaires de l'Entente peuvent être différents de ceux du Comité.

Plusieurs membres ont manifesté leurs préoccupations quant au choix du secteur des communications comme exemple pour illustrer la démarche du *Cadre de performance* et l'identification des indicateurs. Ils soulevaient qu'il s'agit du seul volet n'ayant pas de comité de concertation et n'ayant pas de contenu.

La discussion se poursuit sur le *Cadre de performance*, dont la nécessité d'examiner ou non la méthodologie. Celle-ci semble correcte, mais il faudra sans doute attendre les fiches détaillées pour se prononcer. Les membres conviennent d'axer les efforts d'analyse sur les indicateurs, notamment sur les plan qualitatif, global et évolutif. Le président s'adressera aux co-présidents pour que le *Cadre de performance* lui parvienne avant la réunion de mai. Selon François Duchesneau, une lettre des co-présidents au Comité consultatif devrait préciser la nature de l'avis demandé.

2.7 Visite du Centre d'interprétation du Vieux-Port-de-Québec

La visite du Centre, prévue au retour du dîner, est annulée vu le retard accumulé.

2.8 Programme d'activités du Comité consultatif / Sujets d'avis

Les membres du Comité passent en revue le document de discussion soumis par le secrétariat sur des sujets d'avis possibles.

Concernant les demandes d'avis annoncées déjà par les co-présidents, le Comité leur accorde la priorité. Tout est d'ailleurs mis en place pour répondre à la première demande, soit l'examen du *Cadre de performance*. Lorsque les documents seront disponibles, le Comité pourra procéder. Un sous-comité *Cadre de Performance* est mis en place, composé de Josée de Grandmont (agriculture), Luc Brouillet (biodiversité), Marcel Émond (industries), Claudette Villeneuve (implication communautaire), Gaétan Malenfant (santé), André Stainier (implication communautaire) et Nicole Trépanier (navigation).

Concernant les sujets d'avis proposés, issus de travaux antérieurs, le Comité se prononce sur chacun d'eux. Il est décidé aussi d'identifier des membres qui pourraient éventuellement dégager une réflexion sur les sujets retenus. En général, les membres n'ont pas vu dans l'immédiat la pertinence de convoquer les sous-comités.

Des membres annoncent leur intérêt à participer aux travaux de sous-comités ou, vu leur absence, certains sont suggérés par d'autres. Des commentaires sont formulés sur les sujets (orientation, balises, priorité ou non, etc.).

Aux sujets indiqués dans le document de discussion s'ajoute une proposition de Marc Hudon sur la présence du Québec à la Commission mixte internationale. Le tableau qui suit résume les

échanges autour des sujets d'avis possibles. Harvey Mead et le secrétaire André Delisle assureront la coordination des sous-comités.

<p>Gestion intégrée du Saint-Laurent (2.1) André Stainier Chantal Trottier Jean-Michel Gouin Léonce Naud</p> <p>Sujet très large, qui nécessite un effort important de recherche. La conciliation des usages est un aspect clé. Bien que l'approche soit intéressante, le Comité n'a pas les moyens d'approfondir le sujet. Il pourrait s'en tenir à des principes de gestion.</p> <p>Aucune amorce de ce sujet pour l'instant</p>	<p>Concertation et partenariat (2.2) Claudette Villeneuve Chantal Trottier</p> <p>Aucune amorce de ce sujet pour l'instant</p>
<p>Pollution agricole (2.3) Josée de Grandmont Pierre Jobin Gaétan Malenfant Jean-Michel Gouin</p> <p>Un sous-comité agriculture a été mis en place pour surveiller le plan agroenvironnemental. Il fera le point sur le sujet, à la suite d'une rencontre prévue à St-Hyacinthe le 25 mars.</p> <p>Ce sujet est porté à l'ordre du jour de la réunion du Comité le 14 mai prochain.</p>	<p>Accès au fleuve (2.4) Michel Slivitsky Léonce Naud</p> <p>Un sujet dont il faut réajuster le tir en fonction des travaux antérieurs. La prochaine rencontre du Comité à Kahnawahe fournit l'occasion d'aborder le sujet avec la communauté autochtone et d'autres intervenants.</p> <p>Préciser le thème de discussion pour Kahnawahe et le déroulement de la consultation régionale.</p>
<p>Diffusion de connaissances (2.5) Michel Slivitsky Louise Vandelac</p> <p>Il faudra aviser les co-présidents de l'intérêt du Comité pour ce sujet, qu'ils ont déjà annoncé d'ailleurs. Les questions relatives au transfert de connaissances et à la communication pourront être abordées ensembles (référer à cet égard au projet d'avis sur le <i>Cadre de gestion</i>).</p> <p>Attendre une demande des co-présidents.</p>	<p>Golfe (2.6) Claudette Villeneuve Jocelyne Pellerin (en appui) Comités ZIP (selon Marc Hudon)</p> <p>Les aspects suivants sont à considérer: érosion des berges, corridor de navigation, déversement, déchets à l'eau, pêche. Le golfe est une dimension à ne pas oublier au plan des indicateurs et de l'évaluation de la performance.</p> <p>Aucune amorce de ce sujet pour l'instant. Réfléchir cependant à un positionnement du Comité sur le sujet.</p>
<p>Bilan environnemental (2.7) Léonce Naud Johann Ellefson Jean-Michel Gouin Louise Vandelac</p> <p>Il faut distinguer l'utilisation d'indicateurs de la production d'un bilan, ce dernier étant un portrait général de l'état du fleuve. Le bilan de l'écosystème est un des sous-volets de "Biodiversité".</p> <p>Il faudrait attendre les plans d'action et les résultats. Ce sujet pourrait être traité par le sous-comité Performance.</p>	<p>Commission mixte internationale Léonce Naud Michel Slivitsky Isidore Wasungu Marc Hudon (en appui)</p> <p>Le comité pourrait adresser aux co-présidents un avis pour éclairer SLV2000 sur les sujets de préoccupations de la Commission (changements climatiques, niveaux des eaux, exportations) et l'intérêt du Québec à suivre ses travaux.</p>

Avec la consultation du BAPE sur la gestion de l'eau, le Comité s'interroge sur sa présence à cette Commission. Il pourrait faire valoir certains grands principes, si le temps ne lui permet pas d'élaborer une position. La question de bien public et bien privé qui entoure l'eau semble déterminante. Certains membres rappellent que le Comité se rapporte aux co-présidents et considèrent délicat de telles représentations. Une position générale sur la gestion de l'eau au Québec pourrait être donnée aux co-présidents, afin que soit considéré le Saint-Laurent dans la politique de l'eau. Il est convenu qu'une lettre du Président aux co-présidents sur la question sera l'approche appropriée, plutôt que la préparation et la présentation d'un mémoire.

2.9 Prochaine rencontre le 14 mai à Kahnawake

Le service de traduction simultanée pour la consultation régionale du 14 mai sera assuré par Environnement Canada. Le sous-comité Accès au fleuve, en compagnie de Eva Johnson, proposera une question pour lancer les échanges.

2.10 Divers

Guy Tremblay incite les membres qui n'ont pas répondu encore, à envoyer leur fiche de présentation (sommaire d'expertise et réseau d'appartenance).

La réunion est levée à 17h05.

ANNEXE 1

PRÉSENCES

Membres

Harvey Mead, président
Luc Brouillet
Normand Cazalais
Johann Ellefsen
Marcel Émond
Jean-Michel Gouin et _____
(substituts de Francine Trépanier)
Josée de Grandmont
Eva Johnson
Gaétan Malenfant
Léonce Naud
Jocelyne Pellerin
David Quirion
Michel Provost
Michel Slivitsky
André Stainier
Chantal Trottier (substitut de Guy Leblanc)
Louise Vandelac
Claudette Villeneuve
Isidore Wasungu

André Delisle, secrétaire
Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateurs

François Duchesneau, co-secrétaire provincial
Patricia Houle, co-secrétaire fédérale
François Boulanger, Environnement Canada
Sylvie Peticlerc, ministère de l'Environnement
Marc Hudon, Stratégies Saint-Laurent
Guy Laroche, Stratégies Saint-Laurent
Jean Roberge
Stéphane Bouchard

ANNEXE 2

Documents remis à la réunion :

- Ordre du jour
- Modalités de fonctionnement du Comité consultatif
- Note de Chantal Trottier
- Extrait du Bulletin LE FLEUVE sur le Comité consultatif
- Statistique de fréquentation du site Internet SLV2000

- Page entête du Comité consultatif (projet)
- Présentation des membres (sommaire de l'expertise et réseaux d'appartenance)

Documents soumis aux membres avant la réunion :

- Avis sur le *Cadre de gestion* (projet)
- Sujets d'avis possibles (document de discussion)

Document préparé par François Boulanger d'Environnement Canada
(joint au compte-rendu) :

- Cadre de performance SLV2000-3. État de situation

Cadre de performance SLV2000-3

État de situation

Volets	Rencontre des coprésidents ⁽¹⁾	Atelier de travail ⁽²⁾	Description de l'avancement des travaux	Étapes à venir
Agriculture	22 décembre	4-5 février	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus 	Doit être présenté au comité de concertation et ensuite au CGE
Biodiversité	11 janvier 26 janvier	8-9 mars	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus 	On attend les commentaires des produits de l'atelier
• Espèces	26 janvier	15-16 février	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus 	On attend les commentaires des produits de l'atelier
• Gestion des niveaux d'eau	26 janvier	17-18 mars	à venir	
• Suivi des écosystèmes	26 janvier	29-30 mars	à venir	
Communications	19 janvier	18 et 19 février	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus 	On attend les commentaires des produits de l'atelier
Implication communautaire	19 octobre	1-2 décembre 14 janvier	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés 	<ul style="list-style-type: none"> méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus analyse et intégration à l'ensemble du Plan d'action SLV 2000 (évaluateurs) consultation et validation (coprésidents, Comité de concertation, CE, CGE) Compléter le cadre de performance pour approbation au CGE COMMENTAIRES Une validation du cadre de performance sera faite par SSL auprès des ZIP dans la première semaine de février. Il reste à travailler sur la méthodologie de collecte des données. Nous prévoyons une autre journée en atelier.
• Interaction communautaire		15 décembre	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés 	<ul style="list-style-type: none"> méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus analyse et intégration à l'ensemble du Plan d'action SLV 2000 (évaluateurs) consultation et validation

Volets	Rencontre des coprésidents ⁽¹⁾	Atelier de travail ⁽²⁾	Description de l'avancement des travaux	Etapes à venir
<ul style="list-style-type: none"> Soutien scientifique et technique 		13 janvier	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés 	(coprésidents, Comité de concertation, CE, CGE) <ul style="list-style-type: none"> Compléter le cadre de performance pour approbation au CGE méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus analyse et intégration à l'ensemble du Plan d'action SLV 2000 (évaluateurs) consultation et validation (coprésidents, Comité de concertation, CE, CGE) Compléter le cadre de performance pour approbation au CGE
<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des connaissances 		13 janvier	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés 	COMMENTAIRES La programmation en matière de soutien scientifique avec les autres ministères n'est pas encore établie. Cela aura des impacts sur la livraison du cadre pour ce sous-volet. <ul style="list-style-type: none"> méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus analyse et intégration à l'ensemble du Plan d'action SLV 2000 (évaluateurs) consultation et validation (coprésidents, Comité de concertation, CE, CGE) Compléter le cadre de performance pour approbation au CGE
Industriel urbain <ul style="list-style-type: none"> Industriel urbain 	26 janvier	25-26 mars 12 mars	à venir à venir	
Navigation	21 décembre	23-24 février	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus 	
Santé	11 décembre	6, 7 et 27 janvier	<ul style="list-style-type: none"> diagramme logique éléments clés devant être mesurés indicateurs liés aux éléments clés méthodologie de collecte des données pour les indicateurs retenus 	<ul style="list-style-type: none"> analyse et intégration à l'ensemble du Plan d'action SLV 2000 (évaluateurs) consultation et validation (coprésidents, Comité de concertation, CE, CGE) Compléter le cadre de performance pour approbation au CGE

(1) Lors de cette rencontre, le concept et le matériel de l'atelier de travail sont présentés aux coprésidents. Des personnes-ressources sont également identifiées pour chacun des volets.

(2) L'atelier se tient avec les personnes-ressources désignées par les coprésidents pour élaborer le cadre logique (activités, produits, clientèles, impacts) , pour définir les indicateurs et établir la méthodologie de collecte des données.

Préparé par François Boulanger le 9 mars 1999.

COMITÉ CONSULTATIF SAINT-LAURENT VISION 2000
PLAN 3

Compte-rendu de la 1^{ère} réunion
25 novembre 1998
9h30 à 17h00

Biosphère Île Sainte-Hélène
MONTRÉAL

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Harvey Mead souhaite la bienvenue aux membres du Comité. L'ordre du jour est accepté avec l'avancement à la fin de l'avant-midi du point 1.8, soit la programmation de la prochaine rencontre et la discussion avec Eva Johnson pour la tenir à Kahnawake.

1.2 Présentation des membres du Comité consultatif SLV2000 Plan3

Les membres se présentent à tour de rôle en indiquant leurs expertises et leurs réseaux spécifiques, critères qui ont servi entre autres à Harvey Mead pour procéder à la formation du nouveau Comité consultatif pour la phase 3 du plan d'action.

Harvey Mead mentionne que Stratégies Saint-Laurent, représenté par Marc Hudon, absent à la rencontre, siège maintenant comme observateur, vu son implication dans le Comité de concertation sur l'implication communautaire. Il présente brièvement les autres membres absents à la rencontre.

À des questions qui lui sont adressées sur la composition du Comité consultatif, Harvey Mead apporte les précisions suivantes:

Sur le petit nombre d'industriels sur le Comité, il précise que Marcel Émond, ex-président directeur général de Pétromont, et Michel Provost, professeur de l'école des Hautes études commerciales (HEC) travaillant avec de nombreuses PME, pourront très bien faire valoir la problématique de ce secteur. Monsieur Mead rappelle que les membres du Comité agissent à titre personnel, donc ne sont pas des représentants des organisations auxquelles ils peuvent appartenir, et n'engagent en aucune façon leurs organisations.

Il mentionne que la présence de Guy Leblanc est pour l'instant incertaine, étant donné qu'il est candidat aux élections provinciales. Par ailleurs, des contacts ont été faits avec l'UMRCQ pour identifier une autre personne associée au milieu municipal.

L'UPA ne siègera plus sur le Comité comme intervenant du milieu agricole, étant donné sa présence dans un comité de concertation du volet agriculture. Pour la phase 3 du plan d'action, il a en effet été convenu que les organisations qui sont associées aux comités de concertation des volets responsables de la mise en œuvre du Plan 3 ne feront pas partie du Comité consultatif. La participation du milieu agricole est assurée par la présence de Josée De Grandmont, impliquée dans l'Ordre des agronomes, et Pierre Jobin du Centre de développement de l'agrobiologie, déjà membre de l'ancien Comité. Ces derniers peuvent bien renseigner sur la problématique du milieu agricole.

Provenant du milieu maritime, l'Association des armateurs du Saint-Laurent est l'organisation qui siège sur le Comité consultatif.

Harvey Mead rappelle que le Comité consultatif n'intervient pas auprès des comités de concertation. Il souligne encore une fois que les membres du Comité ne représentent pas leur organisme, mais qu'ils y siègent en apportant la vision et les connaissances des réseaux dont ils sont issus.

1.3 Présentation du Plan 3 de Saint-Laurent Vision 2000

François Duchesneau, qui agit comme secrétaire provincial sur le Comité de gestion de l'Entente, présente les objectifs poursuivis pour le Plan 3, les secteurs d'intervention et l'organigramme de fonctionnement. Les actéates présentées sont jointes en annexe.

Sur la composition des comités de concertation, il informe le Comité que le ministère des Transports du Québec s'est ajouté et que des discussions sont menées actuellement avec le ministère des Affaires municipales et le ministère de la Métropole du gouvernement du Québec. La composition définitive des comités de concertation sera arrêtée bientôt. Elle sera transmise au Comité consultatif.

Un document *Cadre de gestion*, dont le Comité consultatif a reçu copie, résume les différents aspects de fonctionnement du Plan 3: les principes et la structure de gestion; la gestion de l'information; les communications; le cadre de performance. La performance des interventions du Plan 3 sera mesurée à l'aide d'indicateurs qui sont actuellement en préparation.

François Duchesneau indique que le Comité de concertation sur les communications ne compte pas de membre externe, étant plus un groupe d'harmonisation que de concertation.

Robert Mercier adresse une demande pour obtenir la liste des dix substances prioritaires identifiées dans le document de promotion du Plan 3 *Concertation, Partenariat et Action*. Il poursuit en questionnant la nature des interventions, à savoir si l'élimination des substances

sera complète ou "virtuelle". François Duchesneau souligne que trois secteurs industriels sont visés, soit 60 industries dans chaque secteurs et que les outils sont en développement.

Harvey Mead invite les nouveaux membres à consulter les avis réalisés par le précédent Comité, lesquels sont regroupés dans un cartable pour consultation, et disponibles auprès du secrétariat.

1.4 Présentation du Bilan des activités 1996-1998 du Comité consultatif

André Delisle présente sommairement le document *Bilan des activités 1996-1998* du Comité consultatif. Il explique que ce bilan reflète les discussions qui ont eu lieu entre les membres du précédent Comité, en s'appuyant sur un rapport des activités produit par le secrétariat et discuté lui aussi par les membres. Le bilan devient la principale référence sur les travaux antérieurs du Comité. Il contient notamment des suggestions sur divers sujets qui ont inspiré de nouvelles modalités de fonctionnement soumises plus tard à la discussion.

Les membres sont d'accord pour qu'on explore la possibilité de diffuser sur le site *Internet* de SLV2000 les avis et les rapports produits, ainsi que la composition du Comité. Tous les membres souhaitent obtenir un cartable *Cadre de gestion*, l'information que contient ce cartable étant une bonne mise en contexte sur le Plan d'action Saint-Laurent, Phase 3.

Les membres se prononcent aussi en faveur de demander aux co-présidents leur avis sur la contribution du Comité, ceci afin d'orienter les travaux à venir. Harvey Mead signale qu'il attend la réaction des co-présidents à une lettre datée du 2 novembre dernier portant sur les orientations du nouveau Comité. Il a eu l'accord verbal de former et de convoquer le nouveau Comité, et remercie les co-présidents pour leur collaboration permettant sa mise en œuvre rapide. Il pourra s'adresser de nouveau aux co-présidents pour aborder les sujets de la présente réunion.

Louise Vandelac relève dans un texte la mention de "représentants du public" qui composent le Comité consultatif. Elle dit ne pas être au Comité à ce titre, mais l'être à titre individuel. Michel Slivitsky poursuit en indiquant que des documents du *Cadre de gestion* contiennent aussi cette mention. Il faudrait dire à la place "provenant du public". On note aussi dans les documents consultés que la nomination du président du Comité consultatif est non plus faite par les ministres responsables mais par les co-présidents de l'Entente. Tous conviennent qu'il ne sera pas possible de faire modifier le document de *l'Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent*. Plusieurs suggèrent que le *Cadre de gestion* puisse faire l'objet d'un avis du Comité consultatif, en vue que des corrections soient apportées.

Harvey Mead reprend la lettre qu'il a adressée aux co-présidents le 2 novembre dernier et fait lecture du rôle suggéré du nouveau Comité. Les membres discutent du mandat au Comité

consultatif et des obligations à l'égard des co-présidents. On comprend qu'il faut aviser le Comité de gestion de l'Entente des travaux à réaliser et qu'il n'apparaît pas y avoir d'obstacle aux orientations qu'entend prendre le Comité, notamment sur la consultation du public, si nécessaire, ou sur le choix des avis à produire.

André Stainier commente la mission du Comité en abordant deux volets: son influence sur les réalisations du plan d'action Saint-Laurent et son support à l'assimilation du plan d'action par le public en général. Michel Slivitsky avance que le Comité doit référer avant tout à l'annexe du document de l'*Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent* où est décrit le Comité consultatif, ses fonctions et ses responsabilités, ainsi que certaines modalités de fonctionnement.

1.5 Visite de la Biosphère

Nicole Lavigne, directrice, présente la mission et les champs d'action de la Biosphère. Un vidéo complète la présentation. Une visite rapide des différentes salles d'exposition est faite par la suite en compagnie d'un animateur.

1.6 Mandat et modalités de fonctionnement du Comité consultatif

Michel Slivitsky propose une nouvelle formulation de deux items à l'ordre du jour pour mieux coller à la discussion débutée au cours de l'avant-midi, soit *Mandat et modalités de fonctionnement du Comité consultatif* à l'item 1.6 et *Programme d'activités du Comité consultatif* à l'item 1.7.

Les membres échangent sur la nature du mandat du Comité. Normand Cazalais demande s'il faut se confiner à un champ d'étude précis relié au fleuve. Harvey Mead répond que le Comité consultatif doit se pencher sur l'ensemble des problématiques touchant le fleuve. André Stainier suggère l'idée de développer une politique globale intégrée du Saint-Laurent. L'organisme dans lequel il œuvre souhaite une reconnaissance du fleuve comme patrimoine environnemental national. Un forum sur une approche globale d'intervention pourrait être un moyen d'aborder cette question.

En référant au document annexe de l'*Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent*, Luc Brouillet interprète que le mandat du Comité est restrictif par rapport à sa mission. Dans le contexte d'une obligation d'informer les co-présidents et de répondre à leurs demandes, le Comité peut travailler sur les avis qu'il désire. En contrepartie, il faut se demander si les co-présidents peuvent exercer un veto ou une censure. Plusieurs membres appuient l'idée de clarifier le mandat du Comité. Harvey Mead prend note de l'accord des membres à cet effet.

Normand Gariépy demande si un membre d'un comité de concertation peut s'adresser au Comité consultatif pour formuler un avis sur un sujet d'intérêt ou faisant l'objet d'une dissension à l'intérieur du Comité de concertation. Il donne l'exemple du comité de concertation sur la navigation qui a ramassé l'information disponible sur la voie navigable pour en confectionner une synthèse et proposer un portrait. Les moyens employés sont à son avis discutables. Harvey Mead indique que le Comité consultatif peut jouer le rôle de médiateur pour des conflits au sein de comités de concertation, ce qui est dans son nouveau mandat, et que c'est le Comité consultatif qui décide en dernier ressort des avis qu'il faut produire.

Johann Ellefsen souligne que le consensus à faire au sein de comités de concertation force les membres à moduler leur position. Normand Gariépy poursuit en disant qu'une situation d'impasse au sein d'un comité de concertation pourrait pousser vers le Comité consultatif un membre lésé, avec l'intention d'obtenir un avis.

André Delisle poursuit sur le mandat du Comité consultatif en rappelant les précisions apportées par Harvey Mead dans sa lettre du 2 novembre. Par ailleurs, en interprétant un point de l'Entente - *Informé le CGE des travaux mis en œuvre par le Comité* - , il semble clair que le Comité n'aurait pas de restriction à son travail.

Les membres passent en revue les modalités de fonctionnement acceptées par le Comité consultatif antérieur, ainsi que les propositions de nouvelles modalités faites par le secrétariat qui s'est appuyé pour cela sur le bilan des activités réalisées en octobre dernier. André Stainier suggère de ne pas reprendre parmi les modalités de fonctionnement ce qui est bien inscrit dans l'Entente.

Les modalités de fonctionnement acceptées par le Comité sont présentées ici.

1. Le Comité est un organisme autonome qui agit à titre consultatif auprès des autorités responsables de SLV2000.
2. Le Comité est présidé par un membre désigné par les gestionnaires de l'Entente.
3. Les membres du Comité sont choisis par le Président qui en soumet la liste aux gestionnaires de l'Entente.
4. Les membres agissent à titre personnel et les positions du Comité n'engagent pas les institutions, les entreprises ou les organismes auxquels ils sont rattachés. Les membres apportent au Comité leur expertise et leurs connaissances des réseaux à l'intérieur desquels ils oeuvrent.
5. Les décisions et les avis du Comité sont pris par consensus, le constat de ce consensus étant laissé au jugement du Président.

6. Le Comité tient au moins quatre réunions par année dans des villes ou des lieux reliés au fleuve. Un changement des lieux de rencontres est favorisé, des présences en régions s'ajoutant aux réunions de Montréal et de Québec.
7. Les réunions du Comité sont publiques, des observateurs et journalistes pouvant y assister. Des séances à huis clos peuvent être tenues sur décision du Président.
8. Le droit de parole est réservé aux membres et à leurs substituts, à moins que le Comité n'en décide autrement.
9. Le Comité peut à l'occasion de ses réunions rencontrer des personnes sur invitation et tenir des consultations publiques sur les sujets qu'il désire.
10. Le Comité peut convoquer des forums de discussion avec des participants des comités de concertation et d'autres intervenants, représentants de l'industrie, des municipalités et des organismes communautaires.
11. Le Comité produit des avis sur les sujets qui lui sont demandés par les gestionnaires de l'Entente et les sujets qu'il choisit.
12. Selon leur disponibilité et leur expertise spécifique, les membres contribuent aux travaux des sous-comités formés pour préparer les différents dossiers du Comité.
13. Dans le cadre d'une consultation interne du Comité consultatif sur un document soumis pour commentaires, un membre qui ne répondrait pas à l'intérieur du délai fixé est réputé avoir accepté le contenu du document.
14. Les avis du Comité sont publics et sont diffusés, après transmission aux gestionnaires, à des partenaires et des clientèles de SLV2000, ainsi qu'à des médias et des personnes qui en font la demande.
15. Les membres sont liés au devoir de réserve concernant les opinions des autres membres sur les travaux et les avis du Comité.
16. Un mandat d'arbitrage d'un conflit entre partenaires siégeant sur les comités de concertation du plan d'action qui serait donné au Comité par les autorités responsables de SLV2000 est confié à trois membres désignés par le Président. Ces membres du Comité rencontrent individuellement les parties impliquées, après étude des documents pertinents et collecte d'information sur le différend, et font rapport au Président qui transmettra le dossier. La confidentialité est de mise dans la conduite d'un mandat d'arbitrage d'un conflit.
17. Une personne choisie par le Président agit comme secrétaire officiel du Comité et est responsable de la coordination de ses travaux.

18. Les frais de déplacement des membres d'organismes à but non lucratif qui en font la demande sont remboursés selon les tarifs les plus économiques (transports en commun, co-voiturage, frais réels d'essence et de repas).
19. Les membres qui nécessitent une compensation monétaire à leur participation aux rencontres du Comité, pour raison de perte de revenus ou parce qu'ils agissent comme représentant d'un organisme sans but lucratif, communiquent avec le Président qui évaluera la demande.
20. Les membres qui ne peuvent participer à une réunion ou une activité peuvent se faire remplacer par un substitut choisi par le membre et accepté par le Président.
21. Après deux absences consécutives d'un membre (et/ou de son substitut) aux réunions du Comité, le Président peut décider après échange avec ce membre de la nécessité de le remplacer.

1.7 Programme d'activités du Comité consultatif.

Se servant du compte-rendu du précédent Comité, Harvey Mead rappelle les sujets d'avis annoncés par les co-présidents à la rencontre du 9 octobre dernier:

- le cadre de performance pour mesurer l'atteinte des résultats du plan;
- l'évaluation à la mi-période du plan;
- la communication de la science et de la connaissance.

Harvey Mead questionne les membres sur d'autres sujets d'avis possibles. Le *Cadre de gestion*, dont on relève une certaine ambiguïté des textes portant sur le Comité, pourrait être l'un des sujets. Il propose d'adresser aux co-présidents une lettre et de demander une rencontre pour mieux établir le mandat du Comité.

André Stainier propose de formuler un avis sur une politique de communication des avis à l'intention du public, ce qui cadre selon lui avec l'un des objectifs du Comité consultatif. Une discussion s'en suit sur le sens à donner à un forum, terme utilisé par l'ancien Comité; une rencontre avec des intervenants invités, telle que le soumet Harvey Mead dans sa lettre aux co-présidents, un débat grand public ou encore un colloque. Luc Brouillet suggère qu'un forum vise à recueillir de l'information et ne peut être vu comme un moyen de diffusion. Michel Slivitsky suggère aux membres de revoir l'avis formulé par le Comité pour le développement du plan 3 et d'en tirer les idées d'avis possibles, dont l'accessibilité au fleuve et le partenariat. Gaétan Malenfant propose le sujet de l'agriculture qui suscite un grand intérêt. Harvey Mead mentionne que SLV2000 ne couvre pas tous les sujets ou secteurs d'activités autour du fleuve, dont quelques uns mentionnés par les membres, et que le Comité devrait voir s'il veut explorer d'autres pistes.

André Stainier suggère l'intérêt d'un forum régional sur le Saint-Laurent, plutôt que sectoriel. Normand Cazalais demande si un forum doit adopter une thématique ou se concentrer sur une

région. Avec des rencontres du Comité programmées en différentes régions, Harvey Mead ne pense pas qu'une thématique soit appropriée pour un forum. Il souligne cependant que l'accessibilité au fleuve demeure une trame de fond du Comité.

Il est entendu que les membres vont réfléchir à l'idée de forum et à des sujets d'avis en vue de la prochaine rencontre du Comité. André Stainier suggère de consulter Stratégies Saint-Laurent et d'insister pour que Marc Hudon se joigne à la discussion. Le tableau qui suit présente les possibilités d'avis suggérés.

Sujet d'avis	Origine
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le cadre de performance ▪ L'évaluation du plan 3 à la mi-période ▪ La communication de la science et de la connaissance 	Demande des co-présidents à la rencontre du Comité consultatif du 9 octobre 1998
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une politique globale intégrée du Saint-Laurent ▪ L'information du public ▪ La problématique de l'agriculture ▪ Le <i>Cadre de gestion</i> du Bureau de coordination 	Discussion des membres à la rencontre du 25 novembre 1998
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'accessibilité au fleuve ▪ Le partenariat et la concertation 	<i>Document d'orientations sur le développement d'un troisième plan d'action pour le Saint-Laurent</i> par le Comité consultatif

Concernant un budget de recherche et l'incorporation du Comité consultatif, l'option reste à examiner et évaluer en regard des possibilités d'accéder à une aide financière en vertu des programmes gouvernementaux. Gaétan Malenfant voit le parrainage de projets par un organisme existant comme une mesure plus appropriée.

1.8 Prochaine rencontre

Eva Johnson invite le Comité consultatif à siéger à Kahnawake pour une prochaine rencontre. Après discussion, il est convenu d'accorder une priorité à la région du Saguenay-Lac St-Jean qui avait lancé une invitation il y a longtemps déjà.

Les membres conviennent des dates et des lieux des prochaines rencontres:

- vendredi, 26 février 1999 à Québec;
- vendredi, 14 mai 1999 à Kahnawake;
- vendredi, 10 septembre 1999 à La Baie.
-

Les membres conviennent également que les rencontres de mai et de septembre fournissent l'occasion de tenir des consultations régionales.

La réunion est levée à 17h00.

ANNEXE 1

PRÉSENCES*Membres*

Harvey Mead, président
Daniel Bolduc
Luc Brouillet
Normand Cazalais
Johann Ellefsen
Marcel Émond
Normand Gariépy
Eva Johnson
Gaétan Malenfant
Robert Mercier
Léonce Naud
Lise Parent
Michel Provost
Michel Slivitsky
André Stainier
Louise Vandelac

André Delisle, secrétaire
Guy Tremblay, adjoint au secrétaire

Observateur

François Duchesneau, co-secrétaire provincial

ABSENCES*Membres*

Jean Bédard
Pierre Béland
Josée de Grandmont
Claude Gauthier
Pierre Jobin
Guy Leblanc
Jocelyne Pellerin
Francine Trépanier
Nicole Trépanier
Claudette Villeneuve

ANNEXE 2

DOCUMENTS MENTIONNÉS ET UTILISÉS À LA RENCONTRE DU 25 NOVEMBRE 1998

1. Échange de correspondance

- Lettre de Harvey Mead du 2 novembre 1998 adressée à Jean-Pierre Gauthier et Georges Arsenault, co-présidents de l'Entente, sur un Comité conseil pour la troisième phase de SLV2000.

2. Cadre de gestion

- *Cadre de gestion de la phase III de Saint-Laurent Vision 2000*. Version du 23 septembre 1998 préparée par le Bureau de la coordination.
Extrait sur le Comité consultatif, Section 3, Structure de gestion, item 3.6

3. Document officiel

- *Entente de concertation Canada-Québec sur le Saint-Laurent*, Montréal, 8 juin 1998
Extrait sur le Comité consultatif, Chapitre 6, pages 19 et 20.

3. Acétates

- Acétates présentées par François Duchesneau, secrétaire provincial sur le Comité de gestion de l'Entente.